This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

PROPERTY OF
University of Michigan Libraries
1817
ARTES SCIENTIA VERITAS

MÉLANGES,

TIRÉS D'UNE GRANDE BIBLIOTHEQUE.

TOME LI.

DE
LA LECTURE
DES
LIVRES FRANÇOIS.

LIVRES de Géographie & d'Histoire, imprimés en François au seizieme siecle.

TOME DIX-NEUVIEME.

A PARIS,

Chez MOUTARD, Imprimeur-Libraire de la REINE, de MADAME, & de Madame Comtesse D'ARTOIS, rue des Mathurins, Hôtel de Cluni.

M. DCC. LXXXV.

Avec Approbation, & Privilege du Roi.

840.9
M526
v.51

Ref.-Stacks
Nijhoff
5-8-50
70495

AVERTISSEMENT.

Plusieurs de nos Souscripteurs & des Lecteurs des Mélanges, tirés d'une grande Bibliotheque, *paroissant embarrassés de savoir ce que contiennent les Volumes de ce Recueil qui ont déjà été publiés, & particuliérement ceux de* la Lecture des Livres François, *pour lesquels il a été ouvert une souscription au mois de Juillet* 1779, *en voici une note exacte.*

MÉLANGES, tirés d'une grande Bibliotheque.

Premier Volume. A. Bibliotheque Historique à l'usage des Dames, suivie d'un extrait de la conquête de Constantinople, par Geoffroi de Villehardouin, & de celui de la Vie de S. Louis, par le Sire de Joinville.

II. Vol. B. Manuel des Châteaux, ou Lettres contenant des conseils pour former une Bibliotheque Romanesque, pour diriger une Comédie de société, & pour diversifier les plaisirs d'un sallon.

III. Vol. C. Précis d'une Histoire générale de la vie privée des François, dans tous les temps & dans toutes les Provinces de la Monarchie.

IV. Vol. D. Tome premier de la Lecture des Livres François, considérée comme amusement. Premiere Partie. Livres des treizieme, quatorzieme & quinzieme siecles.

V. Vol. E. Tome II de la Lecture des Livres François. Seconde Partie. Suite des Livres du quinzieme siecle.

VI Vol. F. Tome III de la Lecture des Livres François. Troisieme Partie. Fin des Ouvrages du quinzieme siecle.

VII. Vol. G. Tome IV de la Lecture des Livres François. Quatrieme Partie. Poésies du seizieme siecle.

VIII. Vol. H. Tome V de la Lecture des Livres François. Cinquieme Partie. Romans du seizieme siecle. Sections I, II.

IX. Vol. I. Tome VI de la Lecture des Livres François. Sixieme Partie. Livres de Théologie & de Jurisprudence du seizieme siecle.

X. Vol. K. Tome VII de la Lecture des Livres François. Premiere suite de la cinquieme Partie. Romans du seizieme siecle. Sections III, IV.

XI. Vol. L. Tome VIII de la Lecture des Livres François. Septieme Partie. Grandes Affaires & Plaidoyers du seizieme siecle.

XII. Vol. M. Tome IX de la Lecture des Livres François. Seconde suite de la cinquieme Partie. Romans du seizieme siecle. Sections V, VI.

XIII. Vol. N. Tome X de la Lecture des Livres François. Huitieme Partie. Livres de Philosophie, Sciences & Arts du seizieme siecle.

XIV. Vol. O. Tome XI de la Lecture des Livres François. Troisieme suite de la cinquieme Partie. Romans du seizieme siecle. Sections VII, VIII.

XV. Vol. P. Tome XII de la Lecture des Livres François. Suite de la huitieme Partie. Livres de Philosophie, Sciences & Arts du seizieme siècle.

XVI. Vol. Q. Tome XIII de la Lecture des Livres François. Quatrieme suite de la cinquieme Partie. Romans du seizieme siecle. Sections IX, X.

XVII. Vol. R. Tome XIV de la Lecture des Livres François. Neuvieme Partie. Livres de Politique du seizieme siecle.

XVIII. Vol. S. Tome XV de la Lecture des Livres François. Cinquieme suite de la cinquieme Partie. Romans du seizieme siecle. Sections XI, XII.

XIX. Vol. T. Tome XVI de la Lecture des Livres François. Dixieme Partie. Livres de Grammaire & de Rhétorique du seizieme siecle.

XX. Vol. V. Tome XVII de la Lecture des Livres François. Sixieme suite de la cinquieme Partie. Romans du seizieme siecle. Sections XIII, XIV.

XXI Vol. X. Tome XVIII de la Lecture des Livres François. Onzieme Partie. Livres de Physique générale & particuliere du 16e siecle.

XXII. Vol. Y. Romans du seizieme siecle. Sections XV, XVI.

XXIII. Vol. Z. Suite des Livres de Physique & d'Histoire Naturelle du seizieme siecle.

XXIV. Vol. &. Romans du seizieme siecle. Sections XVII, XVIII.

XXV. Vol. A a. Livres de Médecine, Chirurgie, Chimie & Alchimie du seizieme siecle.

XXVI. Vol. B b. Livres concernant les Sciences Mathématiques & les Arts qui en dépendent, imprimés au seizieme siecle.

XXVII. Vol. C c. Livres Militaires du seizieme siecle.

XXVIII. Vol. D d. Suite des Livres Militaires du seizieme siecle.

XXIX. Vol. E e. Fin des Livres Militaires du seizieme siecle.

XXX. Vol. F f. Supplément aux portraits des illustres Militaires du seizieme siecle, & des progrès qu'ont faits pendant ce siecle les Arts de l'Imprimerie, de la Musique, de la Danse, du Dessin, de la Peinture, de la Sculpture & de la Gravure.

XXXI. Vol. G g. Des Livres écrits en François au seizieme siecle, qui traitent de l'Architecture, & des progrès de cet Art jusqu'au dix-septieme.

XXXII. Vol. H h. Suite des Livres François écrits sur les Arts mécaniques, des statuts & réglemens de ces Arts, de leur état & de leurs progrès jusqu'à la fin du seizieme siecle.

XXXIII. Vol. I i. Livres de Géographie & d'Histoire, imprimés en François au seizieme siecle. Tome I.

XXXIV. Vol. K k. Livres de Géographie & d'Histoire, imprimés en François au seizieme siecle. Tome II.

XXXV. Vol. L l. Livres de Géographie & d'Histoire, imprimés en François au seizieme siecle. Tome III.

XXXVI. Vol. M m. Livres de Géographie & d'Histoire, imprimés en François au seizieme siecle. Tome IV.

Vol. XXXVII. N n. Livres de Géographie & d'Histoire, imprimés en François au seizieme siecle. Tome V.

Vol. XXXVIII. O o. Livres de Géographie & d'Histoire, imprimés en François au seizieme siecle Tome. VI.

Vol. XXXIX. P p. Livres de Géographie & d'Histoire, imprimés en François au seizieme siecle Tome VII.

Vol. XL. Q q. Livres d'Histoire & de Géographie, imprimés en François au seizieme siecle. Tome VIII.

VOL. RR. Tome XLI. LIVRES d'Histoire & de Géographie, imprimés en François au seizieme siecle. Tome IX.

VOL. Ss. Tome XLII. LIVRES d'Histoire & de Géographie, imprimés en François au seizieme siecle. Tome X.

VOL. Tt. Tome XLIII. LIVRES d'Histoire & de Géographie, imprimés en François au seizieme siecle. Tome. XI.

VOL. Vv. Tome XLIV. LIVRES d'Histoire & de Géographie, imprimés en François au seizieme siecle. Tome XII.

VOL. Xx. Tome XLV. LIVRES d'Histoire & de Géographie, imprimés en François au seizieme siecle. Tome XIII.

VOL. Yy. Tome XLVI. LIVRES d'Histoire & de Géographie, imprimés en François au seizieme siecle. Tome XIV.

VOL. Zz Tome XLVII. LIVRES d'Histoire & de Géographie, imprimés en François au seizieme siecle. Tome XV.

VOL. & &. Tome XLVIII. LIVRES d'Histoire & de Géographie, imprimés en François au seizieme siecle. Tome XVI.

Tome XLIX. LIVRES d'Histoire & de Géographie, imprimés en François au seizieme siecle. Tome XVII.

Tome L. LIVRES d'Histoire & de Géographie, imprimés en François au seizieme siecle. Tome XVIII.

Tome LI. LIVRES d'Histoire & de Géographie, imprimés en François au seizieme siecle. Tome XIX.

Fin de l'Avertissement.

DE
LA LECTURE
DES
LIVRES FRANÇOIS.

TABLEAU Géographique & Hiſtorique de l'Empire d'Allemagne, tiré des Auteurs qui ont écrit en françois au ſeizieme ſiecle.

AVANT le dix-ſeptieme ſiecle, il n'y avoit encore aucun Livre françois écrit préciſément & uniquement ſur l'Empire d'Allemagne, ſi ce n'eſt une traduction de l'Ouvrage de *Sleidan*, intitulé, *de l'Etat, de la Religion & de la Républi-que, ſous l'Empire de Charles-Quint*, qui avoit paru en latin dès 1555. La traduc-

tion françoiſe, dont je parle, fut imprimée à Lyon en 1560, & réimprimée en 1566. C'eſt en ſuivant l'ordre & la méthode de cet Ouvrage & de ceux de mes fideles Coſmographes, Thevet, Belleforêt & Davity, que je vais décrire l'Allemagne.

Dès le quatorzieme ſiecle, l'Empire fut partagé en Cercles ou Cantons. Il n'y en eut d'abord que quatre, qui étoient ceux, 1°. de Saxe, 2°. du Rhin, 3°. d'Autriche & de Baviere, 4°. de Franconie. Au commencement du quinzieme, le nom & l'étendue des Cercles furent un peu changés, ſans que le nombre en fût augmenté. Celui d'Autriche & de Baviere prit le nom de Souabe. En 1438, Albert II étant Empereur, il y en eut ſix, de Franconie, de Baviere, de Souabe, du Rhin, de Weſtphalie & de Saxe, l'Autriche & la Boheme n'y étant pas compriſes. Cette diviſion ſubſiſtoit encore au commencement du regne de Maximilien I. Mais, en 1512, cet Empereur porta les Cercles juſqu'à dix; les quatre nouveaux furent, 1°. celui d'Autriche, 2°. celui du Bas-Rhin, compoſé de quatre électorats, les trois Eccléſiaſtiques, & celui du Palatinat; 3°. celui de Haute-Saxe, com-

posé des électorats de Saxe & de Brandebourg, ainsi nommé par opposition au Cercle de Basse-Saxe, qui continua d'être composé des Etats de la Maison de Brunswick & d'autres. Enfin, le dernier des quatre nouveaux Cercles, le dixieme en tout de ceux de l'Allemagne, porta le nom de *Cercle de Bourgogne*, & il étoit composé des Etats que Maximilien possédoit hors de l'Allemagne, c'est-à-dire, des Pays-Bas & de la Franche-Comté. Charles-Quint étant devenu héritier de la dignité Impériale, & des Etats de son grand-pere en Allemagne & dans les Pays-Bas, confirma cette distribution, & prétendit consolider encore dans la Diete de 1548, l'incorporation des Pays-Bas à l'Empire, toujours sous le nom de Cercle de Bourgogne. Mais après la mort de ce puissant Empereur, la Maison d'Autriche s'étant partagée en deux branches, l'une conserva l'Empire & les Etats d'Allemagne, l'autre s'établit en Espagne, & fut souveraine des Pays-Bas & de la Franche-Comté. Depuis cette division, les liens qui unissoient le Cercle de Bourgogne aux neuf autres, se sont insensiblement relâchés. Il n'en est plus question aujourd'hui, & je n'ai point à

revenir ſur un pays dont je viens de faire la deſcription, & qui n'a plus rien de commun avec l'Empire, ſi ce n'eſt que ſon Chef ſe trouve être en même temps Souverain d'une partie des dix-ſept Provinces.

Il eſt aſſez indifférent par lequel des Cercles on commence, puiſque je quitte les Pays-Bas: celui qui ſe préſente à moi, eſt le Cercle de Weſtphalie, & c'eſt par lui que je vais entamer la deſcription de l'Allemagne.

Cercle de Weſtphalie.

Le Cercle de *Weſtphalie* prend ſon nom de ce duché, qui n'en forme qu'une partie. Les *Weſtphaliens* étoient anciennement un des trois grands Peuples de la Saxe; les deux autres s'appeloient les *Angriens* & les *Oſtphaliens*. Les Weſtphaliens, proprement dits, habitoient entre le Rhin & le Weſer. Telles ſont encore à peu près les bornes du Cercle de Weſtphalie, du moins a-t-il pour limites le Weſer à l'orient, l'Océan ou mer d'Allemagne au nord, à l'occident la riviere d'Embs, & quelques-unes des provinces des Pays-Bas, & au midi le duché de Luxembourg, le Cercle électoral du Rhin, & le landgraviat de Heſſe. Les principaux Etats qui le compoſent, ſont

les quatre évêchés de Munster, de Paderborn, d'Osnabruck & de Liége, quelques riches abbayes, les duchés de Cleves, de Juliers & de Berg, plusieurs autres principautés & comtés moins considérables, tels que ceux d'Ost-Frise & d'Oldembourg, &c. les trois villes Impériales de Cologne, d'Aix-la-Chapelle & de Dortmonde. Une partie des terres de l'Electeur Palatin & de celles de l'Electeur de Cologne, sont comprises dans ce Cercle. Le reste est du Cercle électoral du Rhin.

Commençons par l'évêché de *Munster*, qui touche d'un côté aux provinces de Gueldre, de Zutphen, d'Over-Issel & de Groningue, de l'autre, à la principauté d'Ost-Frise & au comté d'Oldembourg, & qui enfin a pour frontieres à l'orient l'évêché d'Osnabruck, & au midi le duché de Cleves, le comté de la Marck, le duché de Westphalie & l'évêché de Paderborn.

L'évêché de Munster est le plus grand des évêchés du Cercle, & celui qui est en état de fournir le plus de troupes. Le pays est en général plat & uni, rempli de vastes bruyeres, qui servent au pâturage. Un petit nombre de contrées est

fertile en blé, & le pays est entrecoupé de belles forêts & de rivieres poissonneuses. Indépendamment de Munster, qui est la capitale, on y compte vingt-quatre villes, dont les douze premieres envoient leurs Députés aux Etats, qui s'assemblent à Munster, & qui sont composés des trois Ordres, du Clergé, de la Noblesse & de ces douze Députés. Il y a d'ailleurs douze autres petites villes qui n'envoient point aux Etats, & douze bourgs; tout l'évêché se divise ordinairement en haut ou méridional, & en bas ou septentrional: mais pour les contributions, il est partagé en quatre quartiers, & chacun de ceux-ci en plusieurs bailliages. En général tout le pays est Catholique, à l'exception de quelques Gentilshommes qui font profession des Religions Luthérienne & Calviniste, & n'ont d'exercice public que dans la petite ville de Werdt, sur la riviere d'Yssel. Je ferai, dans un moment, l'histoire des Evêques de Munster, dont la suite remonte au temps de Charlemagne. Ces Prélats sont Princes de l'Empire depuis le douzieme siecle; ils sont élus par leur chapitre, & confirmés par le Pape. Le chapitre cathédral est composé de qua-

rante Chanoines, qui font preuve d'ancienne nobleſſe. L'Evêque eſt Directeur du Cercle, & par conſéquent préſide à ſes aſſemblées.

La ville de *Munſter* eſt ſur une petite riviere, nommée l'*Aa*, à peu de diſtance de celle d'Embs, dans une contrée fertile & agréable. Son premier nom fut, dit-on, *Mimigarfort*; mais lorſque Charlemagne y eut établi un évêché, & fondé une cathédrale, auprès de laquelle eſt une belle abbaye, elle a quitté ſon ancien nom pour prendre celui du couvent. Il n'y a pas plus de vingt ans que cette ville étoit aſſez bien fortifiée, du moins avoit-elle un beau mur remparé & un bon foſſé. Il y avoit même de plus une citadelle, que l'on appeloit *la Brille* ou *la Lunette*: elle avoit été bâtie par le fameux Evêque *Chriſtophe de Galen*; mais les François s'en étant emparés en 1759, les habitans, les Magiſtrats, le grand chapitre & le Cercle de Weſtphalie même ont ſenti qu'il étoit plus avantageux pour eux de ſe débarraſſer de ces fortifications; en conſéquence, en 1765, elles ont été démolies, & en 1767, on a fait écouler l'eau des foſſés dans la riviere d'Aa. Munſter ſe trouve par-là dans le cas des villes ouvertes,

qui, en payant les contributions, n'ont communément rien à craindre du voisinage des armées. On se souvient encore à Munster des affreux désordres qui s'y commirent, il y a deux cent cinquante ans, lorsque les Anabaptistes, sous le commandement d'un Fanatique extravagant & barbare, nommé *Jean de Leyde*, dominerent pendant quelque temps dans cette ville, d'où ils furent enfin chassés en 1535. Le prétendu Roi Jean de Leyde fut exécuté à mort, & son cadavre suspendu dans une cage de fer aux tours de l'église paroissiale de S. Lambert.

C'est à Munster que se conclut, en 1648, le premier & le plus important des Traités de Westphalie, qui ont donné, pour ainsi dire, une nouvelle forme à l'Empire d'Allemagne, & ont assuré au Corps Germanique une liberté dont la France est toujours garante. En 1660, la ville de Munster fut assiégée & prise par son Evêque, le terrible Christophe-Bernard de Galen. Elle refusoit de lui obéir; mais depuis cette époque, elle est absolument soumise à ses Prélats. Je vais donner la suite de ces Evêques, & parler de leur cathédrale, après avoir dit qu'il y a d'ailleurs dans la ville, in-

dépendamment de cette grande église, trois abbayes d'hommes, une magnifique abbaye de Religieuses Bénédictines, nommée *Uberwasser*, c'est-à-dire, *par-delà l'eau*, quatre églises paroissiales, sept couvens, deux belles commanderies de l'Ordre Teutonique & de celui de Malte, quatre colléges, dont un appartenoit, il y a quelques années, aux Jésuites, & plusieurs maisons de charité.

Le premier Evêque de Munster fut *Saint Lutger*: quoique Frison, il avoit fait profession dans l'Ordre de S. Benoît, au mont Cassin en Italie. Etant de retour dans sa patrie, il avoit été employé avec Saint Wilebrode à prêcher l'Evangile en Frise & en Saxe. Charlemagne l'établit premier Evêque de Munster, en 802, & lui donna, pour son entretien, de grandes terres qui s'étendoient jusqu'à Leuze en Brabant. Saint Lutger a fondé deux grandes abbayes en Allemagne, celles d'Helmstadt & de Werden. Il est mort dans cette derniere, & y fut enterré l'an 809. On célebre sa fête avec beaucoup d'éclat dans l'évêché de Munster le 26 Mars. Il eut pour successeur son neveu *Saint Gerfride*, & celui-ci son cousin *S. Alfride*. Le septieme Evêque de Munster fut *Guil-*

laume, ſimple Curé de village, à qui l'Empereur Louis de Germanie conféra cet évêché, parce qu'il le trouva très-bon homme. L'Empereur s'étant égaré à la chaſſe, fut recueilli par ce Prêtre; il paſſa la nuit dans ſon presbytere, & le lendemain lui demanda ce qu'il déſiroit de lui. *Accordez-moi*, lui dit Guillaume, *la peau du premier cerf que vous prendrez, pour m'en faire un bon habit.* Cette ſimplicité charma l'Empereur, qui combla de biens cet homme ſans ambition. Il mourut en 874, & fut remplacé par un Prince de la Maiſon Royale d'Angleterre, nommé *Richard*. L'an 1005, on vit encore ſur le ſiége de Munſter un Saint, nommé *Saint Sweder*.

L'an 1022 ou 1023, *Sigefroi de Walbeck* fut fait Evêque de Munſter par l'Empereur Henri II; on prétend qu'il étoit frere du Pape Grégoire V. Ce fut lui qui fonda le beau monaſtere d'Uberwaſſer, qui a donné ſon nom d'abord à un quartier de la ville, enſuite à la ville entiere. Son ſucceſſeur *Herman* transféra la cathédrale, qui étoit de l'autre côté de la riviere d'Aa, près du couvent. Il mourut en 1050. *Frédéric*, fils du Marquis de Miſnie, vécut juſqu'en 1088; il étoit

attaché au Pape, & par conſéquent ennemi de l'Empereur Henri IV; il fut élu Archevêque de Magdebourg, mais il ne put jamais s'en mettre en poſſeſſion. Après ſa mort, *Herpeau* ſon neveu le remplaça; on prétend qu'ils étoient tous les deux iſſus des Ducs de Mecklenbourg. A la fin du onzieme ſiecle, & au commencement du douzieme, les évêchés d'Allemagne étoient très-agités de troubles & de factions relativement au grand ſchiſme qui diviſoit alors les Empereurs & les Papes. Vers 1130, ſous l'Evêque *Thiéry*, partiſan du Pape, le Duc de Saxe aſſiégea la ville de Munſter, & elle fut réduite en cendres. Il mourut en 1132. Il avoit commencé à bâtir la cathédrale, qui fut continuée par ſes ſucceſſeurs, & ne fut finie qu'en 1161. Elle eſt dédiée à S. Paul, & eſt très-ſpacieuſe, ayant deux croiſées auſſi grandes que pourroient être des égliſes entieres; l'architecture en eſt gothique & de mauvais goût, le portail chargé d'ornemens & de figures; aux deux côtés s'élevent deux hautes tours. *Herman*, des Comtes de Catzenellebogen, fut nommé par l'Empereur à cet évêché en 1161. L'année ſuivante, il fut déclaré Prince de l'Empire, titre qui a paſſé à ſes

successeurs. Il fonda à Munster deux nouvelles collégiales, & l'abbaye de *Marienfelt*, dans laquelle il se retira en 1194, après avoir remis son évêché entre les mains de son chapitre, qui élut pour son successeur *Othon*, Comte de Bentheim, neveu de Florent, Comte de Hollande. Depuis cette époque, le chapitre a continué d'élire ses Evêques. Ce Chapitre a à sa tête six dignités, dont la premiere est le grand Prévôt, la seconde le grand Doyen; le reste des chanoines fait les grandes preuves de noblesse, usitées en Allemagne; mais d'ailleurs est obligé de prouver qu'il a étudié dans l'Université de Paris, & y a demeuré un an & neuf mois sans interruption. Les Chanoines ne profitent des distributions manuelles, qu'autant qu'ils sont présens au chœur, & aucune raison d'absence, même de maladie, ne peut les faire tenir présens.

Othon mourut en 1216, & eut pour successeur *Thiéry*, Comte d'Isenbourg; mais ce Prélat ayant été accusé d'avoir été complice de l'assassinat commis par son frere, en la personne de Saint Engilbert, Archevêque de Cologne, il fut déposé l'an 1227. Tous ses successeurs

ont été de grands Seigneurs, de familles de Princes, Comtes ou du moins Barons de l'Empire. Tels furent *Ludolphe* & *Guillaume*, des Barons de Holſtein, *Othon*, Comte de la Lippe, *Gérard*, Comte de la Marck, *Othon*, Comte de Rietberg, *Conrad*, Comte de Bergh, & *Louis*, Landgrave de Heſſe. Pluſieurs de ces Evêques devinrent enſuite Archevêques de Cologne. Vers 1370, le Comte Burgrave de Stromberg ayant été mis au ban de l'Empire, & étant mort ſans enfans, l'Empereur Charles IV inveſtit de ce burgraviat l'Evêque *Florian*, & depuis ce temps les Evêques de Munſter n'ont ceſſé de poſſéder les terres qui y ſont attachées, & de prendre le titre de Burgrave. L'Evêque Florian paſſa, en 1379, de l'évêché de Munſter à celui d'Utrecht. Il y eut enſuite, pendant environ cent ans, de grands troubles à l'occaſion des élections conteſtées de différens prétendans à l'évêché. Le Prélat qui en jouit le plus paiſiblement, fut *Jean*, Duc de Baviere, qui paſſa enſuite à l'archevêché de Magdebourg.

Frédéric, Comte de Wied, ſuccéda, en 1522, à *Eric*, Prince de Saxe, &

jouit de l'évêché pendant dix ans ; mais ayant été accusé aussi bien que son frere Herman, Archevêque & Electeur de Cologne, de favoriser les erreurs naissantes du Luthéranisme, il fut mis au ban de l'Empire, & déposé. Il ne mourut qu'en 1551. *Eric de Brunswick* ne parut qu'un moment sur ce siége, & fut remplacé par *François*, Comte de Waldeck, qui étoit en même temps Evêque d'Osnabruck & de Minden. Ce fut lui qui dompta les Anabaptistes, qui s'étoient établis dans sa ville épiscopale ; il les assiégea en 1531, & fit prisonnier, comme je l'ai dit il n'y a qu'un moment, leur prétendu Roi Jean de Leyde. Il mourut en 1553, suspect de Luthéranisme ; on avoit même commencé à lui faire son procès, & on l'avoit déjà dépouillé de l'évêché de Minden & de celui d'Osnabruck. Son successeur *Guillaume Ketler* encourut le même soupçon, parce qu'il étoit frere de Gottard Ketler, Grand-Maître de l'Ordre Teutonique, qui se déclara Luthérien, & rendit héréditaire dans sa famille le duché de Courlande, autrefois conquis par les Chevaliers Teutons.

En 1574, Munſter eut pour Evêque un jeune Prince, âgé de douze ans; ce fut *Jean Guillaume*, fils du Duc de Cleves & de Juliers. Ayant hérité des Etats de ſon pere, il quitta l'état eccléſiaſtique en 1585, ſe maria deux fois, mais mourut ſans poſtérité en 1609. Son ſucceſſeur, *Erneſt de Baviere*, réunit, ſuivant l'uſage qui commença à s'établir alors, l'archevêché électoral de Cologne aux évêchés de Munſter, de Liége, de Hildesheim & de Friſingen. Il vit finir le ſeizieme ſiecle, & mourut en 1612. Son neveu *Ferdinand de Baviere* lui ſuccéda dans tous ſes bénéfices; il obtint de plus l'évêché de Paderborn, & mourut en 1650. Après lui vint le fameux Evêque *Chriſtophe-Bernard de Galen*, auparavant Abbé Prince de Corvey ou Corbie en Allemagne. Ce fut le plus grand guerrier de ſon ſiecle. Il commença par ſoumettre ſa ville épiſcopale, qui avoit des prétentions à être libre & Impériale. Il tira ſi bon parti des forces de ſon évêché & de la bravoure de ſes ſujets, qu'il mit ſur pied une armée de trente mille hommes. Il fit la guerre au Roi de Suede Charles Guſtave, attaqua

les Hollandois, se joignit contre eux à Louis XIV en 1672, & mourut enfin en 1678. La Vie de ce Prélat a été imprimée à Cologne en 1681, en un vol. *in*-12; quoique médiocrement écrite, elle est très-curieuse & singuliere.

Pendant le reste du siecle, Munster eut pour Evêques *Ferdinand de Furstemberg*, Evêque de Paderborn, *Maximilien-Henri de Baviere*, Electeur de Cologne, & *Frédéric-Chrétien de Plettemberg*, qui ne mourut qu'en 1706. Il fut remplacé par *François-Arnoud de Metternick*, qui mourut en 1718. La Maison de Baviere rentra alors en possession de l'évêché de Munster; le Prince *Clément-Auguste*, qui fût élu, & qui a été depuis Electeur de Cologne, est mort il y a une vingtaine d'années. L'année derniere, le siége de Munster a été rempli par l'Archiduc *Maximilien*, Electeur de Cologne & frere de l'Empereur.

L'Evêque de Munster a de grands Officiers héréditaires, qui possedent à ce titre des terres considérables. Le premier est le Baron de Notkerck, dont la famille est, de temps immémorial, en possession du titre de Grand-Maréchal

Maréchal de l'évêché de Munster; le second, le Baron de Drosten, Grand-Maître de la maison de l'Evêque; le troisieme, le Baron de Galen, de la famille de l'Evêque Christophe-Bernard, qui y attacha le titre de Grand-Chambellan.

Les lieux principaux de l'évêché de Munster, après la capitale, sont la petite ville de *Warendorf*, sur le bord de la riviere d'Embs; autrefois fortifiée; elle est entourée de bons pâturages, & on y fait un grand commerce de toile. Elle a souvent été endommagée par les incendies. *Werne*, autre petite ville, près de la Lippe, a été aussi souvent brûlée. La ville de *Wreden*, dont la toile est en réputation, renferme une abbaye de filles, toutes nobles. *Coesfeldt* est la plus riche & la plus grande ville de l'évêché après Munster. Elle a deux paroisses, quatre couvens de femmes, un d'hommes, & un collége. Elle a été souvent endommagée par les flammes, & prise par les Suédois & les Hessois. Avant Christophe-Bernard de Galen, les Evêques de Munster y faisoient leur résidence; mais celui-ci ayant absolument soumis sa ville épiscopale, s'y établit.

La ville de *Werdt*, avec un château,

eſt ſur la riviere d'Yſſel ; c'eſt la ſeule de l'évêché où les Luthériens & les Calviniſtes aient des temples.

La ville de *Wect* eſt le chef-lieu d'un comté, avec un château ; il n'appartient aux Evêques de Munſter que depuis 1247, & a été pluſieurs fois pris & brûlé au ſeizieme ſiecle. *Meppen* eſt une petite ville fortifiée ; elle fut donnée, dès l'an 832, par Louis le Débonnaire, à l'abbaye de Corvey, qui y conſerve quelques droits ; mais l'Evêque de Munſter s'eſt emparé de la ſouveraineté. Elle a été priſe & preſque toute brûlée par l'armée Françoiſe en 1761.

Enfin, on trouve dans l'évêché deux belles abbayes ſéculieres, ou de Chanoineſſes nobles, très-anciennes & aſſez riches ; l'une ſe nomme *Borchorſt*, & l'autre *Witmarsheim*.

Le pays le plus conſidérable dans le Cercle de Weſtphalie, après l'évêché de Munſter, eſt compoſé du duché de Cleves, & des comtés de la Marck & de Ravensberg, dont le Roi de Pruſſe eſt actuellement en poſſeſſion, mais qui, ſous le regne de l'Empereur Charles-Quint, avoient encore leurs Princes particuliers. Le duché de Cleves a environ ſeize lieues

de long, sur quatre à cinq de large; l'air y est sain, & le climat tempéré. Le terrein est assez fertile, à droite & à gauche d'une forêt de quatre à cinq lieues de long, qui coupe, pour ainsi dire, ce pays par la moitié, & au bord de laquelle est entre autres la ville de *Cleves*. Le *Rhin* traverse ce duché, & le partage en deux parties, orientale & occidentale. Il y reçoit plusieurs rivieres assez considérables, telles que la *Roër*, l'*Embs* & la *Lippe*. La partie occidentale s'étend jusqu'à la Meuse. On y trouve jusqu'à vingt-quatre villes; mais il n'y en a que sept qui aient séance aux Etats. La plus grande partie du pays professe la Religion Catholique; on y compte encore six collégiales, deux grandes abbayes, dix-sept ou dix-huit couvens d'hommes & de femmes, deux commanderies de l'Ordre Teutonique, & une de celui de Malte; mais il y a bien autant de Luthériens & de Calvinistes, dont les églises sont gouvernées par des Synodes provinciaux. Sa situation, entre les deux grands fleuves du Rhin & de la Meuse, est très-favorable au commerce. Il y a de bonnes manufactures de draps de laine & de toiles, & des blanchisseries dans les prairies qui

bordent les petites rivieres. Le grand nombre d'inſcriptions, de médailles & d'autres antiquités Romaines que l'on a trouvées dans ce pays, prouvent que les légions Romaines y ont autrefois pénétré, & même ſéjourné : mais cette partie de l'Hiſtoire de Cleves eſt fort obſcure ; & cette obſcurité même s'étend juſque ſur les premiers Rois ou Princes barbares qui ont gouverné ce pays.

Ce qu'on ſait de certain, c'eſt qu'au commencement du neuvieme ſiecle, le comté de *Cleves* fut partagé entre deux freres, dont l'aîné, *Everard*, conſerva le nom de Comte de Cleves, & le cadet, *Robert*, prit celui de Comte de *Teſterband*. La poſtérité d'Everard finit en 1368, & *Marguerite*, qui en fut l'héritiere, épouſa *Adolphe*, Comte de la Marck, qui devint Comte de Cleves. Son fils, nommé auſſi *Adolphe*, épouſa Conſtance, niece de l'Empereur Sigiſmond, qui érigea le comté de Cleves en duché en 1417. Le duché de Cleves, fixé ainſi dans la Maiſon de la Marck, l'arriere petit-fils du premier Duc, nommé *Jean III*, épouſa Marie, fille & héritiere de *Guillaume II*, Duc de Berg, de Juliers, & Comte de Ravensberg : ainſi *Guillaume III*, fils de Guillaume II & de Marie,

hérita de tous ces duchés. Il eut un fils, nommé *Jean-Guillaume*, qui recueillit ce bel héritage tout entier. Il avoit aussi des prétentions sur le duché de Gueldre ; mais il fut obligé de céder ce pays à l'Empereur Charles Quint, en 1543. Jean-Guillaume ne mourut qu'en 1609 ; & ce fut alors qu'il s'éleva les plus grandes contestations sur sa succession. Trois grands prétendans se présenterent : le premier étoit la Maison entiere de Saxe, car il y avoit dispute à ce sujet entre la branche Albertine ou électorale, & la branche Ernestine, qui avoit été dépouillée de l'électorat par Charles-Quint. Ces Ducs de Saxe fondoient leurs droits sur le contrat de mariage de Sibylle, fille du Duc Jean III, avec l'Electeur Jean-Frédéric. Le second prétendant étoit l'Electeur de Brandebourg, aux droits de sa femme, niece du Duc Jean III. Le troisieme, Philippe-Louis, Comte de Neubourg, de la Maison Palatine, aux droits de sa femme, sœur du dernier Duc Jean-Guillaume. Les trois prétendans gouvernerent d'abord toute la succession par *indivis* ; mais en 1624, la Maison de Brandebourg & celle de Neubourg la partagerent, en excluant absolument celle

de Saxe. L'Electeur de Brandebourg conserva le duché de Cleves & les comtés de la Marck & de Ravensberg, & la Maison de Neubourg, les duchés de Juliers & de Berg. La seigneurie de Ravenstein resta indécise, & on déclara qu'on s'en rapporteroit à un compromis. Le partage fut fait sur ce pied-là en 1666, & confirmé par l'Empereur Léopold en 1678 ; tel est encore à peu près l'état des choses. Le Roi de Prusse jouit du duché de Cleves, des comtés de la Marck & de Ravensberg. C'est par la description de ceux-ci que nous allons commencer.

Le duché de Cleves est actuellement gouverné par une régence établie à Cleves par le Roi de Prusse, & qui connoît en dernier ressort de toutes les affaires domaniales, féodales, ecclésiastiques, civiles, & même militaires, & reçoit les appels de différens autres tribunaux & chambres, des domaines, des eaux & forêts, des péages, des impositions, de la guerre & de la police, & de petits tribunaux, qui jugent les affaires civiles & criminelles dans chaque bailliage. Le comté de la Marck a ses Chambres à part, mais qui ressortissent à la régence

de Cleves. Le duché de Cleves rapporte, à ce que l'on prétend, au Roi de Prusse, un million d'écus d'Allemagne par an.

La ville de *Cleves* est à un demi-mille d'Allemagne, c'est-à-dire, à une lieue du Rhin, & à deux milles, c'est-à-dire, quatre lieues de France, de la Meuse; elle communique au Rhin par la riviere de Kermis. Les environs en sont extrêmement agréables : elle est entourée de collines, de champs fertiles & de prairies; on dit que son nom vient de la pente des collines dont elle est entourée, du mot latin *Clivis*. Elle est partagée en haute & basse, bien bâtie, & contient environ huit cents maisons. Au plus haut de la ville haute, est un ancien château, que l'on appelle en Allemand *la Tour au Cygne*; elle est si élevée, que l'on découvre du haut jusqu'à vingt-quatre villes. Suivant une tradition populaire & fabuleuse, elle a été bâtie trois cents ans avant la naissance de Jésus-Christ. Ce château étant écroulé en 1431, il a été rebâti. Dans la grande salle de ce château, on voit une statue de César, avec une inscription qui porte qu'il est autrefois venu jusque là. C'est dans la ville haute qu'est l'église

collégiale catholique, dont le chapitre est composé d'un Doyen & de seize Chanoines. Il y a aussi dans cette ville deux belles places, nommées *le Grand & le Petit Marché*, & l'église Calviniste Françoise. Dans la ville basse, sont les couvens des Cordeliers, des Capucins, & des Chanoinesses régulieres, suivant la regle de Saint Augustin ; le temple des Luthériens, celui des Prétendus Réformés Allemands, & une synagogue. La cour du Prince, ou le gouvernement, est un très-beau bâtiment, orné de magnifiques jardins, au bout desquels on arrive par une allée de tilleuls, à la ménagerie ou parc, qui est une belle promenade d'un mille de circuit. Encore plus loin, est une source d'eau minérale, dont la fontaine est fort ornée, disposée en cascade à l'entrée d'un bois bien percé, & capable de plaire à ceux qui se portent bien, au moins autant que de guérir les malades : enfin encore plus loin, est la maison de plaisance du Prince Maurice de Nassau-Siegen, qui étoit Gouverneur du duché de Cleves pour le Roi Frédéric premier. Dans le jardin, est le tombeau que ce Prince s'est fait élever ; il est entouré de grilles & décoré d'ins-

criptions, de vases & de monumens antiques & Romains, trouvés dans le pays. Cleves a été brûlée en 1372 & 1528, & elle fut assiégée, prise & fort endommagée en 1641.

Dans le Cercle de Cleves sont différentes villes, renommées dans les guerres des quinzieme, seizieme & dix-septieme siecles, telles que *Calcar*, *Grithausen*, sur un bras du Rhin, *Cranembourg*, autrefois ville Impériale, *Gennep*, &c.

Le second Cercle du pays de Cleves est celui de *Wesel*, dont la capitale est la plus grande ville du duché, bien fortifiée, avec une bonne citadelle. Elle est située sur le Rhin, à l'embouchure de la Lippe. Au commencement du douzieme siecle, ce n'étoit encore qu'un village; mais sa situation avantageuse sur ce fleuve lui a procuré un grand commerce & l'honneur de devenir ville : elle étoit même autrefois Impériale. L'Empereur Rodolphe la donna, en 1290, à Thiéry, Comte de Cleves, qui avoit épousé sa niece; on prétend qu'elle a été aussi du nombre des villes Anséatiques. Elle fut brûlée en 1354, assiégée & prise par les Espagnols en 1586 & en 1614, & restituée à l'Electeur de Brandebourg en

1629. Le grand Condé s'en empara pour la France, en 1672. Elle a été depuis fortifiée ; cependant les troupes Françoises s'en emparerent assez aisément en 1757, le Roi de Prusse n'ayant pas jugé à propos de la défendre. Elle lui a été rendue en 1763 ; mais toutes les fortifications ont été détruites, & elle est réduite à une simple enceinte, qui enveloppe la ville & la citadelle. Il y a dans la ville des églises des trois Religions ; Catholique, Luthérienne & Réformée, trois couvens d'hommes & un de Chanoinesses, qui font preuve de noblesse ; une partie de ces Dames est Catholique, & l'autre Luthérienne. Il y a une communication journaliere & continuelle de Wesel avec la Hollande par le Rhin. On prétend qu'on a trouvé à Wesel des monumens d'une divinité des anciens peuples Bruttiens, nommée *Velleda.* C'étoit, dit-on, une Princesse qui avoit gouverné ces peuples, & les avoit défendus avec tant de valeur & de sagesse, qu'ils lui éleverent des autels.

La seconde ville de ce quartier est *Duisbourg*, située autrefois sur le Rhin, qui s'en est écarté, & en est à présent à une demi-lieue ; c'étoit, dit-on, le

château des anciens Teutons, consacré à leur premiere divinité le Dieu *Twis*. On prétend aussi que Clodion le Chevelu, que l'on regarde comme le second Roi des Francs, en avoit fait sa capitale. Elle étoit autrefois libre & Impériale; Rodolphe l'engagea, en 1290, à Thiéry VIII, Comte de Cleves. Cet engagement fut successivement confirmé à différens Ducs par plusieurs Empereurs qui avoient besoin d'argent. Enfin Duisbourg est entiérement demeuré dans la dépendance du pays de Cleves. Les Luthériens & les Prétendus Réformés y ont des églises, un hôpital, & une université fondée en 1655; cependant les Catholiques y conservent encore deux couvens d'hommes, & un de Religieuses Bernardines nobles.

Santen est dans le même Cercle: on trouve dans cette ville une grande quantité de médailles & de monumens qui prouvent qu'il y eu autrefois un camp Romain: on croit qu'il en est parlé dans Tacite, sous le nom de *Vetera-Castra*. Le nom de Santen qu'elle porte, vient d'un monastere que l'Evêque Peregrinus y établit en 1028, & qui subsiste encore sur le pied de collégiale;

c'est la plus grande & la plus belle église du duché. On y voit aussi un couvent de Capucins & un de Religieuses. Cette ville a long-temps dépendu des Archevêques de Cologne ; ce n'est que depuis le quinzieme siecle qu'elle fait partie du duché de Cleves.

Orsoy est une petite ville sur le Rhin, qui étoit assez forte en 1672, & que Louis XIV mit alors au nombre de ses conquêtes, l'ayant prise en personne le trois Juin ; mais elle n'est plus fortifiée. Dans ce même Cercle est le village de *Meer*, auprès duquel il se passa, en 1758, une affaire entre les troupes Françoises, celles Hannovriennes & Prussiennes.

Dans le Cercle d'*Emerich* est la petite ville de *Rees*, sur le Rhin, autrefois aux Archevêques de Cologne, cédée aux Ducs de Cleves en 1392. Les Espagnols s'en emparerent en 1548. Le Prince Maurice de Nassau la reprit en 1614, M. de Turenne en 1672.

La ville d'*Emerich* est dans une belle plaine au bord du Rhin : elle doit son origine à son église collégiale, qui subsiste encore, & est ancienne & belle. Cette ville dépendoit autrefois des Ducs de Gueldre, qui l'engagerent, & la cé-

derent enfin aux Ducs de Cleves. Il y a deux couvens de Moines Catholiques, un de Religieuſes, & des égliſes de toutes les Religions tolérées dans l'Empire. En 1672, Emerich ſe rendit au grand Condé le ſept Juin.

Le comté de *la Marck* eſt le plus grand du Cercle de Weſtphalie. Le ſol en eſt très-fertile; il produit du froment & toutes ſortes de grains, des légumes de toute eſpece, du lin & du chanvre en très-grande abondance, de belles prairies & de bons pâturages, qui nourriſſent beaucoup de bétail; de belles forêts, des collines abondantes en gibier, des mines de charbon de terre, de fer, de plomb, de cuivre & d'argent, de belles carrieres de pierres, & trois ſalines. Il eſt arroſé de pluſieurs aſſez belles rivieres, dont les principales ſont la Lippe & la Ruhr. Les rivieres & les étangs ſont très-poiſſonneux. On y compte dix-ſept villes; un grand nombre de Maiſons nobles en ſont originaires. Les anciens Comtes de la Marck tirent leur origine des Comtes d'Altena, & l'on croit que ceux de Cleves en deſcendoient auſſi; les Comtes de Bergh étoient de la même Maiſon. Adolphe III, Comte d'Altena, mort en

1249, fut le premier qui prit le nom & les armes de la Marck.

J'ai dit au commencement de cet article, comment la branche aînée des Comtes de la Marck se trouva en possession du comté de Cleves à la fin du quatorzieme siecle; comment cette branche s'éteignit en 1609; enfin, comment le duché de Cleves & le comté de la Marck sont venus à la Maison de Brandebourg, & au Roi de Prusse qui les possede encore. *Engilbert*, Comte de la Mark, dont le fils aîné épousa l'héritiere de Cleves, eut un second fils, nommé *Everard*, qui devint Comte d'Aremberg; le petit-fils de celui-ci, *Jean* de la Marck, Comte d'Aremberg, mort en 1463, eut aussi deux fils; l'aîné, nommé *Robert*, fut Seigneur de Sedan; sa postérité finit dans son arriere petit-fils, dont la fille aînée épousa Henri de la Tour d'Auvergne, dont descend, au cinquieme degré, M. le Duc de Bouillon d'aujourd'hui. Du second *Guillaume*, qui prit le surnom de *Lumay*, descendoit, au huitieme degré, le Comte Louis de la Marck, mort, il y a quelques années, Lieutenant-Général au service de France. Il n'a eu que des filles d'un pre-

mier mariage, dont l'aînée a épousé le Duc d'Aremberg de la Maison de Ligne.

Le comté de la Marck se partage en quatre Cercles; le premier est celui de *Ham*. La ville de ce nom est située sur la Lippe; elle est assez bien fortifiée & bien bâtie; il y a des églises des deux Religions Catholique & Prétendue Réformée, & un couvent de Cordeliers. On y trouve de belles blanchisseries de toiles, & elle est commerçante. Elle a été fort souvent endommagée par des incendies: les François la bombarderent en 1662, mais ne purent s'emparer d'un petit fort à l'occident de la ville. Tout auprès, est une abbaye de Chanoinesses nobles, partie Catholiques, & partie Prétendues Réformées, & un peu plus loin un couvent de Bernardines nobles, fondées depuis le treizieme siecle. C'est dans ce Cercle qu'est le village de la Marck, dont la paroisse est Luthérienne: elle appartient au Roi de Prusse; & le château, actuellement démoli, a donné le nom à l'illustre Maison dont je viens de parler: ce fut au treizieme siecle que les Seigneurs d'Altena l'acquirent & en prirent le nom.

La ville d'*Unna* est la seconde du comté de la Marck: il y a plusieurs églises des

trois Religions, & un couvent de Religieuses; elle a eu autrefois ses Comtes particuliers, dont la famille est éteinte. Dans l'étendue de son bailliage, est l'abbaye noble séculiere de Frondenberg, dont le chapitre est composé d'une Abbesse & de vingt-quatre Chanoinesses, moitié Catholiques & moitié Protestantes.

La ville de *Soest* est grande, mal bâtie, & n'est pas peuplée à proportion de son étendue : on y compte cependant environ douze cents maisons. La grande église est partagée entre les Catholiques & les Luthériens; il y a deux couvens & plusieurs églises Calvinistes. Elle étoit connue dès le temps des Empereurs Carlovingiens & Saxons, aux neuvieme & dixieme siecles. Ces Monarques y ont souvent fait leur résidence, & en ont daté plusieurs Diplômes. Elle fut soumise ensuite aux Archevêques de Cologne; mais elle secoua leur joug, ayant la prétention d'être ville Impériale : enfin, au quinzieme siecle, elle se donna au Duc de Cleves, Comte de la Marck. On voit sur le bord de la riviere de Ruhr, au pied d'une montagne, un vieux château qu'on appelle *Westhoven* : on assure que c'étoit là que tenoit sa cour le fameux *Witikind*, Roi des Saxons,

Saxons, qui fut vaincu par Charlemagne à plus d'une reprise. Au haut de la montagne voisine, sont les restes de la forteresse de *Sibourg*, qui dominoit ce palais & le défendoit. Charlemagne l'assiégea & l'emporta deux fois, l'une en 772, & l'autre en 775, Witikind ayant été absolument expulsé de la Saxe. L'Empereur habita quelquefois lui-même le palais de Westhoven, & établit au château de Sibourg des Châtelains, de qui est descendue une famille noble & illustre, que je crois à présent éteinte ; enfin le château fut entiérement démoli en 1237.

Le Cercle de *Hoerde* a pour chef-lieu la ville de ce nom, où les Comtes de la Marck avoient autrefois un château ; ils y faisoient souvent leur résidence. Tout auprès est l'abbaye de Chanoinesses de *Clarenberg*, partagée, comme les précédentes, en Demoiselles Catholiques & Luthériennes. On voit sur la Ruhr les ruines du château d'*Isembourg*, dont les anciens Seigneurs étoient de la Maison d'Altena, depuis la Marck ; mais l'un d'entre eux ayant péri par le dernier supplice, pour avoir assassiné Engilbert, Archevêque de Cologne, son château fut rasé, & les enfans du coupable Comte

prirent le nom de Comtes de *Limbourg*, d'un château que leur oncle Henri, Duc de Limbourg, fit construire pour eux au bord de la riviere de Lenne. Par la suite ce château passa à la Maison des Comtes de Tecklenbourg & de Bentheim, dont une branche le possede encore, sous la protection du Roi de Prusse, comme Comte de la Marck. La Maison de ceux de Limbourg subsiste dans la Maison de *Limbourg-Stirum*.

Altena, dans le Cercle de ce nom, est la premiere seigneurie qu'aient possédée les Comtes de la Marck : on voit encore leur antique château, bâti sur un rocher fort élevé. Le village & le château de *Plettenberg* ont donné leur nom à une famille illustre de la Westphalie.

Le comté de *Ravensberg* appartient au Roi de Prusse, aussi bien que le duché de Cleves & le comté de la Marck. Le terrein n'y est pas aussi bon que celui des deux autres pays ; il est sablonneux, cependant on en retire quelques grains, du chanvre & du lin de la plus grande finesse. Il y a de bons pâturages, de belles forêts, & des montagnes remplies de mines. On y compte deux grandes villes, huit plus petites, & plus de cent trente bourgs & villages ; la plupart des habitans sont

Luthériens. La fabrique & le blanchiment des toiles sont le commerce & la richesse du pays. Les premiers Comtes de Ravensberg vivoient au douzieme siecle; leur race s'éteignit au milieu du quatorzieme, & une héritiere porta ce comté au Duc de Juliers, de qui il passa à ceux de Cleves, & est entré dans le partage de l'Electeur de Brandebourg. La capitale s'appelle *Bielefeld*, située au pied d'une montagne, sur un ruisseau, qui la partage en ville haute & ville basse. L'une & l'autre contiennent environ huit cents maisons, deux grandes églises, dont la premiere est Luthérienne, la seconde sert à un chapitre de Chanoinesses, partagé entre des Dames Catholiques & d'autres prétendues Réformées.

La seconde ville du comté de Ravensberg est *Herford*, séparé en deux parties par deux petites rivieres : dans chacune sont des églises des trois Religions, des couvens, un chapitre mixte; & dans la partie du milieu, est l'abbaye de *Herford*, dont l'Abbesse est Princesse de l'Empire, a séance à la Diete, & a la supériorité territoriale sur l'enceinte de son abbaye & quelques terres au dehors. Il y a un assez grand nombre de fiefs qui en rele-

vent ; & les revenus de l'Abbesse sont presque tous fondés sur les droits de mutations, & les redevances de ces fiefs. On compte que ces revenus montent à six mille écus d'Allemagne ; ceux des Chanoinesses sont fort modiques. L'abbaye fut fondée au commencement du regne de Charlemagne, & ayant été ruinée par les Barbares, fut rétablie environ cent ans après. Elle fut d'abord habitée par des Religieuses de Saint Benoît, qui ont ensuite embrassé le Luthéranisme, sous leur Abbesse Anne, Comtesse de Limbourg. Dans l'état présent, le chapitre est composé d'une Doyenne, d'une Custode, & d'autant de Chanoinesses que l'Abbesse veut bien en nommer, car c'est elle qui se charge de les entretenir. Elles font toutes les grandes preuves de noblesse, aussi bien que les Demoiselles d'un second chapitre, dépendant absolument du premier, composé de trois Dignitaires & de neuf Chanoinesses. Depuis environ cinquante ans, ces Dames portent une croix, attachée à un ruban ponceau, liséré d'argent : elles n'observent aucune clôture, & se marient lorsqu'elles veulent ; mais alors elles perdent leur prébende. Il y a quatre Chanoines Luthé-

riens attachés à l'abbaye. Ils font preuves de nobleſſe, & ces places ſont ordinairement conférées à des Gentilshommes du pays, qui rempliſſent en même temps les fonctions de Grand-Echanſon, Grand-Maréchal, Grand-Pannetier & Grand-Veneur de l'Abbeſſe.

La petite ville d'*Engern*, en latin *Angaria*, étoit autrefois bien plus conſidérable ; on croit qu'elle étoit la capitale des Etats du grand Witikind. L'on montra, en 1377, à l'Empereur Charles IV le mauſolée de ce Roi barbare, qui à la fin s'étoit converti ſincérement, & avoit, dit-on, fondé un chapitre de Chanoines dans l'égliſe d'Engern, où il avoit voulu être enterré. Le chapitre d'Engern a été tranſféré à Herford, & on y tranſporta en même temps les os de Witikind ; mais ils ont diſparu lors des guerres & des troubles de Religion. La ville d'Engern, auſſi bien que la cour de Weſtaufen & le château de Sibourg, ont long-temps appartenu aux Empereurs mêmes : on voit que Mathilde, veuve de l'Empereur Henri I, y demeuroit ; mais qu'enſuite Engern fut donnée par l'Empereur aux Comtes de la Lippe, & enfin paſſa aux Comtes de Ravensberg.

Les duchés de *Juliers* & de *Berg* ſont tombés en partage à la Maiſon des Comtes Palatins de Neubourg, par le même arrangement qui a fait paſſer le duché de Cleves au Roi de Pruſſe. Le pays de Juliers a près de vingt milles d'Allemagne de longueur, ſur environ huit à neuf milles dans ſa plus grande largeur. Le ſol eſt fertile en général; une partie produit du blé; le reſte eſt en bonnes prairies, en pâturages & en forêts. On y éleve beaucoup de bétail, & on en tire de très-bons chevaux. On y cultive ſur-tout beaucoup de lin, dont on fait des toiles très-fines, qui s'embarquent ſur la Meuſe, & que l'on débite pour toiles de Hollande. Il a la Meuſe à l'occident, le Rhin à l'orient; l'intérieur eſt arroſé par quantité de rivieres plus petites, dont la principale eſt la Roër ou Ruhr. Les pays de Juliers & de Berg ont enſemble des Etats, compoſés de la Nobleſſe des deux duchés & des quatre principales villes de chacun d'eux. Ces Etats prétendent avoir de grands priviléges, & être indépendans, à certains égards, de leur Seigneur territorial, qui eſt aujourd'hui l'Electeur Palatin. Ils s'aſſemblent ordinairement à Duſſeldorf. Les

habitans en font partie Catholiques, partie Proteftans. Les fuffrages de Juliers & de Berg, auffi bien que celui de Cleves, font fufpendus dans le collége de ces Princes à la Diete de l'Empire ; mais les poffeffeurs de ces duchés en ont d'ailleurs affez d'autres.

Le premier Comte de Juliers que l'on connoiffe, vivoit au commencement du dixieme fiecle. Il s'appeloit *Gérard.* Le Comte *Guillaume VII* fut élevé à la dignité de Margrave par l'Empereur Louis de Baviere, vers 1345, & onze ou douze ans après, fut fait Duc par l'Empereur Charles IV. Son fils *Guillaume VIII* époufa l'héritiere des comtés de Gueldre & de Zutphen, qui devoient paffer à leurs fils ; mais ils moururent avant leur pere, la plupart fans poftérité ; un feul laiffa un petit-fils, qui fut, par fa mere, Duc de Berg & Comte de Ravenfberg. Ce jeune Prince, nommé *Adolphe*, devoit ainfi hériter des duchés de Juliers & de Gueldre ; mais il fut obligé de céder le dernier à Arnoud d'Egmont, & mourut fans enfans ; fon neveu *Gérard* hérita de fes Etats de Juliers, de Berg & de Ravensberg. Ils pafferent à fon fils *Guillaume IX* ; mais

celui-ci n'eut qu'une fille, qui épousa Jean III, Duc de Cleves & Comte de la Marck. J'ai déjà eu occasion de dire, en parlant du duché de Cleves, que Jean III fut pere de Guillaume, & celui-ci de Jean-Guillaume, après la mort duquel j'ai dit qu'il s'éleva les plus grandes questions sur les successions entieres de Cleves & de Juliers. J'ai aussi dit que l'Electeur de Brandebourg s'arrangea enfin avec le Duc de Neubourg, devenu Electeur Palatin. Celui-ci eut les duchés de Juliers & de Berg. Son fils Charles-Philippe les posséda avec l'électorat Palatin; mais il mourut sans enfans mâles. L'héritier de son électorat fut son cousin Charles-Théodore, de la branche Palatine de Sulsbach; & comme cette branche descendoit, aussi bien que celle de Neubourg, de la Princesse Anne, sœur du dernier Duc de Juliers, Jean-Guillaume, elle avoit autant de droits à la succession que la branche de Neubourg; aussi, après quelques difficultés, le Roi de Prusse a-t-il consenti à lui laisser les duchés de Berg & de Juliers. L'Electeur Charles-Théodore, qui a depuis peu réuni l'électorat de Baviere à l'électorat Palatin, n'a point d'enfans de sa cousine Marie-Elisabeth

de Sulsbach, qui a le principal droit aux duchés de Juliers & de Berg, en cas de mort de son mari ; mais elle a une sœur, veuve de Frédéric, Prince Palatin de la branche de Deux-Ponts, dont le fils aîné, actuellement Duc de Deux-Ponts, doit hériter, aux droits de son pere, de l'électorat de Baviere & du Palatinat, & aux droits de sa mere, des duchés de Juliers & de Berg.

Le duché de *Juliers* est partagé en trente bailliages. La capitale, qui est sur le bord de la Ruhr, est fortifiée, & a une citadelle qui renferme l'ancien château ou résidence des Ducs. *Juliers* prétend tirer son nom de Julius César ; quoi qu'il en soit, on l'appelle en latin *Juliacum.* Dans la ville est une église collégiale & un couvent Catholique, & les églises Luthériennes & Calvinistes sont au dehors. Cette ville a été plusieurs fois assiégée, entre autres en 1610, par le Prince Maurice de Nassau, en 1622, en 1642, &c.

La seconde ville est celle de *Heinsberg*, qui a été autrefois fortifiée, & a eu ses Seigneurs particuliers. *Duren* est le chef-lieu d'un bailliage ; c'est la ville la plus aisée & la plus commerçante du duché ;

elle renferme une bonne manufacture de draps. On prétend qu'elle étoit autrefois ville Impériale. Dans le reſſort de ſon bailliage, eſt la ſeigneurie de *Mérode*, qui a donné ſon nom à une famille illuſtre des Pays-Bas, dont eſt M. le Marquis de Weſterloo.

Le duché de *Berg* a environ quinze milles d'Allemagne de long & ſix de large. Il eſt borné à l'occident par le Rhin, au ſeptentrion par la riviere de Roër, différente de celle qui traverſe le duché de Juliers. Les bords du Rhin y ſont fertiles ; ils produiſent du blé, des légumes, des fruits, & dans quelques parties même du vin. Le reſte du bailliage eſt montueux & couvert de forêts. Il y a dans les vallées quelques bons pâturages. Tout le duché eſt partagé en dix-neuf bailliages, qui contiennent pluſieurs bonnes villes ; mais à proportion, peu de villages. Les premiers Comtes de Berg étoient de la même Maiſon que ceux d'*Altena*, d'où ſont deſcendus les Comtes de la Marck. La branche des Comtes de Berg s'éteignit, en 1348, en la perſonne d'Adolphe, dont la fille Marguerite épouſa *Gérard*, Duc de Juliers. Leur fils Guillaume fut créé Duc de Berg, en 1380, par l'Empereur Ven-

ceſlas : leurs deſcendans, Ducs de Juliers & de Berg, devinrent auſſi Ducs de Cleves, & leur ſucceſſion a été partagée comme je l'ai dit.

Duſſeldorp eſt la principale ville du duché de Berg ; c'eſt là où les Etats s'aſſemblent; cependant elle n'y tient pas le premier rang. Elle eſt ſur le bord du Rhin, bien peuplée, & fortifiée à la moderne du côté de la terre, ce fleuve la garantiſſant ſuffiſamment de l'autre. Elle eſt diviſée en haute & baſſe, ou plutôt en vieille & neuve. Dans la premiere, eſt le château des Ducs, au bord du Rhin, dans la plus belle ſituation. D'ailleurs il n'y a rien de remarquable que deux belles galeries, dont la ſupérieure eſt remarquable par une ſuperbe collection de tableaux ; & l'inférieure par une belle collection d'antiques ou d'après l'antique. Ces tréſors ont été amaſſés par les Princes de la Maiſon de Neubourg. L'Electeur Jean-Guillaume de cette Maiſon a fait bâtir les caſernes, qui ſont vaſtes, & capables de loger à l'aiſe huit bataillons. Sur la place ou grand marché, vis-à-vis l'hôtel de ville, eſt la ſtatue équeſtre en bronze de cet Electeur, qui naquit à Duſſeldorp, y paſſa la plus grande partie de ſa vie, & y mou-

rut en 1716. Il y a dans la ville une belle église collégiale Catholique, où sont d'anciens tombeaux des Ducs de Berg & de Juliers, quelques couvens d'hommes & de femmes, entre autres celui des Cordeliers, dont l'église est très-belle; un collége, ci-devant occupé par les Jésuites, & quelques églises Luthériennes & Calvinistes : à une demi-lieue de la ville, il y a une belle & riche chartreuse.

Elverfeld est une ville ouverte, fort peuplée & très-commerçante. Celle de *Solingen* est vilaine & mal bâtie, mais renommée pour sa manufacture d'ouvrages d'acier; les lames d'épées & les faux de Solingen sont en grande réputation. Dans le même bailliage est le lieu de *Bourg*, avec un ancien château; on y fabrique des canons de fusils, qui ont autant de réputation que les lames d'épées dont je viens de parler. Dans toute cette partie du duché, il y a beaucoup de forges & de fabriques d'ouvrages de fer & d'acier. La partie qui est du côté du Rhin, au contraire, est enrichie par ses manufactures d'étoffes & de draps.

Le château de *Stirum* est dans le duché de Berg; c'est de lui qu'a pris son nom la Maison de Limbourg-Stirum, dont l'ori-

gine est la même que celle de la Marck, comme je l'ai dit plus haut. Ils n'ont plus le comté de Limbourg en Westphalie ; en revanche ils ont acquis celui de Bronchorst.

L'évêché de *Paderborn* est à l'extrémité orientale du Cercle de Westphalie; il tient au duché de ce nom, au landgraviat de Hesse, au duché de Brunswick, & aux comtés de Waldeck, de Ridberg & de la Lippe. Son territoire a environ onze milles de long de l'orient à l'occident, & neuf du septentrion au midi. La plus grande partie de ce pays est très-fertile, sur-tout en pâturages ; le reste est une grande bruyere, dans laquelle il n'y a que quelques maisons dispersées. Dans la partie montagneuse, il y a des mines de fer, & quelques sources d'eau salée. Le fleuve du Weser borne l'évêché presque tout entier à l'orient, & le sépare du duché de Brunswick ; mais l'intérieur du pays est coupé par un grand nombre de rivieres poissonneuses & commerçantes. Les principales sont, la Dimel & l'Emmer, qui se jettent dans le Weser ; la Lippe & l'Embs y prennent leurs sources ; &, après un assez long cours, la

premiere se jette dans le Rhin, & la seconde dans la mer du Nord.

On compte vingt-trois villes dans l'évêché de Paderborn; mais la plupart sont petites: d'ailleurs l'Evêque est riche & assez puissant; il a séance à la Diete de l'Empire, avant celui de Munster. Il est suffragant de l'archevêché de Maïence. La fondation de cet évêché ne remonte pas plus haut que le temps de Charlemagne. Cet Empereur, faisant la guerre aux Saxons, étoit campé avec son armée dans un terrein fort sec, où elle avoit peine à subsister faute d'eau. Tout d'un coup on en découvrit, comme par miracle, une source très-abondante, qui, à quelques pas de là, forma une riviere, que l'on nomma le *Pader*, qui a donné son nom à la ville de Paderborn. L'Empereur, reconnoissant de la grace qu'il croyoit avoir reçue du Ciel, fonda une église à la source de la riviere même; & cette église, dédiée à Notre-Dame, est devenue depuis la cathédrale de Paderborn. Le Pape Léon III la consacra avec beaucoup de cérémonies, l'an 799, en présence de Charlemagne, qui, de concert avec le Pape, y fonda un évêché,

auquel le Prince accorda de grandes terres. Le premier Evêque se nommoit *Atumax* ; il étoit Saxon d'origine. Ayant été donné en otage à l'Empereur, il se fit instruire dans la Religion Chrétienne, & devint le plus cher disciple de Saint Burchard, Evêque de Wurtzbourg, qui lui procura l'évêché de Paderborn. Il mourut en 804, & fut canonisé. Son successeur *Badurod* l'a été aussi. Il procura à son église les reliques de Saint Liboire, qu'il apporta de France. Après sa mort, arrivée en 852, *Luitard* occupa ce siége, & fut massacré, en 877, par les Vandales, qui tuerent jusqu'à six Evêques, trois Ducs & treize Comtes, la même année que mourut l'Empereur Charles le Chauve. Cependant, après le départ des Barbares, la suite des Evêques de Paderborn continue ; & l'on en trouve six pendant le cours du dixieme siecle, dont on sait les noms, mais dont on ignore la naissance & les actions. *Meinwere*, qui mourut l'an 1036, étoit frere de Witikind, Duc ou Comte de Gueldre. Il avoit deux autres freres, dont l'un étoit Evêque d'Utrecht, & l'autre de Liége. Le dernier, du onzieme siecle, étoit de la Maison des Comtes de Waldeck.

Ces Comtes, qui prétendoient descendre du grand Witikind, étoient Seigneurs ou Gouverneurs de Paderborn & de Swalemberg ; sur la fin du douzieme siecle, Witikind, cinquieme du nom, l'un d'eux, vendit Paderborn à l'Evêque Bernard, pour la somme de trois cents marcs d'or, dont le Comte avoit besoin pour faire le voyage de la Croisade (1). Depuis cette époque, les Evêques de Paderborn étant devenus plus puissans, le siége a été rempli par de plus grands Seigneurs. *Wilbrand*, des Comtes d'Oldembourg, fut aussi en même temps ou peu après Evêque d'Utrecht; il mourut en 1233. Sous *Bernard*, des Comtes de la Lippe, les Chanoines cesserent de vivre en commun, & leurs revenus furent partagés en prébendes. Pendant le quatorzieme siecle, l'élection des Evêques souffrit de grandes difficultés. Elle excita des dissentions & même des guerres. L'Evêque *Simon*, des Comtes de Sternberg, fut tué en faisant le siége d'un château en 1389. Son successeur mourut de la peste en 1394. *Guillaume*, des Comtes

(1) Les Princes de Waldeck d'aujourd'hui descendent de ces Comtes.

de

de Ravensberg, fut d'abord Evêque de Paderborn, & voulut ensuite être Archevêque de Cologne : cependant il n'étoit pas Prêtre ; & ayant eu pour compétiteur le *Comte de Meurs*, il s'accorda avec lui en épousant sa niece, & lui céda ses prétentions sur les deux évêchés. Le Comte de Meurs y en joignit bientôt un troisieme, qui fut celui d'Haberstat. Ce fut alors que l'usage s'établit en Allemagne de posséder plusieurs évêchés à la fois. *Herman*, des Landgraves de Hesse, mourut, en 1508, Evêque de Paderborn & Archevêque de Cologne. *Eric*, des Ducs de Brunswick, eut à la fois les trois évêchés de Westphalie, Paderborn, Osnabruck & Munster. Son successeur *Herman*, Comte de Wied, fut en même temps Archevêque de Cologne & Evêque d'Osnabruck ; mais ayant favorisé les erreurs du Luthéranisme, il fut cité au Concile de Trente, & déposé : il mourut en 1552. *Jean*, Comte de Hoya, gouverna, pendant vingt-six ans, les trois évêchés de Westphalie. *Salentin*, Comte d'Isembourg, qui lui succéda, fut, pendant dix années, Archevêque de Cologne, & renonça à toutes ses dignités ecclésiastiques pour se marier. *Henri*, des

Ducs de Saxe-Lavembourg, étoit aussi Archêveque de Brême. Le dernier Evêque du seizieme siecle fut *Henri de Furstemberg*; il gouverna l'évêché de Paderborn pendant trente-trois ans, & fonda l'Université qui subsiste encore, dont il donna la direction aux Jésuites. Il ne possédoit que ce seul évêché; mais au contraire son successeur *Ferdinand de Baviere* en avoit quatre, indépendamment de l'archevêché-électorat de Cologne. Pendant le reste du dix-septieme siecle, on a vu encore un Prélat de la Maison de Furstemberg, qui remplaça dans l'évêché de Munster le fameux Christophe-Bernard de Galen; ensuite deux Prélats de la Maison de Metternich, dont l'un est mort en 1718. Deux Princes de la Maison de Baviere les ont remplacés. Le dernier d'entre eux, frere de l'Empereur Charles VII, étoit en même temps Archevêque de Cologne, Evêque de Munster & d'Osnabruck, & Grand-Maître de l'Ordre Teutonique. L'Evêque actuel est de la famille des Barons de Westphalen, ancienne & illustre dans la Westphalie; il est aussi Evêque d'Hildesheim.

L'Evêque de Paderborn a de grands Officiers héréditaires, qui possedent des

fiefs attachés à leurs dignités, lesquels se perpétuent dans leurs familles tant qu'il y a des descendans mâles du premier pourvu, & ne reviennent à la disposition de l'Evêque qu'en cas d'extinction de leurs lignes. Le chapitre a aussi ses Seigneurs feudataires, dont les principaux sont connus sous le nom des *quatre Colonnes* du chapitre, composé de vingt-quatre Chanoines; ils ont à leur tête deux dignités, le grand Prévôt & le grand Doyen. La collation des prébendes vacantes appartient alternativement au Pape & au chapitre, chacun dans leurs mois. Pour être reçu dans ce chapitre, il faut faire les preuves de noblesse usitées dans les autres grands chapitres d'Allemagne, & prouver d'ailleurs que l'on a étudié pendant plus d'un an dans une des grandes Universités de France ou d'Italie, & que l'on a fait une résidence habituelle dans les villes où elles sont établies.

Le diocese de Paderborn n'est pas fort étendu; il ne contient que cinquante-quatre paroisses, presque toutes dans le territoire de l'évêché, qui se partage en deux districts, séparés par des montagnes. Chacun de ces districts comprend sept bailliages. La ville de Paderborn est

dans celui que l'on appelle *Unterwald*, en deçà des monts. Je viens de dire à quelle occasion elle avoit été fondée. La riviere de *Pader* a cette singularité, que ses eaux sont toujours tiedes & fumantes en hiver, & glaciales en été. La cathédrale est une des plus belles & des plus grandes églises d'Allemagne; son trésor étoit autrefois rempli des plus grandes richesses : on y voyoit entre autres les statues des douze Apôtres, d'or massif; mais dans les guerres de Religion, elles furent enlevées par Christian Duc de Brunswick (1), qui dépouilla également cette cathédrale de la précieuse châsse de Saint Liboire, dont les reliques y sont conservées depuis 900 ans. Quant aux Apôtres, on ne les a point remplacés; mais le corps de Saint Liboire a été remis dans une autre châsse moins magnifique, mais belle, construite aux dépens de deux familles nobles & riches de

(1) Ce Prince hérétique employa le produit de tout ce qu'il enleva de l'église cathédrale de Paderborn, à faire frapper des pieces de monnoie d'or & d'argent, dont on trouve encore quelques-unes, qui sont reconnoissables parce qu'elles portent pour légende ces mots en allemand : *Ami de Dieu, ennemi des Moines.*

l'évêché. Il eſt écrit ſur la nouvelle châſſe de S. Liboire, que l'argent qu'on y a employé a été tiré des mines de l'évêché. Il y a environ trente ans que l'on a célébré le neuvieme Jubilé de la tranſlation des reliques de Saint Liboire. Ce fut une grande ſolennité. Clément-Auguſte, Electeur de Cologne, Evêque de Paderborn, y aſſiſta, & fit, à cette occaſion, de grands préſens à ſon égliſe.

Indépendamment de la cathédrale, il y a dans Paderborn une collégiale compoſée de onze Chanoines, & d'un Prévôt, qui eſt toujours un Chanoine de la cathédrale. On conſerve & on révere dans cette égliſe le corps de Saint Blaiſe. Il y a deux paroiſſes, une abbaye de Bénédictins, cinq autres couvens, & une univerſité, dans laquelle on ne profeſſe que la Théologie & la Philoſophie; elle étoit ci-devant dirigée par les Jéſuites. Paderborn a été ville Impériale, aſſociée à la Hanſe-Teutonique: elle faiſoit autrefois un commerce conſidérable; mais il eſt abſolument tombé depuis que les Evêques y ſont tout-à-fait les maîtres. Les Luthériens y ont été tolérés pendant quelque temps; mais, en 1612, les Evêques

les en ont totalement expulſés. Il y avoit auſſi jadis un vieux château, dont les Barons, depuis Comtes, & enfin Princes de Furſtemberg, étoient les châtelains. Ils le poſſedent encore avec quelques droits dans la ville. Paderborn fut priſe, en 1646, par le Général Suédois Comte de Wrangel. Elle retourna, deux ans après, au pouvoir de ſon Evêque par le Traité de Weſtphalie.

A un demi-mille de Paderborn, ſur la Lippe, eſt le château de *Neuhauſſ*, qui eſt la réſidence ordinaire de l'Evêque ; l'extérieur eſt fortifié de tours & de foſſés, & a été mis en bon état par l'Evêque Théodore de Furſtemberg, en 1590. Le dernier Electeur de la Maiſon de Baviere en a embelli les jardins & les appartemens intérieurs.

Dans ſes environs eſt le village d'*Altembeck*, & à peu de diſtance, différens autres lieux, que l'on prétend avoir été fameux du temps des anciens Saxons, vaincus par Charlemagne. Ce canton étoit tout rempli de forêts, au milieu deſquelles étoit le temple d'Irmenſul, la premiere divinité des Saxons. Il eſt difficile de fixer le lieu précis de la ſituation de ce temple barbare ; mais ſi ce n'étoit

pas à Altembeck même, il n'en étoit pas éloigné.

Le bailliage de *Delbruck* est entre la Lippe & l'Embs. On y voit les traces du camp occupé par Germanicus, fils de Drusus, qui poursuivit les Bruttiens jusqu'en cet endroit, & y établit les Légions Romaines. C'est dans ce même lieu que se donna, en 1410, une grande bataille entre les troupes de l'Archevêque de Cologne, & de l'Evêque de Paderborn.

Wicmemberg est fameux par la victoire que Charlemagne y remporta sur les Saxons en 794.

La ville de *Warbourg* est la seconde de l'évêché : elle est divisée en deux parties, la vieille & la nouvelle, séparées par un fossé & un mur. La vieille est au bord de la riviere de Dimel ; la nouvelle est bâtie sur la hauteur, d'où l'on plonge sur les toits de l'ancienne. Cette ville a eu autrefois ses Comtes, dont le dernier, nommé *Dodeco*, la donna libéralement, en 1021, avec le reste de ses terres, à l'Evêque de Paderborn ; l'Empereur Henri premier confirma cette donation.

Ceux de nos Militaires qui ont fait la derniere guerre en Allemagne, se

ressouviennent de l'affaire qui se passa près de Warbourg en 1760.

Le château de *Wevelsbourg* fut donné à l'église de Paderborn par un Comte de Waldeck : on prétend qu'il est de la plus haute antiquité ; ayant été ruiné par les Barbares, il fut rétabli en 1122. L'Evêque Théodore de Furstemberg fit rebâtir & embellir ce château au commencement du dix-septieme siecle : environ quarante ans après, les Suédois le brûlerent ; mais il a été réparé.

Le bourg d'*Herstal* a été autrefois le séjour des Evêques, qui l'avoient acheté des Comtes de Falkemberg ; il a été plusieurs fois ruiné pendant les guerres, & toujours rétabli. On prétend qu'il a été originairement construit par Charlemagne, qui, ayant conduit une armée pour faire la guerre aux Saxons, y passa l'hiver de 777.

J'ai parlé, dans un de mes volumes précédens, de l'évêché de Liége, en avertissant cependant qu'il faisoit partie du Cercle de Westphalie ; mais comme il est presque tout enclavé dans les Pays-Bas, & que les Auteurs qui ont décrit ceux-ci, se sont étendus sur celui de Liége, je n'ai pu les séparer. Ainsi je

ne fais que marquer ici ſa place, & je paſſe aux autres états, principautés & ſeigneuries compris dans la Weſtphalie.

L'évêché d'*Oſnabruck* eſt le dernier qui ſubſiſte dans ce Cercle ; il eſt, en plus grande partie, entouré par le haut & le bas évêché de Munſter ; il confine d'ailleurs au comté de Ravenſberg & à la principauté de Minden. Il a environ dix lieues de long du midi au nord, & cinq à ſix de large de l'orient à l'occident. Plus de la moitié de ſon territoire eſt en landes, qui ne produiſent que des tourbes & des terres graſſes, que l'on tranſporte dans les provinces voiſines pour engraiſſer les terres qui ſont trop ſeches. Le reſte du pays produit du ſeigle, de l'avoine, de l'orge, du blé ſaraſin, mais point ou peu de froment. On y trouve des carrieres de marbre, & on y exploitoit anciennement des mines d'argent. On y compte en tout quatre villes, trois bourgs, dont les impoſitions ſont réglées par de petits Etats, compoſés du Clergé, conſiſtant dans le chapitre de la cathédrale, dans une Nobleſſe aſſez nombreuſe, & les Députés des quatre villes. En général les habitans ſont fort laborieux ; ils vont faire la moiſſon

& cultiver les terres dans les provinces voisines, & rapportent de l'argent chez eux pendant l'hiver. Parmi les paysans, il y en a un grand nombre qui sont serfs, soit du Clergé, soit de la Noblesse. Les femmes, & ceux qui ne sont point occupés aux travaux de la campagne, fabriquent de grosses toiles & de gros draps, qui cependant sont d'un grand débit; car les gens du peuple s'en habillent dans les provinces voisines, & les Hollandois portent les toiles en Afrique & en Amérique.

Le pays est moitié Catholique, & moitié Protestant, c'est-à-dire Luthérien; il n'y a qu'un petit nombre de Calvinistes, qui n'ont pas même d'églises publiques, mais vont à celles du voisinage. Dans presque toutes les villes & villages, les paroisses sont doubles, & partagées entre les deux Religions. Nous allons voir comment le Luthéranisme s'est introduit dans cet ancien évêché, fondé sous l'Empire de Charlemagne, dans la Saxe, soumise par les armes de ce puissant Monarque. Le premier Evêque s'appeloit, dit-on, *Guyon*; il étoit Frison, & l'on croit que ce fut l'an 776 que Charlemagne le plaça sur ce siége; quoi qu'il en soit,

il mourut l'an 804. Son ſucceſſeur fut *Saint Mengard*, qui eſt regardé comme un des patrons du dioceſe; il mourut en 833, & fut remplacé par *Goſſewin*, un de ces Prélats inſolens qui perſécuterent l'Empereur Louis le Débonnaire, & avilirent dans ce Monarque la dignité Impériale. Louis étant remonté ſur ſon trône, Goſſewin, craignant ſon reſſentiment, ſe retira dans l'abbaye de Fulde, où il ſe fit Moine, & y mourut l'an 866.

On compte, pendant l'eſpace de deux cents ans, quatorze Evêques dont on ſait les noms, mais dont il n'y a rien de particulier à dire. *Saint Bennon*, auparavant Moine Bénédictin à Goſſelard, obtint l'évêché d'Oſnabruck en 1068, & le conſerva vingt ans avec celui d'Halberſtat; il fut tué en 1088, en voulant appaiſer un tumulte, & eſt regardé comme martyr. On voulut lui donner pour ſucceſſeur un Abbé nommé *Rudolphe*; mais il fut empoiſonné avant que d'avoir pris poſſeſſion. *Marcard*, Abbé en Saxe, fut mis à ſa place; celui-ci fut perſécuté par l'Empereur Henri IV, parce qu'il tenoit le parti du Pape Urbain V.

Il fut obligé de se retirer dans son ancienne abbaye, où il finit ses jours. Les Evêques qui siégerent pendant le cours du douzieme siecle, ne firent rien de bien remarquable. Quelques-uns furent de haute naissance, tels que *Godescal*, Comte de Diepholt, *Gerard*, Comte de la Lippe, &c. Ce dernier devint Archevêque de Bremen, & fut remplacé par *Adolphe*, Religieux dans une abbaye de Bernardins, qui a mérité d'être regardé comme Saint. Il gouverna pendant trente-cinq ans l'église d'Osnabruck, & mourut en 1224. Son successeur *Engelbert*, frere de Frédéric, Comte d'Isembourg, de la Maison d'Altena ou de la Marck, fut soupçonné, aussi bien que Thiéry, Evêque de Munster, son autre frere, d'être complice de l'assassinat commis par Frédéric en la personne de l'Archevêque de Cologne. Les deux Evêques furent privés de leurs siéges, & le Comte mis au ban de l'Empire; mais au bout de quelques années, l'Evêque Engelbert fut rétabli dans Osnabruck, & y mourut tranquillement en 1240. On prétend même qu'il fut remplacé par un autre de ses freres, ou par son neveu,

appellé *Brunon*, & celui-ci par un Comte de Waldeck, nommé *Witikind*.

Pendant le quatorzieme ſiecle, tous les Evêques furent de grands Seigneurs; cependant ils n'étoient point encore Princes; ce ne fut qu'en 1367 que l'Empereur Charles IV éleva à cette dignité *Jean Hoed*, Evêque d'Oſnabruck, & Docteur en Droit, auquel ſuccéda *Melchior*, des Ducs de Brunſwick, qui fut empoiſonné. *Thiéry*, Comte de la Marck, fut dépoſé pour ſa mauvaiſe conduite. En 1437, *Eric*, Comte de Hoya, fut élu, mais eut bientôt de grands démêlés avec ſes ſujets, qui le chaſſerent de ſon ſiége l'année ſuivante. L'on voit après lui l'évêché d'Oſnabruck ſouvent poſſédé par le même Prélat, qui tenoit ceux de Minden, de Paderborn & de Munſter. *François de Waldeck*, qui fut obligé d'aſſiéger & de prendre la ville de Munſter ſur les Anabaptiſtes, poſſédoit tous ces évêchés à la fois. Il fut ſoupçonné de protéger les erreurs des Luthériens, & mourut en 1553. Ses deux ou trois ſucceſſeurs immédiats furent bons Catholiques; mais *Philippe Sigiſmond*, fils de Jules de Brunſwick-Neubourg, s'empara de cet évêché à la fin du ſeizieme ſiecle,

& y introduisit ouvertement & à main armée le Luthéranisme ; il mourut en 1623. Un Prélat Catholique, de la Maison de Hohenzolern, qui étoit Cardinal, lui disputa ce siége, & mourut en même temps que lui. Un autre Cardinal Allemand, *François-Guillaume de Wartemberg*, fut élu Evêque d'Osnabruck, & ne mourut qu'en 1661.

Pendant ce temps, les Suédois, maîtres d'Osnabruck par la force des armes, y avoient établi un Evêque Luthérien, *Gustave*, Comte de Wasaburg, fils naturel de Gustave-Adolphe, Roi de Suede. Cet intrus s'y maintint jusqu'à peu près l'époque du Traité de Westphalie. Alors on fit, par le Traité conclu à Osnabruck même, l'arrangement qui subsiste encore, par lequel les revenus temporels de l'évêché d'Osnabruck & de la riche abbaye de Walkenrid, de l'Ordre de Cîteaux, qui y fut unie, doivent être possédés alternativement par un Prélat Catholique, & par le plus jeune Prince de la Maison de Brunswick, descendant du Duc Georges de Lunebourg, qui étoit alors Général des troupes de Suede. Quant au spirituel, lorsque l'Evêque est Catholique, il remplit ses fonctions

épiſcopales dans ſon dioceſe ; mais quand il eſt Luthérien, c'eſt l'Archevêque de Cologne qui pourvoit aux beſoins ſpirituels du dioceſe, & ſe fait aider, s'il le juge à propos, par un Evêque ſuffragant *in partibus*. En exécution de ces articles du Traité, le Comte de Waſaburg remit l'évêché d'Oſnabruck au Cardinal de Wartemberg, qui en jouit juſqu'à ſa mort, arrivée, comme je l'ai dit, en 1661. L'année ſuivante, *Erneſt-Auguſte de Brunſwick*, fils cadet du Duc Georges de Brunſwick-Lunebourg, dont j'ai parlé, lui ſuccéda. En 1680, il devint, par la mort de ſes freres, Duc de Lunebourg & d'Hanovre, fut créé Electeur par l'Empereur Léopold en 1692, & mourut en 1698. Il avoit épouſé, en 1658, Sophie, fille de Frédéric V, Electeur Palatin, & d'Eliſabeth Stuart, fille du Roi d'Angleterre Jacques premier. C'eſt aux droits de cette Princeſſe que ſon fils Georges-Louis monta ſur le trône d'Angleterre en 1714, ſous le nom de Georges premier. Après la mort du premier Electeur d'Hanovre, l'Evêque d'Oſnabruck, au tour des Catholiques, fut *Charles-Joſeph*, fils de Charles-Léopold, Duc de Lorraine, & d'Eliſabeth-Marie, Archiducheſſe d'Autriche. Il étoit déjà Evêque d'Olmutz, & fut

bientôt Archevêque & Electeur de Treves ; il mourut à Vienne en 1715, âgé de trente cinq ans, & fut remplacé, au tour de la Maison de Brunswick, par *Ernest-Auguste*, dernier des freres du Roi d'Angleterre Georges premier. *Clément-Auguste*, Electeur de Cologne, frere de l'Empereur Charles VII, l'a possédé au tour des Catholiques ; & après sa mort, arrivée l'an 1764, le Prince *Frédéric* d'Angleterre, second fils du Roi Georges III, Roi d'Angleterre, en a été reconnu Evêque ; il n'étoit âgé que de quelques mois. Son élévation à cette dignité a donné lieu d'agiter plusieurs questions sur l'administration de l'évêché pendant la minorité de l'Evêque, & sur l'exercice de sa voix à la Diete de l'Empire. Quant au premier point, il a été décidé que le Roi son pere pouvoit, sans difficulté, gérer l'administration purement temporelle, & même toucher les revenus au nom de son fils ; quant au second article, la voix à la Diete a été suspendue jusqu'à la majorité du jeune Prince. Les Evêques résidoient autrefois au château d'*Ibourg*, à quatre lieues d'Osnabruck ; mais le Cardinal de Wartemberg ayant fait bâtir un beau château

teau & une citadelle à *Pétersbourg*, tout près de la ville, c'est là où ils ont résidé depuis : cependant les Bourgeois en ont rasé les fortifications ; mais il y reste un beau jardin. Ces deux châteaux sont les seuls endroits où l'on peut reconnoître de quelle Religion est l'Evêque, à la façon dont on y fait l'Office dans les chapelles. Quand l'Evêque est Catholique, on y dit la Messe ; quand il est Protestant, on y fait l'Office à la maniere Luthérienne.

Le chapitre est composé de vingt-cinq Chanoines, dont dix sont en dignités : la premiere est celle de Prévôt ; celui qui en est revêtu a droit de porter un bonnet carré & une calotte de velours rouge, comme les Cardinaux. Entre les Prébendiers capitulaires qui ne sont point en dignités, il y a toujours quatre Chanoines de la Religion Luthérienne : ils ont entrée & voix au chapitre, tant pour l'élection de l'Evêque que pour celle des Dignitaires ; mais ils ne peuvent jamais être élus ; car quand ce vient au tour des Protestans, le choix est forcé, devant toujours regarder le plus jeune des Princes descendans du Duc Georges de Brunswick : on ne fait point d'autre Office

dans la cathédrale que celui des Catholiques. L'église est dédiée à Saint Pierre & à Saint Crépin & Saint Crépinien, dont on y conserve les reliques dans des châsses d'argent; on y remarque les tombeaux de plusieurs anciens Evêques, dont quelques-uns sont assez beaux. Indépendamment de la cathédrale, il y a dans Osnabruck une collégiale dédiée à Saint Jean; le Prévôt est Chanoine & Dignitaire de la grande église. Parmi les simples prébendes, il y en a deux affectées aux Luthériens. Les Catholiques ont une autre paroisse dans la ville, & les Protestans deux. Les Jésuites y avoient un collége très-bien renté, & les Luthériens en ont un que l'on appelle *le Gymnase*. On y voit encore trois hôpitaux bien dotés, des maisons d'orphelins pour les deux Religions, un couvent de Dominicains, & un de Religieuses.

Les Conseils d'administration générale sont, le Conseil privé de l'Evêque, la Chancellerie de Justice, qui est mi-partie de Conseillers des deux Religions, l'Officialité, qui est toute Catholique, le Consistoire Luthérien, & enfin le Magistrat de la ville.

Osnabruck est dans une vallée, au

bord de la riviere de Hase, fortifiée à l'antique, divisée en vieille & nouvelle ville (mais sous le même Magistrat, tout Luthérien), assez mal bâtie, médiocrement peuplée. Le Magistrat prétend être, à beaucoup d'égards, indépendant de l'Evêque, & juger seul & en dernier ressort, sur-tout en matiere criminelle. Il se renouvelle tous les ans par voie d'élection. L'entretien des fortifications est à sa charge ; & il a pour cet effet des revenus provenans des impôts & péages qu'il leve & perçoit ; il prétend même avoir le droit de battre de la monnoie, au moins de cuivre. La garnison, au contraire, est à la charge de l'Evêque ; mais il ne peut introduire dans la ville que le nombre de troupes dont il est convenu avec les Magistrats. On voit à l'hôtel de ville la salle dans laquelle a été conclu, en 1648, le Traité d'Osnabruck, l'un des Traités de Westphalie (l'autre fut signé à Munster) : on a précieusement conservé les portraits des Plénipotentiaires d'alors. Le palais épiscopal a été bâti par le Prince Ernest-Auguste de Brunswick, à la fin du dix-septieme siecle.

Osnabruck n'étoit qu'un bourg avec un

château royal, du temps de Charlemagne; il ne fut érigé en ville & ceint de murailles qu'en 1082. Depuis, cette ville a passé pour très-forte, & il ne fut pas possible de la prendre en 1533. En 1613, un incendie la réduisit presque en cendres : elle résista encore aux forces des Protestans en 1626; mais en 1633 les Suédois s'en rendirent les maîtres, & l'ont conservée jusqu'à la paix de Westphalie.

Aux environs de la ville, sont différens châteaux, dont quelques-uns ont la prétention d'avoir appartenu aux anciens Saxons. Tel est le château d'*Hochstbourg*, dont la situation & la disposition sont très-singulieres. Je crois inutile d'entrer dans de plus grands détails sur l'évêché d'Osnabruck; passons à celui de *Minden*, qui subsistoit encore pendant tout le cours du seizieme siecle, mais qui a été sécularisé à la paix de Westphalie, & forme aujourd'hui une principauté appartenante au Roi de Prusse; elle a, au nord & à l'occident, l'évêché d'Osnabruck, & à l'orient le Weser. L'étendue du pays n'est pas considérable; mais en général le terrein est fertile & bien cultivé : on y recueille

du blé & de l'orge ; on en tire aussi beaucoup de lin ; il y a de bons pâturages & quelques sources d'eau salée. On ne trouve dans toute la principauté qu'une ville de quelque conséquence, trois plus petites, un bourg, & une douzaine de villages. Le commerce du pays consiste en fil, en toiles, en treillis, & en étoffes, moitié fil, moitié laine.

Minden faisoit autrefois partie de l'Ingrie, une des principales contrées habitées par les Saxons. Charlemagne, après en avoir fait la conquête, y fonda un évêché vers l'an 780. Le premier Evêque fut Saint *Erembert*, Saxon, & Disciple de Saint-Boniface. Ce fut lui qui vint à bout de convertir & de baptiser le fameux Witikind. Ce Prince avoit de la peine à croire les mysteres de notre sainte Religion; mais Erembert le détermina, en lui faisant voir dans la Sainte Hostie, en disant la Messe, la figure d'un enfant : il n'y eut pas moyen de résister à ce miracle. Witikind se fit baptiser dans son château de Minden, & en partagea la seigneurie avec l'Evêque, en prononçant publiquement ces deux mots Saxons : *Min Din*, c'est-à-dire, le *tien* & le *mien*, ou *voilà ta part*.

voici la mienne. C'eſt de là que l'évêché prit ſon nom. Le Pape Léon III conſacra la nouvelle cathédrale à S. Pierre & à Saint Gorgon, Martyr, dont on y conſervoit autrefois les reliques. On fit deſſervir cette égliſe par des Moines, qui, dans la ſuite, ont été transformés en Chanoines. Saint Erembert mourut en 805; ſon ſucceſſeur s'appela *Hartwart*, & fut remplacé par *Saint Thiéry*, qui fut tué l'an 880, dans une bataille contre les Normands. En 961, *Landwart*, onzieme Evêque, obtint de l'Empereur Othon premier, la partie de Minden qui appartenoit encore à ce Prince, avec les droits régaliens, & le titre de Prince de l'Empire. En 1036, *Brunon*, Chancelier de l'Empereur Conrad II, obtint cet évêché. Il fonda la belle abbaye de Bénédictins de *Saint Michel*, dans l'iſle près de Minden, & mourut en 1055.

Vers l'an 1090, l'Empereur Henri IV plaça ſur ce ſiége un Chanoine nommé *Folemar*; les Chroniques de Minden prétendent que ce fut par ſimonie & par violence; c'eſt ce qui ſe peut aiſément croire dans ce ſiecle de déſordres & d'ignorance: mais un fait qu'elles ajoutent, & qui paroîtra ſans doute plus

extraordinaire, c'eſt que Saint Gorgon, Patron de l'égliſe de Minden, fit juſtice de ce méchant Prélat. En 1094, le Saint apparut à quelques Clercs de la cathédrale, & les avertit qu'ils euſſent à ſonner les cloches pour la mort de leur Evêque; que lui-même l'avoit tué par ordre de Dieu, & qu'après avoir fait ce coup, il avoit laiſſé ſur l'autel ſon épée enſanglantée. Effectivement les Clercs étant entrés dans l'égliſe, trouverent une épée nue & ſanglante au pied de la châſſe de leur Saint Patron, & leur Evêque aſſaſſiné dans ſon lit; ce qui fut regardé comme un miracle, ou du moins comme un grand trait de la juſtice & de la vengeance divine. Environ ſoixante ans après, un autre Evêque, nommé *Henri*, fut accuſé & dépoſé, & ſe retira bien vîte dans le couvent où il avoit été Moine autrefois, craignant ſans doute la colere de S. Gorgon.

En 1185, le ſiége de Minden fut occupé par un Saint, nommé *Ditmar*, qui fit, dit-on, même pendant ſa vie, de grands miracles, & mourut en 1206. Pendant les treizieme & quatorzieme ſiecles, on ne voit plus ſur le ſiége de Minden que des Prélats de haute naiſſance, tels que *Conrad*, *Jean* & *Ca-*

non, Comte de Diepholt; *Wittikind*, Comte de Hoya, parent de l'Empereur Guillaume de Hollande; *Godefroi*, Comte de Waldeck; *Louis*, fils d'Othon de Brunſwick-Lunebourg; *Othon*, iſſu des Comtes de Miſnie, &c.

Pendant le quinzieme ſiecle, il s'éleva ſouvent des diſputes à l'occaſion de l'élection ou nomination des Evêques de Minden. En 1508, *François*, fils de Henri Duc de Brunſwick, occupa ce ſiége : il fit la guerre pendant vingt ans, & mourut en 1529. J'ai déjà eu occaſion deux fois de parler de *François de Waldeck*, ſon ſucceſſeur, qui fut en même temps Evêque de Munſter & d'Oſnabruck, & mourut en 1553. Pendant le reſte du ſeizieme ſiecle, il y eut juſqu'à quatre Princes de la Maiſon de Brunſwick, qui, réguliérement ou irréguliérement, furent Evêques de Minden. Le premier s'appelloit *Georges*, & fut en même temps archevêque de Bremen & Evêque de Verden. Le ſecond, *Henri-Jules*, étoit Evêque d'Halberſtat; il quitta ſes évêchés pour ſe marier à Dorothée, fille d'Auguſte, Electeur de Saxe. Son frere, *Philippe-Sigiſmond*, lui ſuccéda par réſignation; mais ayant embraſſé ouverte-

ment le Luthéranisme, on lui opposa un Ecclésiastique Catholique. La Maison de Brunswick soutint son droit par les armes, &, en 1599, mit en possession de Minden, *Chrétien-Guillaume de Brunswick*, qui professa publiquement le Luthéranisme, & mourut en 1633. Le Cardinal de *Wartemberg*, dont j'ai déjà parlé, obtint alors cet évêché ; il avoit déjà celui d'Osnabruck.

L'an 1634, le Duc Georges de Brunswick s'empara de Minden, & la conserva jusqu'au temps de la paix de Westphalie. Alors, par le Traité d'Osnabruck, l'évêché de Minden fut sécularisé & donné à l'Electeur de Brandebourg, en compensation de la Poméranie, qui fut cédée aux Suédois. En 1650 l'Electeur vint au château de Peterhagen, & y reçut lui-même le serment de fidélité, du Chapitre, de la Noblesse, & des Etats du pays. On a été long-temps embarrassé sur le rang que l'on donneroit à cette nouvelle principauté à la Diete de l'Empire. A la fin elle a été placée entre Saxe-Lawembourg & Holstein ; mais tout-à-fait séparée du banc des Ecclésiastiques & des Prélats.

La ville de *Minden* est située sur le

Weſer, que l'on y paſſe ſur un pont de pierre. Elle eſt aſſez bien fortifiée, quoique ſimplement & ſans ouvrages extérieurs, mais ſeulement entourée d'un bon rempart & d'un foſſé. Tous les Tribunaux auxquels eſt confiée l'adminiſtration de cette principauté, tiennent leurs ſéances dans cette ville. La cathédrale eſt un bâtiment ancien & conſidérable : on continue d'y faire l'Office Catholique, & on n'en fait point d'autre, quoique le chapitre ſoit mi-partie Catholique & Luthérien. Il y a dix-huit grands Chanoines, vingt-quatre Vicaires, & deux Prédicateurs : ceux-ci ſont toujours Religieux Bénédictins. Depuis trente ans, le Roi de Pruſſe a décoré les grands Chanoines de l'une & l'autre Religion d'une croix attachée à un ruban bleu. Les Proteſtans ſont ordinairement des Officiers au ſervice du Roi, qui ne rempliſſent aucune fonction dans l'égliſe, mais qui s'aſſemblent en chapitre avec les Chanoines Catholiques, pour les affaires temporelles. Il y a une ſeconde égliſe pour les Catholiques, qui eſt collégiale & dédiée à Saint Jean ; elle eſt compoſée de dix Chanoines ; enfin, un couvent de Bénédictins, dédié à S. Mau-

rice. La principale église des Luthériens est aussi collégiale, composée de neuf Chanoines & de six Vicaires, partie Catholiques, partie Luthériens. La seconde église Luthérienne porte le nom de Sainte Marie, & appartient à une abbaye de Chanoinesses Luthériennes, composée de l'Abbesse & de douze Demoiselles. Il y a dans la ville trois autres églises Luthériennes ou Protestantes. Des deux dernieres, l'une est abandonnée aux Calvinistes François; l'autre sert aux Protestans de la garnison. Il y a d'ailleurs trois ou quatre hôpitaux. Le Magistrat est tout entier Protestant. Il paroît que Minden étoit déjà considérable au onzieme siecle, puisque l'Empereur Conrad II y tint une grande Diete, dans laquelle son fils Henri III fut élu Roi des Romains. Les Militaires qui ont fait la derniere guerre en Westphalie, se rappellent quelles sont les actions qui se sont passées autour de cette ville.

La seconde ville de la principauté de Minden, est *Lübbecke* : elle fut entourée de murailles en 1279, a été depuis assez considérable, mais a plusieurs fois souffert des incendies. Il y a dans l'église principale de cette ville, un chapitre,

composé d'un Doyen & de quatre Chanoines, dont un seul doit être Catholique ; les autres sont Luthériens.

Petershagen est une petite ville avec un vieux château, qui a été autrefois la demeure des évêques, mais qui est à présent abandonné & tombé en ruine. Dans le village de *Quernhaem*, il y a un chapitre de douze Chanoinesses nobles, Luthériennes, ayant à leur tête une Abbesse ; à *Lewern* un autre chapitre de neuf Chanoinesses.

La principauté de *Verden* est absolument dans le même cas que celle de Minden ; c'est de même un évêché sécularisé : elle est située dans le cercle de Westphalie, quoique quelques Auteurs la placent dans celui de la Basse-Saxe, à cause qu'elle est de l'autre côté du Weser. Sa longueur & sa largeur sont égales, & de six milles d'Allemagne. Elle confine d'un côté au duché, autrefois archevêché de Bremen, qui l'enveloppe du côté du septentrion ; elle a à l'orient le duché de Lunebourg : je parlerai de ces deux Etats, en décrivant le cercle de Basse-Saxe. Cette principauté est gouvernée par des Etats provinciaux, composés de la Noblesse & des Députés de

la ſeule ville de Verden. Ces Etats ſont dirigés par des Gentilshommes de la famille de Beher, qui portent le titre de Maréchaux & Chambellans héréditaires de la principauté. Tout le pays eſt à préſent Luthérien, ſans preſque aucun mélange de Catholiques ; ceux de cette Religion n'y ont plus d'égliſe. Verden eſt ſituée ſur la petite riviere d'Aller, qui, à peu de diſtance de là, ſe jette dans le Weſer : elle n'a été entourée de murs que depuis l'an 1210, & n'eſt point fortifiée. Elle ſe partage en vieille & nouvelle ville, mais gouvernée par le même Magiſtrat. On y a conſervé quatre égliſes, qui ſont à préſent converties en temples Luthériens ; la principale étoit l'égliſe cathédrale, dédiée à Notre-Dame & à Sainte Cécile.

La ſeconde place de la principauté n'eſt qu'un bourg, où il y a un château nommé *Rottembourg*, qui a été autrefois fortifié. Le reſte de la principauté n'offre rien de conſidérable. L'Evêché étoit un de ceux fondés par Charlemagne dans la Saxe, après la défaite du fameux Duc Witikind. Il a toujours été ſuffragant de l'archevêché de Maïence. Le premier

Evêque fut *Saint Suitbert*, qui mourut l'an 800. On prétend qu'il établit d'abord son siége à *Barderwick*, village près de Verden, qui a été autrefois une ville considérable des anciens Saxons. Le second Evêque s'appela *Saint Pacton*, Ecossois ; le troisieme, *Saint Faucon* ; le quatrieme, *S. Nortila* ; le cinquieme, *Saint Sevilon* ; le sixieme, *S. Cortila*, qui fut martyrisé par les Saxons idolâtres, en 825. Vinrent ensuite *S. Isenger*, *Saint Aruc*, aussi martyrisé en 830, *Helengo*, *Saint Herluphe*, aussi tué par les Normands idolâtres, en 880 (1). Le douzieme Evêque fut *Wiebert*, descendant de Witikind, qui se piqua d'augmenter les revenus d'un évêché dont la fondation remontoit à son ancêtre. Le quatorzieme, *S. Adelvard*, fut nommé par l'Empereur Henri l'Oiseleur ; il mourut en 930. En 960, l'Empereur Othon II mit sur ce siége son neveu, nommé *Brunon*, Moine de l'abbaye de Corbie. Après l'avoir long-temps occupé, Brunon fut

(1) Les corps de tous ces saints Evêques Martyrs ont été honorés dans la cathédrale de Verden, jusqu'à la destruction de cet évêché.

élu Pape, ſous le nom de Grégoire V, en 996, & mourut à Rome en 999. *Erpon* ſon ſucceſſeur fut mis, vers l'an 1000, par l'Empereur Othon III, au nombre des Princes de l'Empire, & obtint le privilége de faire battre monnoie. Cinquante ans après, les Vandales firent une grande irruption dans le pays de Verden, & brûlerent la ville & la cathédrale. Au douzieme ſiecle, les Moines Bénédictins, qui deſſervoient la cathédrale, furent ſécularifés, & devinrent Chanoines. En 1270, Gérard, Comte de Hoya, & ſon frere Witikind, Evêque de Minden, firent la guerre à l'Archevêque de Bremen & à l'Evêque de Verden, aſſiégerent la ville & brûlerent la cathédrale de ce dernier, & le cloître des Chanoines; ce qui fut cauſe que ceux-ci quitterent la vie commune, pour vivre chacun en leur particulier du revenu de leurs prébendes. Je paſſe ſur tous les Evêques qui remplirent ce ſiége pendant le quatorzieme ſiecle. *Othon de Brunſwick* le quitta pour l'archevêché de Bremen en 1394. *Chriſtophe de Brunſwick* le remplit depuis 1503 juſqu'en 1558. *Georges*, de la même Maiſon, ſuccéda à ſon frere; ils furent tous deux Archevêques de Bremen & Evêques

de Minden : le dernier mourut en 1562. En 1586, *Philippe Sigismond*, toujours de la même Maison, se déclara absolument Luthérien, & ne mourut qu'en 1623. Les Catholiques ne gagnerent rien à cette mort ; il fut remplacé par *Frédéric*, fils puîné du Roi de Danemarck. Ce Prince fut en même temps Archevêque de Bremen. Chassé par les Suédois, en 1634, il devint Roi de Danemarck en 1648, & ne mourut qu'en 1670. Les Suédois obtinrent, par le Traité d'Osnabruck, que l'évêché de Verden & l'archevêché de Bremen seroient sécularisés, & érigés le dernier en duché & le premier en principauté. La Couronne de Suede en resta souveraine jusqu'en 1712, que les Danois s'en emparerent. Ils les abandonnerent, en 1715, à la Maison électorale de Brunswick-Hanovre. Les Suédois consentirent enfin, en 1719, à cette cession, & ces souverainetés furent totalement assurées, en 1720, au Roi d'Angleterre, Electeur d'Hanovre. La voix que les Evêques de Verden avoient à la Diete de l'Empire, est exercée au nom de l'Electeur d'Hanovre, & elle a passé du banc des Evêques & Prélats Ecclésiastiques à celui des Séculiers.

Je

Je viens de parler de tous les évêchés compris dans l'étendue du Cercle de Westphalie, qui existoient du temps de l'Empereur Charles-Quint, des principaux duchés de ce même Cercle, & des comtés qui y sont joints. Il me reste à dire un mot de quelques prélatures d'un rang inférieur aux évêchés, du reste des comtés & seigneuries, & des villes Impériales qui y sont renfermées.

L'Abbaye de *Corvey*, située sur le Weser au confluent d'une petite riviere, (la Schelpe), a un territoire de quelques lieues de long & de large, indépendamment de la ville de *Hoxter*, & d'environ vingt villages. Elle fut fondée par Louis le Débonnaire, à la sollicitation de Saint Adelard qui en fut le premier Abbé. Les Moines que l'on y plaça, furent tirés de l'abbaye de Corbie en Picardie; on lui en donna même le nom, c'est celui qu'elle porte, un peu germanisé. Les Moines s'établirent d'abord dans la forêt de Sollingen, ensuite sur le bord du Weser, où ils sont à présent. En 844, l'Empereur Lothaire leur fit présent de l'isle de Rugen en Poméranie. En 1039, l'Empereur Henri III leur accorda de grands priviléges, entre autres

celui d'élire librement leur Abbé, qui fut soumis immédiatement au Saint Siége, & bientôt après fut fait Prince de l'Empire. Au douzieme siecle, on incorpora à cette abbaye d'autres couvens, des prévôtés & des terres considérables, dont elle a depuis perdu une partie. Cependant l'Abbé a continué d'avoir place dans le collége des Princes à la Diete de l'Empire : il y envoie un Député. Il a un Conseil de régence, une Cour féodale, des charges héréditaires (telles qu'un Grand-Maréchal & un Grand-Echanson), une garde de cinquante hommes, & 40000 florins du Rhin, c'est-à-dire, environ cent mille livres de notre monnoie de revenu. Cette abbaye a produit autrefois beaucoup de gens savans, & on en a tiré de grands Evêques. On révere dans l'église les reliques de Saint Wit. La ville de *Hoxter*, qui en est très-voisine, contient une collégiale & quatre églises, dont deux Catholiques & deux Luthériennes, sous la protection du Duc de Brunswick, qui y a de grands droits, & partage même la Justice criminelle avec l'Abbé. Cette ville a été plusieurs fois prise, entre autres en 1634, par les troupes Impériales, qui y firent un grand

carnage. Les Suédois la reprirent, en 1646, sur les Impériaux. En 1670, elle se révolta contre l'Abbé; mais elle en fut punie. Depuis quelque temps, elle s'est dépeuplée; elle étoit plus riche autrefois. Sur une montagne dans l'étendue des terres de l'Abbaye, sont les restes du plus fort château qu'aient possédé les Saxons avant Charlemagne; il s'appeloit *Brunsberg*. Cet Empereur le prit en 775, & il fut absolument démoli en 1291.

J'ai parlé, dans un de mes Volumes précédens, des abbayes réunies de *Stavelo* & de *Malmedi*; le premier de ces monasteres est du diocese de Liége, & le second de celui de Cologne. L'Abbé est Prince de l'Empire & du Cercle de Westphalie, comme celui de Corvey.

L'abbaye de *Werden*, qu'il faut bien distinguer de l'ancien évêché de Verden, est dans la petite ville de ce nom, située sur la riviere de Roher. L'Abbé est Prélat immédiat de l'Empire, & a place parmi les Prélats du banc du Rhin à la Diete de l'Empire. Son revenu va, dit-on, jusqu'à vingt mille rixdalers ou écus d'Allemagne. Sa seigneurie s'étend sur la ville, un bourg & quatre ou cinq

villages. Les Comtes de la Marck étoient autrefois Avoüés, & par la suite ont prétendu être Seigneurs immédiats & suzérains de l'abbaye. Le Roi de Prusse, qui possede actuellement ce comté, a les mêmes prétentions. Ce fut S. Luitger, Evêque de Munster, sous Charlemagne, qui fonda cette abbaye vers 778, & la dota de son propre patrimoine; il y fut enterré. Différens Empereurs ont donné à ce monastere des terres considérables en différentes provinces. Il en a perdu la plus grande partie, & est réduit aujourd'hui aux terres qui l'avoisinent absolument.

L'Abbé de *Cornelis-Munster* a aussi place parmi les Prélats du banc du Rhin, & est cependant du Cercle de Westphalie. L'abbaye ressortit pour le spirituel à l'Archevêque de Cologne, & pour le temporel au Duc de Juliers. Son territoire comprend une petite ville & une douzaine de villages.

Dans le Volume où j'ai traité de l'évêché de Liége, j'ai eu occasion de parler des abbayes de Chanoinesses d'*Essen* & de *Thorn*, dont les Abbesses prennent le titre de Princesses de l'Empire; & dans ce Volume-ci, j'ai dit un mot de l'abbaye

d'*Herfort* : passons à présent aux pays du Cercle de Westphalie, qui, sous le regne de Charles-Quint, avoient le titre de comtés de l'Empire, ou qui étoient du moins déjà des seigneuries immédiates. Une partie de ces comtés a été érigée en principautés, le reste a conservé son ancien titre; mais la plupart des Seigneurs qui les possédoient ont été élevés au rang de Princes. Je vais indiquer en peu de mots les principaux lieux & les généalogies de leurs Seigneurs.

La Maison de *Nassau* posséde en Westphalie jusqu'à quatre comtés, qui avoisinent d'autres terres qui leur appartiennent aussi, mais dépendent du Cercle du Haut-Rhin. Je parlerai par la suite de ces dernieres; mais je dois dès à présent traiter des premieres, qui sont les comtés de *Dietz*, de *Siégen*, de *Dillenbourg*, & d'*Hadamar*.

Tout le pays de Nassau est compris dans un canton de l'Allemagne, que l'on appelle la *Vétéravie*, ou en allemand, le *Westervald*, qui s'étend dans différens Cercles entre le Rhin & le Weser. Il est généralement montagneux & rempli de forêts; mais on y rencontre quelques

prairies & de bons pâturages, où l'on nourrit beaucoup de bétail.

On fait remonter l'origine de la Maison de Nassau à *Othon*, frere de l'Empereur Conrad I, qui remplaça, en 912, Louis IV, dernier Empereur de la Race de Charlemagne. On croit que cet Empereur Conrad a été enterré à Weilbourg, une des terres de la Maison de Nassau. Othon fut Seigneur de *Laurenbourg*, château dont on voit encore les restes sur la riviere de la Lahne, au milieu des terres de Nassau. De *Walram*, fils d'Othon, naquit, 1°. *Othon II*, qui devint Comte de Gueldre & de Zutphen, par les mariages qu'il fit successivement avec les héritieres de ces deux comtés, & de qui sont descendus tous les Comtes & Ducs de Gueldre, dont j'ai tracé l'histoire dans le Volume précédent. 2°. *Walram II*, qui eut pour fils *Robert*, de qui vint *Walram III*, pere d'*Henri*, surnommé *le Riche*. Cette branche des Comtes de Laurenbourg prit le nom de Nassau, d'un château situé sur la Lahne, dans le comté de Dietz, & construit l'an 1101. Henri le Riche mourut en 1253; & ses enfans formerent les deux branches principales de la Maison de Nassau, qui

ſubſiſtent encore. *Walram* (IVᵉ du nom de ſa Race), eut pour ſa part Weilbourg, Wisbaden & Idſtein, & Othon eut Siégen, Dieſt, Dillenbourg & Hadamar.

La branche des deſcendans de Walram IV parut d'abord deſtinée à avoir un ſort plus brillant que celle des deſcendans d'Othon; car Adolphe, fils de ce Walram, fut élu Empereur en 1292, après la mort de Rodolphe de Hasbourg, & couronné à Aix-la-Chapelle; mais, en 1298, il fut tué, dans une bataille par les mains d'Albert d'Autriche, qui fut ſon ſucceſſeur, & étoit fils de ſon prédeceſſeur. *Gerlach*, fils de cet infortuné Empereur, fut réduit à l'état de Comte, & eut le château de Weilnau. Il laiſſa deux fils, *Adolphe* & *Jean*; le premier eut en partage Wisbaden & Idſtein. Sa poſtérité a duré juſqu'en 1605. Jean, premier du nom, ſecond fils de Gerlach, épouſa l'héritiere du comté de Sarbruck. Ses petits-fils, *Philippe* & *Jean*, ſecond du nom, formerent encore deux branches, dont la ſeconde eut celui de Sarbruck, auquel elle réunit le comté de Sarwerden; enfin cette branche s'éteignit, en 1574, par la mort de *Jean IV*, Comte de Sarbruck. Les deſcendans du fils aîné de Jean II en

F iv

héritèrent ; mais ce rameau s'étant encore éteint, les descendans de Philippe, fils aîné de Jean I, réunirent tous les biens de la grande branche de leur Maison, descendante de l'Empereur Adolphe. Enfin, après avoir été encore plusieurs fois séparée & réunie, elle est actuellement partagée en trois rameaux, encore existans; savoir, celui de *Nassau-Weilbourg*, celui de *Nassau-Sarbruck* & celui de *Nassau-Usingen* ; mais ce ne sont point ceux-ci dont les terres sont situées en Westphalie. On ne trouve dans ce Cercle que celles de la branche de Nassau-Dillenbourg, descendante d'Othon, second fils d'Henri le Riche. Cette branche prit bientôt après sa formation, le surnom du *Catzenellebogen*, & c'est d'elle que sont descendus les Princes de Nassau-Orange, qui se sont rendus si fameux lors des troubles des Pays-Bas, & qui ont contribué si efficacement à la formation de la République des Provinces-Unies. A la mort du Roi Guillaume d'Angleterre, en 1702, il subsistoit quatre branches de sa Maison, indépendamment de celle qui finissoit en lui ; c'étoit, 1°. celle de *Nassau-Dietz*, qui existe encore dans la personne du Prince Stadhouder de Hollande ; 2°.

celle de *Nassau-Siégen*, qui a été regardée comme éteinte en 1734, & dont les biens situés en Westphalie ont passé à la branche de Dietz ; 3°. celle de *Nassau-Dillenbourg*, finie en 1739 ; 4°. celle de *Nassau-Hadamar*, éteinte dès 1711, & dont les biens, après avoir été d'abord partagés entre toutes les branches subsistantes alors, sont enfin toùs retombés au Prince Stadhouder. Ainsi lès quatre comtés de sa Maison, situés en Westphalie, sont aujourd'hui réunis sur sa tête. En 1659, l'Empereur Léopold accorda le titre de Princes de l'Empire à tous les Princes de Nassau-Catzenellebogen ; mais ils n'ont obtenu que deux suffrages dans le collége des Princes à la Diete de l'Empire, & autant dans le Cercle de Westphalie. C'est le Stadhouder de Hollande qui les exerce à présent tous les deux.

Revenons aux quatre comtés dont il est Seigneur. Celui de *Dietz* est situé sur la Lahne. Il a eu autrefois des Seigneurs, dont le plus connu s'appeloit *Embreko*. Il vivoit au onzieme siecle; sa Race s'éteignit en 1388. Le dernier Seigneur de Dietz n'ayant qu'une fille, nommée *Jutta*, la maria à un Comte de

Naſſau-Dillenbourg, dont elle n'eut point d'enfans. Jutta ſe remaria au Comte d'Epſtein ; mais le frere de ſon premier mari s'obſtina à garder Dietz : enfin, par accommodement, il le partagea avec les enfans de la Comteſſe du ſecond lit. Dans la ſuite, une portion eſt revenue à la Maiſon de Naſſau, par les Comtes de Catzenellebogen, le reſte aux Archevêques de Treves, que les Comtes d'Epſtein avoient reconnus pour leurs Seigneurs ſuzerains. La ville de *Dietz* n'eſt pas grande ; cependant elle eſt partagée en ville vieille & ville neuve. On y paſſe la Lahne ſur un beau pont de pierre. Le château domine la ville. A un quart de lieue, eſt la maiſon de plaiſance du Prince, que l'on nomme *Oranienſtein*. C'eſt dans l'étendue du comté de Dietz qu'eſt le bourg de *Naſſau*, qui a donné ſon nom à toute la Maiſon. Sur une montagne voiſine eſt le château, qui eſt encore partagé entre les trois branches principales de la Maiſon ; de maniere que la branche de Dietz & Dillenbourg en poſſede la moitié, celle de Naſſau-Uſingen & Sarbruck un quart, & celle de Weilbourg l'autre quart.

Le comté de *Siégen* eſt aſſez étendu dans le Weſtervald, comprenant une

ville, deux bourgs & cent cinquante villages. Son revenu eſt de cent mille écus d'Allemagne. Il y a beaucoup de mines, de forges & de fourneaux. La petite ville de *Siégen* eſt ſur la riviere de Sieg: elle a deux châteaux. Les Princes de Siégen s'étant déclarés Catholiques, au dix-ſeptieme ſiecle, ont procuré à ceux de leur Religion une égliſe dans cette ville, & un collége qui étoit deſſervi par les Jéſuites.

Le comté de *Dillenbourg* tire ſon nom de la riviere de Dill, qui y prend ſa ſource & le traverſe. Le pays eſt rempli de forêts, de mines & de forges; il renferme cinq petites villes, deux bourgs & un grand nombre de villages. Le Comte a plus de cent cinquante mille florins de revenu. C'eſt dans *Dillenbourg* que ſe tiennent les Tribunaux, les Conſeils de Régence & ceux d'Adminiſtration des quatre Comtés; tout s'y fait au nom du Prince Stadhouder de Hollande. On voit dans l'égliſe paroiſſiale les tombeaux de pluſieurs anciens Comtes de Naſſau.

Le comté d'*Hadamar* a pour chef-lieu la petite ville de ce nom, où l'on voit un château dont on prétend que la conſtruction a couté, au dix-ſeptieme ſiecle, plus

de cent mille écus au Comte Jean-Louis de Naſſau-Hadamar. Le Prince de Naſſau-Dietz, Stadhouder, poſſede encore dans la Weſtphalie le comté de *Spiegelberg* ; mais ce comté releve du Duc de Brunſwick, qui jouit de la voix aux Dietes de l'Empire & du Cercle, tandis que le Prince de Naſſau n'en a que la ſeigneurie utile.

Le pays d'*Oſt-Friſe*, ou Friſe Orientale, eſt un des plus beaux & des plus conſidérables de la Weſtphalie, & le ſeul canton de ce Cercle qui ſoit maritime ; il a la mer d'Allemagne au ſeptentrion, un golfe de cette même mer à l'occident, le pays de Groningue & l'évêché de Munſter au midi, & le comté d'Oldenbourg à l'orient. L'air y eſt humide, épais & froid ; le terrein bas eſt defendu contre les flots de la mer par des digues entretenues avec ſoin ; cependant la terre eſt fertile, & il y a de bons pâturages, où on nourrit beaucoup de bétail. Les vaches y ont plus de lait que dans aucun autre pays ; on y fait beaucoup de beurre & de fromages. On y nourrit des oies, qui deviennent très-graſſes ; & pendant l'automne on y tue une quantité prodigieuſe de grives & de

bécasses. Sa riviere principale est l'*Embs*, qui a son embouchure dans un golfe que l'on nomme le *Dollar*, formé au treizieme siecle par une éruption de la mer, qui força les digues & pénétra très-avant dans les terres. La mer y est très-poissonneuse.

On parle dans ce pays plutôt le hollandois que l'allemand, & l'on y trouve encore quelques restes de la Langue frisone. Les Etats de la province consistent dans la Noblesse, les Députés des villes, & ceux des paysans. Ces Etats jouissent de beaux priviléges, qui balançoient beaucoup l'autorité des Comtes, tandis que la Maison de ceux-ci subsistoit. Les Ost-Frisons s'occupent beaucoup de commerce & de navigation. Le pays est riche ; tout ce que le sol ne produit pas, y arrive de toute part par échange de ce qu'il produit, qui consiste sur-tout en chevaux de haute taille & propres pour le carrosse. On en mene jusqu'en France, & même en Italie. On en tire aussi beaucoup de bestiaux, du beurre, des fromages, des toiles très-fines, qui se vendent comme toiles de Hollande. En 1769, le Roi de Prusse a établi à *Embden* une compagnie de com-

merce, qui s'est attachée principalement à la pêche du hareng, à laquelle elle a très-bien réussi.

Les anciens Comtes d'Ost-Frise descendoient d'un Seigneur nommé *Circksena*, qui étoit, dit-on, un Général conquérant, duquel descendoit *Edsard*, vivant au commencement du quinzieme siecle, qui le premier établit parfaitement sa domination dans l'Ost-Frise. *Ulric*, son frere & son successeur, fut élevé à la dignité de Comte de l'Empire, avec toute sa postérité, par l'Empereur Frédéric III, en 1454. Deux cents ans après, en 1654, l'Empereur Ferdinand III éleva au rang de Prince le Comte *Eudon*, son frere *Georges* qui lui succéda, & ses descendans. La Race de ces Princes a duré jusqu'en 1744, qu'elle a fini en la personne du Prince *Charles Edsard*. Alors le Roi de Prusse s'est emparé de ce pays, en vertu d'une expectative acordée à sa Maison par l'Empereur Léopold en 1694. La Maison de Brunswick-Lunebourg s'y est opposée, en vertu d'une autre expectative : enfin le pays est resté à Sa Majesté Prussienne; mais la voix que le Prince d'Ost-Frise avoit ob-

tenue à la Diete de l'Empire, est restée suspendue. Les anciens Comtes de *Rietberg* étoient une branche de la Maison d'Ost-Frise, & leurs héritiers ont conservé des droits, au moins sur une partie de la principauté. C'est-là l'origine de la prétention des Princes de *Kaunitz*. Les armes de l'Ost-Frise sont une harpie aux ailes déployées d'or; le visage est de carnation, la tête couronnée d'or, & accompagné de quatre étoiles aussi d'or.

La Régence de l'Ost-Frise, le Consistoire & les principaux Tribunaux sont à *Aurich*, qui en est regardée comme la capitale. Cette principauté a deux autres villes, & un grand nombre de villages, divisés en plusieurs bailliages. Aurich est au centre du pays, avec un assez beau château, qui étoit la résidence des Princes. Il est entouré de murs & de fossés. Mais quant à la ville, elle est ouverte, du moins sans fortifications. Trois grandes routes y aboutissent; l'une mene à Embden, l'autre dans le comté d'Oldenbourg, la troisieme à *Norden*, qui est la seconde ville, située à une lieue de la mer du Nord. Elle est aussi sans défense & sans fortifications, d'ailleurs grande, commerçante & riche, avec un assez bon

port. La plupart des habitans sont Luthériens. On y trouve aussi des Calvinistes, des Memnonites, & des Freres Moraves, qui sont des Anabaptistes très-pacifiques. *Embden* n'est que la troisieme ville de l'Ost-Frise en rang; mais c'est la plus grande, la mieux fortifiée & la plus commerçante, étant située sur le bord de l'Embs, à son embouchure dans le Dollar. Elle est divisée en deux parties, & a deux faux-bourgs. Les gros navires marchands y arrivent par le moyen d'un canal qui aboutit de l'Embs à la ville. Il y a plusieurs églises prétendues Réformées; on y trouve aussi des Calvinistes, des Memnonites & des Juifs. J'ai dit que le Roi de Prusse y avoit établi une compagnie de commerce; de plus, en 1759, il déclara le port d'Embden franc.

La *Principauté*, ancien comté de *Meurs*, appartient aussi à présent au Roi de Prusse; elle tient à la Gueldre Prussienne, aux duchés de Cleves & de Berg, & aux pays dépendans de l'Archevêque Electeur de Cologne; le Rhin la borne entiérement à l'orient. Le pays en général est marécageux; mais on y trouve quelques bons pâturages, d'où on tire des bestiaux. Meurs est un ancien fief,

relevant

relevant du duché de Cleves, qui, dès le treizieme ſiecle, recevoit l'hommage de ſes poſſeſſeurs, que l'on qualifioit de Comtes. Le dernier d'entre eux, nommé *Guillaume*, étant mort au ſeizieme ſiecle, le Duc de Cleves voulut s'en emparer; mais Walpurge, ſœur de Guillaume & femme du Comte de Nevenar, s'en maintint en poſſeſſion pendant pluſieurs années, & à la fin le donna au Prince Maurice de Naſſau-Orange, qui, après la mort de la donatrice ſans enfans, ne put jamais en être chaſſé. Les Princes de Naſſau-Orange, aidés des forces des Provinces-Unies, en reſterent les maîtres juſqu'à la mort du Roi Guillaume III, en 1702. Alors le Roi de Pruſſe, tant comme Duc de Cleves que comme étant un des héritiers de la Maiſon d'Orange, voulut s'en emparer; les Hollandois y tenant garniſon, ce ne fut qu'en 1712 que les troupes Pruſſiennes entrerent dans Meurs par ſurpriſe. La ville eſt petite, aſſez jolie, avec un château. Elle a été fortifiée, mais il y a environ vingt ans que le Roi de Pruſſe a fait démolir les fortifications de la ville & du château. Le comté de Meurs a été érigé en principauté, en 1707, par l'Empereur Joſeph;

mais le possesseur n'a encore pu obtenir, à ce titre, ni voix ni séance à la Diete de l'Empire.

La seconde ville de ce pays est *Crefeld* ou *Crevelt*, jolie, bien bâtie, & bien peuplée; elle renferme cinq mille habitans, & a eu les honneurs de ville au quatorzieme siecle. Elle est renommée par le grand commerce de toiles fines qui s'y fabriquent & se débitent comme toiles de Hollande. On y fait aussi des rubans de toute espece, des étoffes de soie, & des velours; des mouchoirs, des bas de soie, des petites étoffes de fil, &c. &c. Il y a beaucoup de Catholiques, qui y ont une belle église & même un couvent de Religieuses. La principale église est de la Religion prétendue Réformée; mais on y trouve aussi une église Luthérienne, une autre de Memnonites, & enfin une Synagogue. En 1758, il se passa auprès de Crevelt une malheureuse affaire; l'armée Françoise étoit commandée par le Comte de Clermont, Prince du Sang; le Duc de Gisors, fils unique du Maréchal de Belle-Isle, y fut tué.

Les comtés d'*Oldenbourg* & de *Delmenhorst* sont le berceau de l'illustre Maison d'Holstein, qui occupe aujour-

d'hui les trois principaux trônes du Nord, ceux de Danemarck, de Sucde & de Russie. Ces comtés ont à l'occident la principauté d'Ost-Frise, & l'évêché de Munster; au midi, une partie des terres de l'électorat d'Hanovre; à l'orient, le Weser qui le sépare du duché de Bremen; & au nord, la mer d'Allemagne & de petits golfes qui y répondent. Ces deux comtés ont environ dix lieues de longueur sur sept à huit de large. Suivant les cantons, le pays est sablonneux & garni de tourbes; dans d'autres endroits, il est gras, fertile, & propre à l'entretien du bétail; aussi en exporte-t-on du beurre, du fromage, & même d'excellens chevaux. Tout le pays professe la Religion Luthérienne; il y a peu de Calvinistes. Les Auteurs les plus accrédités font descendre les Comtes d'Oldenbourg du grand Witikind; en effet on a des preuves que ce Héros Saxon eut un fils, nommé *Wicbert*, dont l'arriere petit-fils, Witikind II, est la souche des Rois de Danemarck. Les descendans de ce second Witikind porterent d'abord le nom de Comtes d'Ammerlande, jusqu'à ce qu'au douzieme siecle, Christian I, fils d'Eginard

II, bâtit Oldenbourg & en prit le nom. Son fils Maurice eut plusieurs enfans. Thiéry, l'un d'eux, fut surnommé *le Fortuné*, parce qu'il réunit, en 1435, le comté de Delmenhorst à celui d'Oldenbourg ; & qu'ayant épousé Hedwige, sœur & héritiere d'Adolphe VIII, Comte de Holstein & du Slesvig, il hérita de ces deux principautés. *Christian*, son fils aîné, devint Roi de Danemarck, en 1449, par élection, & posséda en même temps le Slesvig & le Holstein. *Gérard*, second fils de Thiéry le Fortuné, eut en partage les comtés d'Oldenbourg & de Delmenhorst ; sa postérité les a possédés pendant environ deux cents ans. Elle s'éteignit en 1667, le dernier Comte *Antoine Gontier* n'ayant laissé qu'un fils naturel, qui fut obligé de se contenter de la seigneurie de Kniphausen. Le Roi de Danemarck & les Ducs d'Holstein réclamerent le comté d'Oldenbourg comme étant de la même Maison des derniers possesseurs, & l'obtinrent. Il y eut pendant quelque temps des procès entre les différentes branches de la Maison d'Holstein, pour le partage de ces comtés. Le Duc d'Holstein-Ploen gagna sa cause en 1675, & sur le champ céda ses droits au

Roi de Danemarck, dont les successeurs ont continué de le posséder jusqu'à présent. En vertu de cette possession, le Roi de Danemarck a deux voix sur le banc des Comtes du Cercle de Westphalie à la Diete de l'Empire. Ce Roi en confie l'administration à un Gouverneur ou Grand Drossart.

La capitale du comté d'Oldenbourg est la ville de ce nom, située sur la petite riviere de Hont, qui se jette dans le Weser. Elle est entourée de murailles depuis l'an 1345, & est aujourd'hui bien fortifiée. La principale église étoit autrefois dédiée à Saint Lambert; on y voit encore quelques tombeaux des anciens Comtes d'Oldenbourg. Le château ou palais du Prince a grande apparence; il a été bâti en 1616. De nos jours, on a bâti un bel hôtel, où réside le Gouverneur, & où s'assemblent la Chancellerie & les différens tribunaux du pays. Autour de la ville sont quatre fauxbourgs.

Dans l'étendue du grand bailliage d'Oldenbourg, est le lieu d'*Osemberg*, où l'on trouva, dans le siecle dernier, un vase d'argent doré, en forme de cornet, très-magnifiquement sculpté, & chargé de figures hiéroglyphiques & singulieres : on ne doute point que ce ne fût un gobelet

ou *wilcom*, qui fut présenté, au douzieme siecle, au Roi Christian I, par un Chanoine de Cologne, qui étoit son neveu. Quoique ce vase dût contenir une grande quantité de vin, on suppose qu'il étoit d'usage dans ce temps-là de le vider plusieurs fois dans un repas.

Sans m'arrêter à détailler les autres parties du comté d'Oldenbourg, dont les terres & les villes ont leurs histoires particulieres, je passe à *Delmenhorst*, capitale du second comté. Elle est toute ouverte, & contient environ 1400 habitans. Il y avoit autrefois un vieux château, que l'on a achevé de démolir au commencement de ce siecle-ci. C'étoit la résidence des anciens Comtes, dont ceux d'Oldenbourg hériterent en partie, & acheterent ensuite le reste de leurs possessions.

Le comté de *Wied* est partagé, depuis la fin du seizieme siecle, en deux parties, le haut & le bas comté; le bas porte communément aujourd'hui le nom de *Wied-Neuwied*, & le haut celui de *Wied-Runkel*. Chacun est en la possession d'une branche qui, en cas d'extinction, doit succéder à l'autre. Chacune de ces branches a une voix à la Diete de l'Empire, sur le banc des Com-

tes de Westphalie. La Maison des Comtes de Wied étoit connue dès le treizieme siecle, & au moins, dès ce temps-là, a donné des Chanoines & même des Archevêques à l'église de Cologne. Les Comtes de Linange-Westerbourg ont, dit-on, une origine commune avec les Comtes de Wied. Les Seigneurs de *Runkel* étoient aussi de la même Maison, & hériterent de tout le comté de Wied, qui s'est ensuite divisé, comme je viens de le dire. *Runkel*, résidence de la branche aînée, n'est qu'un bourg situé sur le bord de la Lahn, avec un château sur un roc fort élevé. On y passe cette riviere sur un beau pont. Quoique Runkel ne soit qu'un bourg, du moins les Seigneurs ont-ils dans leur comté une ville qui se nomme *Dierdorf*. Elle est jolie & commerçante. Les Comtes y ont un château moderne, qui est à présent leur résidence ordinaire. Tout ce petit comté est riche en mines d'argent & de plomb, & en carrieres de beaux marbres & d'ardoises.

Le comté de *Wied-Neuwied* a aussi des mines de cuivre & de fer ; mais une partie est fertile, contient de belles terres labourables, produit des fruits & même

du vin ; car Neuwied eſt ſur le bord du Rhin, & les environs ſont plantés en vignobles. La ville eſt toute ouverte, mais réguliérement bâtie. Le château des Comtes eſt neuf & beau ; on y a joint un grand jardin. A la porte de la ville en dehors, eſt d'un côté une ſynagogue, & de l'autre côté un établiſſement de *Freres Moraves* (1), qui parlent françois, & ſont iſſus de Calviniſtes réfugiés.

Le comté de *Sayn* eſt une des principales ſeigneuries du Cercle de Weſtphalie ; il eſt ſitué dans le Weſtervald ou Wétéravie, & s'étend juſque ſur le bord du Rhin. La Maiſon des anciens Comtes s'étant éteinte au treizieme ſiecle, une ſœur du dernier fit entrer ſes poſſeſſions dans la Maiſon de Sponheim, qui les a conſervées long-temps, & y a réuni par héritage le comté de Witgenſtein. En 1606, la branche aînée de Sponheim-Sayn s'éteignit, & ſe réunit à la branche cadette ; mais, en 1636, celle-ci s'éteignit encore, & le comté fut partagé entre deux filles, dont l'une emporta la moitié dans la Maiſon des

(1) J'aurai occaſion par la ſuite d'expliquer ce que c'eſt que la ſecte qu'on nomme *Freres Moraves* ou *Herren Hutter*.

Burgraves de *Kirchberg* (1), qui la possèdent encore sous le nom de Sayn-Hachenbourg, en y joignant toujours celui de Witgenstein. Le lieu de leur résidence s'appelle *Hachenbourg*; c'est un fief relevant de l'électorat de Cologne. La seconde portion du comté de Sayn passa, par la seconde fille du dernier Comte, au Duc de Saxe-Eisenach; &, en 1741, Guillaume-Henri, Duc de Saxe-Eisenach, étant mort sans héritier mâle, le Margrave de Brandebourg-Anspach en prit possession aux droits de sa grand'mere; ainsi la moitié du comté de Sayn, qu'on distingue par le nom d'Alt-Kirchen, lui appartient aujourd'hui; mais les deux possesseurs de ce comté n'ont qu'une voix à la Diete sur le banc des Comtes de Westphalie.

Le comté de *Schavenbourg* est riche, quoiqu'il n'y en ait qu'une partie dont les terres soient fertiles, & qui ait d'excellens pâturages; le reste est en montagnes, dans lesquelles on trouve des carrieres de

(1) La Maison de Kirchberg est une des plus anciennes de l'Allemagne; elle se signaloit dans les tournois dès le dixieme siecle, a eu au treizieme des Archevêques de Magdebourg, des Evêques d'Halberstat, & depuis des Abbesses de Quedlinbourg. Le château de Kirchberg est en Thuringe.

très-belles pierres de taille, des ſources d'eau ſalée, des mines d'alun, de pierres à chaux, de charbon de pierre, des mines d'or, d'argent, de cuivre, de fer, & de très-beau criſtal. On compte dans ce comté juſqu'à ſept villes, trois bourgs & cent ſoixante-ſept villages. Les anciens Comtes de Schavenbourg avoient une origine illuſtre, & étoient connus au dixieme ſiecle. Adolphe, l'un d'entre eux, fit bâtir, en 1033, le château de Schavenbourg, dont il prit le nom. Sa poſtérité ſubſiſta juſqu'au dix-ſeptieme ſiecle. Le Comte Erneſt III fut élevé, en 1619, à la dignité de Prince de l'Empire. Il mourut ſans enfans, & eut pour ſucceſſeur ſon neveu, & celui-ci un autre parent, dernier de toute la Maiſon de Schavenbourg, qui ſe trouva tout-à-fait éteinte en 1640. Alors Philippe, Comte de la Lippe, ſe trouva être l'héritier du ſang le plus prochain des Comtes de Schavenbourg; mais il ne put s'emparer de ce comté tout entier. Le Duc de Brunſwick-Lunebourg, comme Seigneur féodal, en retira une partie; le Landgrave de Heſſe-Caſſel prétendit l'autre. Les procès qui s'éleverent à cette occaſion, furent accommodés lors du Traité de Weſtphalie;

& il a été fait un partage, au moyen duquel la Maison de la Lippe y possede deux villes, deux bourgs & soixante-dix villages; & la Maison de Hesse, cinq villes, un bourg & quatre-vingt-neuf villages : mais les deux possesseurs n'ont ensemble qu'une voix à la Diete de l'Empire sur le banc des Comtes de Westphalie.

Le principal bailliage de la partie appartenante aux Comtes de la Lippe, s'appelle *Buchbourg*; une branche de la Maison de la Lippe en porte le nom. La principale ville se nomme *Stathagen*. Elle est fortifiée de murs, de tours, de remparts & fossés. Dans la grande église Luthérienne, on voit le tombeau assez magnifique & d'une structure singuliere, des anciens Comtes de Schavenbourg. La ville de Buchbourg n'est que la seconde; mais elle est la résidence des Comtes d'à présent. Le château est magnifique, & l'on voit dans l'église des tombeaux plus modernes que ceux qui sont à Stathagen. Le château de Schavenbourg est dans la partie qui appartient à la Maison de Hesse; il est sur une montagne, & tombe presque en ruines. On prétend qu'il a été bâti autrefois par Drusus, de la

famille d'Auguste. La ville la plus considérable de cette partie, est *Rintelen*, place forte sur le Weser, que l'on y passe sur un pont de bateaux. Il y a une petite Université. Ce comté renferme encore quatre petites villes, que l'on nomme *Oldendorf*, *Oberkirchen*, *Rodenberg*, & *Saxenhagen*.

Le véritable comté de la *Lippe* est près de là. On y compte cinq petites villes, quatre bourgs & cent cinquante-deux villages. La Maison des Comtes de la Lippe est connue dès le temps de l'Empereur Lothaire, descendant de Charlemagne. Le Comte Bernard I vivoit alors, & il paroît que sa postérité a continué de posséder le comté sans partage jusqu'en 1597, que le Comte Simon VI fit un arrangement pour sa succession, par lequel ses fils cadets devoient avoir une portion dans les terres du comté, à titre de partage ou apanage, mais restant toujours dans la dépendance du chef de la branche aînée. Cette loi de famille a encore lieu dans le comté de la Lippe; & la Maison de ce nom subsiste en plusieurs branches, dont l'aînée seule jouit de la voix à la Diete de l'Empire sur le banc des Comtes de Westphalie. Il y a pour tout le comté, une

régence, Cour de Chancellerie ou Conseil aulique, qui reçoit, au nom de l'aîné, l'appel des petites jurisdictions des cadets. La branche aînée porte le surnom de *Detmold*, qu'elle tire de la ville de ce nom, située sur la Werre, avec un château, résidence du Comte, & de la régence dont je viens de parler. On prétend que c'est là que Varus fut défait avec ses légions Romaines par les Barbares Germains, du temps de l'Empereur Auguste. La seconde ville, appartenante à ce Comte, est *Lemgau*, séparée en deux villes, l'ancienne & la nouvelle. Il y a une abbaye de Chanoinesses Luthériennes nobles, dont l'Abbesse est toujours une Demoiselle de la Maison de la Lippe. Il y a d'ailleurs dans cette petite ville plusieurs manufactures. La ville de *Lippe* ou *Lippstat* est partagée entre le Roi de Prusse, comme Comte de la Marck, & le Comte de la Lippe-Detmold. Elle est assez grande, ayant plus de six cents maisons, quatre églises Luthériennes, une Prétendue Réformée & une Catholique, un couvent de Religieuses de cette Religion, & une abbaye noble & séculiere, composée de dix Demoiselles &

d'une Abbesse, Luthériennes ou Calvinistes. La ville de la Lippe est fortifiée, & le Roi de Prusse y entretient une garnison ; ce qui réduit l'autorité du Comte de la Lippe à bien peu de chose.

Les branches cadettes de la Maison de la Lippe sont celles de *Schavenbourg*, *Buchbourg*, & *Alverdissen*. Cette derniere possédoit l'ancien comté de *Sternberg*, dont elle avoit hérité à la mort du dernier Comte de ce nom ; mais il y a une cinquantaine d'années que la Maison électorale de Brunswick-Hanovre possede ce comté par engagement.

Le comté de *Bentheim* fait encore partie du Cercle de Westphalie ; il est enclavé entre l'Over-Issel, une des Provinces-Unies, & l'évêché de Munster. Il est étendu & assez riche, ayant environ dix milles de longueur, sur trois à quatre de largeur. Son sol est fertile & agréable ; on y trouve de bons pâturages. Il renferme trois villes. La Religion du pays est le Luthéranisme, quoique depuis plus de cent ans les Seigneurs du pays aient embrassé la Religion Catholique. Les Comtes de Bentheim se signaloient dans les tournois dès les dixieme,

onzieme & douzieme siecles. Leur Race s'étant éteinte au treizieme, le comté passa dans différentes Maisons illustres, & enfin à *Ebroin*, fils d'Arnoud, Seigneur de Guttersvick. Un de ses descendans, nommé *Ebroin* comme lui, fit ériger sa seigneurie en comté à la Diete de l'Empire, tenue à Worms en 1485. Un troisieme Ebroin, ayant réuni plusieurs autres comtés, régla le partage de sa succession en 1591. Il avoit plusieurs fils & plusieurs comtés, tels que ceux de Bentheim, Tecklenbourg, Limbourg & Steinfurt, qui ont formé autant de branches de la Maison de Bentheim; l'aîné s'intitule toujours Comte de Bentheim-Bentheim, & a voix & séance à la Diete sur le banc des Comtes de Westphalie. On divise son comté en haut & bas. C'est dans le haut qu'est le bourg de *Bentheim*, considérable & assez riche. Il est sur une hauteur, avec un ancien château, dont on fait remonter la fondation au siecle d'Auguste. C'est la résidence ordinaire du Comte. Entre les autres lieux du comté, on remarque celui de *Frenswegen*, couvent de Chanoines réguliers, dont l'église a servi long-temps de sépulture aux Seigneurs de Bentheim.

L'un d'eux, nommé le *Comte Bernard*, après l'avoir enrichi, s'y retira & s'y fit Religieux en 1394. Là auprès, est une abbaye de Religieuses nobles Catholiques, nommée *Witmarsen*. Le couvent est sous la protection de l'Evêque de Munster.

Le bas comté de Bentheim a pour capitale la petite ville de *Newenhaus*, avec un château ruiné.

Le comté de *Steinfurt* appartient à une branche de la Maison des Comtes de Bentheim. Sa capitale est une petite ville de ce nom. Le Comte a voix & séance à la Diete parmi ceux du banc de Westphalie.

Le comté de *Tecklenbourg*, placé entre les évêchés d'Osnabruck & de Munster, est assez étendu, fertile & commerçant. Les anciens Comtes étoient connus dès le neuvieme siecle; ils s'éteignirent au seizieme, & le comté passa par une héritiere dans la Maison de Bentheim; mais au dix-septieme il y eut un procès pour son partage, entre la branche de Bentheim-Tecklenbourg & la Maison de Solm-Braunfels. Cette Maison obtint un jugement de la Chambre Impériale, qui lui adjugeoit une partie du comté; mais elle trouva tant de difficulté à s'en mettre

en poſſeſſion, que les Comtes de Solms prirent le parti, en 1707, de céder tous leurs droits au Roi de Pruſſe. Depuis ce moment, le procès a été aiſément terminé. Sa Majeſté Pruſſienne s'eſt non ſeulement emparée de tout le comté de Tecklenbourg, mais auſſi de celui de Linghen, qui en eſt, pour ainſi dire, une dépendance, & qui étoit occupé par la Maiſon de Naſſau-Orange depuis le ſeizieme ſiecle. Le Roi de Pruſſe s'eſt ſervi, pour faciliter cette conquête, des droits qu'il avoit à la ſucceſſion du Roi Guillaume III. L'Evêque de Munſter s'eſt auſſi emparé de quelques parties du Tecklenbourg. Il reſte aux Comtes de Bentheim-Tecklenbourg, le petit comté de *Limbourg*, ſur la Haine en Weſtphalie, & une partie du comté de *Hoya*, dont je vais parler, & qu'ils ne poſſedent que comme fief de la Maiſon de Heſſe-Caſſel.

On prétend que le nom de Bentheim vient des Peuples *Tubantes*, qui étoient connus dès le temps d'Auguſte & de Tibere.

Le comté d'*Hoya* eſt aſſez étendu; le terrein eſt en général ſablonneux & couvert de bruyeres; mais aux environs du

Weser & des autres rivieres, il est plus fertile, & il y a de bons pâturages. Il ne contient qu'une ville & quelques bourgs. Les premiers Comtes de ce pays, que l'on connoisse, vivoient au treizieme siecle, & bâtirent le château d'Hoya, dont ils prirent le nom. Au quatorzieme, la Maison de ces Comtes se sépara en deux branches, & le comté fut partagé en haut & en bas. La branche qui possédoit le haut, s'éteignit en 1502; & quoique celle du Bas-Hoya dût en hériter, l'Empereur Maximilien en investit le Duc de Brunswick-Lunebourg, qui obligea le Comte Juste de reconnoître que tout le comté d'Hoya étoit un fief de Brunswick. Il en résulta qu'Othon, dernier des fils du Comte Juste, étant mort sans enfans, la Maison de Brunswick hérita de tout ce comté. Il fut partagé entre les différentes branches de cette Maison ducale; & celles-ci s'étant successivement éteintes, il appartient en entier à la branche électorale de Brunswick-Hanovre, qui regne en Angleterre, & lui donne un suffrage à la Diete de l'Empire sur le banc des Comtes de Westphalie. Dans ce comté, est l'abbaye noble & séculiere de *Bussum*, composée d'une Abbesse, de la

Doyenne, & de neuf Chanoinesses Luthériennes. Presque tous les lieux de quelque importance de ce comté ne sont que des bourgs, même la ville de Hoya, qui a un vieux château, située sur le Weser, que l'on y passe sur un pont de bois. Il n'y a de ville que celle de *Nienbourg*, sur le Weser, que l'on y passe sur un pont de pierres. Elle est fortifiée ; il y a une garnison, un arsenal ; & c'est où s'assemblent les Etats & les Jurisdictions du comté.

Le comté de *Wirnebourg* est à l'extrémité de la Westphalie, du côté de l'électorat de Treves. La Race de ces Comtes s'est éteinte au seizieme siecle ; & les terres ont passé d'abord à la Maison de Manderscheid, & sont actuellement possédées par celle de Levenstein-Werteim, mais très-diminuées.

Le comté de *Diepholz* est en partie rempli de marais ; mais il y a quelques bonnes prairies. Les lieux les plus considérables, sont quatre bourgs. Les anciens Seigneurs n'ont été élevés au rang de Comtes qu'en 1517 par l'Empereur Maximilien, qui en même temps donna l'expectative de ce comté, en cas d'extinction, au Duc Henri de Brunswick-

Zel. Effectivement la branche de Diepholz étant venue à s'éteindre en 1585, les Ducs de Zel en prirent possession ; & c'est d'eux qu'en a hérité la Maison d'Hanovre, qui en jouit encore, en même temps que de celui d'Hoya qui en est voisin, & de celui de *Spiegelberg*, qui y tient aussi. La Race des anciens Comtes de Spiegelberg s'éteignit en 1557, en la personne de Philippe, tué à la bataille de Saint-Quentin. Alors la Maison de Brunswick s'en empara en vertu de l'expectative accordée par l'Empereur Maximilien ; mais les Ducs se contentant de le regarder comme un fief dépendant d'eux, d'y exercer la supériorité territoriale, & de jouir de la voix de ce comté à la Diete de l'Empire, ils en ont successivement investi un Comte de la Lippe, d'autres de la Maison de Gleichen, & enfin le Prince de Nassau-Dietz : le Prince Stadhouder de Hollande en jouit encore, mais seulement quant au domaine utile.

Le comté de *Rietberg* touche à l'évêché de Paderborn ; les terres en sont en grande partie couvertes de landes & de bruyeres ; il s'y fait d'ailleurs un grand commerce de fil. La capitale est une

petite ville située sur la riviere d'Embs. A peu de distance de cette ville, sur la même riviere, est le château d'*Eden*, &, un peu plus loin, celui de *Holte*, auprès d'une belle forêt. La Maison des anciens possesseurs de ce comté finit en 1552. Une fille du dernier Comte, nommée *Walpurge*, en hérita. Elle avoit épousé Enon III, Comte d'Ost-Frise, qui fut investi du comté, mais ne laissa que deux filles; l'aînée épousa un Comte de Lichtenstein; & la cadette, son oncle, Comte d'Ost-Frise. Elle en eut trois fils; Jean, le troisieme d'entre eux, fut Comte de Rietberg, & le second fils de celui-ci lui succéda. Il n'eut qu'une fille, qui épousa Maximilien, Comte de Kaunitz. Ce Seigneur obtint l'investiture du Landgrave de Hesse, dont une partie du comté releve: cependant il s'éleva un procès entre la Maison de Kaunitz & celle de Lichtenstein; mais le Conseil Aulique maintint la premiere dans la possession de ce comté, dont elle jouit encore. Quoique M. le Comte de Kaunitz ait été de nos jours élevé à la dignité de Prince de l'Empire, il ne jouit que des honneurs & du rang de Comte sur le banc de ceux de Westphalie.

Le comté de *Pyrmont* eſt fertile, riche, & ſon étendue eſt de trois lieues en tout ſens. La partie inférieure du pays eſt une vallée agréable, enrichie d'eaux minérales de la plus grande réputation, bordée de montagnes couvertes de verdure, ſur l'une deſquelles ſont les ruines de l'antique château de *Herminsbourg*, demeure du célebre *Arminius*, qui, à la tête des Germains, eut pluſieurs fois, du temps d'Auguſte, l'honneur de réſiſter aux Romains, & même de les battre.

Le comté de Pyrmont étoit connu dès le douzieme ſiecle. La race de ſes premiers Seigneurs s'éteignit en 1495. Les Comtes de Spiegelberg deſcendans de la fille du dernier Comte de Pyrmont, en hériterent; & s'étant éteints eux-mêmes, il paſſa, toujours par des filles, aux Comtes de la Lippe, à ceux de Gleichen, & enfin aux Comtes de Waldeck. Les Evêques de Paderborn voulurent s'oppoſer à la priſe de poſſeſſion de ceux-ci; mais les difficultés qui s'éleverent à cet égard, ont été accommodées, à condition ſeulement qu'en cas d'extinction de la Maiſon de Waldeck, élevée de l'état de Comte à la dignité de Prince de l'Empire, l'Evêque de Paderborn pourroit

s'emparer du comté en donnant une somme aux filles. Il n'y a d'autre ville dans le comté que celle de Pyrmont; le reste ne contient que des villages. La ville de Pyrmont s'embellit & s'agrandit par une suite de l'affluence des personnes des deux sexes qui viennent y prendre les eaux, qui sont très-salutaires à boire sur les lieux, & qui se transportent d'ailleurs par toute l'Europe, & même, à ce qu'on prétend, jusqu'en Amérique; elles sont sulfureuses, & les différentes sources sont plus ou moins fortes. Il y en a une, nommée *Brodelbrun*, dont on ne fait usage que pour les bains. Le château, qui existoit depuis le seizieme siecle & a été rebâti au commencement de celui-ci, est entouré de quelques fortifications, & a soutenu plusieurs siéges, pendant la guerre de trente ans, au commencement du dix-septieme siecle. Du bâtiment de ce château, qui est beau, ou du moins a belle apparence, sort un canal, accompagné de belles allées qui conduisent à la fontaine, dont les eaux minérales même sont celles du canal & de la cascade. Le Comte de Pyrmont a voix & séance à la Diete sur le banc des Comtes de West-

phalie. Ce comté lui rapporte trente à quarante mille écus d'Allemagne.

Le comté de *Gronsfeld* appartient au Cercle de Westphalie ; il est situé dans le duché de Limbourg, près de la Meuse, & s'étend jusqu'auprès de Mastricht. C'étoit l'ancien domaine des Comtes de Bronchorst-Gronsfeld, que l'on prétend qui étoient de la Maison ducale & impériale de Luxembourg. Cette Maison de *Bronchorst* s'étant éteinte en 1719, Gronsfeld a passé aux Comtes de Terringue, d'une Maison illustre en Baviere.

Le comté de *Reckheim* est aussi près de la Meuse & de Mastricht. Ce n'étoit encore, au seizieme siecle, qu'un fief de l'Empire noble & féminin, qui de la famille de *Quadt* a passé dans celle d'*Apremont-Linden*, en faveur de qui Reckheim a été érigé en comté en 1523. Le Comte a voix & séance à la Diete sur le banc des Comtes de Westphalie.

Les Comtes d'Apremont sont d'une très-ancienne Maison, dont la branche aînée est établie en Lorraine depuis si long-temps, qu'ils prétendent que ce fut Charles Martel qui donna, en 600, le comté d'Apremont à Sigefroy, de qui des-

cendent également les branches de Lorraine & de Westphalie. Les Comtes de Reckheim, descendans de la branche de Linden, portent pour cimier sur leur écusson deux chiens de chasse, sur lesquels on fait cette histoire. Arnoud II d'Apremont s'étant égaré dans une forêt, deux beaux chiens de chasse se présenterent à lui, & lui servirent de guides pour le conduire dans un château qu'habitoit l'héritiere de Linden. Arnoud lui plut, & l'épousa.

La seigneurie ou comté d'*Anholt* est entre l'évêché de Munster, le comté de Zutphen & le duché de Cleves : elle a été possédée par la Maison de Bronchorst, depuis le treizieme siecle jusqu'au dix-septieme, qu'elle a passé au Prince de Salm-Reiferscheid, descendant des anciens Comtes de Salm en Ardenne.

Les seigneuries de *Winnenbourg* & de *Bielschtin* ont appartenu à une famille éteinte au commencement du dix-septieme siecle. *Lothaire*, Archevêque de Treves, prétendant que ces seigneuries relevoient de son électorat, en investit, vers 1620, Jean Dietrick de *Metternick* son frere, dont la postérité les possede encore. Le château de Bielschtin est sur

la Moselle. La famille de Metternick est très-ancienne parmi celles du Rhin. Dès le quinzieme siecle, elle a été séparée en un grand nombre de branches, dont plusieurs subsistent encore. Les principales portent le titre de Comtes ; les dernieres n'ont que celui de Barons.

Le comté d'*Holzapfel* est sur la Lahne, près du comté de Dietz ; il a autrefois appartenu à la Maison de Nassau, a été vendu par un Prince de cette Maison à un riche Particulier, pour qui il fut érigé en comté par l'Empereur Ferdinand III. Le nouveau Comte eut une fille, qui par son mariage fit rentrer ce comté dans la Maison de Nassau, en épousant un Prince de ce nom ; mais il n'eut que trois filles, dont l'une a été mariée dans la Maison d'Anhalt-Bernebourg. Le possesseur de ce comté jouit de tous les droits des comtés du banc de Westphalie.

Les comtés de *Blankenheim* & de *Gerolstein* ont passé, au quinzieme siecle, dans la Maison de *Manderscheid*, qui lui donnent rang & séance sur le banc de Westphalie ; ils sont peu étendus, & situés entre le duché de Luxembourg, le duché de Juliers & l'électorat de Treves. On fait remonter l'origine de la Maison de Man-

derſcheit juſqu'aux Rois d'Auſtraſie ; ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'elle eſt très-ancienne & très-illuſtre. Au quinzieme ſiecle, elle s'eſt ſéparée en trois branches, entre leſquelles il a été établi un majorat, dont jouiſſoit, en 1551, le Comte *Theodoric IV*, ſurnommé *le Sage* ; de ces trois branches il n'en ſubſiſtoit plus que deux il y a environ cinquante ans ; celle de Blankeneim étoit l'aînée. Une partie des terres de ces Comtes releve du duché de Luxembourg, depuis le regne de Charles-Quint, qui les força en quelque maniere à devenir ſes vaſſaux.

La ſeigneurie de *Ghenheim*, qui eſt immédiate de l'Empire, appartient à une branche cadette de la Maiſon de Limbourg-Stirum, dont j'ai déjà parlé. Celles de *Nimborn* & de *Neuſtat* appartiennent aux Princes de *Schwartzemberg*, de la famille deſquels j'aurai occaſion de dire un mot ; celle de *Wickerad* à la famille noble de Quadt, qui n'a été élevée au rang de Comte de l'Empire qu'il y a trente ou quarante ans. La ſeigneurie de *Nilendonk* a été élevée au même rang encore plus récemment, en faveur du Comte d'Oſten. La ſeigneurie de *Reikenſtein* a été érigée, en 1706, en comté de l'Em-

pire, en faveur du Comte de *Nesselrode*, d'une famille noble & ancienne en Thuringe, qui s'établit dans le comté de Berg, dont ces Seigneurs sont Chambellans & Maréchaux héréditaires. La seigneurie de *Kerpen*, située au milieu du duché de Juliers, a été aussi érigée en comté en 1712, en faveur du Comte de *Schasberg*, la supériorité territoriale étant réservée aux Comtes Palatins.

Le comté de *Schleiden* avoit ses Comtes particuliers au quinzieme siecle; mais leur Maison s'étant éteinte, alors le comté passa dans celle de Manderscheid, & au dix-septieme siecle dans celle des Comtes *de la Marck*, qui ont été admis, en 1713, à la Diete de l'Empire sur le banc des Comtes de Westphalie; cependant ce comté releve du duché de Luxembourg. La branche qui le possédoit, est celle dont a hérité, en dernier lieu, le Duc d'Aremberg.

Hallermunde est un ancien comté du Cercle de Westphalie. La Maison de Brunswick-Lunebourg s'en étant emparée, l'avoit confondu avec ses autres possessions; mais l'Electeur d'Hanovre l'ayant cédé au Baron de *Platen* son favori, celui-ci a obtenu de l'Empereur que sa

ſeigneurie fût réintégrée dans tous ſes droits ; & il a été admis de nouveau parmi les Comtes de l'Empire, ſur le banc de Weſtphalie, en 1708. Ce premier Comte de Platen étoit pere de Madame la Comteſſe de Saint-Florentin, dont le mari eſt mort Duc de la Vrilliere.

Parmi les Comtes du Cercle de Weſtphalie, on mettoit autrefois trois Maiſons qui n'exiſtent plus, ou du moins ne poſſedent plus de terres dans cette province de l'Empire. La premiere eſt celle de *Waldpot*, dont on prétend faire remonter l'origine juſqu'aux Gouverneurs & Tribuns Militaires envoyés par les Romains dans le pays des Ubbiens pour contenir ces peuples barbares. Le nom de Waldpot ſignifie, dit-on, dans le plus vieux ſaxon, *Envoyé avec puiſſance & autorité ;* ſelon d'autres, Waldpot ſignifie *Puiſſant dans les forêts*, & équivaut au titre de *Foreſtiers*, que prenoient les Comtes de Flandre. Cette famille avoit déjà produit d'illuſtres Chevaliers au douzieme ſiecle, & ce fut l'un d'eux qui, paſſant dans ce temps-là à la Terre-Sainte, y établit l'Ordre Teutonique, qui eſt devenu depuis ſi illuſtre, ſi riche & ſi puiſſant. Au quinzieme ſiecle, les Waldpot

étoient Seigneurs de *Baſſenheim*, d'*Olbruck* & de *Gudenau*. En 1516, ils ſe ſéparerent en trois branches, dont chacune prit le nom d'une des terres dont je viens de parler. Ils ne portoient encore que le titre de Baron. En 1653, *Jean Lothaire Waldpot* fut admis parmi les Comtes du banc de Weſtphalie, ſous le titre de Comte de *Baſſenheim*. Sa poſtérité ſubſiſtoit encore il y a cinquante ans; mais elle eſt éteinte; & les deux branches cadettes, qui peut-être ſubſiſtent encore, ſe ſont toujours contentées du titre de Baron : cependant elles ont eu des Chanoines dans tous les grands chapitres.

La Maiſon de *Rantzow* eſt originaire du Holſtein ; elle s'eſt étendue dans la Saxe & la Miſnie, & enfin juſque dans la Weſtphalie ; mais en conſervant toujours le château de leur nom, lieu de leur origine. L'Empereur Ferdinand III les éleva au rang de Comtes de l'Empire, en érigeant en comté la terre de *Barmſchtede* en Weſtphalie, vers 1650. Ils l'ont conſervé juſqu'à il y a environ cinquante ans, que le dernier Comte eſt mort, condamné à une priſon perpétuelle, étant au moins ſoupçonné d'un cruel aſſaſſinat. A la mort de ce Comte ſans enfans, les

Ducs de Brunſwick ſe ſont emparés de ſon comté en Weſtphalie, comme étant un fief dépendant de Pineberg.

Enfin il n'y a pas encore long-temps que le comté de *Velen* appartenoit au Comte de ce nom, qui demeuroit dans ſes terres en Weſtphalie à Rasfeld. Il n'avoit été élevé au rang de Comte que par l'Empereur Ferdinand III, au milieu du dix-ſeptieme ſiecle, & les Seigneurs de Velen n'ont joui de cet honneur que pendant quatre générations.

On ne trouve dans le Cercle de Weſtphalie que trois villes Impériales, dont deux ſont conſidérables. La premiere eſt *Cologne* ; la ſeconde *Aix-la-Chapelle*, & la troiſieme *Dortmund*. Je commencerai par celle-ci, & revenant à la ſeconde, je finirai par la premiere, qui me mettra à portée de ſortir du Cercle de Weſtphalie, pour paſſer dans celui du Rhin. *Dortmund* eſt ſituée ſur la riviere d'Embs, au milieu du comté de la Marck. On ſait que Charlemagne y avoit autrefois un palais, autour duquel il ſe forma inſenſiblement une ville aſſez grande, mais qui a toujours été mal bâtie. Au dixieme ſiecle, les Huns étant entrés en Allemagne, & y ayant fait de grands rava-

ges, furent entiérement détruits, près de Dortmund, en 937. Un horrible incendie la réduisit presque en cendres en 1297. Au commencement du siecle suivant, l'Empereur Albert d'Autriche engagea aux Comtes de la Marck les ruines de quelques anciens palais de Charlemagne, qui avoient continué d'appartenir aux Empereurs. Dortmund étoit le premier. Sur la fin de ce même siecle, les Comtes de la Marck & les Archevêques de Cologne disputerent à cette ville son indépendance, quoiqu'elle eût été reconnue par les Empereurs Louis de Baviere & Charles IV, en 1332 & 1377. Elle fut assiégée en 1387, & souffrit beaucoup. L'année suivante, 1388, elle s'accommoda avec les Princes, voisins & redoutables pour elle, le Comte de la Marck & l'Archevêque de Cologne; elle leur paya quatorze mille florins d'or, qu'elle se trouva en état d'amasser ou d'emprunter, parce que son commerce étoit assez florissant, & qu'elle étoit comptée au nombre des villes Anséatiques. Depuis cette époque, elle n'a cessé d'être libre & impériale; elle a séance sur le banc du Rhin. Son territoire étoit très-borné; mais elle l'a étendu en acquérant les terres de

de certains Seigneurs qui prenoient le titre de Comtes de Dortmund. Elle en acheta la moitié au quinzieme siecle, & la Maison de ces Comtes étant absolument éteinte, elle s'empara du reste au commencement du seizieme; moyennant cela, son territoire s'étend sur douze villages qui en dépendent. Elle a une Université.

Aix-la-Chapelle, en latin *Aquis Granum*, ou *Aquæ Grani*, en allemand *Aken*, fait remonter son ancienneté jusqu'au temps de Jules-César. On lit dans Tacite, que les Romains y avoient déjà établi des colonies & mis des troupes en garnison sous le siecle d'Auguste & de Tibere. L'on prétend que ce fut un Sénateur Romain, nommé *Serenus Granius*, de la famille de Néron & d'Agrippa, qui lui donna son nom, & y fit bâtir un château, dont on montre encore les ruines au milieu de la ville, & que l'on nomme *Tour de Granius*. Ce fut encore, dit-on, ce même Romain qui découvrit les eaux minérales & salutaires, qui n'ont jamais cessé depuis d'être en réputation; aussi les appela-t-on *Aquæ Graniæ*, comme celles d'Aix en Provence s'appeloient *Aquæ Sextiæ*, & celles d'Aix en

Savoie, *Aquæ Gratianæ*. Par la ſuite on a oublié le nom de Granius, pour ne faire attention qu'à la chapelle remplie de précieuſes reliques, que Charlemagne y fit conſtruire en l'honneur de Notre-Dame.

Les Barbares ayant entiérement brûlé la ville d'Aix aux cinquieme & ſixieme ſiecles, au huitieme Charlemagne s'empreſſa de la réparer. La ſituation de ce lieu lui parut ſi délicieuſe, qu'il y faiſoit des réſidences fréquentes, & qu'il y revenoit toujours à la ſuite de ſes excurſions dans le Nord, en Italie, & en Eſpagne. Il y fit batir un ſuperbe palais, & élever l'égliſe collégiale actuelle, dont la dédicace fut faite avec une magnificence incroyable, par le Pape Léon III, l'an 804. Cette premiere égliſe étoit une rotonde, ſoutenue de colonnes de marbre & de porphyre, que l'Empereur avoit fait venir de Rome & de Ravenne; les portes étoient d'airain, magnifiquement ſculptées, & l'intérieur étoit décoré d'ornemens d'or & d'argent. Charles donna de grands revenus au chapitre ou monaſtere, qu'il y établit ſous la direction d'un Abbé. Les Chanoines, quoique très-riches, vivoient en commun comme les

Moines, & étoient au nombre de vingt. Charlemagne étant mort en 813, âgé de soixante-dix ans, dans son palais d'Aix-la-Chapelle, fut enterré dans cette église, avec la magnificence convenable au plus grand Souverain qu'aient eu la France, l'Allemagne & l'Italie.

Dix-huit ans après, les Normands ayant pénétré jusqu'à Aix-la-Chapelle, pillerent & brûlerent cette ville & ses plus superbes édifices. Le palais de Charlemagne fut absolument détruit & consumé; l'église eut le même sort; mais les plus précieuses reliques qu'elle renfermoit furent sauvées. Le tombeau du Fondateur fut violé, & dépouillé en partie de ses richesses: cependant on en trouva encore par la suite un assez grand nombre, enseveli sous les débris de la coupole & des colonnes. L'Empereur Othon III ayant été couronné à Aix-la-Chapelle, en 983, fit rétablir la ville, construire un nouveau palais & une nouvelle église; & cet Empereur, quoique mort à Rome, voulut y être enterré: on y voit encore sa sépulture en marbre noir. Saint Notger étoit alors Evêque de Liége; il avoit été Précepteur de cet Empereur: il obtint de nouvelles

graces pour le chapitre d'Aix-la Chapelle, lui procura des terres, & fit augmenter le nombre des prébendes: ce ne fut qu'en 1166 que l'Empereur Frédéric premier, dit Barberouſſe, fit retirer du fond de ſon tombeau les oſſemens & les cendres de Charlemagne, ce qui ſe fit avec beaucoup de cérémonies. Son chef fut placé dans un beau buſte d'argent, différentes parties de ſon corps dans diverſes châſſes & reliquaires; & un anti-Pape, qui ſe faiſoit nommer Paſcal III, mit Charlemagne au nombre des Saints, & fixa ſa fête au 14 Janvier. Quoique cette canoniſation ne ſoit pas réguliere, aucun Pape cependant ne s'y eſt oppoſé; on continue de chomer cette fête, à Aix-la-Chapelle, le 14, & l'Univerſité de Paris la célebre le 28 Janvier. Les Empereurs ont continué de combler de leurs bienfaits le chapitre d'Aix-la-Chapelle. Perſuadés de la vérité de la tradition, qui porte que cet Empereur occupoit ſouvent au chœur une place de Chanoine entre les Prêtres & les Diacres, les Empereurs ont, dans pluſieurs Diplomes, traité les Chanoines d'Aix de leurs Confreres. Ils ont fondé une prébende, que l'on nomme *Impé-*

riale, dont le revenu eſt partagé entre deux Eccléſiaſtiques qui ſont l'office au lieu & place de l'Empereur. En 1520, Charles-Quint ſe fit recevoir Chanoine, prit le ſurplis & l'aumuſſe, & paya même aux anciens Chanoines les droits de réception auxquels les nouveaux ſont aſſujettis.

Le chœur de l'égliſe qui ſubſiſte, eſt d'une hauteur prodigieuſe, & d'une architecture hardie; le reſte du vaiſſeau eſt fort irrégulier, & l'on voit qu'il a été bâti à pluſieurs repriſes. C'eſt à l'entrée du chœur qu'eſt la fameuſe chapelle qui a donné ſon nom à la ville, & dans laquelle ſont conſervées les plus précieuſes reliques; c'eſt la même qui a été conſacrée par le Pape Léon III. Aux grandes fêtes, on y voit un parement d'autel de fin or, tiré du tréſor qui étoit enfoui dans le tombeau de Charlemagne. L'autel eſt du nombre des privilégiés, le Pape Grégoire V ayant attaché de grandes indulgences à la célébration & à l'audition des Meſſes qui s'y diſent; mais auſſi cet honneur eſt réſervé à un petit nombre d'Eccléſiaſtiques. Il n'y a que l'Archevêque de Cologne Métropolitain, l'Evêque de Liége Diocéſain, &

ſept des plus anciens Chanoines de cette collégiale, que le Pape, à cauſe de cela, qualifie de Prêtres-Cardinaux, qui puiſſent avoir cet honneur. Vis-à-vis de la chapelle de Notre-Dame, eſt celle que l'on appelle *la chapelle Hongroiſe*, parce que Louis, Roi de Hongrie, la fit bâtir au quatorzieme ſiecle, & y plaça des reliques de tous les Saints de Hongrie; entre autres de Saint Etienne, Apôtre & Roi de ce pays, de Saint Emeric ſon fils, du Roi Saint Ladiſlas, de Sainte Eliſabeth de Hongrie, fille de ce Monarque, de l'Empereur Saint Henri, & de l'Impératrice Sainte Cunegonde.

Le chapitre eſt composé à préſent de trente-deux Chanoines, dont vingt-quatre ſont capitulaires, & quatre en dignité, qui ſont le Prévôt, le Doyen, le Grand Chantre, & le Tréſorier; ce dernier a le ſoin des reliques, que l'on diſtingue en grandes & en petites. On montre les premieres tous les ſept ans, avec grande ſolennité, pendant quinze jours du mois de Juillet. La foule étoit autrefois ſi grande lors de cette ſolennité, que l'on étoit obligé de fermer les portes de la ville, & que l'on compte qu'il entroit plus de vingt mille perſonnes dans la ville pour

les révérer. On croit pieusement, sur la foi de quelques Auteurs très-suspects, que Charlemagne rapporta ces reliques d'un voyage qu'il fit à Jérusalem, ou du moins qu'elles lui furent envoyées par le Calife Haroun Al-Rachid, que les Chroniqueurs appellent *Aaron*, Roi de Perse. Quoi qu'il en soit, ces grandes reliques consistent dans, 1°. une chemise de la Sainte Vierge; 2°. les langes qui enveloppoient J. C. dans la crêche; 3°. le linge qui couvroit sa nudité sur la croix; 4°. celui sur lequel Hérodiade porta la tête de S. Jean-Baptiste au tyran Hérode; il est encore tout mouillé & teint de son sang. Après que ces reliques ont été montrées au peuple, on les met dans de superbes enveloppes de soie, brodées d'or & de perles, & données par l'Infante Isabelle-Claire-Eugénie, Souveraine des Pays-Bas, & enfin dans une grande châsse d'orfévrerie dorée & sculptée avec beaucoup d'art. On appelle les petites reliques celles qui sont dans le trésor voisin de la chapelle. Les pieces principales sont, un des clous avec lesquels Notre-Seigneur fut attaché à la croix; une ceinture de cuir, portée par J. C. même; une partie du Saint-Suaire, &

le roseau qui fut mis entre les mains de Jésus-Christ lorsqu'il fut couronné d'épines; l'éponge qui lui fut présentée imbibée de vinaigre, pendant qu'il étoit attaché à la croix; un grand morceau de la vraie croix, trouvé dans le tombeau de Charlemagne; de la manne qui tomba du Ciel pour nourrir les Israélites dans le Désert; une ceinture de la Sainte Vierge; de ses cheveux; de ceux de Saint Jean-Baptiste; le bras avec lequel le vieillard Siméon soutint l'Enfant Jésus, lorsqu'il lui fut présenté au Temple par la Sainte Vierge; une partie du corps de Charlemagne, son bras droit, son bras gauche, & son chef, dans quatre différens reliquaires; du sang de Saint Etienne; les corps de Saint Léopard, de Sainte Sophie, de Sainte Espérance sa fille, & de Sainte Anastasie; un portrait de la Sainte Vierge, peint par S. Luc; Charlemagne voulut absolument qu'il fût placé dans son tombeau, & il y fut trouvé en 1166, avec un livre des Evangiles, couvert de plaques d'or; le cornet & une épée dont on se sert au couronnement des Empereurs, &c. Il y a encore dans ce trésor quelques ornemens d'une grande

magnificence ; tels que la chasuble du Pape Léon III, dont on prétend que Saint Bernard se servoit, en 1146, lorsqu'il rendit la vue à un aveugle, & l'usage des jambes à un boiteux, dans l'église même d'Aix-la-Chapelle ; une autre chape, aussi d'une grande magnificence, donnée par Charles-Quint ; enfin, des présens magnifiques faits par l'Infante Isabelle-Claire-Eugénie, en 1629, & sur la fin du siecle dernier par l'Impératrice Eléonore, & l'Empereur Joseph premier, son fils. Ils consistent dans des couronnes d'or garnies de pierreries, & des robes très-riches pour l'image miraculeuse de la Sainte Vierge.

Conformément à la Bulle d'or donnée par l'Empereur Charles IV en 1356, le couronnement des Empereurs & Rois des Romains doit se faire à Aix dans cette église, & les reliques & les ornemens dont je viens de parler doivent y servir. Lorsque le couronnement se fait ailleurs, le Chapitre & le Magistrat d'Aix-la-Chapelle y portent les principales parties de leur trésor, sur l'avis que leur en donne l'Electeur de Maïence. On fait prêter serment au nouvel Em-

pereur sur le livre des Evangiles de Charlemagne, & il crée des Chevaliers en les touchant avec l'épée conservée dans le trésor d'Aix. Après la cérémonie, on renvoie le trésor par les Députés, auxquels on donne soixante florins d'or & trois grands foudres de vin pour le chapitre. L'Empereur Louis le Débonnaire est le premier qui ait été couronné à Aix; depuis lui, peu l'ont été dans cette ville, malgré le droit établi par la Bulle d'or.

Il y a dans Aix-la-Chapelle une seconde collégiale, dédiée à Saint Adalbert, Evêque de Prague & martyr. L'église fut commencée par l'Empereur Othon III, & achevée par l'Empereur (Saint) Henri II du nom, en 1018. Elle est composée de douze Chanoines, d'un Prévôt & d'un Doyen (elle est paroisse, & il y en a deux ou trois autres dans la ville). Il existoit une troisieme collégiale, fondée dès le 11^e^ siecle par le même Empereur Henri, & long-temps après convertie en une église & un couvent de Cordeliers, qui ont depuis embrassé la réforme des Récollets. Les Dominicains & les Augustins sont établis à Aix-la-Chapelle depuis le 13^e^ siecle; les Carmes & les Croisiers au quatorzieme;

les Chanoines réguliers de S. Augustin au quinzieme ; les Capucins & les Jésuites au dix-septieme ; ces derniers avoient une belle église & un beau collége. L'Ordre Teutonique & l'Ordre de Malte y ont chacun une commanderie : enfin on y compte onze couvens de filles, dont le premier est une abbaye de Dames Bénédictines.

Aix-la-Chapelle a deux enceintes ; la premiere est plus ancienne que le douzieme siecle ; la seconde est de l'an 1172 : l'une & l'autre consistent en un double mur, qui enferme un fossé, partie plein d'eau, partie sec. Le plus curieux de ses édifices est l'hôtel de ville, situé sur une place, au milieu de laquelle est une belle fontaine, de laquelle s'éleve une statue de Charlemagne de bronze doré. On prétend que l'hôtel de ville est situé au même lieu où étoit jadis le palais de Charlemagne. Au reste, cet hôtel a été bâti en 1353 ; mais un incendie y fit beaucoup de tort en 1656 ; il a été rebâti sur ses anciens fondemens, & on a imité, lors de ce rétablissement, l'ancienne architecture. Les deux côtés sont deux tours élevées, d'une architecture singuliere, & au milieu une salle immense,

destinée pour les festins que les Empereurs donnoient autrefois le jour de leur couronnement.

Les eaux minérales d'Aix-la-Chapelle sont un des principaux motifs qui y attirent les Etrangers. La saison de les prendre est depuis le mois de Mai jusqu'à la mi-Juin, & depuis la mi-Août jusqu'à la fin de Septembre. Autrefois ce n'étoit absolument qu'en bains qu'on les prenoit; ce n'est qu'au dix-septieme siecle qu'on a commencé à en boire. Les bains sont au nombre de six; savoir, celui de l'Empereur Charlemagne, ceux de Saint Corneille & de Saint Quirin; le bain de Rose, ainsi appelé d'un Bourgeois nommé *Rosen*, qui le fit construire; le petit bain & le bain des pauvres; dans celui-ci on se baigne gratis, & les deux sexes s'y trouvent pêle-mêle; dans tous les autres on paye un escalin pour y entrer, & ils sont partagés en deux, pour les hommes & pour les femmes.

Au seizieme siecle, les Protestans causerent assez de dommages dans la ville d'Aix-la-Chapelle. En 1574, ils s'emparerent de la régence & de la principale église; mais les Puissances Catholiques

n'épargnerent rien pour les en chasser, & en vinrent à bout en 1593. Il y eut encore quelques mouvemens en 1611; mais tout fut appaisé en 1614. La Magistrature est composée de dix-huit Sénateurs & de deux Bourgmestres Catholiques. En 1668, il se tint à Aix-la-Chapelle un Congrès, où la paix se fit entre la France & l'Espagne. Louis XIV réclamoit une partie des Pays-Bas, qu'il prétendoit lui être due en vertu des droits de la Reine Marie-Thérese d'Autriche. Ce Monarque en obtint en effet plusieurs, mais rendit la Franche-Comté qu'il avoit conquise en personne, & qu'il reprit de même peu d'années après. En 1748, c'est encore à Aix-la-Chapelle qu'a été signé un Traité entre la France & la Maison d'Autriche, moins glorieux pour la France que celui de 1668. Dès le temps de Charlemagne, il s'y est tenu plusieurs Conciles; ceux de 789, de 799 & de 809, sont les plus importans. Sous Louis le Débonnaire, il y en eut quatre autres, & plusieurs assemblées ecclésiastiques pendant le reste du neuvieme siecle.

Il y a près d'Aix-la-Chapelle deux fameuses abbayes, *Borset* & *Cornelis-Muns-*

ter. La premiere fut fondée par Saint Grégoire, fils de Nicephore, Empereur de Constantinople, & frere de l'Impératrice Théophanie, veuve d'Othon II, Empereur d'Occident. Ce pieux Prince se retira dans cette solitude de Borset, & en fut le premier Abbé. Au treizieme siecle, on substitua aux Moines des Religieuses Bernardines, qui y sont encore. L'Abbesse est Princesse de l'Empire & Dame du bourg de Borset, qui est très-peuplé. On y trouve des eaux minérales plus chaudes que celles d'Aix-la-Chapelle, & qui dans certains cas leur sont préférables.

Je crois déjà avoir dit quelque chose de l'abbaye de Saint-Cornelis-Munster; elle fut fondée par Charlemagne, & achevée par son fils Louis le Débonnaire. Elle a toujours été habitée par des Moines de l'Ordre de Saint Benoît; l'Abbé est Prince de l'Empire & du Cercle de Westphalie. Tous les sept ans, dans le même temps que l'on montre les grandes reliques dans l'église d'Aix la-Chapelle, on en montre aussi dans l'abbaye de Cornelis-Munster: elles consistent principalement, 1°. dans le linge avec lequel Jésus-Christ essuya les pieds de ses Disciples lorsqu'il fit la

Cène ; 2°. le drap dans lequel Joseph d'Arimathie enveloppa le corps de Notre-Seigneur, lorsqu'il le descendit de la croix ; 3°. le linge qui couvroit le visage de Notre-Seigneur dans son tombeau ; 4°. la tête & le bras droit de S. Corneille, Pape & Martyr, qui a donné son nom à l'abbaye. On invoque particuliérement ce Saint pour le mal caduc ; 5°. enfin la tête de S. Cyprien, Evêque de Carthage & Pere de l'Eglise.

La ville de *Cologne* est la premiere de toutes les villes impériales, & particuliérement de celles du banc du Rhin. Elle appartient au Cercle de Westphalie ; mais ce que je vais en dire me conduira naturellement à parler de l'archevêché électoral de Cologne, qui appartient au Cercle électoral du Rhin ; c'est ce qui fait que je l'ai réservée pour la derniere. Cologne étoit une ancienne ville, habitée, dès le temps de Jules César, par les Ubiens, peuples des bords du Rhin. Les Romains y envoyerent des colonies, aussi l'appela-t-on d'abord *Colonia Ubiorum*. Ensuite Agrippa, gendre d'Auguste, étant venu commander les légions Romaines sur les bords du Rhin, & s'y étant éta-

bli, elle prit le nom de *Colonia Agrippina*, qu'elle porte encore. Les Germains & les Allemands s'en emparerent ſur les Romains, & s'y maintinrent comme dans un poſte très-important ſur le Rhin. Ils ne purent en être chaſſés que par d'autres Barbares, encore plus forts & plus heureux, ce furent les Francs. Elle continua, ſous le regne des Mérovingiens & des Carlovingiens, à être regardée comme une grande ville forte, riche & commerçante. A l'extinction de la race de Charlemagne, Othon le Grand s'en trouva Seigneur propriétaire, ce qui lui facilita beaucoup l'occupation du trône impérial. Le moment le plus brillant de la ville de Cologne fut celui où Brunon, un de ſes Archevêques, frere de cet Empereur Othon, fut Vicaire-Général de l'Empire, & tout-puiſſant dans la Haute & Baſſe Lorraine : alors la ville obtint de grands priviléges. Ce ne fut pourtant qu'au treizieme ſiecle qu'elle fut élevée au rang de ville libre & impériale. Les Archevêques s'en prétendant Seigneurs, lui ont long-temps conteſté cette indépendance; mais enfin la ville eſt venue à bout de ſe l'aſſurer inconteſtablement. C'eſt ce que

je

Je vais un peu mieux développer, en entrant dans de plus grands détails sur l'histoire de ces Prélats.

Cologne reconnoît pour son premier Evêque, *S. Materne*, que l'on prétend l'avoir été aussi de l'archevêché de Treves & de l'évêché de Tongres, depuis transféré à Liége. J'ai déjà eu occasion de parler de ce Saint, & de dire qu'une tradition très-incertaine, mais très-commune, le fait passer pour le fils de la veuve de Naim, ressuscité par Notre-Seigneur, qu'on croit qu'il fut ressuscité une seconde fois par l'attouchement du bâton de Saint Pierre, enfin qu'il mourut l'an 128 de notre Ere, âgé de cent quinze ans. Son successeur fut, dit-on, *Saint Paulin*, qui mourut l'an 170. Le quatrieme Evêque fut *Saint Aquilin*, qui vécut jusqu'en 237, & fut témoin du martyre de Sainte Ursule & des onze mille Vierges, qui, suivant quelques Critiques, se réduisent à une seule, compagne de Sainte Ursule, & dont le nom étoit *Undecimila*. Saint Aquilin fut remplacé par *Materne II*, & celui-ci par *Euphrate*, que l'on croit avoir été déposé pour être tombé dans l'Arianisme. Il eut pour successeur un Saint qui gouverna à la fois ou successivement

deux diocefes bien éloignés l'un de l'autre, Bordeaux & Cologne. On l'appelle dans la premiere de ces villes, *Saint Surin*, & à Cologne *Saint Severin*. Son fucceffeur, *Saint Evergifte*, huitieme Evêque de Cologne, fut tué par les Barbares en 423. Deux cents ans après, *Saint Cunibert*, iffu des Ducs d'Auftrafie, monta fur ce fiége, & fonda à Cologne une collégiale qui fubfifte encore, & qui lui eft dédiée ; il mourut en 652.

Pendant le courant du feptieme fiecle & les premieres années du huitieme, il y eut à Cologne fix autres Evêques. Enfin, en 711, on élut *Saint Agilulphe*, Abbé de Stavelo. Il étoit ami du Pape Zacharie, qui, l'an 745, le créa Archevêque, & dès ce moment-là le fiége de Cologne a été regardé comme métropolitain. Il a eu cinq fuffragans, dont trois feulement lui reftent ; ce font Liége, Munfter & Ofnabruck, l'évêché de Minden ayant été fupprimé, & celui d'Utrecht érigé en archevêché en 1559. Saint Agilulphe fut affaffiné dans la forêt des Ardennes en 747. *Saint Hildegaire*, fon fucceffeur, fut tué par les Saxons, vers lefquels Charlemagne l'avoit envoyé pour traiter de la paix. Au commencement du neuvieme fiecle, l'Archevêque *Hilde-*

balde fut Archichapelain de l'Empereur Charlemagne ; il mourut en 818. *Gontier*, l'un de ses successeurs, fut aussi Archichapelain de l'Empereur Lothaire ; mais il fut déposé & excommunié par le Pape Nicolas, pour avoir approuvé le divorce de ce Prince avec l'Impératrice Ingeltrude, & son mariage avec Valrade.

Au milieu du dixieme siecle, le siége de Cologne fut rempli par le plus illustre Archevêque qui l'ait occupé ; c'est *Brunon*, frere de l'Empereur Othon I. Il avoit d'abord été Abbé de Lauresheim. L'Empereur son frere le déclara Vicaire-Général de l'Empire dans la Haute & Basse-Lorraine, qui, comme je l'ai déjà dit, comprenoit un assez grand nombre de provinces. Il se rendit redoutable par sa puissance, & recommandable par ses vertus & par son zele pour le rétablissement de la discipline ecclésiastique. Il fonda plusieurs abbayes & collégiales, tant à Cologne même qu'aux environs. Il mourut en 965, & a été canonisé, peut-être par reconnoissance des grands biens qu'il avoit faits à son diocese. On a fait le même honneur à *S. Geron*, son

neveu & son successeur, qui mourut en 976, & fonda aussi quelques abbayes.

En 998 ou 999, *Heribert*, Comte de Rottembourg, devint Métropolitain de Cologne & Chancelier de l'Empereur Othon III. Ce Monarque le prit en si grande affection, qu'il le déclara lui & ses successeurs Electeurs de l'Empire. Il fonda l'abbaye de *Duitz*, & fut canonisé. Il fut remplacé par son neveu, & celui-ci par *Herman*, Comte Palatin, à qui le Pape Léon IX accorda le titre de Cardinal & de Chancelier de l'Eglise Romaine, qui devoit passer à ses successeurs. Les Archevêques de Cologne s'en sont prévalus pendant quelque temps; mais enfin ils se sont contentés de jouir des honneurs du Cardinalat à Rome, & ont pris le titre d'Archichanceliers de l'Empire en Italie. *Hannon*, Comte de Sonnemberg & Abbé de Cornelis-Munster, succéda à Herman; il fonda aussi plusieurs collégiales & abbayes, & fut canonisé. Il mourut en 1075. On raconte de lui qu'il étoit si zélé pour la justice, qu'il fit arracher les yeux à tous les Juges d'un tribunal, qui avoient fait perdre un procès à une pauvre femme.

Au douzieme siecle, *Frédéric*, issu des Ducs de Carinthie, occupa ce siége, fonda plusieurs monasteres, & présida à trois Conciles provinciaux; il mourut en 1131. En 1139, *Arnoud*, des Comtes de Gueldre, Chancelier de l'Empereur Conrad III, fut placé sur ce siége; mais il fut déposé peu après, & excommunié par le Pape, pour cause de simonie; il fit cependant sa paix, fut remis sur son siége, & mourut en 1159. Ce fut l'Archevêque *Renaud*, Chancelier de l'Empereur Frédéric II, qui apporta, l'an 1162, de Milan à Cologne, les corps des trois Rois, que l'on croyoit pieusement que l'Impératrice Hélene, mere du grand Constantin, avoit fait transporter de Jérusalem à Constantinople, & qu'Eustorge, Archevêque de Milan, avoit obtenus pour sa cathédrale. Frédéric II ayant assiégé & pris Milan en 1162, donna ces reliques à l'Evêque de Liége; mais celui-ci étant mort en les conduisant dans son pays, l'Archevêque Renaud s'en empara, & les fit transporter à Cologne, où elles ont attiré, pendant long-temps, grand nombre de pélerins & de dévots. On les y révere encore, & on a imprimé en allemand une espece d'histoire romanesque

de ces Saints du Nouveau Testament, & de la translation de ces reliques, qui contient des détails qui sont plus singuliers qu'ils ne sont prouvés & bien établis.

A la fin de ce même siecle, *Saint Brunon*, second du nom, de la famille des Comtes d'Altena & de Berg, fut élu en concurrence avec *Thiéry de Heinsberg*, auquel il céda sa place pour éviter toutes querelles, & mourut Moine dans une abbaye de l'Ordre de Cîteaux. Thiéry de Heinsberg resta paisible possesseur de ce siége; & bientôt après il fut déposé par le Pape. Son successeur *Saint Ingelbert*, de la Maison des Comtes d'Altena, fit tous ses efforts pour réformer son Clergé; mais loin d'en venir à bout, il s'attira des ennemis, & Frédéric d'Isembourg l'assassina à coups d'épée l'an 1225. Cet assassinat eut de grandes suites. Le Comte d'Isembourg fut roué vif à Cologne, & ses deux freres, Evêques de Munster & d'Osnabruck, dépouillés de leurs dignités. Les Archevêques de Cologne en devinrent plus riches & plus puissans. Depuis ce temps, aucun d'eux n'a été canonisé; mais ce siége a toujours été rempli par des Princes, Comtes ou Seigneurs des premieres Maisons

d'Allemagne. Ils ont toujours prétendu être Princes souverains dans la ville & l'électorat ; mais depuis long-temps Cologne prétend à l'indépendance, & en jouit, puisqu'elle est la premiere de toutes les villes impériales, sans que l'on puisse dire dans quel temps elle fut déclarée telle. Depuis 1270 jusqu'en 1287, il y eut une grande guerre entre les Archevêques Engelbert de Falkembourg & Sigefroy de Westerbourg son successeur, & la ville de Cologne qui à la fin resta libre. Le choix de ces Prélats a souvent occasionné de grandes querelles, & même des guerres. Sans m'arrêter aux Archevêques qui siégerent pendant une partie du quatorzieme siecle, je remarquerai qu'*Adolphe*, Comte *de la Marck*, élu en 1363, donna le premier exemple d'un Archevêque qui n'étoit pas dans les Ordres sacrés. Au bout de quelques années, il quitta son archevêché pour épouser l'héritiere des comtés de Berg & de Juliers. Son oncle *Engilbert de la Marck* le remplaça, & il le fut par *Conon de Falkenstein*, qui étoit déjà Archevêque de Treves, & réunit pendant quelque temps les deux archevêchés électorats. A la fin il quitta Cologne, & mou-

rut à Treves en 1390. Ce fut sous ce double Archevêque & Electeur que le comté d'Arensberg vint en la possession de l'archevêché de Cologne, le dernier Comte qui n'avoit point d'enfans, l'ayant vendu, en 1368, à l'Electeur Conon. *Frédéric de Saverden*, son successeur dans l'électorat de Cologne, fonda l'Université de cette ville en 1388, obtint pour elle les plus beaux priviléges du Pape Urbain VI, & mourut en 1414. Il y eut ensuite des guerres entre divers prétendans à l'électorat. *Rupert*, de la Maison de Baviere, fut long-temps prisonnier de *Herman*, de Hesse, son concurrent.

Au commencement du seizieme siecle, *Herman*, des Comtes de Wied, se déclara pour la nouvelle doctrine. Le Pape Paul III & Charles-Quint le priverent de son électorat. Il ne mourut qu'en 1552, âgé de quatre-vingt-dix ans. *Adolphe de Schawenbourg*, qui le remplaça, assista au Concile de Trente, mourut en 1556, & eut pour successeur son frere, après lequel vinrent un *Comte de Mansfeld* & un *Comte de Wied*, qui siégerent peu de temps; & enfin *Salentin*, *Comte d'Isembourg*, qui siégea dix ans; mais qui, n'étant pas Prêtre, quitta, en 1577,

pour se marier. Son successeur, de la Maison des *Comtes de Truchses*, fit bien pis; il se déclara publiquement Luthérien, épousa une Chanoinesse de la Maison de Mansfeld, voulut faire séculariser son électorat, & rendre son église & son pays Luthériens; mais la ville & son chapitre, soutenus par l'Empereur, lui firent la guerre: il fut vaincu, chassé de son électorat & de l'Allemagne, & mourut misérablement en Hollande en 1601. Il fut remplacé, en 1583, par un Prince de la Maison de Baviere, & depuis ce temps cette illustre Maison a toujours rempli ce siége pendant près de deux cents ans. *Ernest*, le premier de ces Princes, mourut en 1612; *Ferdinand*, son neveu, en 1650; *Maximilien-Henri-Auguste*, frere de l'Empereur Charles VII, en 1761. Il a eu pour successeur *Maximilien-Frédéric de Konigsfeld-Rothenfels*: ce Prélat étant mort l'année derniere, 1784, l'Archiduc *Maximilien*, frere de l'Empereur, déjà Grand-Maître de l'Ordre Teutonique, est devenu Archevêque-Electeur de Cologne. Il est entré cette année dans les Ordres sacrés.

L'Electeur de Cologne est un des plus puissans Princes de l'Allemagne; le commerce que ses Etats font par le Rhin

qui les traverse dans toute leur longueur, est très-considérable, & en général le sol est assez fertile ; une partie produit du blé, & le reste est couvert de forêts giboyeuses, & dont le bois est d'un grand débit. Les vins qui croissent sur les bords du Rhin, sont estimés & recherchés. Les hommes y sont forts, vigoureux & propres à la guerre ; aussi l'Electeur a-t-il beaucoup de troupes & plusieurs places fortes. J'entrerai dans des détails plus étendus sur ce que renferme cet électorat, lorsque j'aurai épuisé ce qui regarde la ville principale.

Le grand chapitre de Cologne est composé de vingt-cinq Capitulaires & vingt-cinq Domicellaires, c'est-à-dire, qui n'ont pas encore de voix aux chapitres & aux élections ; ce sont toujours les plus nouvellement reçus. Sur ces cinquante prébendes il n'y en a que huit affectées à des Gradués ou Docteurs, les autres ne sont occupées que par des Ecclésiastiques de la plus haute naissance, de familles de Princes & de Comtes, faisant les grandes preuves. Les dignités sont au nombre de sept ; le possesseur de la premiere a le titre de Prévôt ; celui de la seconde, de Doyen. Tous ces Dignitaires ont droit d'officier dans leur église

avec la mitre. Le chapitre réside toujours dans la ville de Cologne, & a grande autorité dans l'électorat, étant le Conseil nécessaire de l'Electeur, sans lequel il ne peut prendre aucune résolution; le chapitre peut même convoquer les Etats de l'électorat, & ses Députés y tiennent le premier rang. Au contraire l'Electeur ne peut résider dans la ville que pendant trois jours, & officier dans la cathédrale qu'aux grandes fêtes. Le nombre des troupes qu'il peut mener avec lui pour sa garde dans la ville, est très-borné; cependant il y a un palais, mais il n'est ni grand ni magnifique. Lorsque l'Archevêque-Electeur officie le jour des Rois, qui est la grande fête de la ville, il lui revient mille florins & cent septiers de blé; mais aussi il est obligé de donner un repas à tout le chapitre. L'Electeur a de grands Officiers, qui sont des Seigneurs considérables. Le Duc d'Aremberg est son Grand-Echanson; le Comte de Manderscheid, Grand-Maître de sa Maison; le Comte de Salm-Reiferscheid, son Grand-Maréchal, & le Comte de Plettemberg, son Grand-Chambellan.

Cologne étoit autrefois une des villes Anséatiques, & la premiere de celles du

diſtrict du Rhin. Elle eſt bâtie en forme de croiſſant, à la rive gauche de ce fleuve, fortifiée à l'antique, enceinte de belles murailles flanquées de quatre-vingts groſſes tours, & entourée de trois rangs de foſſés. De l'autre côté du Rhin, eſt un fauxbourg fortifié, que l'on appelle *Duitz*; c'eſt là que les Juifs ont leur ſynagogue. Les Luthériens & les Calviniſtes n'ont aucun exercice public de leur Religion dans la ville; mais ils ont leurs temples à une demi-lieue plus bas, dans un bourg du duché de Berg, qui ſe nomme *Mulheim*. Il y a peu de villes qui aient autant d'égliſes que Cologne, car outre la métropole, elle a dix collégiales, dix-neuf paroiſſes, ſoixante couvens, dont quatre abbayes; ſur les ſoixante couvens, il y en a dix-ſept d'hommes & quarante-trois de filles, & en comptant les chapelles, on dit vulgairement qu'il y a dans Cologne autant d'égliſes qu'il y a de jours dans l'an, une commanderie de l'Ordre Teutonique, ſeize hôpitaux, & cinquante chapelles.

On paſſe de Cologne à Duitz ſur un pont volant. Il y a dans la ville pluſieurs manufactures, entre autres une de rubans, dont on fait un grand commerce,

ainsi que de différens ouvrages de filoselle. L'arsenal est vaste & bien fourni d'armes. L'hôtel de ville est un vaste bâtiment d'architecture gothique. Le Magistrat qui s'y assemble, a à sa tête six Consuls, dont il y en a alternativement deux qui gouvernent chaque année. La bourgeoisie est séparée en tribu, chacune desquelles a à sa tête deux Tribuns. Le Magistrat juge en dernier ressort des affaires de police, & même en matieres criminelles; & l'on n'appelle de ses jugemens en matiere civile, qu'autant qu'il s'agit de plus de trois cents florins du Rhin. En ce cas, les affaires se portent à la Chambre Impériale de Weslar. La milice bourgeoise est composée de huit bataillons, chacun de huit compagnies. Les dix collégiales sont, 1°. celle de Saint-Géréon, composée de deux Dignitaires, de quinze Chanoines nobles, & de douze de qui l'on n'exige point de preuves; 2°. Saint-Severin; 3°. Saint-Cunibert; 4°. Saint-André; 5°. les Saints Apôtres; 6°. Notre-Dame *ad gradus* ou des degrés; 7°. Saint-George: les trois derniers chapitres sont composés de Chanoines & de Chanoinesses nobles; ils s'appellent

de gueules au cheval gai ou effaré d'argent, & au troisieme, de gueules à trois cœurs d'or pour le duché de Westphalie & la principauté d'Angrie, qui furent donnés à Philippe de Hinsberg, Archevêque de Cologne, en 1180, par l'Empereur Frédéric Barberousse, après qu'il eut fait mettre au banc de l'Empire Henri le Lion, Duc de Saxe; au quatrieme, d'azur à une aigle éployée d'argent, à cause du comté d'Arinsberg, uni à l'archevêché de Cologne en 1368, comme je l'ai déjà dit. Les quatre quartiers de ces armes nous indiquent à peu près quelles sont les principales possessions de l'Electeur de Cologne: nous allons entrer dans de plus grands détails sur cet électorat, qui fait partie du *Cercle du Bas-Rhin*, que l'on nomme communément *Cercle électoral*, parce qu'il renferme quatre électorats, ceux de Maïence, de Treves, de Cologne, & le Palatinat.

Cercle du Bas-Rhin ou Electoral.

L'électorat de Cologne contient en tout cinquante-deux villes & dix-sept bourgs. On le divise en haut-électorat, bas-électorat, comté de Reclinghausen, duché de Westphalie, & comté d'Arinsberg. La ville de

de *Bonn* eſt la premiere du haut-électorat; elle eſt ſituée ſur le Rhin; c'eſt la réſidence ordinaire de l'Electeur. J'ai déjà dit qu'elle étoit très-forte par ſa ſituation; mais depuis le commencement de ce ſiecle, une ſage politique a conſeillé à l'Electeur d'en diminuer les fortifications, & de n'y plus entretenir, pour garniſon, que ſes Gardes du Corps. En 1718, l'Electeur Joſeph-Clément y commença un beau château, qui n'eſt point encore achevé. On trouve dans la ville nombre de belles maiſons, une égliſe collégiale, deux paroiſſes, un beau collége, qui étoit, il n'y a pas long-temps, occupé par les Jéſuites; des couvens de différens Ordres & des deux ſexes. Dans le dix-ſeptieme ſiecle & au commencement du dix-huitieme, Bonn a eſſuyé trois ſiéges, en 1673, 1689 & 1703. Elle a été entourée de murs & de foſſés dès l'an 1240, Tous les bateaux qui traverſent le Rhin, vis-à-vis Bonn, doivent un droit de péage à l'Electeur. Le chemin de Cologne à Bonn eſt très-beau, tout planté de tilleuls, dont les allées ne ſont interrompues que par quelques villages. Les environs de Bonn ſont remplis de petites maiſons

de campagne, de chaſſe, & de ménageries appartenantes à l'Electeur.

Dans le haut-électorat eſt le comté de *Hochteden*; c'étoit le patrimoine d'un Archevêque, mort en 1261, qui laiſſa tout ſon bien à ſon égliſe. On y trouve encore les châteaux de *Kœnigsfeld* & de *Drackenfels*, qui appartiennent à l'ancienne famille de Waldpot de Baſſenheim; celui d'*Alfter* appartient au Comte de Salm, ainſi que le comté de *Referſcheid*, auquel eſt attaché le titre de Grand-Maréchal de l'électorat; & la petite ville de *Lens*, auprès de laquelle croiſſent les vins du Rhin, du plus grand débit.

Andernac, un peu plus haut ſur le Rhin, eſt une aſſez jolie ville, qui a été autrefois impériale, mais dont les Electeurs ſe ſont emparés à la fin du quinzieme ſiecle. Les Rois d'Auſtraſie y avoient jadis un palais. Aſſez près de là, eſt un monument très-remarquable, connu ſous le nom de *Kœnigſtuhl*, c'eſt-à-dire, *Siége Royal.* C'eſt une place ſur une hauteur, en plein air, dans laquelle on a dreſſé ſept ſiéges de pierre, diſpoſés en demi-cercle. C'eſt là, dit-on, qu'au treizieme & au quatorzieme ſiecle les ſept Electeurs s'aſſembloient pour élire un

Empereur ou Roi des Romains. L'Empereur Henri VII, de la Maison de Luxembourg, y fut élu. En 1338, les Electeurs y tinrent encore une grande assemblée, & y firent une union entre eux sous l'Empereur Louis de Baviere. Il s'y tint encore plusieurs assemblées pendant le reste de ce siecle. Quand on n'y élisoit pas les Empereurs, du moins on les y installoit avant qu'ils fussent couronnés à Aix-la-Chapelle. L'Empereur Maximilien, qui ne fut élu qu'à la fin du quinzieme siecle, est le dernier qui ait éprouvé cette cérémonie. Ce lieu est d'autant mieux disposé pour cela, qu'il est situé entre les quatre Electorats du Cercle.

La petite ville de *Zulpic* est, suivant les meilleurs Auteurs, l'ancienne *Tolbiac*, où Clovis vainquit les Allemands en 496 : on sait que c'est en conséquence d'un vœu, fait au commencement de cette bataille, qu'il se fit baptiser.

Briel, entre Cologne & Bonn, est une assez jolie petite ville, avec un magnifique château appartenant à l'Electeur. Le dernier Electeur, Clément-Auguste, de la Maison de Baviere, y ayant fait de grands embellissemens, lui a donné le nom d'*Augustubourg*.

La principale ville du bas-électorat est *Nuys* ou *Neufs*, près l'embouchure de l'Erft, dans le Rhin : elle étoit autrefois très-grande & très-forte. Tout le monde sait qu'elle fut assiégée, en 1414, par Charles le Téméraire, Duc de Bourgogne. Ce Prince ne put la prendre ; mais au seizieme siecle, Adolphe, Comte de Meurs, s'en empara. Elle souffrit beaucoup de ces deux expéditions ; les fortifications sont à présent en très-mauvais état. On y fait quelque commerce par le Rhin. Il y a au milieu de la ville une place ornée d'une statue en bronze de l'Empereur Frédéric III, trois ou quatre couvens d'hommes, autant de femmes, un collége, un hôpital ; & elle est principalement renommée par son abbaye noble de Chanoinesses Catholiques.

Le château & le village de *Hulkrad* étoit ci-devant un comté qu'un Archevêque, nommé *Henri*, à qui il échut par héritage, donna à son église en 1323.

La ville d'*Urding* est située sur le Rhin ; elle appartient très-anciennement aux Archevêques de Cologne, qui l'érigerent en ville en 1330.

La ville de *Burich* est particuliérement remarquable, parce que là tout auprès est le couvent de *Mers*, occupé par des

Religieuſes qui font les grandes preuves de nobleſſe.

La ville de *Kempen* & celle de *Reinberg* ont été très-fortes, & ſont à préſent démolies. Le couvent de Bernardins d'*Altencamp* eſt devenu remarquable, ſurtout depuis le combat qui s'y eſt donné en 1760, & dans lequel les François eurent l'avantage.

Le comté de *Reclinghauſen* contient la ville de ce nom, avec un château fortifié, un chapitre de Chanoineſſes, & la ville de *Dorſten*. Il a un Gouverneur & une adminiſtration à part, ſous l'autorité de l'Archevêque-Electeur.

Le duché de *Weſtphalie* eſt une des plus belles parties de l'électorat : environ la moitié eſt fertile, produit beaucoup de grains, & nourrit des beſtiaux ; dans le reſte, il y a des montagnes, des forêts, des ſalines, & des mines de différens métaux. Le duché de Weſtphalie paſſa, avec une bonne partie de celui d'*Angrie*, à l'archevêché de Cologne, en 1180, lorſque l'Empereur Frédéric III mit au ban de l'Empire Henri le Lion, Duc de Baviere & de Saxe. Frédéric y joignit, comme je l'ai dit, le comté d'*Arinsberg*. L'Electeur fait gouverner tout ce pays par un

Droſſart ou Grand-Sénéchal. On le diviſe en quatre quartiers, dont le premier eſt celui de *Ruden*, du nom d'une ville qui étoit conſidérable avant qu'elle eût été ruinée par pluſieurs incendies. Le ſecond quartier eſt celui de *Werl*. La ville de ce nom eſt médiocre; cependant elle étoit autrefois anſéatique; il y a un château, un couvent de Capucins, & des ſalines. A peu de diſtance, eſt le champ d'une bataille qui s'y donna en 1761, & qui eſt connue ſous le nom de *Filenghauſen*. C'eſt dans ce même quartier qu'eſt la ville d'*Arinsberg*, autrefois anſéatique, diviſée en deux parties, avec un château qui fut attaqué & enlevé aux François en 1762. On en démolit alors les fortifications.

Le quartier de *Bilſtein* tire ſon nom d'un petit pays qui a eu autrefois ſes Comtes particuliers, après l'extinction deſquels les Electeurs s'en emparerent en 1444. Les terres des Maiſons de Furſtemberg & de Plettemberg ſont dans ces environs. Enfin le quatrieme quartier du duché de Weſtphalie, eſt celui de *Brilon*, dans lequel eſt la ville de *Staberg* ou *Marsberg*, dont une partie eſt ſur une montagne, le reſte en bas, & qui ſe diviſe ainſi en haute & baſſe-ville. C'eſt là

où étoit le fameux château d'Eresbourg, forteresse des Saxons, & qui renfermoit le temple du Dieu Irmensul, principale idole de ces peuples. Charlemagne eut bien de la peine à s'en rendre maître, & se crut enfin tout-à-fait assuré du pays, quand il s'en fut emparé. Il convertit le château des Barbares en palais impérial, & le temple en église Chrétienne, dédiée à Saint Pierre & Saint Paul, avec un couvent & un prieuré, que Louis le Débonnaire assujettit à l'abbaye de Corvey ou Corbie, dont les Abbés ont long-temps possédé cette ville de Marsberg; mais les Electeurs de Cologne, comme Ducs de Westphalie, la leur ont disputée. Il y a eu procès; les Moines l'ont gagné: mais ils ont pris le parti d'en céder une partie aux Electeurs, & de leur engager le reste. Dans ce siecle, l'Abbé de Corvey a voulu y rentrer; l'Electeur s'y est toujours refusé, & en est resté en possession.

Electorat de Treves.

La description de l'électorat de Cologne me conduit naturellement à parler de celui de *Treves* qui y confine. Il a environ vingt lieues de long sur une largeur fort inégale, & communément assez étroite. Le pays est en général montueux

& très-fourni de bois. Les vallées contiennent quelques champs fertiles & de bons pâturages. Le long de la Moselle & du Rhin, il y a des vignobles qui produisent d'excellent vin. On trouve dans les montagnes des mines de différens métaux; fer, cuivre, plomb, étain, argent & or. La Moselle est la principale riviere de l'électorat, & contribue beaucoup à son commerce, ainsi qu'à sa fertilité; elle y reçoit la Sarre, la Salm, le Leses, la Kille, & enfin se jette dans le Rhin à Coblentz. Ce dernier fleuve ne coule pas long-temps dans l'électorat de Treves; mais il y reçoit la Lanne.

On compte dans l'électorat vingt-neuf villes; quatorze ont entrée & séance dans les Etats, dont elles composent le second Ordre, le Clergé étant le premier, & la Noblesse libre & immédiate de l'Empire. Le Clergé se subdivise en deux classes; la supérieure, composée de six Abbés & de cinq Doyens de collégiales; & l'inférieure, de onze Doyens ruraux, dont chaque district contient plusieurs paroisses. L'Abbé de Saint-Maximin est le Directeur de toute la Diete, l'Archevêque-Electeur & le Chapitre de la cathédrale étant regardés

comme les Souverains. Tous les sujets de l'Electeur professent la Religion Catholique. Le diocese, qui est bien plus étendu que l'électorat, est partagé en cinq archidiaconés, dont l'un a plusieurs parties de son ressort en France, & l'autre s'étend sur le duché de Luxembourg.

Les anciens habitans du pays se nommoient en latin *Treviri*; ils étoient bien connus des Romains, qui vinrent à bout de les soumettre sous l'empire d'Auguste, & nommerent leur capitale *Augusta Trevirorum*; c'est la ville de Treves d'aujourd'hui, que l'on nomme en allemand & en flamand *Trier*. Les Romains en firent la capitale de la seconde Belgique, & quoique souvent ruinée par les Barbares, elle fut toujours regardée comme une des plus considérables villes des Gaules & de la Germanie, jusqu'à ce qu'enfin les Francs s'y établirent, après l'avoir aussi ravagée: ce fut leur premier entrepôt, aussi-tôt qu'ils eurent quitté les bords de la Sala, la Saxe & la Françonie; & c'est de là qu'ils s'avancerent dans le Tournaisis & le Cambresis.

Treves continua d'être soumise aux Rois François pendant tout le cours de

la premiere race. Elle fit partie du Royaume d'Austrasie, & passa, avec ce Royaume & le reste de la France, au pouvoir de Pepin & de Charlemagne. Sous les descendans de celui-ci, Treves dépendit du Royaume de Lothaire, que nous avons dit tant de fois que l'on nomma Lorraine. En 870, Louis de Germanie l'eut dans son partage. Après la mort de Louis IV, dernier Empereur de la race de Charlemagne, la ville & le pays de Treves resterent attachés à la Couronne Impériale, & passerent avec elle au pouvoir de Conrad premier.

On prétend que ses premiers Prélats ont été Disciples des Apôtres, & que *Saint Euchaire*, le plus ancien de tous, avoit été un des soixante-dix Disciples de Jésus-Christ; & que Saint Pierre lui donna pour compagnons *Saint Valere* & *Saint Materne*, qui lui succéderent l'un après l'autre. J'ai déjà parlé du dernier, que plusieurs diocèses reconnoissent pour leur fondateur; j'ai dit qu'il mourut l'an 128, âgé de cent quinze ans. Sept de ses successeurs furent Saints comme lui, & quatre d'entre eux Martyrs; ils s'appeloient *Auspice*, *Celse*, *Félix*, *Man-*

ſuet, *Clément*, *Moïſe*, & *Martin* ; mais des ſept ſuivans, un ſeul eſt regardé comme Saint ; il ſe nommoit *Autor* : enfin, huit autres furent encore Saints, & ſix d'entre eux Martyrs ; on les nomme *Marc*, *Navit*, *Marcel*, *Severin*, *Florentin*, *Martin II*, *Maximin*, & *Valentin*.

Treves en étoit déjà à ſon vingt-ſeptieme Evêque, lorſque *Saint Agricius* monta ſur ce ſiége ; il avoit occupé le ſiége d'Antioche, mais en avoit été chaſſé par les Ariens. Le Pape Silveſtre le fit paſſer à Treves, avec le titre d'Archevêque & de Primat des Gaules. Il n'eſt point étonnant qu'on accordât au nouveau ſiége qu'il alloit occuper, cette prérogative, puiſque c'étoit la principale ville de la Belgique, & que le rang des dioceſes ſe régloit toujours, depuis le regne de Conſtantin, ſur celui que les villes occupoient dans l'ordre civil. On prétend que S. Agricius reçut à Treves Saint Athanaſe, Patriarche d'Alexandrie, chaſſé par les Ariens ; qu'ils y demeurerent quelque temps enſemble & y composerent des prieres, que l'on chante encore dans l'Egliſe. Ce premier Archevêque fut enterré dans l'ancienne abbaye

de Saint Matthias de Treves, qui paroît avoir été la premiere cathédrale : on assure que tous les Evêques prédécesseurs d'Agricius y avoient été enterrés, & l'on sait que ses successeurs ont continué à l'être pendant plus de deux cents ans après lui. Ce fut sous son épiscopat que Sainte Hélene, mere du grand Constantin, vint à Treves. Après son départ, elle entretint de grandes relations avec le Saint, & lui procura des reliques que l'on révere encore à Treves. Son successeur fut *Saint Maximin*, second du nom, qui mourut en 351.

Vinrent ensuite *Saint Paulin*, martyr des Barbares, *Saint Bonose*, *Saint Briton*, & vingt-quatre autres, dont treize Saints ; enfin *Milon* fut intrus sur le siége de Reims par Charles Martel ; c'étoit un Prélat indigne de ce caractere, qui fut tué à la chasse par un sanglier. Il fut remplacé à Treves par *Hidulphe*, qui, après avoir occupé ce siége pendant quelque temps, se retira, en 768, dans les montagnes des Vosges, & fut le fondateur de l'abbaye de Moyenmoutier. *Saint Véomade* fut son successeur. Après lui vint *Saint Ricbod*, & *Vason*, qui

reçut à Treves le Pape Léon III l'an 801. Charlemagne mit à sa place *Amalarius Fortunatus*, un des plus savans hommes de son siecle, qui mourut, en 819, à Constantinople, où l'Empereur l'avoit envoyé en ambassade auprès de Michel, Empereur d'Orient.

Après cinq autres Archevêques, siégea *Robert*, de la Maison de Saxe, & frere de Mathilde, mere de l'Empereur Othon premier; il mourut en 956. Environ trente-cinq ans après, *Ludolf*, de la Maison de Saxe, succéda à *Egbert*, frere d'Arnoul, Comte de Hollande. Ce Ludolf fut, dit-on, le premier élevé au rang des Electeurs de l'Empire, par l'Empereur S. Henri, dit le Boiteux. Depuis cette époque, la considération des Archevêques de Treves augmenta considérablement; aussi leurs promotions occasionnerent des querelles & des difficultés. Le siége fut rempli par des Princes des Maisons de Souabe, des Comtes de Luxembourg, & des Comtes Palatins du Rhin. *Conon*, simple Ecclésiastique, ayant été élu en 1066, le Comte Dietrick, qui avoit des prétentions sur cette dignité, le fit saisir & tuer par ses soldats; il est honoré comme Saint & Mar-

tyr. Plusieurs furent ensuite intrus & chassés. Le Pape fut plusieurs fois obligé de nommer l'Archevêque, les Chanoines de la cathédrale ne convenant jamais entre eux d'un sujet. Tel fut, pendant deux ou trois cents ans, l'état malheureux & peu édifiant de l'Eglise de Treves.

En 1430, *Jacques de Sirck*, étant devenu Archevêque & Electeur, fonda l'Université de Treves en 1450, & mourut cinq ans après. Ses successeurs furent deux Prélats de la Maison des *Margraves de Baden*, qui occuperent ce siége pendant près de soixante ans. *Jean*, des Comtes d'*Isembourg*, élu en 1548, assista au Concile de Trente en 1552. Trente ans après, l'Electeur, *Jacques d'Eltz*, obtint l'union de l'abbaye de Prum à son archevêché, qui l'enrichit infiniment; il mourut en 1581. En 1625, *Philippe-Christophe de Soteren* fit unir également à son siége l'abbaye de Saint Maximin à Treves; mais l'Empereur & le Roi d'Espagne s'y opposerent. L'Electeur en fut si irrité, qu'il se jeta entre les bras de la France; il voulut faire élire pour son Coadjuteur le Cardinal de Richelieu; mais il n'en put venir à bout. Les Espagnols s'emparerent de Treves, & en resterent les maîtres jusqu'à ce

que les François les en chasserent. L'Electeur Philippe-Christophe mourut enfin l'an 1652. Au commencement de ce siecle-ci, on a vu Electeur de Treves, *Charles-Joseph de Lorraine*, frere du Duc Léopold; il mourut de la petite vérole à Vienne en 1715. Son successeur fut *François-Louis*, Prince Palatin, frere de l'Electeur; il passa, en 1729, à l'électorat de Maïence, & fut remplacé par *François-Georges*, Comte de *Schomborn*, mort en 1756. *Jean-Philippe*, Baron de *Walderdorf*, a occupé ce siége pendant douze ans: enfin, en 1768, *Clément Venceslas de Saxe*, Prince Royal de Pologne, est parvenu à cet électorat. Depuis le seizieme siecle, les Electeurs de Treves, qui faisoient leur résidence dans cette ville, l'ont quitté pour se transporter à l'autre extrémité de leur pays, dans le château d'*Herrenbeitstein*, que l'on nomme communément *Herminstein*, sur le Rhin, près de Coblentz.

La jurisdiction métropolitaine de Treves étoit autrefois très-étendue. Tout ce qui compose aujourd'hui les Pays-Bas, presque toute la Germanie, la Haute & Basse-Lorraine, y étoient soumis; mais depuis que Maïence & Cologne ont été érigés en archevêchés, & qu'on leur a

donné des ſuffragans, ceux de Treves ſont réduits à trois dioceſes, Metz, Toul & Verdun.

L'Archevêque eſt élu par le grand Chapitre, qui, après l'avoir choiſi, lui propoſe une capitulation, à laquelle il eſt obligé de ſe ſoumettre avec ſerment, & dont les principaux articles regardent la conſervation des priviléges du chapitre. Après cela, l'Archevêque élu demande au Pape ſa confirmation, qui lui eſt accordée par Bulles, moyennant qu'il paye au Pape les annates, qui ſont un objet conſidérable. Il reçoit auſſi du Pape le *pallium*. Il prend dans ſes titres celui d'Archichancelier de l'Empire dans les Gaules & dans les Royaumes d'Arles & de Bourgogne; titre vain, & qui ne lui procure aucune fonction, ces deux Royaumes étant éteints, & l'Empereur n'ayant plus aucune autorité dans les Gaules. Perſonne ne ſait préciſément quand les Electeurs de Treves ont commencé à prendre ce titre; mais ils tiennent inconteſtablement le ſecond rang parmi les Electeurs, & ils opinent les premiers dans les Dietes; l'Electeur de Maïence, qui en a la direction, recueillant les voix, & ne donnant la ſienne qu'après tous les autres.

Les

Les armes de l'archevêché-électoral sont mi-partie d'argent à la croix de gueules pour Treves, & de gueules à un agneau d'argent, tenant sur l'épaule une banniere chargée des mêmes armes. Ces dernieres armoiries sont celles de l'abbaye de Prum dans les Ardennes, réunie, vers 1580, à l'archevêché de Treves. L'Archevêque a le privilége de jouir des biens des mineurs, tant nobles que roturiers, de ses Etats, pendant leur minorité, en leur donnant seulement de quoi les entretenir convenablement à leur condition. Il a auprès de lui un Tribunal de Régence, un des Révisions, un Conseil Aulique pour les pays de sa souveraineté, & trois ou quatre Officialités, suivant les différens pays sur lesquels s'étend sa jurisdiction épiscopale, mais dont il n'est pas Souverain. Ses revenus sont considérables, & ses sujets lui payent des subsides; indépendamment de la contribution aux charges de l'Empire, que l'Electeur paye, & qu'il reprend sur ses feudataires & ses sujets, il a d'ailleurs de gros péages sur la Moselle & sur le Rhin. Il y a quatre Grands-Officiers héréditaires de l'archevêché, un Maréchal, un Chambellan, un Grand-Maître, & un Echanson. Les

familles qui en ſont en poſſeſſion, ſont celles d'Eltz, de la Leyen, de Keſſelſtat, & de Schmidberg.

Le chapitre métropolitain eſt compoſé de quarante Chanoines, dont ſeize Capitulaires ou ayant voix en chapitre, & vingt-quatre Domicillaires, tous faiſant les grandes preuves de nobleſſe. Ils ont à leur tête cinq dignitaires, le Prévôt, le Doyen, le Tréſorier, l'Ecolâtre, & le Chantre. Ces dignités ſont électives; mais celles d'Archidiacres, au nombre de cinq, ſont à la nomination de l'Archevêque-Electeur. Le premier prend le titre de Grand-Archidiacre. L'Archevêque nomme également ſes Officiaux & l'Evêque ſuffragant. Il eſt d'uſage que ceux-ci ſoient gradués Docteurs, mais non pas nobles.

L'électorat ſe diviſe en haut & bas. La capitale du haut-électorat eſt la ville de *Treves*, qui conſerve encore des monumens de ſon ancienne grandeur. Elle eſt ſituée entre deux montagnes, ſur la Moſelle, que l'on y traverſe ſur un beau pont de pierre. Il eſt certain que du temps de Conſtantin elle étoit regardée comme la capitale de la Belgique & même de toutes les Gaules. On y montre encore

les restes d'un amphithéatre des Romains, & on prétend que la cathédrale, dédiée à Saint Pierre, a été autrefois le palais de l'Impératrice Hélene, qui le donna à l'Evêque Agricius, pour le convertir en église; que dans ce même temps le palais même de l'Empereur Constantin, fils d'Hélene, fut changé en un monastere, dédié à Saint Jean l'Evangéliste; que ce couvent ne devint abbaye que sous l'épiscopat de Saint Maximin, successeur d'Agricius, qui lui donna son nom qu'elle porte encore. C'est la riche & fameuse abbaye de Saint-Maximin. J'ai dit qu'après avoir été plusieurs fois ravagée par les Barbares, Treves tomba, au cinquieme & au sixieme siecle, entre les mains des Francs. On montre encore aujourd'hui le lieu où nos premiers Rois avoient leur palais : c'est à présent un couvent de Filles. Nos Rois de la seconde race avoient le leur au bout d'une rue, que l'on appelle pour cette raison, *rue du Palais*. Les Comtes Palatins l'occuperent après eux, & il en reste quelques ruines dans le *quartier des Comtes*.

Quoique Treves ait toujours été anciennement la résidence des Archevêques & des Electeurs, elle ne laissa pas que de

prétendre au titre & aux priviléges de ville Impériale. Plusieurs Empereurs le lui accorderent ; mais les Electeurs le lui contesterent toujours. L'Archevêque Jacques d'Eltz l'assiégea en 1569, & ne leva le siége qu'après s'être accommodé avec le Magistrat, qui mit ses différens avec le Prélat en arbitrage. Le résultat fut que l'Empereur Rodolphe II, assisté de quelques Electeurs & de son Conseil Aulique, déclara, en 1580, la ville de Treves absolument soumise à son Electeur, ce qui fut confirmé en 1585.

L'église métropolitaine est sur une hauteur ; c'est un bâtiment d'une très-mauvaise architécture gothique, mais très-vaste. Il y a dans la ville trois collégiales, cinq paroisses, trois colléges, & une université, établie au milieu du quinzieme siecle, réformée en 1535 & 1722 ; treize couvens de l'un & l'autre sexe, dont trois abbayes de Bénédictins, Saint-Maximin, Saint-Mathias, & Saint-Martin ; une commanderie de l'Ordre Teutonique, & une de celui de Malte. L'abbaye de Saint-Maximin & celle de Saint-Mathias ont des terres à elles appartenantes, assez près de la ville. La premiere prétendoit avoir la supériorité ter-

ritoriale & immédiate sur les siennes; mais le contraire a été décidé, l'Archevêque s'étant emparé des plus beaux droits des Abbés, quoiqu'on permette aux Moines d'élire un Abbé régulier, qui jouit encore d'un assez gros revenu, mais en prêtant serment de fidélité à l'Electeur. Cet Abbé préside aux Etats; mais il n'y est qu'à la tête des sujets du Prince Electeur, auquel il répond comme à son Souverain: cependant il prend toujours le titre d'Archichapelain né de l'Impératrice, qu'avoient ses prédécesseurs. L'abbaye de Saint-Maximin a des terres dans le Luxembourg & le long de la Sarre, sous la domination de la France. L'Electeur en a de ce même côté, qui se joignent aux terres de la Lorraine & du Pays Messin, & des mouvances considérables, entre autres la ville & le château de Sarebourg sur la Sarre, qui a été donné aux Electeurs par l'Empereur Rodolphe I. Les bailliages de Sargau & de Merzic étoient, il n'y a pas encore long-temps, administrés en commun par les Ducs de Lorraine & les Archevêques de Treves; mais depuis peu ils ont été partagés entre l'Electeur actuel & le Roi de France son neveu.

Dans toute cette partie du haut-électorat, les terres de l'Electeur sont très-mêlées avec celles de différens Princes, Comtes & Seigneurs. *Berncastel*, sur la Moselle, est une petite ville, avec un château fort, bâti sur une montagne. Il y a aux environs d'assez bonnes mines de cuivre. *Witlic* est encore une ville, avec un château nommé *Ortenstein*, auprès de laquelle est une jolie maison de chasse, bâtie, il y a une vingtaine d'années, par l'Electeur Jean-Philippe de Walderdorf. Là auprès, est le lieu de *Clausen*, célebre depuis deux ou trois cents ans, par la dévotion qu'ont les gens du pays à une image miraculeuse de la Sainte Vierge ; il y a cinquante ans qu'il le devint encore plus par l'affaire qui s'y passa entre les François & les Impériaux, dans laquelle les premiers eurent quelque désavantage. Le château de *Daun* & le village de *Manderscheid*, qui ont donné leurs noms à d'illustres Maisons, sont situés dans ce haut-électorat.

La principale ville du bas-électorat est *Coblentz*, située au confluent de la Moselle & du Rhin. On y passe la premiere de ces rivieres sur un pont de pierre, & le fleuve sur un pont volant,

vis-à-vis le château d'*Ehrnbreitstein*, dit communément *Hermanstein*. On prétend qu'il y avoit déjà à Coblentz un château du temps des Romains. Ce qui est certain, c'est que les Rois de France de la premiere & de la seconde race y en eurent un; que l'Empereur Henri II, en 1018, en fit donation à l'Archevêque Poppon, de la Maison de Souabe; que l'Archevêque Arnoud fit entourer Coblentz de murailles en 1249, que depuis, les fortifications en ont été successivement augmentées, & qu'elle est encore très-forte. Elle fut assiégée par les Suédois en 1632, & soumise aux François, qui en resterent maîtres, aussi bien que de Treves, pendant plusieurs années, au dix-septieme siecle. En 1688, les François l'ayant perdue & voulant la reprendre, la canonnerent, & y firent alors beaucoup de tort. Elle s'est relevée depuis de ce désastre, & est à présent très-bien bâtie. Outre l'église principale, il y a deux collégiales, un séminaire, deux colléges, & sept couvens des deux sexes, entre autres une belle abbaye de Bénédictines, située hors de la ville. C'est aussi le siége d'une belle & grande commanderie de l'Ordre Teutonique, connue sous le

nom de *Bailliage de Coblentz*, qui possede de grandes terres aux environs.

Vis-à-vis Coblentz, de l'autre côté du Rhin, est la forteresse d'*Ehrnbristein* ou *Hermanstein*, d'une grande importance, puisque toute la navigation du Rhin & de la Moselle lui est soumise. L'Electeur y a un très-beau palais, dans lequel il fait sa résidence ordinaire. Elle renferme une belle église, & un puits de deux cent quatre-vingts pieds de profondeur. L'Electeur Philippe-Christophe de Sotern la livra aux François, qui la conserverent jusqu'à la paix de Westphalie. Ils la canonnerent en 1688, mais sans pouvoir la prendre. L'Electeur a un beau château dans la petite ville de *Zollengers* sur le Rhin, dans le bas-électorat. C'est là auprès qu'est le comté de *Sayn*, dont les Electeurs de Treves occupent la plus grande partie, quoiqu'elle lui soit disputée par la Maison des Comtes de Sayn-Witgenstein. Le château de Sayn même est entre les mains de l'Electeur. Les terres des Comtes de *la Leyen* sont dans ce canton, & sont soumises à la supériorité territoriale de l'Electeur.

Montréal, petite ville de l'électorat, étoit fortifiée autrefois, & a été rasée au

dix-septieme siecle. *Boppar* & *Oberwesel* ont été cédées aux Electeurs par l'Empereur VI ou VII, de la Maison de Luxembourg. Il y a des mines d'argent dans le bailliage de *Montabaur*, qui par conséquent est très-riche.

La petite ville de *Limbourg* est située sur la Lahne; elle est riche & commerçante, & a eu autrefois ses Seigneurs particuliers, qui se sont fondus dans la Maison d'Isembourg. L'abbaye de Prémontré d'*Arnstein* fut fondée, en 1139, par un Comte de ce nom, dont la Maison est éteinte. Elle est assez riche, & sous la protection des deux Archevêques de Treves & de Maïence. Enfin c'est dans le bas-électorat de Treves qu'est le village de *Niederselterz*, fameux par une fontaine minérale, dont les eaux sont connues par toute l'Europe, sous le nom d'*eaux de Seltz*: elles sont purgatives, ne se prennent guere sur les lieux, mais se transportent sans perdre de leur vertu. Le débit de ces eaux forme un revenu assez considérable à l'Electeur.

L'abbaye de *Prum*, unie à l'archevêché de Treves, est située dans les Ardennes: elle appartient au Cercle du Haut-Rhin, & non à celui du Bas, dans lequel

eſt l'électorat. Elle fut fondée par le Roi Pepin, à la priere de la Reine Berthe ſa femme. Charlemagne l'enrichit conſidérablement, en mémoire de ſes parens. L'Empereur Louis le Débonnaire y fit des retraites de dévotion; & l'Empereur Lothaire, ſon fils aîné, après s'être longtemps révolté contre ſon pere, lui ayant ſuccédé en 840, ſe réſolut enfin, ou fut obligé de partager ſes Etats entre ſes trois fils. Louis II, l'aîné, eut l'Empire & le Royaume d'Italie; Lothaire, le ſecond, les pays qui ont pris le nom de Lorraine; & Charles, le troiſieme, le Royaume d'Arles ou de Provence. Ce partage étant fait en 855, Lothaire ſe retira dans l'abbaye de Prum, où il mourut peu de temps après, & y eſt enterré. L'abbaye eſt reſtée riche & puiſſante, & l'Abbé a joui de tous les droits attribués aux Princes de l'Empire, juſqu'à ce qu'en 1576, après la mort de l'Abbé Chriſtophe de Manderſcheid, l'Electeur Jacques d'Eltz la fit unir à ſon archevêché, dont elle n'a plus été ſéparée. L'Electeur de Treves ne prend que le titre d'Adminiſtrateur de l'abbaye de Prum, & les Religieux ſont gouvernés, pour le ſpirituel, par un Prieur régulier.

L'électorat de *Maïence* touche à celui de Treves ; c'est le troisieme du Cercle du Bas-Rhin, & le premier de tous ceux de l'Empire, l'Electeur de Maïence occupant la premiere place, & ayant, en qualité d'Archichancelier de l'Empire, la direction de la Diete générale & de toute la Chancellerie Impériale, c'est-à-dire, des expéditions & diplomes expédiés au nom de l'Empereur. Les terres de l'électorat de Maïence ne sont pas toutes comprises dans le Cercle du Bas-Rhin ; il en a dans ceux du Haut-Rhin & de la Haute-Saxe ; mais nous ne les séparerons point dans la légere description que nous allons en donner, d'après nos anciens Auteurs.

Electorat de Maïence.

Les différentes provinces de l'électorat de Maïence sont, généralement parlant, fertiles ; elles produisent beaucoup de blé, de bons légumes & d'excellent vin, surtout le long des bords du Rhin. Dans certains cantons il y a de bons pâturages, de belles & grandes forêts, & des salines dont le sel est d'une qualité supérieure. Les principales rivieres sont le grand fleuve du Rhin, & les rivieres du Mein & de la Lahne. L'Electeur de Maïence compte en tout, dans sa souveraineté, quarante-une villes & vingt-un bourgs,

Il n'y a que le pays d'*Eisçhfeld* qui se gouverne avec une forme d'Etats Provinciaux. La ville d'*Erfort*, dans la Thuringe, a aussi son gouvernement particulier; mais l'électorat, proprement dit, est divisé en grand bailliage & bailliage inférieur, dont les Chefs sont nommés par l'Electeur, & ne sont que des Gouverneurs placés de sa main. Leur autorité s'étend dans les villes, sur les Bourgeois & les Paysans; la Noblesse, & les terres qui lui appartiennent, relevent immédiatement de l'Empire. La Religion Catholique est seule dominante & exercée publiquement dans l'électorat: mais si les Archevêques-Electeurs sont venus à bout d'en chasser les Protestans; ils ont été plus indulgens pour les Juifs, qui y ont toujours été soufferts Le Clergé se divise en trois classes; le grand chapitre compose seul la premiere. La seconde a à sa tête l'Abbé du Mont Saint-Jacques, & quelques collégiales. La troisieme, tout le reste des couvens, & deux cent quatre-vingt huit paroisses, divisées en doyennés ruraux. Il y a une Université à Maïence, une à Erfort, & plusieurs colléges qui étoient, il n'y a pas long temps, sous la direction des Jésuites.

On trouve plusieurs bonnes manufactures dans l'électorat ; le débit de leurs productions se fait aisément par le Mein & le Rhin : on les porte d'ailleurs aux foires de Francfort & de Maïence, qui sont fameuses, & se tiennent deux fois l'an.

Les Archevêques de Maïence, dont je ferai l'histoire dans un moment, sont élus par le grand chapitre de leur cathédrale, qui leur fait signer une capitulation que l'Elu s'oblige par serment d'observer. Il obtient ensuite du Pape des Bulles & le *Pallium*. Les sommes qu'il paye à la Cour de Rome dans cette occasion, sont considérables ; mais il est dans l'usage de mettre une taxe extraordinaire sur ses sujets, qui est au moins proportionnée à cette dépense. Les armes de l'électorat sont de gueules à une roue de six rais d'argent ; l'Electeur les écartelle avec celles de sa famille. Il a pour Grands-Maréchaux de son archevêché, les Landgraves de Hesse ; pour Grands-Maîtres de sa Maison, les Comtes ou Ducs Palatins de Deux-Ponts ; ceux-ci ont sous eux un Maître-d'Hôtel héréditaire, & cette dignité est dans la Maison de Greifenklau ; les Comtes de Stolberg sont Grands-Chambellans ; les Comtes de

Metternich, Chambellans héréditaires; enfin les Comtes de Schomborn sont Echansons héréditaires de l'électorat. L'Electeur nomme un Vice-Chancelier de l'Empire, qui réside en son nom & à sa place à la Cour de l'Empereur, dirige, vise & scelle toutes les expéditions, & tire les droits pour l'Electeur & pour lui. Il tient la seconde place au Conseil Aulique, le Président, nommé par l'Empereur, tenant la premiere. L'Electeur a de même un Vice-Gérent à la Chambre Impériale de Spire, & un Représentant à la Diete de Ratisbonne. Les revenus de l'Electeur sont évalués à douze cents mille florins de l'Empire. Lorsque Prague fut érigé en archevêché au quatorzieme siecle, l'Empereur Charles IV accorda à l'Archevêque de Maïence un droit de péage sur chaque tonneau de vin qui passeroit sur le Rhin devant sa capitale, ce qui forme un très-gros revenu à l'Electeur. Son état militaire consiste dans sa garde à cheval, un régiment de Dragons, trois d'Infanterie & autant de Milice. En qualité d'Archevêque, il étoit autrefois Métropolitain de presque toute l'Allemagne; mais l'érection de plusieurs archevêchés & la sécularisation de plu-

ſieurs évêchés l'ont réduit à n'avoir plus que onze ſuffragans, qui ont tous la qualité de Princes de l'Empire. J'ai déjà parlé d'un, celui de Paderborn; je parlerai ſucceſſivement des autres.

Le grand Chapitre de Maïence eſt compoſé de cinq Dignitaires, que l'on nomme *Prélats*, qui portent la mitre, de dix-neuf Chanoines Capitulaires, & de dix-huit Domicillaires. Les Dignitaires & les Capitulaires ſeuls ont voix au chapitre & aux élections. Ils rempliſſent & exercent les principales places de l'électorat, telles que celles de Miniſtres de l'Electeur, Grands-Baillis, Gouverneurs des provinces; tous font les preuves de nobleſſe des grands Chapitres d'Allemagne, c'eſt-à-dire, de ſeize quartiers. Une des cinq dignités eſt à la nomination de l'Archevêque; les quatre autres ſont électives. Un des Dignitaires, ou du moins des Grands-Chanoines, eſt toujours Vicaire-Général de l'Archevêque, en matiere ſpirituelle; d'ailleurs les Chanoines font rarement le ſervice divin dans la cathédrale; leurs fonctions, à cet égard, ſont remplies par un Clergé inférieur, très-nombreux. L'Electeur de Maïence eſt en poſſeſſion de couronner l'Empe-

reur, lorſque l'élection s'en eſt faite dans ſon dioceſe, dont eſt Francfort ; il le diſpute même à l'Archevêque de Cologne, quand elle ſe fait à Aix-la-Chapelle, qui eſt de ce dernier dioceſe. Le Pape, en parlant du ſiége de Maïence, l'appelle le *Saint-Siége de Maïence*, & c'eſt le ſeul dioceſe, après celui de Rome même, auquel Sa Sainteté faſſe cet honneur.

On croit que ce fut *Saint Creſcent*, Diſciple de Saint Pierre, qui fonda cet évêché, auſſi bien que celui de Vienne en Dauphiné. Il fut, dit-on, martyriſé l'an 82 de Jéſus-Chriſt, ſous l'Empire de Trajan. On célebre ſa fête le 27 Juin. Nous avons la liſte de dix-huit de ſes ſucceſſeurs, qui ſiégerent pendant le reſte du premier ſiecle, le ſecond & le troiſieme tout entiers, & la plus grande partie du quatrieme. Ils ſont tous regardés comme Saints, & ſept d'entre eux ont été Martyrs. *S. Martin II*, le dix-neuvieme Evêque de Maïence, mourut en 378. Après que cinq autres Evêques eurent occupé ce ſiége, il fut rempli par *S. Aureus*, qui fut enveloppé dans la ruine de ſa ville épiſcopale, priſe & brûlée par Attila. Aureus ſouffrit le martyre

nartyre avec Sainte Justine, sa sœur, l'an 454. Son septieme successeur fut *Sidoine*, second du nom, qui fut très-considéré à la Cour des Rois Thiéry & Théodebert, & ami de S. Grégoire de Tours, qui en fait l'éloge dans son Histoire; il mourut en 572.

Après six autres Evêques, Charles Martel procura cet évêché & celui de Worms à *Gérolde*, qui paroît avoir été plus brave que pieux, car il fut tué dans une expédition contre les Saxons idolâtres, & remplacé par son fils *Gervilion*, qui, croyant pouvoir venger la mort de son pere, attira le Chef des Saxons dans son camp, & le fit mourir inhumainement. Le Pape informé de cette trahison, déposa l'Evêque, & mit à sa place le célebre *S. Boniface*, l'Apôtre de l'Allemagne. Il étoit déjà, depuis 738, Evêque régionnaire sans siége fixe, & Archevêque sans métropole, lorsque le Pape Zacharie le déclara premier Archevêque de Maïence, & lui soumit tous les évêchés d'Allemagne & les Pays-Bas. Ce fut lui qui sacra Pepin, Roi de France, à Soissons. Il fonda ensuite l'abbaye de *Fulde*. En 752, il se démit de son archevêché, & ne cessa de courir l'Allemagne à la suite

de Charlemagne, pour convertir les Barbares infideles. Il fit d'étonnantes & de nombreuses conversions ; mais enfin s'étant avancé imprudemment jusqu'à Dockum en Frise, il fut massacré en 754, avec cinquante-deux de ses compagnons. Il avoit eu pour successeur, dès 753, *S. Lulle*, son disciple, Fondateur de l'abbaye d'*Hirschfelt* en Allemagne, qui ne mourut que l'an 787.

Ses successeurs furent *Riculphe*, Archichapelain de Charlemagne, ensuite *Astulphe*, *Otgaire*, & enfin, en 846, *Raban Maure*, savant Moine Bénédictin ; ce dernier avoit été aimé & protégé par Charlemagne, qui l'avoit fait Abbé de Fulde; mais ce ne fut que Louis le Germanique qui le nomma Archevêque de Maïence; il mourut en 856. Un Prince de la Maison de Charlemagne lui succéda; il s'appeloit *Charles*, étoit neveu de Louis le Germanique, Moine de l'abbaye de Corbie, & il décéda en 863. Après lui, vinrent *Lutbert*, Abbé d'Elvangen, puis *Sunzo*, Moine de Fulde, qui fut massacré par les Normands en 891; *Hatton*, qui étoit Abbé Commendataire de douze abbayes, Favori & premier Ministre de l'Empereur Arnoud; *Erigert* & *Ildebert*, Abbés de

Fulde; le dernier étoit Archichapelain de l'Empereur Henri l'Oiseleur; *Frédéric*, frère de Gislebert, Duc de Lorraine, *Guillaume de Saxe*, fils naturel de l'Empereur Othon I; *Hatton II*, qui avoit été Moine & Abbé de Fulde: celui-ci fut en si grande réputation de méchanceté, que l'on prétend qu'il mourut d'une façon très-tragique & tout-à-fait miraculeuse. Il fut, dit-on, assiégé par les rats dans une isle du Rhin, & quoiqu'il se fût réfugié dans une tour, ces animaux l'escaladerent & le dévorerent. On montre encore au milieu du fleuve les ruines de cette tour, que l'on appelle *Mausthurn*, tour des rats.

Quoi qu'il en soit, Hatton II mourut en 969. Il fut remplacé par *Rupert*, qui devint Chancelier de l'Empereur Othon le Grand. Depuis ce temps, les Archevêques de Maïence n'ont cessé de remplir dans l'Empire cette importante fonction; cependant ce ne fut pas encore celui-ci qui fut élevé à la dignité d'Electeur; mais son successeur *Villegise*, fils d'un Charron du pays de Brunswick, que son mérite fit parvenir à la dignité de Chancelier des Empereurs Othon III & Henri II. Le premier de ces Empereurs le fit Arche-

vêque de Maïence, & le second lui accorda, sur la fin du dixieme siecle, à lui & à ses successeurs, le titre d'Electeur du Saint-Empire. Il mourut l'an 1101. On prétend que ce fut en mémoire de l'état de son pere & par humilité qu'il prit pour armes une roue de chariot, que ses successeurs ont toujours conservée depuis. Depuis ce temps, le siége de Maïence devint si considérable, que les plus grands Seigneurs se disputerent la gloire de le remplir. Un Comte de Luxembourg prétendit être son successeur; mais il fut obligé de se contenter de l'archevêché de Treves, & ce fut l'Abbé de Fulde qui l'emporta.

Pendant tout le reste du siecle, ce furent des Abbés & des Moines de ce même couvent qui eurent cet honneur.

Durant le douzieme siecle, l'Eglise & l'Empire furent agités par un schisme; tantôt les Papes, tantôt les Empereurs voulant nommer les Archevêques de Maïence, ces prétendans se faisoient la guerre. En 1160, *Arnoud de Salenhoven*, qui avoit été Chancelier de l'Empereur Frédéric I, ayant été nommé Archevêque par celui-ci malgré le Pape, fut assassiné dans Maïence même, & son corps traîné

ſur le fumier. L'Empereur, à cette occaſion, ôta les priviléges à la ville de Maïence, & fit abattre ſes murailles. *Conrad de Wittelspach* ayant été nommé par le Pape, en fut chaſſé à ſon tour par l'Empereur Frédéric I. Le Pape le fit Cardinal; à la fin il rentra dans Maïence; mais après ſa mort, en 1203, celui que l'Empereur lui avoit oppoſé, lui ſuccéda; mais ce fut à des conditions humiliantes; il brûla publiquement le *Pallium* qu'il avoit reçu d'un Anti-Pape.

Pendant tout le cours du treizieme ſiecle, preſque aucune élection ne ſe fit ſans troubles & ſans guerres; la ſeule unanime fut celle de *Werner de Falkenſtein*, qui mourut en 1282, après avoir fait tuer tous les Juifs qui étoient dans Maïence, & avoir confiſqué tous leurs biens. Au quatorzieme ſiecle, *Baudouin de Luxembourg*, frere de l'Empereur Henri VII, déjà Electeur de Treves, voulut l'être auſſi de Maïence; mais il mourut avant que d'être bien établi ſur ce ſiége. Son ſucceſſeur fut *Gerlac de Naſſau*, qui mourut en 1371. Il fut remplacé par *Jean de Luxembourg*, neveu de Baudouin, qui étoit en même temps Archevêque de Treves; il fut empoiſonné en 1373. Sur

la fin de ce siecle, deux Seigneurs de la Maison de Nassau se firent encore élire, & furent obligés de soutenir leurs prétentions à main armée ; le dernier mourut en 1419.

Pendant le cours du quinzieme siecle, en 1459, l'Imprimerie fut inventée à Maïence, sous l'épiscopat de *Thiéry d'Erparch*. Les prétendans à remplacer celui-ci se firent long-temps la guerre ; l'un d'eux, *Adolphe de Nassau*, fut fait prisonnier ; son compétiteur, *Dietrick d'Isembourg*, l'emporta enfin sur lui, fonda l'Université de Maïence en 1477, & mourut en 1482. *Bertaud*, Comte de Heneberg, vit commencer le seizieme siecle, n'étant mort qu'en 1504. Au milieu de ce siecle, l'Electeur étoit *Albert de Brandebourg*, qui étoit en même temps Archevêque de Magdebourg, Evêque d'Halberstat & Cardinal. *Daniel de Hombourg*, élu en 1555, couronna les Empereurs Maximilien II & Rodolphe II, & mourut en 1582. Pendant le dix-septieme siecle, il y eut douze Archevêques-Electeurs, dont deux de la Maison de *Schomborn* & deux de celle de *Metternich*. Deux Princes de la Maison Palatine furent élus Coadjuteurs ; mais le premier mourut avant son

titulaire ; & le second, qui étoit Evêque de Breslaw & de Worms, & Grand-Maître de l'Ordre Teutonique, Archevêque & Electeur de Treves, le devint enfin de Maïence en 1729, & mourut en 1732. Il fut remplacé par *Philippe-Charles d'Eltz*, qui mourut en 1764. Son successeur, *Jean-Frédéric*, Comte d'Ostein, est mort en 1763 ; *Emeric-Joseph de Breidbach* en 1774 ; celui qui occupe présentement ce siége, s'appelle *Frédéric-Charles*, Baron d'*Ertkal*.

La ville de Maïence, capitale de l'électorat, est assez bien fortifiée, & dominée par une citadelle ; elle est grande & bien peuplée, a sur-tout deux belles rues, & sur la grande place une fontaine très-ornée. On y remarque quelques palais de belle architecture, la maison de l'Ordre Teutonique, l'arsenal, l'hôtel de la monnoie, & le château électoral que l'on nomme *S. Martins-Bourg* ; de nos jours, les bâtimens en ont été augmentés & les jardins embellis. L'Université a été fondée, comme je l'ai dit, au quinzieme siecle, & le séminaire archiépiscopal n'est que du dix-septieme.

Outre le grand chapitre métropolitain, il y en a neuf autres qui ne sont que

collégiales, & dont les églises sont dédiées, 1°. à la Sainte Vierge; 2°. à Saint Pierre; celle-ci est bien décorée; 3°. à Saint Etienne; 4°. à Saint Victor; 5°. à Sainte Croix; 6°. à Saint Gengoult; 7°. à Saint Jean; 8°. à Saint Maurice; 9°. à Saint Alban, dont tous les Chanoines font preuve de noblesse. On y compte sept églises paroissiales; une abbaye de Bénédictins, située sur le Mont Saint-Jacques; six autres couvens d'hommes: l'église de celui des Augustins est la plus magnifique de la ville; cinq monasteres de femmes, six hôpitaux, dont celui de S. Roch est le plus beau; il contient plusieurs manufactures d'étoffes, & une Imprimerie.

On remarque, dans la citadelle, un puits d'une profondeur extrême, de belles casernes; vis-à-vis est un pont de bateaux, sur lequel on passe le Rhin. Le quai auquel il aboutit, est garni, des deux côtés, d'embrasures & de canons. La métropole est le morceau le plus curieux qui doive exciter la curiosité des étrangers; l'architecture en est gothique, mais légere en apparence, & très-solide en effet; il n'y a que trente ans qu'elle a été réparée, parce qu'elle com-

mençoit à menacer ruine. En 1767, le feu du ciel brûla le clocher, les petites tours & une partie du comble; mais les voûtes, qui sont également élevées & solides, résisterent, & le dommage est actuellement réparé : la longueur de l'église est immense; la nef est, pour ainsi dire, entre deux chœurs; la principale entrée est collatérale. A l'extrémité de la nef, est le grand chœur du chapitre métropolitain; le maître autel est à l'entrée de ce chœur, & les stalles des Chanoines derriere, au bout de l'église. A l'autre extrémité, est un autre chœur avec des autels particuliers, où l'on fait journellement l'office paroissial. Des deux côtés de la nef, sont deux rangs de chapelles, & celles vis-à-vis l'entrée principale, sont adossées à un beau & grand cloître, monument de la vie commune que menoient autrefois les Chanoines. Il y a quatre tours, deux à chaque bout de l'église. Le trésor, qui est dans la sacristie, contient une grande quantité de reliques & d'ornemens précieux. On admire dans la nef la chaire, ornée d'une quantité de figures & de bas-reliefs d'albâtre. Parmi les mausolées des Archevêques, des Dignitaires & des Chanoi-

nes, dont l'église est remplie, il y en a de très-beaux. Cette superbe cathédrale étoit autrefois dédiée à Saint Etienne; ce n'est que depuis l'Archevêque Willigise, qui fut le premier Electeur, qu'elle l'est à Saint Martin.

Hors de la ville, est une des plus riches chartreuses de l'Europe. L'église est belle & inspire la dévotion; le cloître est orné de beaux tableaux. Assez près de là, est le palais de *la Favorite*, maison de plaisance des Electeurs, qui n'a été commencée qu'au dix-septieme siecle, & a été successivement très-ornée par ses différens possesseurs. Le bâtiment domine sur le Rhin; l'orangerie, les pavillons, les terrasses & plusieurs parties des jardins sont dignes de curiosité, & même, à certains égards, d'admiration.

La ville de Maïence a eu la prétention d'être libre & impériale; mais dès la fin du quinzieme siecle & le commencement du seizieme, les Empereurs l'ont déclarée absolument soumise aux Archevêques. Dans l'étendue du bailliage de Maïence, est la petite ville d'*Hoecht*, sur le Mein, qui est riche & commerçante; on y perçoit, pour l'Electeur, un péage qui est d'un gros revenu. La

ville de *Kronberg* appartient aujourd'hui à l'Electeur, mais a eu long-temps ses Comtes particuliers, dont la famille s'est éteinte en 1704. Ces Seigneurs possédoient la dignité d'Echansons héréditaires de l'électorat : elle a passé après eux aux Comtes de Schomborn : le vieux château a été détruit. Aux environs de Kronberg, est une belle forêt de châtaigniers.

Le quartier de *Rhingau*, dans l'électorat de Maïence, est un canton fertile, sur-tout en bons vins, qui croissent sur les bords du Rhin ; il est très-peuplé de bourgs & de villages dont les habitans sont aisés. On y voit quelques beaux monasteres, tel que l'abbaye de Bernardins d'*Eberbach*, dont l'église est remplie de tombeaux d'Archevêques de Maïence, de Comtes de Nassau, & de Katzenelebogen. Dans ce même canton, sont quatre abbayes de femmes, dont une de Dames nobles Bénédictines, & trois de Dames Bernardines.

Le bailliage de *Stenheim* n'appartient aux Electeurs de Maïence que depuis l'an 1424, que les Comtes d'Eppchtein le leur vendirent. Il y a quatorze villages qui en dépendent ; ils ont des pri-

viléges, & sont soumis à une jurisdiction dont les assises se tiennent au pied d'un grand tilleul hors de la ville d'*Oberstenheim*, sur le Mein.

Le bourg d'*Orb* est renommé par la bonté & l'abondance de ses salines, qui sont d'un rapport considérable. La ville d'*Aschaffenbourg*, sur le Mein, est auprès de la grande forêt de Spessart. L'Electeur y a un beau château, où il va souvent dans la saison de la chasse. La ville est assez grande & assez peuplée; elle renferme une église collégiale, un beau collége, un couvent de Capucins, &c. Elle a été souvent prise & reprise dans le temps des guerres, parce que c'est un poste important sur le Mein.

La ville de *Seligenstatt*, sur la même riviere, étoit un ancien patrimoine de l'Empereur Frédéric II, qui la donna en fief aux Electeurs-Archevêques de Maïence, & l'érigea en ville. Il y a tout auprès une belle & riche abbaye, avec une espece de château appartenant aux Abbés, & que l'on nomme *Wasserbourg*. Près de là, sur le Mein, est le village de *Dettingen*, près duquel se donna, en 1743, une sanglante bataille

entre l'armée Anglo-Autrichienne, commandée par le Roi Georges II en personne, & l'armée Françoise, qui y eut du désavantage.

Dans un autre grand bailliage de l'électorat, nommé *Starkenbourg*, est l'ancienne abbaye de *Lauresheim*, en latin, *Laureacense Monasterium*, située dans l'isle d'*Alten-Munster*, entre deux rivieres qui se jettent dans le Mein. Elle fut fondée sous le regne du Roi Pepin, pere de Charlemagne, par un Seigneur nommé *Cancor*. Charlemagne & les Empereurs ses successeurs la prirent en si grande affection, qu'elle devint bientôt aussi riche que les grands évêchés d'Allemagne. Elle étoit habitée par des Chanoines réguliers de l'Ordre de Prémontré, lorsqu'en 1232, l'Empereur Frédéric II & le Pape Grégoire IX l'unirent & l'incorporerent à l'archevêché de Maïence, qu'elle a considérablement enrichi. On conserve, dans le trésor de cette abbaye, une quantité d'anciens titres, chartes & diplômes, qui éclaircissent plusieurs points de Géographie & d'Histoire du moyen âge de l'Empire d'Allemagne & du Royaume de

France. Tous ces titres ont été imprimés, & méritent d'avoir place dans les bonnes & grandes bibliotheques.

La ville de *Fritzlar*, appartenante à l'Electeur de Maïence, est située sur l'Eder, entre le pays de Hesse & celui de Waldeck. Elle contient deux anciennes églises collégiales, & plusieurs couvens. Il s'y est tenu une Diete de l'Empire l'an 919. Au treizieme siecle, elle fut prise d'assaut & ravagée par les Landgraves de Thuringe & de Hesse. Elle eut le même malheur au dix-septieme siecle: enfin, il n'y a pas vingt-cinq ans qu'elle a été vigoureusement défendue par les François, ayant à leur tête un homme de grand nom, qui s'est trouvé honoré de porter, le reste de ses jours, celui d'un poste qui a été, en 1761, le théatre de sa gloire.

La petite ville de *Bengen*, située sur le Rhin, est le chef-lieu des terres appartenantes au grand chapitre de Maïence. Tout près de là, sur ce fleuve, est une cataracte & un gouffre très-dangereux pour les Navigateurs : on l'appelle *le Bengerloch*.

J'ai déjà dit que l'Electeur de Maïence, indépendamment de ce qu'il possédoit

dans le Cercle du Haut-Rhin, étendoit encore sa supériorité territoriale sur une partie du Cercle de Haute-Saxe, qui s'appelle l'*Eischfelt*, & sur *Erfurt*, situé dans la Thuringe. Je vais décrire en peu de mots ces deux possessions de Maïence.

L'*Eischfelt* est un canton situé entre la Hesse, qui est du Cercle du Haut-Rhin, la Thuringe, qui est de celui de Haute-Saxe, & les principautés de Grubenhagen & de Calemberg, qui sont de la Basse-Saxe. On le divise en haut & bas; celui-ci est plus fertile que le haut: en général ce pays est très-peuplé, & arrosé de plusieurs rivieres. L'Eischfelt contient quatre villes, trois bourgs & cent cinquante villages. Il a de petits Etats, composés des trois Ordres, car la Noblesse y entre; les Députés des quatre villes forment le Tiers-Etat. Quand il fait beau, ils tiennent leurs assemblées en pleine campagne; quand le temps est mauvais, ils se réfugient dans l'hôtel de ville d'Heligenstat, & y déliberent, sous la présidence du Gouverneur, pour l'Electeur, qui est toujours un Capitulaire du grand chapitre de Maïence, & de deux Commissaires. Il y a beaucoup de Luthériens dans le pays; mais ils

n'ont aucune part au Gouvernement; le Clergé Catholique y a deux collégiales, deux abbayes de Moines, cinq de Religieuſes, & des couvens des deux ſexes, moins conſidérables. L'Eiſchfelt faiſoit anciennement partie de la Thuringe; mais ayant été partagé entre pluſieurs Princes, Henri, Comte de Gleichen, vendit, en 1294, le Haut-Eiſchfelt à l'Electeur Gérard; &, en 1334, le Duc Henri de Grubenhagen engagea le Bas à l'Electeur Baudouin de Luxembourg pour ſix cents marcs d'argent. Les Electeurs n'ont jamais voulu accepter le rembourſement: enfin, en 1632, ils ſe ſont accommodés avec les Ducs de Brunſwick-Lunebourg, héritiers de ceux de Grubenhagen, & tout l'Eiſchfelt eſt reſté aux Electeurs de Maïence. Le Gouverneur, qui y eſt nommé de leur part, réſide à Heligenſt , où eſt auſſi le Bureau des Finances. Cette ville eſt ſituée ſur la Leine. On y voit un beau château, où réſident le Gouverneur & les Conſeils dont je viens de parler, une égliſe collégiale, pluſieurs autres égliſes & paroiſſes, & un collége. Il y a plus de quarante ans que la ville a été preſque entiérement brûlée,

brûlée ; mais elle a été rebâtie plus belle qu'auparavant.

Duderstat, capitale du Bas-Eischfelt, a quatre églises Catholiques, dont deux paroissiales, & deux couvens ; il s'y fait un assez grand commerce. C'est dans le Bas-Eischfelt qu'est la riche abbaye de Bénédictins de *Géroda*, & dans le Haut est celle de *Reifenstein* (de Bernardins), qui est aussi considérable. Les Prélats ne sont cependant pas Etats de l'Empire, & n'assistent point aux Dietes ; mais ils président aux petits Etats de l'Eischfelt.

La ville d'*Erfort* & son territoire sont au milieu de la Thuringe, par conséquent du Cercle de la Haute-Saxe ; mais comme elle appartient aux Electeurs de Maïence, elle paye ses contributions au Cercle électoral du Rhin. On prétend qu'elle a été fondée dès le cinquieme siecle par les Saxons encore barbares & idolâtres ; mais l'Histoire d'Allemagne n'en parle qu'au huitieme, qu'elle fut érigée en évêché par S. Boniface, Apôtre de l'Allemagne ; il y plaça, en 741, un de ses disciples & ami, nommé *Adelard*, qui en fut le premier & le dernier Evêque, ayant été tué en 752 dans la Frise avec son Métropolitain S. Boniface. Depuis ce

temps, ce diocese a été uni à l'archevêché de Maïence, la ville même a été mise dans sa dépendance temporelle; l'Archevêque y envoie toujours un Capitulaire de son grand Chapitre pour Gouverneur, & un Evêque *in partibus* pour suffragant, vu l'éloignement de Maïence. Cependant, en 852, l'Empereur Louis le Germanique y tint une Diete; Henri I & Rodolphe I y convoquerent de pareilles assemblées en 935 & 1289: il s'y en tint encore plusieurs autres; la derniere a été en 1566. Cet honneur inspira de la confiance & de l'audace aux citoyens d'Erfort, si bien que se croyant libres & indépendans, ils firent des alliances avec les Margraves de Missnie, les Landgraves de Hesse & de Thuringe, les Ducs de Saxe & de Brunswick, qui promirent de les protéger contre les Electeurs de Maïence. Ceux-ci réclamerent en différens temps contre ces entreprises: enfin, en 1654, l'Electeur en porta les plaintes les plus fortes à la Diete, & il obtint, en 1660, que la ville d'Erfort fût mise au ban de l'Empire. Quatre ans après, en 1664, l'Electeur Jean-Philippe de Schomborn mit le siége devant Erfort; & s'étant arrangé avec les Princes de Saxe, ceux-ci abandonnerent

là protection de cette ville ; l'Electeur de Saxe renonça au Traité qu'il avoit fait avec elle, moyennant la cession de quelques villages que lui fit l'Electeur de Maïence, & le Prélat y reprit tous ses droits, en promettant de maintenir le culte Luthérien dans l'état où il se trouvoit alors ; en effet, il y a encore dans Erfort beaucoup d'habitans de cette Religion. Le Magistrat de la ville est nombreux, & a la nomination de l'Electeur.

Erfort est grand, mais mal construit ; la ville est fortifiée & défendue à chaque extrémité par deux citadelles, dont l'une s'appelle *Petersberg*, & l'autre *Cyriacsbourg*. La garnison est ordinairement de deux bataillons d'infanterie. Il y a deux collégiales, dont la premiere a été fondée, dit-on, par Saint Boniface, sur le pied de monastere, qui a été depuis sécularisé. Le chapitre est composé d'un Prévôt, d'un Doyen, de six Chanoines & d'autant de Vicaires. L'église est vaste, d'une architecture gothique, assez hardie. Les tours, qui lui servoient de clochers, ont été brûlées ; mais il y reste une cloche d'une grosseur énorme. Le second chapitre est dédié à Saint Severe, & composé aussi de six Chanoines. Il y a

une belle abbaye de Bénédictins, dédiée à Saint Pierre & Saint Paul, sept autres couvens, & quatre paroisses Catholiques. Les Luthériens y ont jusqu'à neuf églises. On distingue dans Erfort, deux établissemens littéraires; l'un que l'on nomme *Académie des Sciences utiles*, à laquelle est attachée une belle bibliotheque, & d'où dépendent deux colléges, où l'on admet des Protestans; l'autre est une Université Catholique, établie à la fin du 14e siecle; elle tient ses priviléges du Pape Boniface IX. Au reste, il y a dans cette ville plusieurs beaux établissemens, qui sont communs entre ces deux Universités.

Le territoire d'Erfort est fertile; mais on y manque de bois. C'est dans l'étendue de son bailliage qu'est situé le village de *Mulberg*, qui avoit autrefois ses Comtes, éteints au quatorzieme siecle. On y voit les ruines de leur château. C'est près de ce lieu que se donna, en 1547, cette fameuse bataille, dans laquelle l'Empereur Charles-Quint fit prisonnier Jean-Frédéric, Electeur de Saxe, qu'il priva de son électorat.

Palatinat. Après avoir parlé des trois électorats ecclésiastiques du Cercle du Bas-Rhin, il faut que je traite de l'électorat séculier, qui en fait aussi partie, & que l'on

nomme le *Palatinat* ; &, avant tout, que je fasse connoître en quoi consistoit la dignité des anciens Comtes Palatins, comment cette dignité est devenue héréditaire dans la Maison qui la possede aujourd'hui ; avec le titre, le rang & les prérogatives d'Electeur.

On sait que les anciens Comtes étoient des Seigneurs qui accompagnoient les Empereurs & formoient leur Cour. Les premiers d'entre eux s'appeloient, par distinction, *Comtes du Palais*, *Comites Palatii* ou *Palatini*. Ceux-ci avoient une sorte de prééminence & même d'autorité sur les autres. Il y avoit de ces Comtes dans chaque province, quoiqu'il y eût des Ducs. Ceux-ci avoient l'autorité militaire ; mais les Comtes Palatins avoient l'inspection & le soin de la conservation des grands domaines ; & les Comtes du second ordre n'étoient que les Gouverneurs particuliers des villes & des moindres cantons. Ils assistoient aux assemblées des provinces ; mais ils y étoient présidés par les Palatins.

Les plus illustres Comtes Palatins, sous les regnes de Charlemagne & de ses descendans, étoient ceux du Rhin, vu l'importance & l'étendue de cette frontiere

de l'Empire, dans laquelle ils étoient regardés comme les Lieutenans ou les Vicaires de l'Empereur. Le premier dont il soit fait mention dans l'Histoire de l'Empire, est *Everard*, qui résidoit à Aix-la-Chapelle vers l'an 925, sous l'empire de Conrad & de Henri I. On prétend qu'il étoit aussi Duc de Franconie, & qu'il mourut à Andernach en 939. Il eut deux fils, entre lesquels il paroît que sa dignité & ses possessions furent partagées. L'aîné, *Conrad*, surnommé *le Sage*, fut Duc de Franconie; & devint gendre de l'Empereur Othon le Grand, & Duc de Lorraine; le cadet, *Herman*, fut Comte Palatin d'Aix-la-Chapelle, & posséda les terres d'entre le Rhin, la Meuse & la Moselle; il repoussa les Hongrois, qui faisoient des courses dans l'Empire en 955. Il mourut à la fin du dixieme siecle, laissant deux fils, dont l'aîné, *Eson*, épousa Mathilde, sœur de l'Empereur Othon III, & mourut en 1035.

Othon, fils d'Eson, fut, dit-on, le premier qualifié Comte Palatin du Rhin. C'étoit un Seigneur aimable & de beaucoup de mérite. L'Empereur Henri III le fit, en 1045, Duc de Souabe. Il mourut en 1048. Son cousin-germain *Henri*,

Seigneur de Lac, fut Comte Palatin du Rhin à sa place. Henri IV l'aima beaucoup, & le déclara Vicaire Général de l'Empire, pendant le voyage que cet Empereur fit en Italie en 1090. Ce Comte Palatin mourut, en 1095, sans enfans; & en lui finit la premiere race de ces Comtes, descendans d'Everard & d'Herman. Il laissa le palatinat à *Sigefroy*, fils du premier lit de sa femme, qui fut tué, en 1113, dans un combat en Thuringe. *Guillaume*, son fils & son successeur, mourut en 1140, sans laisser d'enfans. Alors l'Empereur Conrad III conféra la dignité de Palatin du Rhin à *Herman*, Comte de Staleck son neveu, fils de sa sœur, qui résida dans le château de *Phaltz*, au milieu du Rhin, vis-à-vis la petite ville de *Caub*. Herman jouit pendant quinze ans de la dignité de Palatin; mais ayant été convaincu par l'Empereur du crime de haute trahison, il fut condamné par la Diete à la peine la plus infamante, connue de ce temps-là; c'étoit de porter un gros chien sur ses épaules, depuis le pied d'une montagne jusqu'au sommet. Herman désespéré de cet affront, se fit Moine, & mourut peu après sans postérité.

La dignité de Comte Palatin passa à *Conrad*, de la Maison de *Hohenstauffen*, frere de l'Empereur Frédéric I, qui demeura dans la ville de *Heidelberg*; il mourut en 1195, ne laissant qu'une fille, nommée *Agnès*, épouse de *Henri*, fils de *Henri le Lion*, qui avoit réuni les duchés de Saxe & de Baviere, mais en avoit été dépouillé avec beaucoup d'éclat. Le jeune Henri n'avoit conservé des grandes possessions de son pere que le duché de Brunswick, qu'il a transmis à sa postérité, qui subsiste encore, & possede entre autres l'électorat d'Hanovre. L'Empereur Henri VI, dans un moment de réconciliation avec la Maison des Guelfes, qui étoit celle de Henri le Lion, accorda le palatinat au jeune Henri; mais Philippe de Souabe, son frere & son successeur, chercha d'autant plus à l'en dépouiller, qu'il avoit pour concurrent à l'Empire, Othon, frere aîné du jeune Henri, & fils comme lui de Henri le Lion: enfin Frédéric II, fils de Henri VI, vint à bout, en 1215, de chasser du Palatinat le jeune Henri, & le donna à *Louis*, Duc de Bavière, fils d'*Othon de Wittelspach*, qui avoit dépouillé Henri le Lion du duché de Baviere. Depuis cet instant,

le Palatinat est entré dans la Maison de Baviere, & n'en est plus sorti, quoiqu'il ait passé, comme nous allons le voir, dans différentes branches.

Pour consolider son acquisition, le nouveau Comte Palatin *Louis* fit épouser, en 1228, à son fils Othon, Agnès, fille de Henri de Brunswick. En 1231, le jeune Othon hérita de la Baviere & du Palatinat; mais peu d'années après, s'étant déclaré pour le Pape Grégoire IX contre l'Empereur Frédéric II, il fut mis au ban de l'Empire. Il se réconcilia cependant avec Frédéric II, avant la mort de ce Prince en 1250. Il fut surnommé l'*Illustre*, & mourut en 1253. Son fils *Louis I*, Duc de Baviere & Comte Palatin, fut surnommé *le Sévere*, contribua à l'élection de l'Empereur Rodolphe de Hasbourg en qualité d'Electeur, titre que les Comtes Palatins n'ont cessé de prendre depuis. Il survécut à Rodolphe, n'étant mort qu'en 1294. Le nom de *Sévere* lui vint de ce qu'il avoit fait couper la tête à sa premiere femme. Pour en témoigner son repentir, il fit bâtir une belle abbaye, nommée *Furstenfelt*, se remaria en secondes noces à la fille d'un Duc de Silésie, & en troisiemes à la fille de

l'Empereur Rodolphe de Hasbourg. C'est de celle-ci qu'il eut deux fils, dont l'un, nommé *Rodolphe*, lui succéda dans le Palatinat, & est la tige des Electeurs Palatins encore subsistans. Le second, nommé *Louis*, fut Duc de Baviere. Il fut élu Empereur en 1314, mourut en 1347, & est la tige de la Maison de Baviere, qui, après avoir été élevée à la dignité électorale, & être montée une seconde fois sur le trône Impérial, en la personne de Charles VII, a fini de nos jours. Je ferai par la suite l'histoire des Ducs-Electeurs de Baviere; je n'ai dans ce moment-ci à parler que des Comtes Palatins.

L'intention de Louis le Sévere avoit été que ses deux fils jouissent alternativement de tous les droits & priviléges attachés à la dignité électorale; mais l'Empereur n'approuva pas cette disposition, & l'électorat resta à celui qui posséda le Palatinat du Rhin; ce fut *Rodolphe*, surnommé *le Begue*, qui épousa *Mathilde*, fille d'Adolphe de Nassau, élevé sur le trône Impérial, mais qui n'y resta pas long-temps. Il fut tué en 1298, dans une bataille où Rodolphe le Begue courut lui-même risque de la vie. *Albert I* obtint la couronne qu'avoit au-

trefois portée son pere Rodolphe de Hasbourg ; Rodolphe le Begue se raccommoda avec lui, & lui donna même sa voix comme Electeur. Albert ayant été assassiné en 1308, Rodolphe le Begue contribua par son suffrage à l'élection d'Henri de Luxembourg, qui régna jusqu'en 1313. Celui que l'on voulut mettre sur le trône, fut Louis de Baviere, frere de l'Electeur Palatin ; & ce qu'il y eut de fort étrange, c'est que ce dernier voulut s'y opposer. L'Empereur Louis le chassa de ses Etats. Il ne mourut qu'en 1319, laissant trois fils. *Adolphe*, surnommé *le Simple*, lui succéda d'abord, & vécut jusqu'en 1327 ou 1328, laissant un fils qui ne se trouva point en âge de remplir les fonctions d'Electeur : ce fut son oncle *Rodolphe* qui eut la régence de ses Etats, & s'y maintint même après que son neveu fut devenu majeur. A sa mort sans enfans mâles, son frere *Robert* s'empara du gouvernement de l'électorat, & ce ne fut qu'en 1394, qu'enfin *Robert II*, fils d'Adolphe, fut mis en possession de la dignité de son pere. Il mourut en 1398, laissant de *Béatrix*, fille de Pierre, Roi de Sicile & d'Aragon, *Robert* III, qui ne fut d'abord qu'Electeur comme son pere, mais

qui, en 1400, fut élu Empereur à la place de Venceslas de Luxembourg, qui fut déposé; il mourut en 1410, âgé de cinquante-deux ans. C'est de cet Empereur que sont sortis, 1°. *Louis*, qui fut Electeur Palatin; 2°. *Jean*, qui eut en partage le duché de Neubourg, & eut un fils, nommé *Christophe*, qui fut élu Roi de Danemarck en 1439, & mourut, en 1448, sans postérité; 3°. *Etienne*, qui épousa l'héritiere de Frédéric, Comte de Weldens, & qui ayant joint ce comté aux duchés de Deux-Ponts & de Simmeren, forma une branche qui s'est fort étendue & séparée en plusieurs rameaux, dont le premier, qui portoit le nom de Simmeren, parvint à l'électorat en 1576; 4°. *Othon*, qui n'eut pour apanage que la ville de Mosbac, & fut Régent du Palatinat, après la mort de son frere aîné.

L'Electeur Palatin, *Louis II*, succéda à l'Empereur Robert en 1414; & n'ayant pu réussir à conserver l'Empire dans sa Maison, se prêta à élire Sigismond de Luxembourg. Il suivit cet Empereur au Concile de Constance, présida à la condamnation des Hérésiarques Jean Hus & Jerôme de Prague, & assista à leur sup-

plice. Il fut auſſi chargé de la garde de Jean XXIII, qui fut dépoſé dans ce Concile. Il le fit enfermer dans le château de Manheim, d'où cet ex-Pape s'échappa trois ans après. *Louis II*, dit *le Barbu*, mourut en 1436. J'ai dit que ſon fils *Louis III* lui ſuccéda, & vécut juſqu'en 1449. Il laiſſa un fils, nommé *Philippe*, qui étoit encore au berceau. Frédéric ſon oncle prit la régence du Palatinat en 1450. Ce Régent fit la guerre contre un Duc des Deux-Ponts, d'une branche cadette de ſa Maiſon. Il fut ſurnommé *le Victorieux*, parce qu'il remporta pluſieurs victoires contre ſes parens & ſes voiſins. Enfin, en 1476, il fut obligé de remettre le gouvernement de l'électorat à ſon neveu Philippe : il avoit promis de ne point ſe marier tant qu'il gouverneroit, & tint parole. Mais après ſa retraite, il épouſa une ſimple Demoiſelle, nommée *Claire de Tetten*, dont il eut deux fils ; l'aîné fut d'égliſe, & c'eſt du ſecond que deſcend la Maiſon de *Loevenſtein*, qui n'a pendant long-temps eu dans l'Empire que le rang de Comte, mais, de nos jours, a été élevée à la dignité de Prince.

Philippe épouſa Marguerite de Baviere,

Princesse de sa Maison, & en eut jusqu'à quatorze enfans des deux sexes, qui tous vécurent assez long-temps. L'aîné, nommé *Louis*, fut le quatrieme Electeur Palatin de ce nom, & remplaça son pere, qui mourut l'an 1508 ; le second fut Evêque de Freisingen ; le troisieme, nommé *Robert*, épousa une riche héritiere de la Maison de Baviere ; mais cet héritage lui fut disputé ; & l'Empereur Maximilien s'étant rangé du parti de ses adversaires, il perdit tous les grands biens, qu'il regardoit comme lui étant assurés, & qui lui avoient fait donner le surnom de *Riche*. Ayant été mis au ban de l'Empire, il ne resta d'abord à ses enfans que le bien de leur grand'mere, héritiere du duché de Neubourg. Mais nous verrons dans un moment qu'ils parvinrent ensuite à l'électorat.

Le quatrieme fils de Philippe, nommé *Frédéric*, s'attacha à l'Empereur Maximilien, & parvint à l'électorat après son frere aîné ; le cinquieme, *George*, fut Evêque de Spire ; le sixieme, *Henri*, Evêque de Worms ; le septieme, *Jean*, Evêque de Ratisbonne ; le huitieme quitta l'état ecclésiastique pour la guerre, mais mourut sans enfans ; le neuvieme mourut jeune.

Louis IV fut reconnu pour Vicaire-Général de l'Empire dans les Cercles voisins du Rhin, après la mort de Maximilien; il contribua, en 1519, à l'élection de Charles-Quint, & mourut en 1544 sans enfans. Son frere *Frédéric II*, qui fut surnommé *le Sage*, lui succéda, au préjudice d'Othon-Henri, fils de Robert son frere aîné; mais comme il mourut sans enfans, en 1556, *Othon-Henri* reprit enfin l'électorat; mais il ne l'occupa que trois ans, & mourut en 1559 sans avoir été marié.

La descendance de Louis II, dit *le Barbu*, se trouvant éteinte, il fallut avoir recours aux branches cadettes descendantes de l'Empereur Robert. J'ai dit qu'il s'en étoit formé deux, dont la premiere avoit eu le duché de Neubourg en partage; mais celle-ci s'étoit éteinte en la personne d'une fille qui avoit épousé le Prince Robert, pere du dernier Electeur. Ce furent donc les descendans d'Etienne, Duc de Simmeren & Comte de Weldens, qui parvinrent à l'électorat, en la personne de *Frédéric III*, arriere petit-fils de Frédéric, fils aîné d'Etienne. Cet Electeur s'étoit d'abord fait Luthérien, par complaisance pour son cousin & son pré-

déceſſeur, l'Electeur Othon-Henri, qui avoit établi le Luthéraniſme dans ſes Etats; mais Frédéric III en étant devenu paiſible poſſeſſeur, il abandonna le Luthéraniſme pour le Calviniſme, & mourut dans cette Religion en 1576. De onze enfans qu'il laiſſa, dont ſix Princes, deux de ſes fils ſeulement lui ſurvécurent. L'aîné, *Louis VI*, lui ſuccéda, & fut ſurnommé *le Facile*, parce qu'il étoit doux & même foible; il reprit la Religion Luthérienne, & la rétablit dans ſes Etats. Le ſecond, nommé *Jean Caſimir*, fut zélé Calviniſte; il prit à ſon ſervice, ou plutôt ſous ſa conduite, des troupes Allemandes, Reîtres & Lanſquenets, qui traverſerent & ravagerent pluſieurs fois la France ſous les régnes de Charles IX & d'Henri III. Louis V étant mort en 1583, Jean Caſimir fut Régent de l'électorat pendant la minorité de ſon neveu *Frédéric IV*, & fit reprendre à ce jeune Prince la Religion Calviniſte. Jean Caſimir mourut en 1592, & l'Electeur Frédéric IV en 1610, ayant eu pour ſucceſſeur *Frédéric V*, dont la vie fut très-agitée. La minorité de ce Prince donna d'abord lieu à deux de ſes parens, le Duc de

de Neubourg & celui de Deux-Ponts, de prétendre au gouvernement de l'électorat. L'Empereur Rodolphe décida en faveur du dernier. Le jeune Electeur étant parvenu à l'âge de se marier, épousa Elisabeth, fille de Jacques I, Roi de la Grande-Bretagne.

Peu de temps après, les Bohémiens Protestans s'étant révoltés contre leur Roi Ferdinand d'Autriche, élurent Frédéric V, qui fut couronné à Prague en 1619; mais presque aussi-tôt chassé de ce royaume, & poursuivi par son rival, devenu Empereur sous le nom de *Ferdinand II*. Il fut mis au ban de l'Empire, dépouillé de son électorat, & obligé de se réfugier en Hollande. Cependant il rentra, à plusieurs reprises, dans l'Allemagne pour y faire la guerre, aidé des Rois d'Angleterre & de Danemarck, & enfin du fameux Roi de Suede, Gustave Adolphe: mais celui-ci, sur lequel il comptoit davantage, ayant été tué à la bataille de Lutzen en 1632, Frédéric en conçut tant de chagrin, qu'il mourut dans la même année. Il avoit eu treize enfans, dont huit Princes. L'aîné étant mort avant lui, le second, nommé *Charles-Louis*, lui succéda. Deux freres

de cet Electeur, *Robert* & *Maurice*, s'attacherent au service du Roi d'Angleterre; le premier sur-tout y joua un assez grand rôle. Il fut fait Duc de Cumberland, Chevalier de l'Ordre de la Jarretiere, & mourut Amiral d'Angleterre, sous le regne de Charles II en 1672. Ni Robert ni Maurice ne furent mariés; mais Edouard, le septieme des enfans du Roi Frédéric V, se fit Catholique, & épousa *Anne de Gonzague-Nevers*, très-connue en France sous le nom de la *Princesse Palatine*. Il en eut trois filles, dont l'aînée épousa Charles-Théodore, Prince de Salm; la seconde, Henri Jules, Prince de Condé, fils du Grand Condé; & la troisieme, Jean-Frédéric, Duc de Brunswick. Ainsi tous les freres de l'Electeur Charles-Louis n'eurent point d'enfans mâles. De ses sœurs, deux furent Abbesses; l'une de l'abbaye d'Erfort en Allemagne; l'autre de celle de Maubuisson en France; une troisieme fut mariée à Sigismond Ragotzi, Prince de Transilvanie, mais mourut sans enfans. Sophie, derniere des filles de Frédéric V, épousa Ernest-Auguste, Duc de Brunswick, qui fut élevé à la dignité électorale d'Hanovre en 1692.

Les Anglois ayant chassé de leur trône le Roi Jacques II, en haine de la Religion Catholique, & voyant que sa derniere fille, la Reine Anne, n'avoit point d'enfans, chercherent parmi les Princes ou Princesses de l'Europe quelqu'un ou quelqu'une qui professât la Religion Protestante & eût des droits à leur couronne. Ils n'en trouverent point d'autre que la Princesse Sophie, Electrice d'Hanovre; & c'est à ses droits que George I, son fils, parvint au trône d'Angleterre, la même année que mourut sa mere, âgée de quatre-vingt-quatre ans.

Revenons à l'Electeur Palatin, Charles Louis. Son pere étant mort dépouillé de son électorat, son fils, qui n'avoit que cinq ou six ans à la mort de son pere, fut élevé en Hollande, & ne fut rétabli dans son électorat qu'en 1648, par le Traité de Westphalie; encore perdit-il son rang, qui avoit été accordé à Maximilien, Duc de Baviere, Prince de sa Maison, mais d'une branche assez éloignée, comme je l'ai dit. Maximilien prit le titre d'Electeur de Baviere, & Charles-Louis eut la derniere place dans le collége électoral, quoique sous l'ancien titre d'Electeur Palatin. Il vécut jus-

qu'en 1680. Il avoit épousé une Princesse de Hesse, avec qui il se brouilla d'assez bonne heure ; & ils se séparerent. L'Electeur vécut publiquement avec une Demoiselle que l'on appeloit la *Comtesse de Raugrave*, dont il eut quatorze enfans naturels ; le seul légitime qu'il laissa, fut *Charles*, qui lui succéda dans l'électorat Palatin, mais ne régna que cinq ans. Il avoit épousé une Princesse de Danemarck, dont il se dégoûta bientôt, & n'en eut point d'enfans légitimes. Sa sœur unique, Elisabeth-Charlotte, avoit épousé, en 1671, *Monsieur*, Philippe Duc d'Orléans, frere unique de Louis XIV. Cette Princesse & ses enfans hériterent des biens allodiaux de cet Electeur ; mais l'électorat passa à *Philippe-Guillaume*, de la branche de Neubourg, descendante de Louis, second fils d'Etienne, Duc de Simmeren, dont l'arriere petit-fils Wolfgan avoit hérité du duché de Neubourg & en avoit pris le nom. Le fils de celui-ci, *Philippe-Louis*, avoit épousé Anne, fille de Guillaume, Duc de Cleves, de Berg & de Juliers, qui lui porta des droits sur ces duchés, qu'il fit valoir contre la Maison de Brandebourg qui en avoit aussi. Leurs différens furent accom-

modés par un partage, au moins provisoire, suivant lequel la Maison Palatine a conservé les duchés de Juliers & de Berg.

Wolfgan Guillaume, fils de Philippe-Louis, se fit Catholique en épousant une Comtesse de Furstemberg; il vécut jusqu'en 1653; & ce fut son fils *Philippe-Guillaume* qui parvint, en 1685, à l'électorat Palatin. Il ne vécut que jusqu'en 1690, ayant eu d'Amélie de Hesse-d'Armstat dix-sept enfans, dont neuf Princes. L'aîné lui succéda dans l'électorat; le second mourut dans l'état ecclésiastique, mais sans être encore pourvu d'aucun évêché; le troisieme fut Evêque de Worms & de Liége, Grand-Maître de l'Ordre Teutonique, & Coadjuteur de l'Archevêque de Maïence; le quatrieme a succédé, en 1716, à son frere aîné dans l'électorat; le cinquieme fut Evêque d'Ausbourg; le sixieme est mort en 1732, Electeur de Maïence, il l'avoit été auparavant de Treves; le septieme fut tué à l'âge de vingt-quatre ans, au siége de Maïence en 1689; le huitieme fut marié à une Princesse de Saxe-Lowembourg, mais il n'en a eu que deux Princesses; le neuvieme mourut presque en naissant.

Quant aux Princesses, l'aînée fut la troisieme femme de l'Empereur Léopold, & mere de l'Empereur Charles VI; elle n'est morte qu'en 1720; la seconde & la troisieme moururent au berceau; la quatrieme épousa Pierre II, Roi de Portugal, & mourut en 1699; la cinquieme, Charles II, Roi d'Espagne, dernier Monarque de la branche Autrichienne en Espagne: elle n'est morte que très-longtemps après l'avénement de la Maison de Bourbon sur ce trône; la sixieme épousa François Farnese, Duc de Parme, & a été mere de la Reine d'Espagne, mere du Roi régnant; elle a aussi vécu très-vieille, & n'est morte que de nos jours; la septieme fut mariée à Jacques Sobieski, fils aîné du Roi de Pologne; elle est morte en 1722, & n'a eu qu'une fille, qui a épousé Jacques III, prétendant au trône d'Angleterre comme fils de Jacques II. C'est d'elle que sont nés le Prince Charles Edouard, prétendant encore à cette Couronne, & le Cardinal d'Yorck son frere.

Revenons à l'Electeur Jean-Guillaume; il régna depuis 1690 jusqu'en 1716. Il recouvra, en 1708, le Haut-Palatinat, qui fut enlevé à l'Electeur de Baviere, &

il fonda à cette occasion l'Ordre de Saint-Hubert, que l'on prétend avoir été plus anciennement institué par les Comtes & Ducs de Juliers. Il parut, pendant toute la guerre de la succession d'Espagne, fort attaché à la Maison d'Autriche, & mourut enfin en 1716. Cet Electeur avoit épousé, en 1678, Marie-Anne, Archiduchesse d'Autriche, fille de l'Empereur Ferdinand III; il en eut deux Princes, mais qui moururent enfans. Leur mere les ayant suivis au tombeau, l'Electeur Jean-Guillaume épousa en secondes noces Marie-Anne de Médicis, fille du Grand Duc de Toscane Côme III. Il n'en a point eu d'enfans; & cette Electrice s'est retirée dans son pays natal, où elle n'est morte que long-temps après avoir vu l'extinction totale de sa Maison. *Charles-Philippe*, frere cadet de Jean-Guillaume, lui succéda dans l'électorat en 1716, & n'est mort qu'en 1742, âgé de quatre-vingt-un ans. Il épousa successivement deux Dames ou Demoiselles Polonoises, la premiere de la Maison de Radzivil, veuve d'un Margrave de Brandebourg; il en eut un fils qui mourut au berceau, & trois filles, dont une seule a vécu assez long-temps pour être mariée à Joseph-Charles,

Prince Palatin de Sultzbach, le plus proche héritier de l'Electeur.

En 1702, Charles-Philippe se remaria à une autre Polonoise de la Maison de Lubomirski ; il en eut deux filles, mortes enfans : enfin, en 1734, il prit une troisieme femme, Princesse de la Maison de la Tour-Taxis, qu'il a laissée veuve sans enfans. Ainsi son héritier dans l'électorat a été *Charles-Philippe-Théodore*, de la branche de Sultzbach, né en 1724, & qui regne encore ; & ses héritieres, quant aux duchés de Berg & de Juliers & aux allodiaux, ont été ses petites-filles, nées du Prince Joseph-Charles-Emmanuel de Sultzbach, oncle de l'Electeur actuel. L'aînée de ces Princesses, Marie-Elisabeth, a épousé l'Electeur Charles-Philippe-Théodore.

La branche de Sultzbach tire son origine d'Auguste, troisieme fils de Philippe-Louis Duc de Neubourg ; il mourut en 1632. Il avoit épousé une Princesse de Holstein, dont il eut entre autres enfans Chrétien-Auguste, qui se fit Catholique, & mourut en 1708 ; son fils Théodore n'est mort qu'en 1732, âgé de soixante-treize ans ; il avoit eu deux fils. De l'aîné,

qui mourut avant ſon pere, & qui avoit épouſé la fille de l'Electeur Charles-Philippe, ſont nées l'Electrice actuelle & ſes deux ſœurs; & du ſecond fils, nommé *Jean-Chrétien*, qui n'eſt mort qu'en 1734, eſt né l'Electeur Palatin d'aujourd'hui. Ce Prince n'ayant malheureuſement eu aucuns enfans de ſon mariage, l'électorat doit paſſer dans la branche actuelle des Deux-Ponts, qui eſt la plus proche maſculine, mais d'ailleurs bien éloignée de celles de Sultzbach & de Neubourg; elle deſcend de Charles, mort l'an 1600, dernier des fils de Wolfgang, Duc de Neubourg. Ce Prince eut deux fils, dont l'aîné porta le nom de *Birkenfeld*, & laiſſa un fils, qui mourut ſans enfans; le ſecond porta d'abord le nom de *Biſchweiler*, & n'a pris celui de Birkenfeld qu'en 1663. Cette branche, qui ſubſiſte, s'eſt fort attachée à la France. Chriſtian III, mort en 1735, avoit hérité, en 1731, du duché des Deux-Ponts, à la mort, ſans enfans, de Guſtave-Samuel, Prince Palatin de *Klebourg*, qui avoit hérité de ce duché à la mort de Charles XII, Roi de Suede, arrivée à la fin de l'année 1718. Charles XII étoit fils de Charles

XI, & petit-fils de Charles X, aussi Rois de Suede; celui-ci, successeur au trône de la Reine Christine, étoit petit-fils de Jean Casimir, chef de la branche Palatine de Klebourg, & cinquieme fils de Jean premier, Duc des Deux-Ponts. Jean premier étoit second fils de Wolfgang de Neubourg, & frere de Philippe-Louis, dont le petit-fils étoit devenu Electeur Palatin; il avoit eu en partage le duché des Deux-Ponts.

On voit que pour que ce duché soit parvenu à la branche de Birkenfeld, qui le possede encore aujourd'hui, il a fallu qu'il s'en éteignît une grande quantité d'autres; il n'en subsiste plus qu'une, qui portoit ci-devant le nom de *Gelnhausen*, & a pris celui de Birkenfeld depuis que la branche qui portoit ce nom a pris celui des Deux-Ponts. Le Duc de ce nom, héritier présomptif de l'électorat, s'appelle *Charles-Auguste*; il est fils de Frédéric & de Françoise-Dorothée de Sultzbach, sœur de l'Electrice : par conséquent il réunira en lui tous les droits de la Maison Palatine, sur le Haut & le Bas-Palatinat, le duché de Baviere & les duchés de Berg & de Juliers; il a épousé une Princesse de Saxe, sœur de

l'Electeur. Il n'a point d'enfans mâles; mais il a un frere qui n'est pas encore marié.

Il n'y a que le Palatinat du Rhin, ou le Bas-Palatinat, qui appartienne au Cercle Electoral; les autres possessions de l'Electeur Palatin dépendent d'autres Cercles; ainsi le duché de Baviere & le Haut-Palatinat sont du Cercle de Baviere, & les duchés de Juliers & de Berg sont du Cercle de Westphalie, que j'ai déjà décrit.

L'électorat Palatin est coupé par le Rhin en deux parties; les quatorze grands bailliages qui le composent, sont partagés également de l'un & de l'autre côté. Il a, dans sa plus grande longueur, plus de vingt milles d'Allemagne. Le pays est montueux dans quelques endroits; mais en général il est d'une grande fertilité. Les grains de toute espece, les légumes & les fruits, y croissent en abondance; les châtaignes contribuent aussi à la subsistance des habitans, & les noix sont un objet de commerce. Il y a grand nombre d'excellens pâturages, qui nourrissent beaucoup de bétail: enfin, les vignobles des environs du Rhin & du Necker fournissent des vins dont

l'excellence eſt connue dans toute l'Europe. *Le Bergſtraſſe*, ou chemin des montagnes, traverſe la partie orientale du Palatinat, depuis Heidelberg juſques dans le pays de Darmſtat ; c'eſt un chemin agréable, au milieu de belles prairies plantées d'amandiers & de noyers : on voit à main droite des collines & quelques montagnes.

On compte dans le Palatinat juſques à quarante villes, & un grand nombre de bourgs. Il n'y a point d'Etats, & les Electeurs jouiſſent en plein de la ſupériorité territoriale. Il étoit autrefois très-peuplé, à raiſon de ſon étendue & de ſa fertilité; mais depuis deux cents ans, les guerres de Religion, les troubles intérieurs, & le dégât que les François y firent il y a environ cent ans, ont porté à ce pays des atteintes dont on voit encore les traces. Les Proteſtans y ont autrefois violemment perſécuté les Catholiques ; c'eſt à Heidelberg que Luther établit, pour la premiere fois, ſa doctrine en 1518. L'Electeur Louis le favoriſa ſecrétement, & Frédéric II, frere & ſucceſſeur de Louis, ſe déclara ouvertement pour le Luthéraniſme. Il abolit la Meſſe dans tous ſes Etats, & accorda aux Prêtres la permiſſion de ſe marier. L'Electeur Othon Henri

assura de plus en plus cette révolution.

Sous Frédéric III, les Protestans commencerent à se partager au sujet de la présence réelle. En 1563, parut la premiere édition du Catéchisme de Heidelberg, qui établissoit les dogmes de la Religion des Prétendus Réformés ou Calvinistes, contre celle des Luthériens. Après la mort de l'Electeur Frédéric III, Louis VI son fils voulut rétablir le Luthéranisme, & persécuter les Calvinistes. Frédéric IV ranima le parti Calviniste ; Frédéric V pensa de même : mais celui-ci ayant été dépouillé de son électorat pour avoir voulu usurper la couronne de Boheme, les vainqueurs persécuterent en général les Protestans des deux Religions, qui ne respirerent qu'en vertu du Traité de Westphalie. Il se trouva alors dans le Palatinat bien plus de Calvinistes que de Luthériens ; & la branche de Neubourg, qui étoit Catholique, étant parvenue à l'électorat en 1685, le Catholicisme prit à son tour de la supériorité. La France favorisa ce nouvel arrangement ; l'Electeur Jean-Guillaume publia à Dusseldorf une Ordonnance de liberté de conscience, mais qui devint très-dé-

favorable ſur tout aux Luthériens. Depuis ce temps, les Electeurs ayant toujours été Catholiques, la partialité en faveur du culte de ces Princes a continué d'avoir lieu. Malgré cela, les Catholiques forment encore le plus petit nombre; mais entre les Proteſtans, les Luthériens font le moindre: quant au Calviniſme, on y compte cinq cents Prétendus Réformés, contre quatre cents Catholiques.

De toute ancienneté, les Electeurs Palatins étoient Grands-Maîtres ou Archiſénéchaux de l'Empire. Lorſque, ſous l'Empereur Ferdinand III, le Duc de Baviere fut élevé à la dignité électorale, on lui conféra cette dignité, & on lui donna le rang de l'Electeur Palatin. Celui-ci étant rentré dans le collége électoral, n'eut que le dernier rang, & on imagina pour lui une nouvelle dignité, ce fut celle d'Architréſorier de l'Empire. Il l'a poſſédé juſqu'à l'extinction de l'électorat de Baviere, qui n'eſt arrivée que de nos jours, & qui a remis l'Electeur Palatin en poſſeſſion de la dignité d'Archiſénéchal. Le Vicariat de l'Empire ſemble être attaché, pendant la vacance du trône impérial, à cette dignité d'Archiſénéchal. Auſſi l'Electeur de Baviere

l'a-t-il prétendu, & il s'est élevé à ce sujet de grandes disputes entre les deux branches : elles étoient convenues tantôt de l'exercer conjointement, tantôt à l'alternative; mais ces disputes sont éteintes par la réunion des deux électorats.

Une autre magnifique prérogative des Electeurs Palatins, c'est qu'ils sont les Juges naturels de l'Empereur & de tous les Electeurs, Etats & Membres de l'Empire, non dans les causes réelles, parce qu'il y a des tribunaux établis pour cela, mais dans leurs causes personnelles & lorsqu'il est question de leur faire leur procès. Il y en a de grands exemples, & la fameuse Bulle d'or de Charles IV reconnoît & leur assure cette prérogative. L'Empereur Albert d'Autriche fut cité, en 1300, devant l'Electeur Rodolphe. L'Empereur Venceslas fut déposé, en 1400, par jugement de l'Electeur Robert; & ce jugement ayant été trouvé juste par les autres Electeurs ecclésiastiques, Robert même fut mis à la place de Venceslas. L'Empereur Frédéric III reconnut encore ce droit de l'Electeur Palatin en 1488.

Un droit très-remarquable dont jouit l'Electeur Palatin, c'est celui de *Wildfangiat*, c'est-à-dire, celui de s'appro-

prier les choſes & même les perſonnes dont on ne connoît pas le propriétaire : c'eſt à ce titre que tous les étrangers ſans aveu, les vagabonds, les bâtards & les enfans abandonnés, deviennent ſujets, ſerfs ou gens de main-morte de l'Electeur Palatin, & que leurs biens, quand ils meurent, lui appartiennent à titre de déshérence. L'Electeur prétend exercer ce droit non ſeulement dans ſes Etats, mais même dans ceux de ſes voiſins, & ceux-ci lui ont pluſieurs fois réſiſté. Cette prétention a même occaſionné des guerres.

En vertu d'un autre droit ou prétention, l'Electeur impoſe tous ceux de ſes ſujets qui ſont reſtés dans le célibat paſſé vingt-cinq ans. Il peut retirer les terres de l'Empire qui ont été engagées à certains Princes ou Seigneurs, en payant la ſomme pour laquelle elles l'ont été. Il eſt auſſi protecteur né de tous les Chaudronniers & Ouvriers en cuivre de l'Empire ; & tous ceux qui habitent dans ſes Etats, ou ſeulement qui y paſſent, lui doivent un droit. Il prétend être le maître de tout le cours du Necker, & avoir ſur le Rhin un droit d'amirauté ou de protection. On ſait que ce fleuve charie un

un grand nombre de paillettes d'or. L'Electeur s'arroge seul le droit de les recueillir dans ses Etats, & il afferme ce droit à des Particuliers qui en retirent le profit.

Au seizieme siecle, le Haut-Palatinat, qui est situé dans le Cercle de Baviere, appartenoit à l'Electeur, aussi bien que le Bas. Ce n'est qu'au dix-septieme qu'il fut cédé par la branche aînée ou Rodolphine, encore subsistante, à la branche de Baviere, à présent éteinte.

Les forces militaires de l'Electeur Palatin, avant qu'il eût conquis la Baviere, & du Haut-Palatinat, consistoient en douze ou treize cents hommes de cavalerie, & neuf ou dix mille hommes d'infanterie. Tout l'électorat est divisé en dix-neuf bailliages, dont quinze sont dans le Cercle électoral du Rhin, & quatre dans celui du Haut-Rhin; nous allons en parler tout de suite. On regarde les trois villes principales, de *Manheim*, d'*Heidelberg* & de *Frankental*, comme formant chacune un bailliage.

La ville de *Manheim*, regardée aujourd'hui comme la capitale du Palatinat & la résidence de l'Electeur, située au confluent du Necker & du Rhin, n'est pas ancienne; elle n'existoit point encore à la

fin du ſeizieme ſiecle. Elle n'a été bâtie que par l'Electeur Frédéric IV, qui, en 1606, y attira grand nombre de Flamands Calviniſtes, perſécutés dans leur pays pour fait de Religion. La conſtruction n'étoit pas encore fort avancée, quand l'Electeur mourut en 1610. Les guerres qui troublerent la jeuneſſe & tout le regne de ſon ſucceſſeur Frédéric V, nuiſirent beaucoup à cette ville naiſſante, qui fut brûlée en 1622. Elle commença à ſe rétablir après la paix de Weſtphalie; mais, en 1689, les François s'en emparerent, détruiſirent la citadelle que l'on appeloit *Frédéricsbourg*, & la ruinerent de fond en comble. Par événement, elle ne s'en eſt trouvée que plus belle, les Electeurs Jean-Guillaume & Charles-Philippe l'ayant rebâtie tout à neuf dans le goût des villes de Hollande. La forme eſt ovale; elle eſt entourée d'une ſimple enceinte de fortifications, très-réguliere, très-bien revêtue, composée de treize baſtions. Les remparts ſont plantés d'arbres; les rues propres, larges, & tirées au cordeau. On y compte quinze à ſeize cents maiſons, & vingt-cinq mille habitans.

Les bâtimens publics conſiſtent en pluſieurs beaux hôtels, dans leſquels s'aſſem-

blent les Tribunaux & Conſeils d'adminiſtration de l'électorat, une égliſe Luthérienne, deux Calviniſtes, une ſynagogue, ſept égliſes Catholiques, pluſieurs couvens de l'un & de l'autre ſexe, & un magnifique collége, qui étoit, il n'y a pas long-temps, gouverné par les Jéſuites. L'égliſe de ce collége, commencée, il y a cent cinquante ans, par l'Electeur Charles-Philippe, a été achevée, il n'y en a pas plus de vingt, par l'Electeur régnant; l'architecture, à l'extérieur, eſt de très-bon goût, & l'intérieur eſt infiniment & peut-être trop orné. Il y a dans Manheim quatre grands & beaux hôpitaux de différens états & de différentes Religions. En 1763, l'Electeur y a établi une Académie de Sciences & de Belles-Lettres, une autre de tous les Arts relatifs au deſſin, une école pour les jeunes gens qui ſe deſtinent au ſervice militaire, une de chirurgie, &c. Entre les ſix places qui décorent la ville de Manheim, eſt *le marché*, où ſe trouve l'hôtel de ville, une belle fontaine ornée de ſculptures, la douane, & divers magaſins On peut voir d'ailleurs l'arſenal, la fonderie des canons, l'hôtel des monnoies, & les corps de caſernes.

Les principales portes de la ville ſont ornées de ſculptures & d'inſcriptions. Hors de ces portes, ſont un jardin de botanique, & divers grands bâtimens deſtinés aux manufactures.

Le château qui ſert de réſidence à l'Electeur, eſt un des plus beaux palais de l'Europe ; il a été commencé en 1720 par Charles-Philippe, & achevé par l'Electeur actuel ; il eſt à l'extrémité de la ville, & a vue ſur le Rhin & ſur la campagne. Les curioſités & les magnificences intérieures de ce château exigeroient de longues deſcriptions, qui ſeroient très-déplacées dans ce Volume-ci. La ſalle de l'Opéra eſt belle & des mieux entendues. Avec tant d'agrémens & d'avantages, on ne peut trop regretter de ce que l'air n'eſt pas fort ſain à Manheim, & que les eaux n'y ſont ni belles, ni pures, ni bonnes à boire.

Heidelberg, ancienne capitale du pays avant Manheim, eſt au contraire ſitué dans un très-bon air, & dans un pays très-agréable ; les eaux en ſont ſi bonnes, que la Cour de Manheim en fait venir & n'en boit point d'autres. Elle a été bâtie dès le douzieme ſiecle par Conrad, Comte Palatin du Rhin, qui étoit de

la Maison Impériale de Souabe. Il y fixa sa résidence, & pendant quatre siecles les Electeurs Palatins l'ont regardée comme leur capitale. Cependant cette ville a essuyé de grandes catastrophes; elle fut presque entiérement consumée par les flammes en 1278 & 1288, agrandie en 1362; elle étoit devenue très-belle, lorsqu'au 17e siecle, en 1622, 1689 & 1694, elle fut pillée, brûlée, & ruinée de fond en comble. Les Electeurs l'ont rétablie à un certain point; cependant on reconnoît encore bien des traces de ses malheurs. Elle est divisée en ville & en fauxbourg. Les Luthériens & les Calvinistes y ont leurs principales administrations ecclésiastiques. L'Université, fondée en 1386, a reçu, en 1652, de nouveaux priviléges de l'Electeur Charles-Louis. Elle est à présent partagée entre des Professeurs Catholiques & des Protestans; la plupart des colléges sont des couvens, qui furent détruits du temps du Luthéranisme. L'église du Saint-Esprit, qui est grande & vaste, est partagée entre les deux Religions; le chœur est resté aux Catholiques: on y voit les tombeaux de plusieurs Electeurs & Princes Palatins. C'est là que se trouvoit, au seizieme siecle, une fameuse bibliothe-

que, dont les manuſcrits ne furent ſauvés des flammes, en 1622, que pour être envoyés à Rome au Pape Grégoire XV, qui les a placés dans la bibliotheque du Vatican, dont ils ſont encore un des principaux ornemens.

Depuis le rétabliſſement d'Heidelberg, les Jéſuites y ont eu un beau collége, & on y voit encore pluſieurs couvens des deux ſexes, un théatre anatomique, un jardin de plantes, l'hôtel de ville, pluſieurs hôpitaux, & un grand nombre de bâtimens ſervant à de belles & aſſez riches manufactures. Le palais ou château des Electeurs, beau pour le temps où il avoit été bâti, c'eſt-à-dire, les quinzieme & ſeizieme ſiecles, a été détruit en 1696; on n'en voit plus que quelques reſtes, dans les voûtes & les caves où eſt encore la fameuſe tonne d'Heidelberg, tonneau énorme qui contient une immenſe quantité de vin du Rhin. Sur la montagne qui domine la ville, étoient deux vieux châteaux, bâtis l'un au treizieme ſiecle, l'autre au quinzieme; les François ont fait ſauter l'un, & le feu du Ciel a brûlé l'autre. Sur une autre montagne que l'on prétend s'être appelée, du temps des Romains, *le Mont Pyrrhus*, & dont il

eſt fait mention dans Ammien Marcellin, étoient autrefois une égliſe & un couvent où l'on faiſoit des pélerinages.

Frankental eſt la troiſieme ville du Palatinat ; elle eſt ſituée entre Manheim & Worms, ſur une petite riviere qui ſe jette dans le Rhin. Elle tire ſon origine d'un riche couvent, fondé au treizieme ſiecle, auprès duquel s'eſt formée la ville. Les Religionnaires s'en emparerent au ſeizieme ſiecle. L'Electeur Frédéric III y établit, dans ce même ſiecle, grand nombre de Proteſtans réfugiés de Flandre, & qui fuyoient la tyrannie du Duc d'Albe. Succeſſivement cette ville fut fortifiée ; & elle étoit devenue une place reſpectable, lorſque les François en raſerent les fortifications en 1688. En 1693, ils acheverent de détruire cette ville, qui, au commencement de ce ſiecle, étoit preſque entiérement anéantie. Mais l'Electeur régnant s'occupe du ſoin de lui rendre ſon ancien éclat. Depuis trente ans, il a accordé de grands priviléges à ceux qui voudroient s'y fixer, & y a fait bâtir de beaux édifices. Elle eſt entourée d'un rempart ſimple, mais bien entretenu ; les rues ſont alignées, larges, & quelques-unes bordées d'arbres. On a fait

nettoyer le lit de la riviere, ou plutôt on en a formé un canal qui communique au Rhin, & par lequel les gros bateaux chargés de marchandises entreront dans la ville, qui doit renfermer un grand bassin capable de les recevoir. Il y a des églises des trois Religions, où l'on fait le service dans les deux Langues, Allemande & Françoise; mais ce qui enrichit principalement cette ville, c'est le grand nombre de manufactures de toute espece qui y sont établies.

Entre Heidelberg & Manheim, est le château de *Schwetzingen*, que la Cour Palatine habite ordinairement pendant l'été. Le château a quelque ancienneté, & n'étoit pas, à beaucoup près, autrefois si beau qu'à présent, vu ce que l'Electeur régnant y a ajouté. Ce sont deux grandes ailes qui contiennent une belle orangerie, une salle de spectacle, de belles galeries, & plusieurs salles & sallons à différens usages. Les jardins sont de la plus vaste étendue & de la plus grande magnificence, & ornés de cascades, de bosquets remplis de statues, &c. &c. On a trouvé dans les jardins même de Schwetzingen, comme dans tout le bailliage d'Heidelberg, grand nombre de monumens antiques, qui prou-

vent que les Romains ont habité ce pays & y ont fait la guerre. On sait que la ville de *Ladenbourg*, capitale d'un bailliage, étoit fameuse dès ce temps-là, & s'appeloit *Lubodunum*. *Bretten*, capitale d'un autre bailliage & d'un canton que l'on appelle *le Craichgau*, a été la patrie de *Melanchton*, fameux Hérésiarque, ami de Luther. *Mosbac*, autrefois ville Impériale, fut cédée aux Electeurs Palatins, en 1530, par l'Empereur Louis IV. Elle a été la résidence d'un Prince de la Maison Palatine, dont la branche s'est promptement éteinte. Cette ville est la capitale d'un autre bailliage; *Böxberg*. *Lindenfelz*; *Umstat* & *Utzberg* ont le même avantage.

Le bailliage de *Guermesheim* est sur la frontiere de la Basse-Alsace, & faisoit partie de cette province, avant qu'elle fût démembrée de l'Empire. La ville principale est située à l'embouchure de la riviere de Quiecche dans le Rhin, dans un pays très-abondant en gibier & en poisson. Les Savans croient avec beaucoup de vraisemblance qu'elle étoit connue dès les premiers temps de l'Empire Romain, & qu'elle étoit appelée *Vicus Julius*. Elle fut érigée en ville en 1276, par l'Empe-

reur Rodolphe de Haspourg, qui y mourut en 1291. Depuis ce temps, elle fut regardée comme ville Impériale; mais en 1330, l'Empereur Loüis IV l'engagea aux Electeurs Palatins avec le château qui est à présent ruiné. On en voit encore un plus moderne, élevé par l'Empereur Frédéric II. On trouve dans les environs de Guermesheim beaucoup d'antiquités Romaines, médailles, inscriptions, &c.

Neustat est aussi chef-lieu d'un bailliage, dans lequel est un des meilleurs vignobles des bords du Rhin. Dans ce même bailliage est la petite ville d'*Oggersheim*, au milieu d'une plaine agréable & fertile. Le Prince Frédéric des Deux-Ponts, beau-frere de l'Electeur & pere du Duc des Deux Ponts régnant, y avoit fait bâtir une maison de campagne, qui a passé à sa mort à l'Electrice régnante. L'intérieur du château, les jardins, la ménagerie, contiennent des objets dignes de l'attention & de l'admiration des Voyageurs.

Le grand bailliage d'*Oppenheim* est situé au bord du Rhin, au milieu des vignobles les plus estimés. On passe le fleuve sur un pont volant, vis-à-vis de la ville principale, qui étoit encore, au seizieme siecle, assez grande, & ornée

de plusieurs églises & de riches couvens, qui ont été ruinés dans les guerres de Religion. Les François y firent beaucoup de dégât en 1688 & 1689 ; elle étoit ville impériale avant l'année 1402, que l'Empereur Robert, de la Maison Palatine, la fit passer, à titre d'engagement, à son fils Louis III ; elle est restée aux Electeurs. Dans le ressort de ce bailliage, est le lieu d'*Engelheim*, autrefois ville Impériale, & plus anciennement illustre par les séjours qu'y a faits l'Empereur Charlemagne. On y montre encore une ruine, que l'on appelle la *Salle d'Engelheim*, où l'on prétend que ce grand Empereur a tenu des Cours plénieres, des Parlemens & des Conciles.

Bacharach est une petite ville, chef-lieu d'un bailliage. Le vin muscat, qui croît dans ses environs, passe pour le plus délicieux de tous les vins du Rhin ; aussi fait-on dériver le nom qu'il porte, de deux mots latins, *Bacchi ara*, *Autel de Bacchus*, parce que l'Empereur Probus, qui le premier fit planter des vignes dans ce canton, en trouva le vin si bon, qu'il y fit élever un temple au Dieu des ivrognes. Là auprès, est le château de *Staleck*, résidence des premiers Comtes

Palatins du Rhin. Frédéric I, dit *Barberousse*, de la Maison de Souabe, y faisoit sa résidence, & y mourut au douzieme siecle. La petite ville de *Caub*, sur le Rhin, est fameuse par deux châteaux, qui obligent les bateaux, qui passent sous leur canon, à payer un péage établi sur ce fleuve, au profit de l'Electeur Palatin.

Kaiserswerth (isle de César) est une petite ville située dans une isle au milieu du Rhin; elle étoit autrefois fortifiée, & regardée par sa situation & ses fortifications comme très-importante; mais elle a été ravagée en 1689, & enfin démolie en 1702. L'Empereur Henri II la donna au Comte Palatin Erenfrid, qui la laissa à son fils Othon III; mais depuis qu'elle fait ainsi partie des domaines du Comte Palatin, elle lui a été souvent disputée. Les Archevêques de Cologne, les Ducs de Juliers, de Cleves & de la Marck, ont prétendu à la possession de cette forteresse, & le procès subsiste encore entre les deux Electeurs de Cologne & Palatin. Au seizieme siecle, le Duc de Juliers l'avoit engagée à l'Archevêque-Electeur pour une somme de cinquante-quatre mille florins. Ce n'est que

de nos jours, en 1762, que l'Electeur Palatin a obtenu de les payer & de retirer Kaiserſverth; mais il y a encore un péage qui souffre des difficultés.

Ce qui me reste à décrire du Bas-Palatinat, ne dépend point du Cercle électoral du Rhin, mais de celui du Haut-Rhin; cependant, pour ne pas séparer ces pays appartenans au même Prince, ou du moins à la même Maison, je vais les décrire tout de suite. La principauté de *Simmeren* est entrée dans la Maison Palatine, par un don de l'Electeur Robert III, qui fut Empereur après la déposition de Venceslas. Elle fut le partage d'Etienne son quatrieme fils, qui eut aussi pour apanage le duché des Deux-Ponts, auquel Simmeren est contigu. Etienne y joignit le comté de *Weldens*, en en épousant l'héritiere. Etienne ayant eu plusieurs enfans, Frédéric, l'aîné d'entre eux, conserva Simmeren; Deux-Ponts & Weldens passerent à un cadet. Frédéric II, arriere petit-fils de Frédéric I, Duc de Simmeren, devint Electeur Palatin en 1559, & Simmeren passa successivement à ses deux freres; mais ils moururent sans enfans mâles: & le duché étant revenu à l'Electeur Frédéric IV, il

fut donné en apanage à un fils cadet, qui forma encore une nouvelle branche, absolument éteinte en 1674. Ce fut en vain que les deux branches de Deux-Ponts & Palatine voulurent le réclamer, il n'a plus été détaché de l'électorat. Il est divisé en deux grands bailliages assez étendus, mais dans un pays sec, dont tout l'avantage consiste en ce qu'on y trouve des mines d'argent, de fer, de plomb, & des carrieres de marbre noir; de cristal, &c.

La principauté de *Lautern* a fait, à différentes fois, partie de l'apanage de Simmeren; mais enfin elle est tout-à-fait réunie au Palatinat. La ville principale s'appelle *Kaiserlautern*, elle prend son nom du ruisseau de Lautern, communément *la Loutre*, sur lequel elle est située, & qui est différent d'un autre qui se jette dans le Rhin en Alsace.

Le comté ou principauté de *Weldens* est entré, comme je l'ai dit, par le mariage d'Anne, fille & héritiere du dernier Comte, avec Etienne, fils de l'Empereur Robert. Il passa avec le duché de Deux-Ponts au second fils d'Etienne, dont les descendans ont préféré le titre de Comtes de Weldens à celui de Princes des Deux-Ponts, jusqu'à ce que ces

deux pays aient été séparés ; la branche qui conserva le nom & le pays de Weldens s'étant éteinte en 1694, les biens ont été partagés, non sans difficulté, entre les autres branches. L'Electeur Palatin en possede une partie, dans laquelle est Weldens même, située sur la Moselle, & enclavée dans l'électorat de Treves. La branche des Deux-Ponts possede le reste, &, selon toute apparence, tout appartiendra dans la suite au même maître.

Le duché (ou principauté) des *Deux-Ponts* est assez étendu, & divisé en plusieurs bailliages, mais dont le territoire est très-coupé par des enclaves, dépendantes du Palatinat, de l'Alsace, de la Lorraine & de l'électorat de Treves. En général, le terrein est montagneux & sec ; il y a quelques pâturages & des bois ; mais il y vient peu de grains, excepté de l'avoine : en récompense, on y trouve des mines de charbon de terre, de fer & de cuivre ; d'assez grandes forêts donnent la facilité de les exploiter, & de mettre en valeur les usines dans lesquelles on travaille l'acier. On y rencontre même de l'agate, des amé-

thyſtes & du vif-argent. Le revenu du duché des Deux-Ponts eſt eſtimé à plus de cinq cent mille florins d'Empire. J'ai déjà eu aſſez d'occaſions de dire dans combien de branches de la Maiſon Palatine le duché des Deux-Ponts avoit paſſé, & que celle qui le poſſede à préſent paroît deſtinée à hériter de toutes les grandes poſſeſſions de la Maiſon Palatine de Baviere. Le duché eſt diviſé en quatre grands bailliages, dont le premier porte le nom de la capitale, ville petite, mais bien bâtie, dans laquelle eſt le château où le Duc fait ſa réſidence ordinaire : elle a beaucoup ſouffert pendant les guerres des quinzieme, ſeizieme & dix-ſeptieme ſiecles ; mais elle eſt aujourd'hui bien rétablie. Le ſecond bailliage eſt celui de *Bergzabern*, qui confine à l'Alſace, & en faiſoit même autrefois partie : il y a un vieux château, qui a été ſouvent ruiné pendant les guerres. La petite ville d'*Anſwiller* eſt dans ce bailliage, ayant été érigée en cité, dès l'an 1219, par l'Empereur Frédéric II. Dans ce même bailliage eſt *Clebourg*, qui a donné ſon nom à un rameau de la branche Palatine des Deux-Ponts. Le grand bailliage

liage de *Lichtemberg* est un démembrement de l'ancien comté de Weldens; enfin le quatrieme bailliage est celui de *Meisenheim*.

Il y a peu d'états & de comtés particuliers dépendans du Cercle électoral du Rhin. Le premier est l'ancien comté d'*Aremberg*, situé entre l'électorat de Cologne & le duché de Juliers. J'ai parlé de ses possesseurs à l'occasion des provinces de Brabant & de Hainaut, & du Cercle de Westphalie, dans lesquels ils ont de grandes terres. Charles V érigea, en 1576, le comté d'Aremberg en principauté, & Ferdinand III le déclara duché en 1644.

C'est dans le Cercle du Bas-Rhin que l'on place la principauté, ou, pour mieux dire, le titre de Prince de *la Tour-Taxis*, car il n'y a aucune terre qui y soit attachée; mais en conséquence d'un prêt considérable qu'un Seigneur de cette Maison fit à l'Empereur, on lui accorda ce titre & ces honneurs en 1724 seulement. Quelques années après, l'Empereur Charles VI érigea, en faveur de cette Maison, la charge de Grand-Maître héréditaire des Postes & Relais de l'Empire en principauté; &, en 1754, le Chef de

cette Maiſon eſt parvenu à ſe faire admettre dans le Collége des Princes. Il poſſede quelques terres immédiates en Souabe; mais encore une fois, il n'a aucun territoire dans ce Cercle. Sa Maiſon eſt originaire d'Italie, ſur les frontieres d'Allemagne; elle y paſſa ſous le regne de Frédéric III, s'attacha à la Maiſon d'Autriche; & François, qui vivoit ſous l'Empereur Maximilien, ayant obtenu la ſurintendance des Poſtes des Pays héréditaires de la Maiſon d'Autriche, ſes enfans & les deſcendans de ceux-ci ont eu le même titre en Eſpagne, en Italie, dans le Milanez, & dans les Pays-Bas. Cependant Léonard eſt le premier qui ait été créé Baron de l'Empire par l'Empereur Rodolphe II. Son fils obtint le titre de Comte de l'Empire. Il y a encore en Allemagne, en Italie & en Suiſſe pluſieurs Maiſons de Gentilshommes qui portent le nom de la Tour, & ont une origine commune avec les Princes de la Tour-Taxis. Nous avons pluſieurs généalogies de cette Maiſon, imprimées avec magnificence en pluſieurs volumes *in-folio*.

Le Grand-Bailli de Coblentz, de l'Ordre Teutonique, a voix & ſéance aux

Dietes particulieres du Cercle électoral, & le Bailli parmi les Prélats du ban du Rhin. Il y a sept commanderies, (dont une dans les Pays-Bas), qui dépendent de son grand-bailliage.

La seigneurie de *Bielschtein*, appartenante au Prince de Nassau-Dietz, Stadhouder des Provinces-Unies, est comptée parmi les principautés du Cercle électoral.

Le *Bas-Isembourg* en est aussi. Il étoit autrefois possédé par les Comtes d'Isembourg, dont la Maison subsiste encore dans la Wétéravie. Henri, Comte d'Isembourg, eut trois enfans, qui formerent trois branches: on donna à celle formée par Everard le nom de *Bas-Isembourg*, parce qu'en effet il eut en partage la partie inférieure du comté; mais cette branche finit en 1664, en la personne d'Ernest, qui mourut sans enfans. Alors l'Electeur de Treves, prétendant que toute cette partie du bas comté, & même la ville d'Isembourg, dépendoient de lui, s'en empara & la possede encore, tandis que la partie supérieure est restée dans la Maison des Comtes d'Isembourg, qui subsiste dans plusieurs branches, dont celle d'Isem-

bourg-Beirstein a été élevée depuis peu à la dignité de Prince.

Enfin, le burgraviat de *Reineck*, situé sur le Rhin, a eu autrefois ses Burgraves particuliers, qui s'éteignirent en 1548 : alors l'Electeur de Cologne voulut s'emparer de cette ville ; les Comtes de Varsberck, héritiers des Burgraves, s'y opposerent, & obtinrent un Jugement favorable en 1576 ; mais quarante-huit ans après, ce burgraviat a été vendu aux Comtes de Sinzendorf, qui le possedent encore, se qualifient Burgraves de Reineck, & ont à ce titre voix à la Diete dans le Cercle électoral du Rhin.

Cercle du Haut-Rhin.

Le Cercle du Haut-Rhin touche au Cercle électoral ; il est très-étendu, mais cependant bien moins qu'il ne l'étoit au treizieme siecle ; car il comprenoit alors toute l'Alsace, les trois évêchés de Metz, Toul & Verdun, plusieurs riches abbayes, & un grand nombre de villes Impériales. Ce qui lui reste aujourd'hui est encore assez long à décrire, parce qu'il est partagé entre un grand nombre d'Etats, Evêques, Prélats, petits Princes, Comtes & villes Impériales, dont chacun mérite une attention particuliere plus ou moins

grande. Les Princes convoquans & Directeurs du Cercle, sont l'Electeur Palatin, comme Duc de Simmeren, & l'Evêque de Worms, & dans de certains cas seulement, & quand il veut bien s'y prêter, le Landgrave de Hesse-Cassel. En temps de guerre de l'Empire, le Colonel ou Général des troupes du Cercle est ordinairement le Landgrave de Hesse-Darmstat.

L'évêché de *Worms* possede un assez beau territoire sur les bords du Rhin, qui a environ cinq lieues de France d'étendue le long de ce fleuve, est entouré, presque de tous les côtés, par les terres du Palatinat, & touche, seulement par un coin, à l'électorat de Maïence. Le sol y est par-tout assez bon; on y recueille beaucoup de grains, de fourrages, & il est arrosé par plusieurs petites rivieres qui se jettent dans le Rhin. Les premiers habitans de ce pays étoient *les Vangions*. Ils furent vaincus par les Romains, & ce n'est que dans le moyen âge que le pays a porté le nom de Worms. Il est certain que, dès le milieu du quatrieme siecle, les Vangions avoient un Evêque qui s'appeloit *Victor*, & qui assista à un concile tenu à Cologne contre les Ariens: mais

la suite des successeurs de ce premier Evêque est fort incertaine. On compte parmi eux *Saint Rupert*, issu du sang royal de France, qui essuya de grandes persécutions en prêchant la Foi aux idolâtres : il fut très-maltraité par eux ; ce qui ne l'empêcha pas de pénétrer jusqu'aux extrémités de la Baviere, & d'être le premier Evêque de Salzbourg : il mourut en 623.

Un autre Evêque des Vangions, nommé *Gerold*, fut tué dans une bataille que Charles Martel livra aux Esclavons encore idolâtres. Son successeur, *Gervilion*, fut déposé pour avoir commis un assassinat. Ces deux Evêques sont aussi comptés parmi ceux de Maïence, car on prétend que Maïence étoit soumise à l'Evêque des Vangions ; mais après la déposition de Gervilion, les deux siéges furent séparés : S. Boniface eut celui de Maïence, avec le titre d'Archevêque, & Eremberg, Abbé du monastere de Weissembourg, fut Evêque de Worms ; il mourut en 788. L'Empereur Charlemagne fit nommer à sa place *Vernaire*, qui vécut jusqu'en 815. Depuis ce temps, la suite des Evêques de Worms n'a point été interrompue jusqu'à nos jours. *Aimond*, qui mourut l'an

974, a mérité d'être canonisé. Il eut pour successeur son frere, qui étoit Chancelier de l'Empereur Othon II; celui-ci mourut en 997, & fut remplacé par un autre favori du même Empereur. *Bouchard* ou *Burcard*, qui mourut en 1026 & a été mis au nombre des Saints; il est fameux par un Recueil de Décrets & de Canons. Il fonda la collégiale de Saint Paul à Worms, en rétablit une autre dans la même ville, & une abbaye de Bénédictines; enfin, il fut Chancelier de l'Empereur Othon III. Son successeur étoit de la Maison des Comtes de Nassau; il mourut en 1044, fut remplacé par *Adalgert*, Chancelier de l'Empereur Henri III. Peu après, siégea *Adalberon*, frere de Rodolphe, Duc de Souabe, qui étoit d'une grosseur si énorme que sa graisse l'étouffa.

Pendant les douzieme & treizieme siecles, les Evêques de Worms ne firent rien de bien remarquable, mais furent, pour la plupart, des gens de qualité. Pendant le quatorzieme, il y eut de grandes disputes & de fréquentes divisions pour l'élection des Evêques. Pendant le XV^e^, l'usage s'établit de posséder plusieurs dioceses à la fois; alors l'évêché de Worms

fut souvent réuni sur la même tête avec plusieurs autres. La même chose arriva durant le seizieme; & pendant le dix-septieme, il parut que Worms n'étoit qu'un degré pour parvenir aux archevêchés électorats, puisque de douze Evêques de Worms qu'il y eut pendant ce siecle, neuf furent en même temps Electeurs. Ce siecle-ci même a vu ce siége rempli par cinq Prélats, dont les deux premiers & le quatrieme étoient Electeurs de Treves, le troisieme, Electeur de Maïence, comme celui d'aujourd'hui l'est encore.

Le revenu de l'évêché de Vorms n'est pas considérable. La ville épiscopale est indépendante du Prélat, étant au nombre des villes libres & Impériales; ainsi j'en parlerai à ce titre par la suite. Il n'y a que la cathédrale qui appartienne à l'Evêque, ainsi que le palais épiscopal & les maisons voisines, dans lesquelles les Chanoines ont leurs habitations; mais le Prélat n'y est presque jamais, & le chapitre y est assez gêné, le Magistrat y étant Luthérien, ainsi que la plus grande partie des habitans; cependant il y a dans Worms quatre autres collégiales, trois couvens d'hommes, trois de femmes, & un collége Catholique. Le grand chapitre

eſt compoſé de treize Chanoines, Dignitaires & Capitulaires, & de neuf Domicillaires. Les dignités ſont le Prévôt, le Doyen, le Cuſtode, l'Ecolâtre, & le Chantre. On fait des preuves dans ce chapitre comme dans les autres d'Allemagne; mais ces canonicats ſont médiocrement recherchés; leur meilleur revenu eſt en vin. Une bonne partie des terres dépendantes de l'Evêque, relevent de l'Electeur Palatin, & il s'éleve ſouvent des difficultés à ce ſujet entre le Prince Laïc & l'Eccléſiaſtique; d'ailleurs leurs poſſeſſions ſont très-mêlées, ce qui a été cauſe que l'évêché ſouffrit beaucoup en 1688 & 1689 des ravages que les troupes Françoiſes firent dans le Palatinat.

Le domaine épiſcopal eſt partagé en cinq bailliages; celui de *Stein*, dont tous les habitans ſont Calviniſtes; celui d'*Horcheheim*, où il y a peu de Catholiques; celui de *Dirmſchtein* eſt également partagé entre les deux Religions; celui de *Leinengen* ou *Linange*, dont la moitié appartient en propriété aux Evêques de Worms, & le reſte aux Comtes de Linange, dont je parlerai par la ſuite, & qui ont conſenti à relever des Evêques pour la plus grande partie de leurs terres. Le

cinquieme & dernier bailliage eſt celui de *Neuhauſen*, où les Catholiques ſont en plus grand nombre : on prétend que le Roi Dagobert y avoit autrefois un palais, qu'il convertit en égliſe ; elle devint collégiale, & a fini par n'être qu'un collége.

L'évêché de *Spire* eſt comme celui de Worms, ſur l'un & l'autre bord du Rhin qui le partage. Il eſt aſſez fertile, quoiqu'en partie montueux & couvert de forêts qui fourniſſent beaucoup de châtaignes ; il y a des cantons le long du fleuve qui produiſent du blé, & ſur-tout de bons vins. Les anciens habitans de ce pays étoient les *Nemetes*, & Spire s'eſt appelé long-temps *Civitas Nemetum*. La ville principale, & qui donne ſon nom à l'évêché, ne dépend en rien de l'Evêque, elle eſt libre & Impériale. Le Magiſtrat eſt mi-parti Proteſtant & Catholique. J'aurai occaſion d'en parler à la fin de cet article.

Le revenu de l'évêché n'eſt pas bien conſidérable, malgré l'union de la prévôté de Weiſſembourg. Le chapitre eſt compoſé de quinze Capitulaires, y compris les Dignitaires, & de douze Domicillaires. L'Evêque réſide ordinairement

à *Bruchsal*, assez loin de Spire. On regarde comme le premier Evêque *Jessé*, qui assista, en 346, au Concile de Cologne; on trouve une grande lacune dans la suite de ces Prélats, qui ne recommence qu'au septieme siecle. On sait qu'alors le Roi Dagobert mit sur ce siége un nommé *Athanase*. Ce Monarque fonda en même temps, l'abbaye de Weissembourg en Alsace, dont il paroît que ce même Evêque fut le premier Abbé.

Pendant près de deux siecles, l'évêché & l'abbaye n'ont point été séparés, & le Clergé de la cathédrale, aujourd'hui composé de Chanoines, l'étoit alors de Moines. Ce ne fut qu'à la fin du dixieme siecle que ce Clergé se sécularisa; cependant on continua de choisir souvent pour Evêques, des Moines, jusqu'à ce qu'au douzieme siecle les grands Seigneurs briguerent l'honneur d'être Evêques de Spire. On vit de suite sur ce siége jusqu'à trois ou quatre Comtes de Linange. Au quatorzieme siecle, *Baudouin*, Comte de Luxembourg, frere de l'Empereur Henri VII, fut Evêque de Spire aussi bien que de

Worms, & Archevêque de Treves; il mourut en 1354. *Lambert de Buren*, Chancelier de l'Empereur Charles IV, eût aussi quatre évêchés, dont Spire fut du nombre.

A la fin du quatorzieme siecle & au commencement du quinzieme, deux Evêques de Spire devinrent Electeurs de Maïence & de Treves. Au commencement du seizieme, en 1513, un Prince de la Maison Palatine y siégea jusqu'en 1529. Au milieu de ce siecle, l'abbaye de Weissembourg fut changée en prévôté séculiere. La Chambre Impériale, tribunal suprême de l'Empire, ayant été établie à Spire par Charles-Quint, plusieurs Evêques en furent Présidens. Au dix-septieme, *Philippe-Christophe de Soteren* fut en même temps Evêque de Spire & Electeur de Treves; il ne mourut qu'en 1652. Il fut remplacé par un Electeur de Maïence, & celui-ci encore par un Electeur de Treves, qui mourut en 1711. Enfin on vit successivement à Spire deux Evêques, qui n'eurent que ce seul diocese à gouverner. Le dernier, le Cardinal *Schonborn*, y joignit enfin l'évêché de Constance. Il a été remplacé, en 1743, par

François-Christophe *Hutten de Stolzenberg*, qui devint aussi Cardinal en 1767, & mourut en 1770.

L'Evêque actuel est de la Maison des Comtes de Limbourg. Il fait sa résidence ordinaire à Bruchshal, située dans la partie orientale de l'évêché, sur la riviere de Salza. Le palais épiscopal est beau; au devant est une place d'armes, ornée de grands bâtimens, servant à loger les Officiers de la Cour & de la Régence. Les jardins sont ornés d'eau vive, dont la source est sur une montagne voisine. Ce fut l'Empereur Henri III qui donna, en 1056, cette ville à Conrad, Evêque de Spire. Son successeur y bâtit un château, qui a subsisté jusqu'à ce que les François, en 1676 & 1689, ravagerent entiérement cette ville, en même temps que le Palatinat. Les deux derniers Cardinaux-Evêques ont fait bâtir le château actuel.

Il y a dans un fauxbourg de la ville un chapitre noble, autrefois monastere & abbaye, actuellement prieuré ou prévôté. Le Prévôt a le titre & les prérogatives de Prélat immédiat. Ce monastere fut fondé, en 1122, par les Comtes de Laufen, qui s'en réserverent le patronage : mais la Maison de ces Comtes

étant éteinte, l'abbaye se mit sous la protection de l'Empereur Frédéric II. Charles IV engagea, en 1364, cette protection à l'Evêque de Spire pour une somme. En 1494, l'Empereur Maximilien fit séculariser cette abbaye par le Pape, & l'Abbé devint Prévôt. En 1507, on reconnut qu'elle étoit exposée aux ravages & pillages des brigands dans le village d'Odenheim, où elle avoit été d'abord fondée, & elle fut transportée à Bruchshal, en conservant cependant toujours le titre de son ancienne fondation ; moyennant quoi elle s'appelle encore *Prévôté d'Odenheim.* Le chapitre a le droit d'élire le Prévôt ; mais depuis long-temps l'usage constant est d'élire l'Evêque de Spire, qui, en cette qualité, a une voix parmi les Prélats du ban du Rhin. Les domaines de la prévôté consistent en cinq villages. Il y a aussi dans Bruxhal une commanderie de l'Ordre de Malte, dépendante du grand-prieuré de Heitersheim.

Les domaines de l'évêché sont partagés en dix bailliages. Celui de *Philisbourg* en est un. Cette place n'étoit anciennement qu'un village, nommé *Hudenheim*, qui, en 1316, fut acheté par l'Evêque de Spire, avec la permission de Louis de Baviere.

En 1618, l'Evêque Philippe-Christophe de Sotteren fit fortifier Hudenheim, & l'appela *Philisbourg*. Cette construction excita bien de la jalousie & du murmure; mais enfin l'Electeur la céda aux Cercles de l'Empire, qui y entretiennent un Gouverneur, un Commandant, une garnison, & les fortifications. Par le Traité de Munster, le Roi de France obtint de tenir garnison dans cette place; mais il la remit à l'Empire par le Traité de Nimegue. Les François l'ont depuis plusieurs fois prise & reprise, & toujours rendue à l'Empire à chaque paix.

La prévôté de Weissembourg, dans la Basse-Alsace, étoit autrefois une abbaye riche & fameuse, fondée par le Roi Dagobert II, en 624: elle a été unie à l'évêché de Spire en 1545, & a considérablement grossi le revenu de ce Prélat. Le Prévôt a voix & séance à la Diete de l'Empire, & l'Evêque en jouit encore en cette qualité; cependant tout le territoire, dont la prévôté tire son revenu, est sous la domination Françoise. J'en ai parlé en faisant la description de la province d'Alsace, regardée à présent comme une des plus belles du royaume.

L'évêché de *Strasbourg*, troisieme du

Cercle du Haut Rhin, est à peu près dans le même cas que la prévôté de Weissembourg. La plus grande partie de son territoire est assujettie à la France. Cependant l'Evêque jouit de sa voix & de sa séance à la Diete, parce qu'il conserve encore à la rive droite du Rhin, deux bailliages, pour lesquels il paye son contingent aux Cercles. Ayant parlé du reste de ce diocese, je n'ai plus qu'à nommer ces deux bailliages. Celui d'*Oberkirchen* tire son nom d'une petite ville, qui fut vendue, en 1303, aux Evêques de Strasbourg par les Comtes de Furstemberg. Dans ce bailliage se trouve encore la petite ville d'*Oppennau*, & dans le vallon voisin une source d'eau minérale, nommée *Griesbach*, qui a quelque réputation; enfin le château de *Schauwenbourg*, qui a donné son nom à une famille de Comtes, illustre dans le Brisgaw. Le second bailliage est celui d'*Etenheim*, dont le chef-lieu est une petite ville de ce nom, de laquelle dépendent quatre villages.

Le quatrieme évêché du Cercle du Haut-Rhin est celui de *Basle*, dont une très-petite partie est en Allemagne, & le reste enclavé dans la Suisse, la Franche-Comté, le pays de Monbelliard; le diocese

diocese comprend une partie de la Haute-Alsace. Non seulement la ville de Basle, qui donne son nom à l'évêché, n'est plus depuis long-temps soumise à l'Evêque, mais même elle ne dépend plus de l'Empire, & est chef-lieu d'un des Cantons Suisses. L'Evêque a établi sa résidence à *Porentrui*, petite ville de sa seigneurie, mais qui n'est pas de son diocese, étant de celui de Besançon, dont l'Archevêque d'ailleurs est Métropolitain de l'évêché de Basle. Le grand chapitre de son côté s'est retiré à *Arleshem* ou à *Delemont*, petites villes dont je parlerai dans un moment, ainsi que du reste des terres de l'évêché; mais il faut, avant tout, faire en peu de mots son histoire.

On regarde comme le premier Evêque de Basle, *Saint Pantalus*, Martyr, que l'on prétend être venu sur les bords du Rhin en même temps que Sainte Ursule & ses compagnes. Après le martyre de ces saintes filles, Pantalus se retira à Basle, que l'on appeloit dans ce temps-là, c'est-à-dire, vers l'an 238, *Augusta Rauracorum*. Cent ans après, on trouve un autre Evêque de Basle, nommé *Justinien*, qui assista à un Concile de Cologne en 348. Ce fut à peu près dans ce

temps-là que la ville d'*Augusta Rauracorum* changea de nom, & prit celui de *Basilea*, qui lui fut donné, dit-on, par l'Empereur Julien, en l'honneur de Basiline sa mere; mais suivant quelques Auteurs peut-être mieux instruits, Basle n'est point située où étoit autrefois *Augusta Rauracorum*, car on montre encore les ruines de cette ancienne ville dans un village, nommé *Augst*; dans ce cas, Basle seroit une ville plus nouvelle, fondée par l'Empereur Julien.

Le troisieme Evêque de Basle, dont l'Histoire fasse mention, s'appeloit *Adelphius*; il souscrivit à un Concile d'Orléans, tenu par ordre de Clovis en 507. En 660, *Ragnacaire* étoit en même temps Evêque de Basle & d'Autun. En 800, *Waldo*, d'abord Abbé de Saint Gal en Suisse, ensuite de Reichenau sur le Rhin, & Confesseur de l'Empereur Charlemagne, devint Evêque de Basle; mais il quitta son évêché en 806, pour l'abbaye de Saint-Denis en France, où il mourut. Il eut pour successeur *Hatton*, Auteur de quelques Capitulaires imprimés parmi ceux du regne de Charlemagne; il quitta aussi son évêché en 823, & mourut Abbé de Reichenau en 836.

Depuis ce temps, nous avons la suite très-exacte des Evêques de Basle ; mais ils ne jouent qu'un rôle assez peu important dans l'Histoire de l'Empire.

En 902, l'Evêque *Rudolphe* fut massacré par les Normands, qui ravagerent la ville de Basle ; & pendant le reste du dixieme siecle & le onzieme, les Papes & les Empereurs s'entendirent assez bien pour remplir ce siége. L'an 1004, l'Empereur Henri II accorda de grands priviléges à l'Evêque Adalberon, & fit rebâtir, en 1019, la cathédrale de Basle, qui avoit été ruinée par les Barbares. Elle fut dédiée avec beaucoup d'éclat en présence de cet Empereur ; mais au douzieme siecle, comme il y eut de grandes querelles entre ces deux Puissances, il s'éleva aussi de grandes difficultés au sujet de l'élection de ces Evêques. Plusieurs furent chassés de leur siége, tantôt par l'un, tantôt par l'autre parti. *Henri*, des Comtes de Hornberg, Religieux de l'abbaye de Lutzel, de l'Ordre de Cîteaux, monta sur ce siége vers 1180, alla à la Terre-Sainte, & y mourut dans l'armée des Croisés en 1189. Pendant le treizieme siecle, les Evêques furent presque tous de grands Seigneurs, soit du comté de

Bourgogne ou de l'Allemagne. En 1270, *Henri*, des Comtes de Neuchatel, acheta de sa famille la ville de Porentrui, & l'unit à son évêché. Il mourut en 1274, & eut pour successeur un Cordelier, nommé *Knoderer*, fils d'un Boulanger de Souabe, & Confesseur de l'Empereur Rodolphe de Habsbourg, qui lui procura cet évêché, & enfin, en 1286, l'archevêché électoral de Maïence. Il fut remplacé par *Pierre Reich de Reichenstein*, d'une famille noble & ancienne, qui subsiste encore dans le chapitre de Basle. Après ce Prélat, on en trouve un autre, que la faveur de l'Empereur Rodolphe plaça encore sur ce siége, & fit aussi parvenir à l'archevêché de Maïence, quoiqu'il n'eût été que Médecin de l'Empereur.

Cependant les gens de qualité se remirent en possession de l'évêché de Basle. *Othon*, de la Maison de Grandson, qui mourut Evêque de Basle en 1312, avoit d'abord été Evêque de Toul; *Jean*, de celle de Châlons, l'étoit en même temps de Langres; *Jean de Vienne*, d'abord Archevêque de Besançon, ensuite Evêque de Metz, se réduisit enfin à l'évêché de Basle, & mourut à Porentrui en 1382.

En 1370, cet Evêque voulut vendre à la Maison d'Autriche la ville de Basle pour trente mille florins d'or; mais les Baslois ne souscrivirent point à ce marché, & après quelques débats, ils se racheterent, secouerent le joug de leur Evêque, & Basle devint ville libre & Impériale. *Frédéric*, des Comtes de Blanckenheim, fut d'abord Evêque de Strasbourg, & mourut Evêque de Basle. *Humbert*, des Comtes de Neuchatel, mourut en 1403. *Jean de Fleickenstein* mourut en 1436, tandis que le Concile œcuménique étoit assemblé à Basle. Il s'éleva des difficultés sur le choix de son successeur; enfin le Concile décida pour *Frédéric de Reinach*; mais cet Evêque s'attacha au parti de l'Anti-Pape Félix V, Duc de Savoie; il mourut en 1451. *Jean de Wenningen* étoit Evêque de Basle, lors de l'érection de l'Université de cette ville en 1460. Ce fut le Pape Pie II qui accorda des priviléges à cette compagnie, qui subsiste encore avec quelque éclat entre les mains des Protestans. Après deux autres Prélats des nobles & illustres Maisons de *Reinach* & de *Halwill*, *Jean-Philippe de Gondelsheim* remplit ce siége; mais il en fut chassé, en 1535, par les Luthériens Alle-

mands & les Zwingliens ou Sacramentaires Suiſſes. Le chapitre de la cathédrale ſe retira d'abord à Fribourg en Briſgaw, & l'Evêque à Porentrui, où il mourut en 1553. Ses ſucceſſeurs ont toujours continué d'y demeurer depuis, & n'ont ceſſé d'être choiſis entre les Chanoines de leur grand chapitre, qui s'eſt mis ſur le pied d'exiger des Récipiendaires les mêmes preuves que ceux des autres chapitres d'Allemagne : cependant il n'y a pas encore bien long-temps qu'il ſuffiſoit également, pour y entrer, d'être ou Noble ou Docteur ; depuis quelque temps, on a borné les places deſtinées aux Gradués, à quatre. Le nombre des Chanoines n'eſt en tout que de dix-huit, dont neuf ſont en dignité, & deux dignités ſeulement peuvent être poſſédées par les Docteurs, & ce ſont les dernieres. Depuis le commencement de ce ſiecle, les Evêques de Baſle ont été pris dans les Maiſons des Barons de *Rinck de Baldenſtein*. *Guillaume-Jacques*, qui étoit de cette Maiſon, mourut en 1705. Il fut remplacé par *Jean Conrad*, des Barons de Reinach, qui n'eſt mort qu'en 1744, âgé de quatre-vingt-ſept ans. Son ſucceſſeur a encore été pris dans la Maiſon de Rinck ; il

s'appeloit *Georges-Joseph-Guillaume*. Il a été remplacé, vers 1766, par un Comte de Froberg ou Montjoie, d'une famille illustre d'Alsace, qui a eu pour successeur, en 1782., *Joseph Sigismond*, Baron de *Rogenbach*.

L'Evêque de Basle a de grands Officiers héréditaires ; le Baron d'Eptingen est son Grand-Maréchal ; celui de Berinfelts, son Grand-Echanson ; ceux de Schoenau, de Reich de Reicheinstein, de Rinck de Baldenstein, & de Rotberg, tous Gentilshommes qui possedent des terres relevantes de l'évêché, sont aussi ses grands Officiers. La moitié des habitans de l'évêché de Basle parle françois ou patois ; le reste parle un allemand assez grossier. Ils sont divisés de même sur le fait de la Religion ; une partie est Catholique, l'autre Protestante. Toutes les terres de l'évêché ne sont pas également des fiefs de l'Empire ; il n'y a que la partie supérieure ou le haut-évêché qui est incorporé au Cercle du Haut-Rhin ; le reste est regardé comme faisant partie de la Suisse, n'a rien de commun avec l'Empire, & obéit assez mal à son Prince Ecclésiastique, qui a voix & séance à la Diete. Cette partie de l'évêché, qui est presque toute

Proteſtante, comprend les villes de *Bienne* & de la *Bonneville*, & les petits cantons d'*Erguel* & de *Théſenberg*, dont je réſerve la deſcription pour le temps où je parlerai des Cantons Suiſſes & de leurs Alliés. Cette portion proteſtante de l'évêché a contracté des alliances particulieres avec les Cantons Proteſtans de la Suiſſe, tandis que l'Evêque en a une très-étroite, depuis 1579, avec les ſept Cantons Catholiques. Cette double alliance occaſionne ſouvent des tracaſſeries; mais je ne dois m'occuper dans ce moment-ci que de la partie de l'évêché de Baſle, dépendante de l'Empire. Celle-ci a des Etats qui s'aſſemblent ſous le bon plaiſir de l'Evêque, & ſont compoſés de trois Ordres, du Clergé, de la Nobleſſe, & des Députés des villes. A la tête du Clergé, eſt l'Abbé de *Bellelay*, de l'Ordre de Prémontré. Cette abbaye eſt riche; l'égliſe & le couvent ſont beaux. Il y a pluſieurs bons prieurés qui en dépendent; l'Abbé a d'ailleurs la nomination de pluſieurs cures, même Calviniſtes. Après cet Abbé, ſiége à l'aſſemblée des Etats le Prévôt du chapitre de *Moutier-Grandval*, établi d'abord dans le village de ce nom, d'où il fut transféré à Delemont en 1530. Ce chapitre y eſt toujours, & jouit d'un revenu

honnête ; mais il a conſervé le nom de Moutier-Grandval. Les Chanoines ne font point de preuves ; le Prévôt eſt la premiere dignité ; le reſte du Clergé de l'évêché conſiſte en quelques prieurés.

Le Corps de la Nobleſſe de l'évêché comprend environ dix familles, que j'ai preſque toutes nommées il n'y a qu'un moment.

Les villes & bourgs ſont *Delemont*, en allemand *Delſperg*, ville aſſez agréablement ſituée ſur le penchant d'une colline, à l'entrée d'un vallon. Les Evêques y ont un château dès le quatorzieme ſiecle, & réparé bien plus nouvellement. La principale égliſe eſt celle où le chapitre de Moutier-Grandval fait l'Office ; il y a d'ailleurs un couvent de Capucins & un de Religieuſes.

Porentrui, en allemand *Bronſchtrut*, eſt regardé à préſent comme la capitale de l'évêché, parce que c'eſt la réſidence ordinaire des Evêques, qui y ont un aſſez beau château & une chapelle, indépendamment de la paroiſſe, d'un couvent d'hommes, d'un de femmes, & d'un collége. Le pays des environs de Porentrui s'appelle l'*Elſgau*. J'ai déjà remarqué qu'il n'eſt point du dioceſe de Baſle, mais

de celui de Besançon, & que l'Evêque n'exerce aucune fonction épiscopale dans le lieu de sa résidence, qu'en vertu de lettres de vicariat, que lui accorde ordinairement son Métropolitain. Il y a dans les deux bailliages de Porentrui & de Delemont deux autres petites villes, *Sainte-Ursanne*, & *Lauffen*.

La vallée de *Moutier* est un vallon assez étroit, formé, à ce que l'on croit, par un tremblement de terre, qui sépara deux rochers que l'on voit encore à droite & à gauche. Rodolphe, dernier Roi de Bourgogne, fit, l'an 1000, don de cette vallée à l'évêché de Basle, qui l'a toujours possédée depuis. Elle est fertile & peuplée, quoiqu'elle paroisse sauvage au premier coup-d'œil. Au quinzieme siecle, les habitans firent alliance avec ceux de Berne. Les Evêques l'approuverent d'abord; mais les Bernois ayant embrassé la Prétendue Réforme, les habitans de Moutier suivirent leur exemple, & depuis n'ont cessé d'être soutenus par les habitans de Berne, contre l'autorité de leur Evêque Catholique. Près le village de *Tavannes* est un fameux passage, appelé *Pierre Pertuis*, taillé dans le roc, probablement sous le regne de Marc Antonin & d'Au-

relius Verus. On peut en juger ainsi par une inscription presque effacée, dont on lit encore quelques mots à l'entrée de ce passage.

Dans le grand bailliage de *Birseck*, est le bourg d'*Arlesheim*, où se tient à présent le grand chapitre. Il y a un château; les villages de *Reinach* & d'*Etingen* sont là auprès.

Dans le bailliage de *Pfeffingen*, est le bourg de ce nom, & différens villages, entre autres celui de *Freiberg* ou *Montjoie*, au milieu d'un grouppe de montagnes qui présentent un aspect assez singulier. Tous les villages qui composent ces bailliages, ont un double nom, l'un allemand, l'autre françois, tels que *Fauquemont* ou *Falkenberg*, *Noirmont* ou *Schwartzenberg*, &c.

Enfin le cinquieme évêché du Cercle du Haut-Rhin, est celui de *Fulde*, qui en est encore à son premier Evêque. Il n'y a pas plus de trente ans que ce n'étoit qu'une abbaye, mais la plus belle & la plus riche de toute l'Allemagne; car son territoire a treize milles de long sur dix de large. En général il est couvert de bois, mais parsemé de terres labourables autour des villages, qui sont au nombre

de plus de cent cinquante, qui ne forment cependant que ſoixante grandes paroiſſes, dont cinquante ſont peuplées de Catholiques, & dix de Luthériens. La riviere de *Fulde* y prend ſa ſource & le traverſe. Il y a d'ailleurs des ſalines & des fontaines d'eau minérale. Le pays de Fulde faiſoit anciennement partie de la forêt de Bukovine. Saint Boniface allant prêcher la Foi dans la Thuringe, y fonda un monaſtere de l'Ordre de Saint Benoît, & mit à la tête un Abbé, nommé *Strum*. Les Souverains Pontifes, les Rois & les Empereurs s'empreſſerent d'accorder à ce couvent des terres & des priviléges, entre autres le Pape Zacharie & le Roi Pepin. En 968, le Pape Jean XIII déclara l'Abbé de Fulde le premier de tous les Abbés d'Allemagne; & en 999, Silveſtre II lui donna le pouvoir de convoquer des Conciles, & déclara qu'on appelleroit directement de ſes jugemens au Saint-Siége.

En 1356, l'Empereur Charles IV conféra héréditairement aux Abbés de Fulde la dignité d'Archichancelier des Impératrices régnantes, titre qui eſt purement honorifique, ſes fonctions ſe réduiſant à aſſiſter au couronnement de ces Princeſ-

ſes, qui ne diſpoſent de rien en qualité d'Impératrices, & qui ont leurs Chanceliers particuliers pour les Etats qu'elles poſſedent patrimonialement, & qu'elles conſervent étant douairieres. En 1752, l'Empereur ſollicita en Cour de Rome l'érection de l'abbaye de Fulde en évêché. Après pluſieurs années de délais & de procédures, cette érection a eu lieu, & le Pape a déclaré le nouvel Evêque dépendant immédiatement du Saint-Siége, ſans ſubordination à aucun Métropolitain. L'Archevêque de Maïence s'eſt oppoſé à cette derniere clauſe autant qu'il a pu; mais elle a enfin pleinement lieu. *Henri*, *Baron de Bibra*, Abbé dès 1738, a été ſacré Evêque vers 1760; il vit encore, âgé de ſoixante-quatorze ans. Au reſte, le monaſtere n'a point été pour cela ſéculariſé. Les Religieux, qui éliſent l'Evêque & choiſiſſent toujours l'un d'eux, continuent de profeſſer la Regle de Saint Benoît; & ces Religieux font les mêmes preuves de nobleſſe que les Chanoines des grands chapitres d'Allemagne. Si l'Evêque de Fulde n'a à la Diete rang qu'après tous les Evêques d'Allemagne, ce n'eſt pas ſans peine qu'il s'y eſt réduit, même étant Abbé. Ses prédéceſſeurs ont

pendant long-temps disputé le pas à tous les Evêques & même aux Archevêques, excepté à celui de Maïence, & cette prétention a occasionné des scenes sanglantes dans les Dietes des onzieme & douzieme siecles; & les partisans des Abbés y ont combattu contre ceux des Archevêques de Magdebourg & de Cologne.

Par une coutume particuliere au pays de Fulde, tous les fiefs y sont féminins. Cette loi fut faite à l'instance de l'Impératrice, femme de Lothaire II, dont un Abbé de Fulde, nommé *Bertouls*, étoit de droit le Chancelier, & d'ailleurs le Favori.

Tout le pays est divisé en dix grands bailliages. Le principal a pour chef-lieu la ville de Fulde même, sur la riviere de ce nom. C'est là que l'Evêque fait sa résidence dans un beau château, accompagné de grands jardins. Fulde ne fut déclaré ville & ceint de murailles qu'en 1162. Indépendamment de la cathédrale, qui est dédiée à Saint Sauveur, on prétend conserver dans cette église les reliques du fameux Apôtre de l'Allemagne, Saint Boniface, quoiqu'il ait été tué bien loin de là par les Frisons idolâtres; mais on assure que son corps a été reporté

à Fulde, où ses reliques, dit-on, ont opéré beaucoup de miracles. Le monastere qui y est joint, est vaste & beau ; on trouve de plus à Fulde une collégiale, une Université, fondée seulement en 1734, & de laquelle dépendent plusieurs colléges, un séminaire, un couvent de Religieuses Bénédictines, &c. Dans le bailliage sont répandus, de différens côtés, plusieurs prieurés, qui ont chacun leurs terres & seigneuries particulieres. Les autres bailliages ne contiennent rien de bien remarquable, sinon des salines, dont la principale est à Grosluder. Il n'y a dans tout le reste du pays que cinq petites villes, *Burgaum*, *Hamelbourg*, *Brucknau*, *Herbestein*, & *Hunefeld*. Le reste ne sont que des villages & des châteaux.

Les terres du *grand-prieuré d'Allemagne*, de l'Ordre de *Malte*, sont presque toutes situées dans le Brisgaw ; cependant le Grand-Prieur est compté parmi les Princes du Cercle du Haut-Rhin : on l'appelle quelquefois, mais improprement, en Allemagne, *Grand Maître de l'Ordre de Saint Jean de Jérusalem*. Ce n'est que depuis le regne de Charles-Quint qu'il jouit des honneurs de Prince. Le premier

qui en fut investi, s'appeloit *Georges Schilling*; mais la Maison d'Autriche s'est réservé de grands droits sur la plupart des terres de ce grand-prieuré. Depuis le quinzieme siecle, les Grands-Prieurs résident à *Heitersheim*, bourg du Brisgaw. C'est là que s'assemblent les Chevaliers Profès du grand-prieuré. Lorsque cette place vient à vaquer, ils élisent l'un d'entre eux, qui est confirmé par le Grand-Maître de Malte, & reçoit l'investiture de son temporel de l'Empereur.

L'abbaye de *Prum*, quoique située au milieu du duché de Luxembourg, tient au Cercle du Haut-Rhin; l'Electeur de Treves ayant, en qualité d'Abbé de Prum, place parmi les Princes de ce Cercle. Elle a été fondée dans la forêt des Ardennes, par le Roi Pepin, la Reine *Berthe aux grands pieds* sa femme, & enrichie par l'Empereur Charlemagne leur fils. L'Empereur Louis le Débonnaire y demeura quelque temps, & Lothaire I son fils s'étant démis de l'Empire, s'y fit Moine & y mourut. A la fin du neuvieme siecle, elle fut cruellement ravagée par les Normands, qui y massacrerent beaucoup de Moines; elle fut rétablie

au

au onzieme, & est toujours restée à l'Ordre de Saint Benoît. Comme elle est au milieu des bois & sans défense, les Moines ont été obligés de se soumettre à un Prince plus puissant que celui d'entre eux qu'ils pouvoient élire. Pendant deux cents ans, ils ont regardé les Electeurs de Treves comme leurs protecteurs; enfin, en 1575 & 1579, l'Empereur, de concert avec le Pape, à réuni le titre d'Abbé & ses possessions, à l'archevêché électoral de Treves. Depuis ce temps, l'Archevêque partage, en qualité d'Abbé, les biens avec la communauté. Celle-ci à à sa tête un Prieur qui exerce la jurisdiction claustrale & monacale, & la fait exercer, jusqu'à un certain point, par ses Officiers sur les sujets des terres abandonnées par l'Abbé au couvent. Cependant on appelle des jugemens rendus par les Officiers du Prieur, au Conseil Aulique de l'Electeur.

Le bourg & le couvent de *Prum* sont situés sur la petite riviere de ce nom, & on y voit une maison de Religieuses Bénédictines. Les meilleurs biens sont placés dans la part qui reste à l'Archevêque-Administrateur de l'abbaye. La forteresse de *Saint-Goar*, place importante

ſur le Rhin, en faiſoit partie; mais en 1557 elle fut vendue aux Landgraves de Heſſe Reinfels. Dans la part des Moines ſont les terres de *Fumay* & de *Revin*, dont la France poſſede la ſouveraincté, & M. le Duc d'Orléans la ſeigneurie; & la terre de *Huquigny*, près de Guiſe en Picardie, par conſéquent auſſi ſous la ſouveraineté du Roi.

[Lan]dgraviat [de H]eſſe.

Le Landgraviat de *Heſſe* eſt le pays le plus conſidérable du Cercle du Haut-Rhin, qui ne contient point d'électorat. Son étendue eſt de plus de vingt milles d'Allemagne en tout ſens. Le ſol en eſt généralement montueux & couvert de bois; mais il eſt entrecoupé de vallons fertiles en blé & en pâturages: on recueille même ſur quelques côteaux d'aſſez bons vins. On y trouve des carrieres de pierre, de marbre & d'albâtre, des mines d'argent, de cuivre, de plomb, & quantité de fer. La petite riviere d'*Eder* charie beaucoup de paillettes d'or dans ſon ſable: on y rencontre des ſources d'eau ſalée, des eaux minérales, des bains médicinaux, &c. Les rivieres qui arroſent ce pays, ſont le fleuve du Rhin, le Mein & la Lahn, qui ſe jette dans le Rhin après avoir reçu quinze à ſeize

différentes petites rivieres; la Fulde, qui prend sa source au dessus de l'abbaye de ce nom, se joint à la Werra, après avoir traversé la ville de Cassel, & se jette dans le Weser; l'Eder & la Dimel doivent encore être regardées comme des rivieres de la Hesse.

Le Landgraviat de Hesse en général est partagé en deux grandes parties; la Haute & la Basse. La plus grande partie de celle-ci appartient à la branche des Landgraves de Hesse-Cassel, & renferme l'apanage de la branche de Hesse-Reinfels. La Haute-Hesse appartient presque toute entiere aux Landgraves de Hesse-Darmstat, & la branche de Hesse-Hombourg y a aussi ses possessions. Le Landgraviat est administré par des Etats Provinciaux, dans lesquels on distingue les trois Ordres; comme le pays est Protestant, celui du Clergé n'est composé que des Commandeurs de l'Ordre Teutonique, un Président du Consistoire, & quelques Membres de l'Université; l'Ordre de la Noblesse consiste dans les Gentilshommes possessionnés dans différens districts; & pour le Tiers Etat, il est représenté par les Députés des

différentes villes. Ces Etats s'assembloient autrefois en Dietes, tantôt communes pour toute la Hesse, tantôt particulieres pour chaque partie; mais à présent ces assemblées sont fort rares. La branche de Hesse Cassel professe la Religion Prétendue Réformée ou Calviniste; celle de Hesse-Darmstat la Luthérienne: la branche de Hesse-Reinfels - Rottembourg est Catholique; celles de Philipstal & de Hombourg sont Calvinistes; mais la Religion de ces Princes ne fait rien aux habitans, qui sont à partie égale Luthériens & Prétendus Réformés.

Les anciens habitans de la Hesse s'appeloient les *Cattes*, que Tacite dit avoir habité la grande *forêt Hercynie*, qui certainement s'étendoit dans la Hesse actuelle. On assure que c'est du pays des Cattes que sont sortis les Bataves, & qu'ils en étoient une colonie. Ce fut Drusus qui, pour la premiere fois, pénétra dans cette forêt, & jusque chez les Cattes. On prétend qu'il y fit construire une forteresse au lieu où est à présent Cassel, & que c'est de là que cette ville a pris son nom. Les Cattes ne resterent soumis que jusqu'à ce qu'ils

purent se révolter ; ils se joignirent à Arminius, & défirent le Général Romain Varus ; mais Germanicus en triompha. Ils se révolterent encore sous l'Empire de Claude, & furent plusieurs fois domptés ; au second siecle de notre Ere, il n'en est plus question, & ils paroissent avoir été confondus avec les Francs.

Si ces peuples perdirent leur nom, le pays le perdit aussi insensiblement ; il prit celui de Hesse, sans qu'on puisse bien dire d'où il vient. De savans Allemands ont hasardé à ce sujet de grandes conjectures, dont le parfait éclaircissement est peu intéressant.

Les anciens Cattes ou Hessois furent compris dans le nombre des Saxons que Charlemagne soumit avec tant de peine ; & il n'en eut pas moins à établir le Christianisme dans la Saxe, & par conséquent dans la Hesse. J'ai fait l'histoire des premiers Apôtres de ce pays, en parlant des Archevêchés de Cologne & de Maïence. Ce fut Saint Boniface qui fonda, en 736, l'abbaye d'*Hirschfelt*, qui devint, par la suite, riche & puissante, a été sécularisée par les Traités de Westphalie, & fait aujourd'hui partie

des Etats du Landgrave de Hesse. L'abbaye de Fulde, dont j'ai parlé, a eu le même Fondateur dans le même temps. L'an 741, Boniface établit un évêché dans un lieu nommé *Burabourg*, aujourd'hui dans la Hesse ; mais il ne subsista pas long-temps ; sous le second Evêque, l'évêché fut transféré à Fritzlar, & peu après à Paderborn.

La Hesse fut soumise aux descendans de Charlemagne, qui envoyerent, pour la gouverner, des Comtes amovibles; mais on ne sait rien de leurs actions jusqu'à l'an 900, que, sous le regne de Louis IV, dit l'Enfant, dernier des Empereurs de la descendance de Charlemagne, on voit un Comte de Hesse, nommé *Conrad*, frere de l'Evêque de Wurtzbourg, assassiné par les ordres d'un Comte de Bamberg, & l'Evêque venger la mort de son frere en faisant couper la tête au Comte. Les enfans de Conrad hériterent de son comté, qui n'étoit pas, à beaucoup près, aussi étendu que l'est la Hesse aujourd'hui, & dont la capitale étoit Fritzlar; mais ensuite ils y joignirent le duché de Franconie, qui étoit la dépouille du Comte de Bamberg. C'est de cette Maison de Franconie

qu'étoit *Conrad*, le premier des Empereurs qui fut pris hors de la race de Charlemagne. L'Empire passa après lui dans la Maison de Saxe; mais *Eberard*, frere de Conrad, eut la Franconie, la Hesse, & même le Palatinat du Rhin. Eberard fit la guerre à la Maison de Saxe qui possédoit l'Empire; il fut vaincu & enfin tué: mais la Hesse & la Franconie passerent à son neveu, dont la postérité remplaça encore, en 1024, sur le trône Impérial, la premiere race des Ducs de Saxe.

Conrad II de Franconie étant devenu Empereur, possédoit entre autres biens patrimoniaux & héréditaires, la seigneurie de Hesse; mais il jugea à propos de s'en défaire en faveur de *Louis*, surnommé *le Barbu*, qui, en 1025, vint s'établir dans la Thuringe. On n'est pas bien sûr de l'origine de ce Seigneur: les uns croient qu'il étoit de la race de Charlemagne, & qu'il descendoit de ce malheureux Charles, Duc de la Basse-Lorraine, que Hugues Capet priva de la couronne de ses peres. Ce qu'il y a de sûr, c'est que l'Empereur Conrad II, & Giselle sa femme, héritiere du royaume

de Bourgogne, le traitoient l'un & l'autre de cousin.

Louis le Barbu eut deux enfans; de l'aîné, *Louis*, surnommé le *Sauteur*, sortit une race de Comtes, qui, pendant cent ans, gouvernerent la Thuringe & la Hesse sous les Empereurs Henri III, Henri IV & Henri V, de la Maison de Franconie, qu'ils regardoient comme leurs parens & leurs bienfaiteurs. Mais *Lothaire de Saxe* ayant succédé à Henri V, crut nécessaire de s'attacher les descendans de Louis le Barbu, & éleva, en 1130, Louis premier au rang de Landgrave de Thuringe & Seigneur de Hesse. La dignité de Landgrave étoit supérieure à celle de Comte; ceux qui en étoient revêtus étoient des especes de Comtes Provinciaux, qui en avoient plusieurs autres sous leurs ordres. Le Landgrave Louis premier fut remplacé par son fils *Louis II*, & celui-ci aussi par son fils *Louis III*, auquel succéda son frere *Herman*. Le fils aîné d'Herman s'appela encore *Louis*, & fut surnommé *le Saint*; il épousa *Elisabeth*, fille d'un Roi de Hongrie, encore plus sainte que son époux, car elle fut canonisée, & est

très-fêtée en Allemagne. Ses reliques ont été long-temps conservées dans la grande église de Marbourg, qui lui fut dédiée, & où on prétend qu'elles ont autrefois opéré de grands miracles. Ce saint & cette sainte eurent trois enfans, un fils & deux filles. Le fils, nommé *Herman*, fut Landgrave, mais mourut sans postérité. L'une des filles fut Religieuse; l'autre épousa en secondes noces *Henri*, Duc de Brabant. Cependant un oncle du jeune Herman, nommé *Henri Raspon*, fut Landgrave après son neveu. Non seulement il fut puissant comme Prince, mais il osa disputer l'Empire à Frédéric II; il eut des avantages, &, soutenu par le Pape & les Princes Ecclésiastiques d'Allemagne, il eût peut-être réussi à s'emparer de la couronne Impériale, s'il n'eût été atteint d'une maladie qui l'enleva au milieu de ses plus brillans succès. Par sa mort, la Maison des Landgraves de Thuringe s'éteignit. Si tous les fiefs qu'il laissa avoient été féminins, ils eussent passé à sa niece, seconde femme d'Henri, Duc de Brabant; mais la plupart étant masculins, pouvoient être regardés comme à la disposition de l'Empereur: ainsi la succession ne passa

pas en totalité à la Ducheſſe de Brabant ; ni à ſon fils, qu'on appeloit *Louis*, & qu'à cauſe de ſon jeune âge on avoit ſurnommé l'*Enfant*. La Thuringe fut adjugée au Margrave de Miſnie, & il fallut que Sophie & Louis ſe contentaſſent de la Heſſe. Le Brabant avoit paſſé à un frere aîné de Louis, du premier lit. Après bien des négociations & même quelques guerres, Louis, qui conſerva le nom d'Enfant, quoiqu'il fût déjà grand, obtint le titre de Landgrave. Ce fut un Prince très-ſage, qui ſe conduiſit avec beaucoup de prudence pendant les troubles de l'Empire. Il contribua à l'élection de Rodolphe de Haspourg ; quoiqu'il ne fut point encore déclaré Prince de l'Empire. Ce ne fut que ſous l'Empereur Adolphe de Naſſau qu'il obtint cette qualité ; l'Empereur l'inveſtit alors du château de *Boynebourg* dans la Heſſe. Louis premier ne mourut qu'en 1308, laiſſant, de deux lits différens, deux fils, qui, de ſon vivant même, ſe firent quelque temps la guerre, & enfin s'accommoderent. *Othon*, ſon fils du premier lit, eut la Haute-Heſſe, & fixa ſa réſidence à Marbourg. Jean, fils du ſecond lit, eut la Baſſe-Heſſe, &

s'établit à Cassel; celui-ci n'eut point d'enfans, & mourut d'une épidémie; Othon régna seul sur toute la Hesse en 1311.

De ce que je viens de dire, il résulte que la Maison de Hesse d'aujourd'hui descend des Ducs de Brabant, dont j'ai rapporté l'origine dans un de mes Volumes précédens, en disant qu'elle remontoit jusqu'à *Regnier au long col*, qui vivoit au commencement du dixieme siecle, dont le fils épousa Gerberge, fille de l'Empereur Henri l'Oiseleur; & l'arriere petit-fils, Lambert le Barbu épousa Gerberge, fille du malheureux Charles, Duc de la Basse-Lorraine, & dernier de la race de Charlemagne. Louis l'Enfant, Landgrave de Hesse, en descendoit au neuvieme degré.

Othon I gouverna donc seul la Hesse pendant dix-sept ans : ce fut un Prince sage & pacifique ; il ne put cependant éviter d'avoir la guerre avec l'Electeur de Maïence, qui l'excommunia très-injustement & très-mal à propos. Le bon Landgrave chargea son fils du soin de combattre les troupes de l'Archevêque, & alla à Avignon demander son absolution au Pape Jean XXII. Non seulement il l'obtint, mais il eut l'archevê

ché de Magdebourg pour son fils cadet, qui, quoique fort jeune, fut reçu par son Clergé avec la plus grande satisfaction, en qualité d'arriere petit-fils de la grande S^te^ Elisabeth de Hongrie. Othon mourut en 1328, laissant trois fils; l'aîné lui succéda, & il engagea les deux derniers à se contenter de médiocres apanages; cependant Louis, l'un d'eux, se maria, & sa postérité a soutenu la Maison de Hesse.

Henri, surnommé *de Fer*, régna pendant quarante-cinq ans assez sagement, & aussi pacifiquement qu'il lui fut possible, ayant affaire à des voisins fort turbulens, sur-tout les Electeurs de Maïence. Il embellit Cassel sa capitale, qui lui est encore redevable de ses plus anciens édifices. Il eut un fils brave & généreux, mais qui se brouilla avec son pere en prenant le parti de sa mere, qui vivoit en mauvaise intelligence avec lui. Il se nommoit *Othon*, & fut surnommé *l'Archer*. Les aventures de ce jeune Prince furent romanesques & singulieres, & il se mit, sans se faire connoître, au service d'un Duc de Cleves qui n'avoit qu'une fille; il enchanta le pere par sa bravoure, séduisit la fille par sa figure

& ses graces, & les eût bien embarrassés s'il n'eût été reconnu: enfin, il épousa l'héritiere de Cleves, mais mourut sans enfans avant son pere & son beau-pere. Henri de Fer ayant perdu son fils, voulut préférer son neveu Herman au Duc de Brunswick son petit-fils par sa fille, pour lui laisser le Landgraviat de Hesse. Cet arrangement, très-convenable d'ailleurs, déplut au Duc de Brunswick; il en résulta, du vivant même du Landgrave, une guerre, qui se termina enfin heureusement pour le Prince *Herman*, qui succéda à son oncle en 1376.

Ce Prince régna trente-sept ans; quoique ce ne fût point en pleine paix, il ne laissa pas que d'augmenter les possessions de la Hesse par plusieurs acquisitions, expectatives & traités éventuels. Il eut de sa seconde femme un fils nommé *Louis*, qui lui succéda en 1413, & fut surnommé *le Pacifique*; effectivement, pendant quarante-cinq ans de regne, il ne fit rien qui ne justifiât cette épithete. Il contribua à pacifier les troubles de l'Eglise au Concile de Constance, où il fut appelé par l'Empereur Sigismond. En 1430, il devoit hériter du duché de Brabant, par la mort du Duc Jean III,

dernier mâle de la Maison dont celle de Hesse étoit une branche cadette. Quoiqu'il y eût deux cents ans qu'elles fussent séparées, on prétendoit que celle du Landgrave n'y avoit point perdu ses droits. Mais il se contenta de quelques démarches pour les faire valoir, reconnoissant qu'il avoit affaire à trop forte partie. Marguerite, fille du dernier Duc, avoit épousé le Comte de Flandre, & n'en avoit eu qu'une fille, mariée au Duc de Bourgogne ; le Landgrave se borna donc à quelques protestations, & retira ses troupes. Dix ans après, l'Empereur Albert étant mort, on voulut persuader à Louis le Pacifique d'accepter la couronne Impériale ; il la refusa sagement : d'ailleurs des négociations moins hasardeuses lui procurerent quelque agrandissement dans ses Etats. La Maison des Comtes de Nidda s'éteignit. Il avoit quelques droits sur ce comté, & cependant laissa les Comtes de Ziegenheim, qui en étoient héritiers par les femmes, s'en mettre en possession ; mais à condition que quand ceux-ci viendroient à manquer, les deux comtés retourneroient à la Hesse : ce qui est arrivé par la suite. Il acheta plusieurs terres & châteaux,

& se maintint en paix pendant tout son regne ; mais il ne put empêcher qu'à sa mort le Landgraviat ne se partageât entre ses deux fils aînés, *Louis le Courageux* & *Henri*. Le premier établit sa résidence à Cassel, & le second à Marbourg. La Hesse souffrit beaucoup pendant cette séparation, qui dura plus de quarante ans, les Princes ne s'entendant pas trop bien ensemble, & prenant ordinairement des partis différens. Louis le Courageux mourut en 1471, & laissa sa part *indivis* entre ses deux fils, tous deux du nom de *Guillaume*. Heureusement l'un des deux étoit très-foible & presque imbécille, au moyen de quoi le second gouverna seul.

Henri III, leur oncle, ne mourut qu'en 1483 ; il avoit épousé Anne, fille & héritiere de Philippe, dernier Comte de Katzenellebogen & de Dietz, & avoit hérité de ces comtés. Il les laissa, avec sa portion de la Hesse, à son fils Guillaume III ; ainsi le Landgraviat fut partagé entre trois Guillaumes. Le premier s'en trouvant tout-à-fait incapable, se démit du gouvernement en 1493 ; il n'est mort qu'en 1511, mais ne se mêlant absolument plus de rien ; il épousa jusqu'à trois femmes, & n'en eut que des

filles. Guillaume III mourut en 1500, d'une chute de cheval à la chasse ; il n'eut aucune postérité ; ainsi Guillaume II devint, sans difficulté, Seigneur de toute la Hesse ; mais il ne se mit pas aussi aisément en possession des comtés de Katzenellebogen & de Dietz ; le Comte de Nassau & le Duc de Cleves, beaux-freres de Guillaume III, les lui disputerent. Enfin, par accommodement, le Landgrave Guillaume en abandonna une partie & garda l'autre ; il augmenta encore ses Etats, en profitant d'une circonstance où l'Electeur Palatin fut mis au ban de l'Empire. Le Landgrave s'empara de quelques châteaux qui étoient à sa convenance, entre autres de celui de Hombourg. Il mourut en 1509, laissant pour héritier son fils unique *Philippe*, qui fut surnommé *le Magnanime*, joua un grand rôle en Allemagne pendant un regne de cinquante-huit ans, & de qui descendent tous les Princes de la Maison de Hesse actuellement subsistante.

Philippe le Magnanime eut quatre fils, entre lesquels il partagea ses Etats, laissant cependant à l'aîné, *Guillaume*, la plus grosse part, & une espece de supériorité

périorité sur les autres ; il résida à *Cassel*. Le second, nommé *Louis*, demeura à *Marbourg*, & eut aussi sa portion des terres du Landgraviat ; le troisieme, nommé *Philippe*, s'établit à *Rhinfels* ; enfin le quatrieme & dernier, nommé *Georges*, fixa sa résidence à *Darmstat* : & Louis & Philippe étant morts, les branches de la Maison de Hesse se sont trouvées réduites à deux principales, qui subsistent encore ; ce sont celles de Hesse-Cassel & de Hesse-Darmstat. Il y eut d'assez grandes querelles pour le partage des biens des deux freres décédés entre les deux restans ; mais enfin les deux branches s'arrangerent ; Rhinfels resta à celle de Cassel, & Marbourg à celle de Darmstat. La derniere main ne fut mise à tous ces arrangemens que par les Traités de Westphalie, en 1648. Pendant ce temps-là, *Maurice* avoit succédé, en 1592, à son pere Guillaume dans le Landgraviat de Hesse-Cassel. Guillaume avoit été surnommé *le Prudent* ; mais Maurice fut encore bien plus estimé dans toute l'Allemagne. Ce fut lui qui établit, en 1627, le droit d'aînesse, au moins dans sa branche ; de sorte que les cadets ne peuvent plus être qu'apanagés, & toujours

ſous la ſupériorité des aînés. Cet arrangement a été confirmé par la paix de Weſtphalie, & étendu à la branche de Darmſtat. Ce fut auſſi le Landgrave Maurice qui quitta la Religion Luthérienne que ſon grand-pere Philippe le Magnanime avoit embraſſée, pour s'attacher à la Prétendue Réformée. Maurice eut dix fils & huit filles. Cinq de ſes fils furent mariés; mais il n'y en eut que deux qui laiſſerent des enfans. *Guillaume* ſuccéda à ſon pere. *Erneſt* forma la branche de *Rhinfels*, qui ſubſiſte encore.

Guillaume mourut en 1637, laiſſant ſon fils, du même nom, ſous la tutelle de ſa mere, Princeſſe d'un grand mérite : elle lui procura le comté de Schombourg, qui lui fut aſſuré par les Traités de Weſtphalie, & la principauté d'Hirſchfelt, qui étoit une riche abbaye, dont les Landgraves de Heſſe s'étoient emparés, & qui leur fut auſſi aſſurée, toujours par le Traité de Munſter. Le Landgrave *Guillaume* mourut d'apoplexie en 1663, laiſſant quatre fils & deux filles. Les deux aînés, *Guillaume* & *Georges*, moururent de la même maladie, étant encore fort jeunes, l'un à Paris, l'autre à Geneve, en 1670 & 1674. Le troiſieme, nommé *Charles*, fut Land-

grave après son frere aîné, & eut quatorze enfans, dont dix lui ont survécu. Le quatrieme & dernier fils s'appeloit *Philippe*, & est auteur de la branche de *Hesse-Philipsthal*, qui subsiste encore. Le Landgrave Charles n'est mort qu'en 1730. Son fils aîné, *Frédéric*, épousa, en 1715, Ulrique-Eléonore, sœur du fameux Roi Charles XII, & a été Roi de Suede, d'abord aux droits de sa femme, & ensuite aux siens propres, par une élection unanime de la Nation Suédoise. Il est mort en 1751, sans postérité. Son frere Guillaume lui a succédé dans le Landgraviat de Hesse-Cassel, & est mort en 1760. C'est le pere du Landgrave régnant, Frédéric II, qui a des fils & des petits-fils.

La branche collatérale & apanagée qui tient de plus près au Landgrave de Hesse-Cassel, est celle de *Philipsthal*, qui prend son nom d'un château, bâti près la ville de Creutzbourg, par le Landgrave Philippe, auteur de cette branche, mort en 1721, âgé de soixante-six ans. Le Landgrave actuel est son petit-fils; il a plusieurs enfans. Il y a de cette branche un rameau subsistant en la per-

ſonne d'*Adolphe*, Prince de *Heſſe Barc-feld*, qui a un fils. Les poſſeſſions de cette branche de Philipſthal ne ſont pas conſidérables.

L'autre branche apanagée de Heſſe-Caſſel, eſt celle de *Heſſe-Rhinfels*, deſcendante d'Erneſt, fils du Landgrave Maurice. On la nomme auſſi *de Rottembourg*, parce que c'eſt dans la petite ville de ce nom que le Landgrave réſide. Le Landgrave Erneſt, Chef de cette branche, embraſſa la Religion Catholique en 1652. Ses deſcendans l'ont toujours ſuivie depuis. Ils ſe ſont ſéparés en deux rameaux; le premier ſubſiſte à Rottembourg. Le Chef actuel s'appelle *Charles-Emanuel*. Il a un fils, des freres & des ſœurs. L'autre rameau portoit le titre de *Wanfried*; il a fini en 1755.

Paſſons tout de ſuite à la branche de *Heſſe-Darmſtat*, deſcendante, comme je l'ai dit, du Landgrave Georges, mort en 1596. Elle eſt toujours reſtée Luthérienne. Georges eut trois fils; Louis, Philippe, & Frédéric. *Louis* eut la plus grande partie des biens de ſon pere; Philippe n'eut point d'enfans, & Frédéric a fait la branche de *Heſſe-Hombourg*.

Le Landgrave Louis eut pour fils *Georges II*; celui-ci, *Louis II*, auquel succéda *Ernest-Louis*, grand-pere du Landgrave régnant, qui a plusieurs fils, filles & petits-fils, & a eu un frere, de qui il reste plusieurs enfans, qui forment un rameau particulier de cette branche.

Il ne me reste plus à parler que de la branche de *Hesse-Hombourg*, apanagée de celle de Darmstat, & qui tire son nom de la petite ville de Hombourg, près de Francfort, où elle réside. Elle subsiste dans le Landgrave *Frédéric-Louis-Guillaume*, qui est marié, a un fils & quatre freres.

La Maison de Hesse n'a en tout que trois voix à la Diete, celle de Cassel, celle de Darmstat, & une troisieme pour l'abbaye d'Hirchsfelt, qui est exercée alternativement par les deux branches. Le Landgrave de Hesse-Cassel passe pour avoir douze cent mille écus d'Allemagne de revenu, & celui de Darmstat, la moitié seulement. Les troupes du Landgrave de Hesse-Cassel sont depuis longtemps sur un bon pied, & assez considérables. Elles consistent dans un régiment de gardes du corps à cheval, trois de cavalerie, trois de dragons, un corps de

huſſards, un de chaſſeurs. Son infanterie conſiſte en treize ou quatorze régimens de campagne & ſept de garniſon. Auſſi le Landgrave, moyennant des ſubſides, a-t-il fourni, en différens temps, des troupes à différentes Puiſſances, mais ſur-tout à l'Angleterre. Le Landgrave de Darmſtat a bien moins de troupes, mais il les conſerve chez lui.

Il ne me reſte plus qu'à parcourir ce pays, qui, depuis le ſeizieme ſiecle, a été le théatre de bien des guerres. On diviſe la Heſſe en Haute & Baſſe. Toute celle-ci & une partie même de la Haute, appartiennent à la branche de Heſſe-Caſſel. La capitale eſt *Caſſel* même, réſidence du Landgrave, ſituée ſur une hauteur, au bas de laquelle coule la Fulde. La ville s'étend encore un peu par-delà cette riviere. C'eſt à Caſſel que réſident le Conſeil Privé du Landgrave, la Régence de la Baſſe-Heſſe, la Cour Souveraine des appels, les Chambres du Commerce & de la Guerre, la Surintendance des Affaires Eccléſiaſtiques, &c. Les Landgraves y ont fondé, aſſez anciennement, un magnifique collége, auquel a été joint depuis quelque temps une école de Médecine & de Chirurgie, une pour les Arts

relatifs au dessin, une Société d'Agriculture, & enfin une Académie d'Antiquités. On y trouve plusieurs fondations pieuses, des établissemens de charité & de bienfaisance, & nombre de manufactures de toute espece, dont les produits sont d'un grand débit en Allemagne. Les Juifs de Cassel sont assez riches. On y compte environ 2500 habitans, y compris la garnison. Elle étoit autrefois fortifiée; mais les bastions ont été pour la plupart convertis en jardins d'agrément; il y a un très-beau pont sur la Fulde, qui sépare la vieille ville de la nouvelle.

Dans cette vieille ville, qui est la plus considérable, mais non pas la plus belle, tous les bâtimens étant à l'antique, sont trois églises pour ceux de la Religion Prétendue Réformée. La principale, autrefois dédiée à Saint Martin, est un ancien bâtiment gothique, dans lequel on voit quelques beaux mausolées des Princes de la Maison de Hesse. Les autres églises n'offrent rien de curieux. Le château du Landgrave est sur la hauteur, en très-belle vue; il est plus vaste que beau, les bâtimens, qui forment un carré long, ayant plus de deux cents ans d'ancien-

neté. La bibliotheque eſt publique. Depuis quelques années, on a fort orné la place ſur laquelle eſt ſitué ce château. Au deſſus de la colonnade qui la décore, ſont des cabinets de raretés, d'antiquités, & d'hiſtoire naturelle. Il y faut voir entre autres le plan exécuté en relief de la fameuſe caſcade de Carlsberg, dont je parlerai dans un moment, & dont l'exécution entiere eût abſorbé des ſommes exorbitantes.

La ville neuve de Caſſel ſe partage en haute & baſſe. La baſſe n'offre rien de fort curieux. La haute s'appelle auſſi *ville Françoiſe*, parce qu'elle a été peuplée à la fin du ſiecle dernier par les François réfugiés, après la révocation de l'Edit de Nantes. Celle-ci renferme de beaux édifices & de belles promenades, une jolie égliſe Calviniſte de forme octogone, ſurmontée d'une coupole, finie en 1710, & ſur tout de très belles promenades. Hors de la ville de ce côté là, eſt le fameux jardin de l'Augarten, orné de pavillons, de boſquets, rempli &, pour ainſi dire, chargé d'ornemens de toute eſpece. L'orangerie, les ſerres pour les primeurs, les montagnes artificielles, les grottes,

ſont ce qu'il y a de plus curieux. Tout cela fut commencé en 1728, & fini dix ans après.

Caſſel n'étoit qu'un village au dixieme ſiecle ; au treizieme, il reçut le titre de ville, & Henri de Brabant, ſurnommé l'Enfant, fut le premier qui y établit ſa réſidence. La grande égliſe fut érigée en collégiale, & bâtie au quatorzieme ſiecle. Au ſeizieme, le Landgrave Philippe la fit fortifier ; l'Empereur l'aſſiégea, & en fit détruire les fortifications à deux repriſes différentes ; elles furent autant de fois rétablies : mais ſes principaux ornemens ne ſont que de l'année 1687, que fut bâtie la ville Françoiſe. Pendant la derniere guerre de Weſtphalie, elle a été long-temps occupée par les troupes Françoiſes, aſſiégée par les troupes Pruſſiennes & Hanovriennes en 1761, & priſe en 1762.

A une lieue de Caſſel, eſt la maiſon de plaiſance de *Weiſſenſtein*, au pied de la montagne d'*Habichwald*, couverte de forêts. C'étoit autrefois un couvent de Religieuſes, dont le Landgrave Maurice trouva la ſituation ſi belle, qu'il en fit ſa maiſon de campagne. Le bâtiment eſt d'une architecture très-ſimple ; mais les

jardins charmans & fort ornés. C'eſt du haut de l'Habichwald que devoit tomber la fameuſe caſcade de Carlsberg, imaginée par le Landgrave Charles, & qu'il commença à faire exécuter par un Architecte Italien ; ſur le deſſin le plus bizarre, car la montagne entiere devoit être taillée de façon à repréſenter un homme ou un géant. Le ſommet arrondi en tête, en donne déjà quelque idée. Le corps de la montagne eſt rempli de baſſins, de jets d'eau, de ſtatues coloſſales, &c. &c. On y monte par de beaux eſcaliers. Le Landgrave actuel s'occupe encore d'avancer l'exécution de ce vaſte projet, qui avoit été un peu dérangé par la derniere guerre de Weſtphalie.

Je paſſe ſous ſilence une grande quantité de châteaux & de maiſons nobles, ſitués dans le bailliage de Caſſel, dont la plupart ont été originairement des couvens, ou appartiennent depuis longtemps à des familles nobles du pays, telles que celles de Calemberg & de Berleps. Ce n'eſt qu'à une lieue de Caſſel qu'eſt le village de *Sandershauſen*, auprès duquel ſe donna, en 1758, une bataille, dans laquelle les troupes Françoiſes eurent de l'avantage.

Le bailliage de *Lichtenau* contient la petite ville de ce nom, le château de Reichenbach appartenant à une famille noble, qui prétend descendre de celle de *Ziegenheim*, dont le comté a passé aux Landgraves de Hesse-Cassel. Auprès de Conefeld, est un grand rocher tout-à-fait d'albâtre. Dans le pays que l'on appelle le *District de la Dimmel*, est *Wilhemstal*, château ou maison de plaisance, bâtie seulement en 1753, par le Landgrave Guillaume VIII, pere du Landgrave régnant. Le château est d'une jolie architecture; les jardins charmans, & peut-être trop décorés & trop chargés d'ornemens.

Au milieu d'un grand nombre d'anciens châteaux, est celui de *Homberg* en Hesse, auprès duquel il y a de riches mines & forges de fer; enfin l'ancien comté de *Ziegenheim*, qui, comme je l'ai dit, appartient aux Landgraves de Hesse depuis le quinzieme siecle. La ville, qui en est le chef-lieu, a environ trois cents maisons; elle est située dans une isle marécageuse, qui en rend l'abord difficile; aussi est-elle regardée comme un poste aisé à fortifier. Pendant la derniere guerre de

Westphalie, elle a été prise & défendue par les François.

Le district de *la Lahn* fait partie de la Haute-Hesse, mais appartient aux Landgraves de Hesse-Cassel. Il contient le bailliage de *Marbourg*, dans lequel on trouve des mines d'ardoise, de fer & d'argent. Le chef-lieu est regardé comme la capitale de la Haute-Hesse. La ville est située sur la Lahn, au pied d'une montagne, au haut de laquelle est un château, dans lequel plusieurs Landgraves ont résidé. Il y a une Université, fondée par le Landgrave Philippe le Magnanime en 1527, dont les priviléges ont été confirmés par l'Empereur Charles-Quint en 1541. L'Ordre Teutonique a dans cette ville une belle & magnifique commanderie, avec un hôtel ou palais pour le Commandeur; & auprès, d'un côté, est l'hôpital, qui porte le nom de *Sainte-Elisabeth*, & dont le Commandeur a l'administration; de l'autre, une église Luthérienne, mais qui étoit autrefois Catholique & collégiale. Elle étoit, comme je l'ai dit, fameuse par les miracles qu'y opéroient les reliques de Sainte Elisabeth de Hongrie, elles pourroient

encore y en opérer, car elles y sont conservées, les Landgraves de Hesse ayant toujours eu soin qu'elles le fussent malgré le changement de Religion. Elles ne sont point sorties de la châsse de vermeil, garnie de perles & de pierreries, dans laquelle elles étoient; mais on les révere à présent plutôt comme le corps d'une grande Princesse, fondatrice & bienfaitrice de cette église, que comme les reliques d'une Sainte.

Comme on admet dans l'Ordre Teutonique des Chevaliers des trois Religions, Catholique, Luthérienne & Calviniste, le Grand-Commandeur de Marbourg est pris alternativement parmi ceux de ces trois Religions. En 1549, il se tint à Marbourg une conférence entre Luther & Zuingle, dans laquelle ils chercherent à concilier leurs sentimens sur la présence réelle; mais n'ayant pu en venir à bout, chacun resta dans son opinion. C'est ce qui a établi la différence qui subsiste encore entre les Luthériens, soi disant Evangéliques, & les Zuingliens-Calvinistes, ou soi-disant Réformés.

La ville & le château de Marbourg ont été plusieurs fois pris & assiégés pendant le dix-septieme siecle. Pendant la

derniere guerre de Westphalie, les François l'ayant occupé, les troupes de Brunswick le prirent sur eux en 1759, & ceux-ci le reprirent l'année suivante.

On trouve dans le bailliage de *Frankenberg*, des mines de plomb; il y en a eu de cuivre, d'argent, & même d'or. La ville de Frankenberg, située sur l'Edder, est très-ancienne; elle fut, dit-on, fondée par Thiéry, Roi de France, de la premiere race, & fortifiée par Charlemagne, pour arrêter les courses des Saxons. La petite ville de *Haina*, dans laquelle il y a un des plus beaux hôpitaux de la Hesse, autrefois abbaye de l'Ordre de Cîteaux, appartient aux Princes ou Comtes de Waldeck, mais sous la supériorité territoriale des Landgraves de Hesse-Cassel.

L'apanage des Landgraves de *Hesse-Rhinfels* consiste dans le quart de la Basse-Hesse, & la moitié du comté de Katzenellebogen; mais cette branche ne possede ces terres que sous la supériorité territoriale des Landgraves de Hesse-Cassel. Hesse-Rhinfels jouit, dans le district de la Fulde, du bailliage de Rottembourg, pays fertile, traversé par cette riviere, & long d'environ neuf lieues. La petite ville capi-

tale, sur la riviere de Fulde, est assez jolie; le Prince y fait ordinairement sa résidence, & à cause de cela on lui en donne quelquefois le nom. Elle possede encore le bailliage de *Sontra*, & la petite ville de ce nom; le tiers de la ville de *Trefult*, qui fut autrefois conquise sur des brigands par trois Princes réunis; savoir, l'Electeur de Maïence, celui de Saxe, & le Landgrave de Hesse; ils en ont partagé entre eux la seigneurie, & ce partage a toujours eu lieu.

Le bailliage de *Wanfried* a pour capitale la petite ville de ce nom, où résidoit un Prince de la même branche que celui de Rhinfels; il possédoit aussi l'ancienne ville d'*Eschwege*, sur la *Verra*. J'ai dit que ce rameau avoit fini il y a trente ans.

Le bas-comté de *Catzenellebogen* a été cédé à la branche de Hesse-Rhinfels par celle de Hesse-Cassel en 1648; mais le droit de mettre garnison dans Rhinfels, qui en fait partie, a souffert pendant long-temps bien des difficultés. Les cadets prétendoient que ce droit faisoit partie de leur apanage; & les aînés, qu'ils se l'étoient réservé. Rhinfels n'est proprement qu'une forteresse;

placée sur un rocher, au dessus de la petite ville de Saint-Goar, & celle-ci est située sur le bord du Rhin, qui y forme une cataracte. Les bateaux chargés de marchandises, sont obligés de s'y arrêter, & quelquefois de débarquer; & dans ces occasions, on leur fait payer des droits, qui se partagent entre les Landgraves. C'étoit originairement un couvent, mais qui fut fortifié dès le milieu du treizieme siecle. Les Landgraves de Hesse-Cassel en ont été les maîtres jusqu'à la paix de Westphalie, qu'on les obligea de le rendre à leurs cadets de Hesse-Rottembourg, qui étoient moins redoutables qu'eux. Cependant les troupes de Cassel y ont souvent rentré; elles la défendirent, en 1692, contre les François, qu'elles obligèrent d'en lever le siége. Elles l'occuperent encore pendant la guerre de la succession d'Espagne, & en augmenterent les fortifications; mais à la paix, on les obligea de la rendre à la branche de Hesse-Rottembourg, jusqu'à ce qu'enfin, en 1754, cette branche a absolument renoncé à y mettre des troupes, pour s'épargner les frais de payer la garnison, & l'entretien des fortifications. Les François l'ayant assiégée & prise

prise en 1758, l'ont conservée jusqu'à la paix en 1762.

Ce qu'il y a après cela de plus remarquable dans cette partie du comté de Katzenellebogen, appartenant à la branche de Rhinfels, c'est le bourg *Langen-schwalbach*, fameux par ses eaux minérales, qui sont fréquentées dans la belle saison, & où on se rend aussi volontiers pour son amusement que pour sa santé. Il y a dans ce bourg trois églises, Catholique, Luthérienne, & Prétendue Réformée; on y trouve quantité de Juifs. La principale fontaine s'appelle *Weinbrunn*; les eaux se boivent: mais à quelque distance, dans le même bailliage, sur les frontieres de l'électorat de Maïence, il y a d'autres eaux minérales que l'on prend en bains; on les appelle *Schlangenbald*, *Bains des serpens*, parce qu'on trouve dans ces bains une grande quantité de serpens; mais qui ne sont point venimeux & ne font de mal à personne. Ces eaux sont froides, & on ne s'y baigne qu'en les faisant chauffer.

Je passe aux pays possédés par la branche de Hesse-Darmstat. Ces Princes ont dans la Haute-Hesse, 1°. le bailliage de *Giessen*, dont le chef-lieu est une ville

assez forte, située entre les rivieres de la Lahn & de Wisseck ; on y compte dix à douze mille habitans. Il y a un bon château, dans lequel demeure le Gouverneur, & où s'assemble la Régence du pays ; avec un arsenal, deux paroisses Luthériennes, & une Université de la même Religion, fondée en 1607, de l'agrément de l'Empereur Rodolphe II, qui lui accorda des priviléges. Giessen est aux Landgraves de Hesse depuis l'an 1270. Elle étoit déjà ville au commencement du quatorzieme siecle ; elle fut fortifiée en 1530, & rasée en 1547 ; mais avant la fin du seizieme siecle, les fortifications en ont été réparées. 2°. Le bailliage de *Grunberg*, dont le chef-lieu est une très-ancienne ville, qui tient ses priviléges des anciens Landgraves de Thuringe. On assure qu'il y avoit un palais ou château royal dans cette ville, sinon dès le temps des Rois Mérovingiens, au moins sous Charlemagne. Elle a essuyé des incendies, des ravages & des dévastations presque dans tous les siecles, depuis le treizieme jusqu'au dix-septieme, moyennant quoi elle est réduite à peu de chose. 3°. Le grand bailliage de *Nidda*, autrefois comté, passa à la Maison de Zigenhaim, en

1529, & est revenu à celle de Hesse, avec le comté de ce nom. Le pays est très-fertile, & contient d'ailleurs de belles forêts. La ville est fort jolie & a un bon château. Il y a tout auprès de là une saline. 4°. La ville de *Butzbach* est située dans une plaine marécageuse, mais fertile, avec un beau château. Cette ville a appartenu aux Comtes de Falkenstein. Dans ce bailliage est le château de *Philippseck*, situé au milieu d'un pays de vignoble estimé.

Nous ne nous arrêterons point à un grand nombre d'autres petites villes, bailliages & seigneuries que les Princes de Hesse & de Darmstat ont achetés en différens temps, & réunis à leurs domaines. Les Barons de *Riedezel* font hommage de leurs terres aux Landgraves de Hesse-Darmstat. Ces Barons ont le titre de Maréchaux héréditaires de tout le Landgraviat de Hesse, comme les Barons de Schenck ont celui de Grands-Echansons héréditaires du même pays.

C'est entre la Haute-Hesse & le Haut-Comté de Katzenellebogen que sont situées les terres des Landgraves de Hesse-Hombourg, qu'ils tiennent en parage ou apanage des Landgraves de Hesse-Darms-

tat, comme ceux de Philipstal & de Rhinfels tiennent les leurs des Landgraves de Hesse-Cassel. Louis V, Landgrave de Darmstat, céda, en 1622, ses terres à son frere Frédéric, chef de la Maison de Hombourg. La ville qui porte ce nom, & qui est la résidence du Prince, se divise en vieille & nouvelle; celle-ci est bâtie fort réguliérement, & a été embellie par les soins du Landgrave Frédéric II, qui est mort il n'y a qu'une cinquantaine d'années. Le Landgrave de Hesse-Hombourg a quelques autres terres hors de la Hesse & du Cercle du Haut-Rhin.

Pour revenir aux possessions du Landgrave de Darmstat, le Haut-Comté de Katzenellebogen est un pays assez étendu, entre le Rhin, le Mein, le Palatinat & l'Electorat de Maïence. Il est traversé par le *Bergstrass*; c'est là qu'est le bailliage de Darmstat, & la ville résidence du Prince, comme elle l'étoit autrefois des anciens Comtes. Le château étoit beau dès le seizieme siecle, & a été successivement augmenté pendant le cours du dix-septieme. De ce siecle-ci, on a commencé un nouveau château, qui n'est point encore achevé. Il y a long-temps

que Darmſtat jouit du rang de cité ; les tombeaux des Princes ſont dans la premiere égliſe Luthérienne. Dans le reſſort de ce bailliage eſt le bourg de *Trebur*, endroit fameux, car c'étoit, du temps des Rois Carlovingiens, une maiſon royale ; d'où ſont datés quantité de diplomes, & où ſe ſont tenus des Conciles, des Parlemens ou Dietes, &c. Le bailliage de *Zuingenberg* eſt vraiment l'ancien pays des Cattes ; c'eſt là qu'on voit la haute montagne de *Malch*, en latin *Melibocus*. Une partie des Cattes prit le nom de *Catti Meliboci*. La ville de *Braubach* eſt le chef-lieu d'un autre bailliage, qui a obtenu, au treizieme ſiecle, de grands priviléges des Empereurs. Le bourg d'*Ems*, dans ce même bailliage, eſt renommé par ſes eaux minérales, qui ſont très fréquentées dans certaines ſaiſons & pour certaines maladies. Enfin on trouve dans ce même canton le vieux & le nouveau Katzenellebogen, & l'on voit que ce mot, quoiqu'allemand, eſt dérivé de celui latin *Catti Meliboci*.

J'ai déjà eu occaſion de dire que la principauté de *Hirſchfeld*, autrefois abbaye, appartenoit aux Landgraves de Heſſe. C'étoit encore, au ſeizieme ſiecle,

un monaſtere, fondé en 736 pour des Moines Bénédictins, & richement doté par le Roi Pepin & ſon fils Charlemagne. Au quatorzieme ſiecle, les Landgraves de Heſſe ſe déclarerent Avoués ou plutôt Protecteurs de cette abbaye, & l'on ſait que ces protections dégénéroient bientôt en uſurpation : c'eſt ce qui arriva; & ce fut en vain qu'au quinzieme ſiecle les Abbés & les Religieux voulurent ſecouer ce joug. Le Landgrave Philippe les obligea à lui faire hommage en 1525. Les Landgraves établirent ſucceſſivement leurs enfans pour adminiſtrateurs des biens de l'abbaye, c'eſt-à-dire, Abbés ſéculiers & commendataires ; & ces Princes ayant embraſſé le Luthéraniſme, cette adminiſtration devint bientôt un patrimoine. En effet, en 1648, lors de la paix de Weſtphalie, l'abbaye d'Hirſchfeld, & quelques prieurés de ſa dépendance, furent convertis en principauté ſéculiere, dont l'Empereur inveſtit la Maiſon de Heſſe ; depuis 1654, le Landgrave de Heſſe-Caſſel en porte le titre & les armes, & jouit, en qualité de Prince d'Hirſchfeld, d'une voix à la Diete de l'Empire. La ville de ce nom eſt ſur la Fulde. Le palais abbatial & le

couvent ont été convertis en château du Prince, l'église en temple Lutherien. Les Catholiques y ont pourtant conservé une église, où ils ont le libre exercice de leur Religion. Les bailliages, terres & châteaux enclavés dans cette principauté, étoient presque tous autrefois des prieurés ou prévôtés dépendans de l'abbaye. Une de ces petites villes est *Creutzberg*, auprès de laquelle est le château de Philipstal, qui, comme je l'ai dit, a donné son nom à une branche apanagée de Hesse-Cassel.

Avant que de quitter tout-à-fait la Hesse & sur-tout le pays de Darmstat, il faut parler du comté de *Hanau*, dont le Landgrave de Darmstat a épousé l'héritiere presque de nos jours. Les états de ce comté étoient plus considérables que plusieurs grandes principautés d'Allemagne, car il a huit milles de longueur sur trois lieues communes dans sa plus grande largeur. Le possesseur de ce comté a au moins une voix ou même deux dans le ban des Comtes de Véteravie. Je dis deux, parce qu'on le distingue en deux parties, *Hanau-Muntzenberg* & *Hanau-Lichtenberg*. J'expliquerai tout à l'heure en quoi consistent ces deux parties. Le sol du

comté est en général très-fertile en grains & en légumes de toute espece : on y recueille d'excellent vin & de très-bons fruits. Il y a de belles forêts, une saline d'un grand rapport, & des mines d'argent & de cuivre. Il possede à lui seul cinq villes & quatre-vingt-seize villages, & a la coseigneurie de quatre autres villes & de quelques villages. Le Luthéranisme s'y est établi au milieu du seizieme siecle. A la fin du même siecle, le Comte Philippe Louis embrassa le Calvinisme. Ce comté appartient aujourd'hui au Landgrave de Darmstat, qui est Luthérien ; mais les trois Religions, Catholique, Luthérienne & Prétendue Réformée, y ont toujours la liberté de leur culte.

La Maison de Hanau descendoit de Henri, Comte de Hanau, qui vivoit à la fin du douzieme siecle : elle a successivement agrandi ses possessions par des alliances & des héritages. Reynard, petit-fils de Henri, eut la seigneurie de Muntzenberg, en épousant Adélaïde qui en étoit héritiere. Ce Reynard se signala en faveur d'Albert II d'Autriche, & lui procura la victoire sur Adolphe de Nassau son compétiteur à l'Empire. Environ cent ans après, le Comte Philippe IV acquit

une partie du comté de Reineck, en épousant l'héritiere du dernier Comte, mort en 1559. Son petit fils acquit des droits sur le comté de Deux-Ponts, & en eut même une partie en épousant une fille du Comte des Deux-Ponts ; le reste passa à la Maison Palatine. Dans le même siecle, les Comtes de Hanau acquirent la seigneurie de Lichtenberg, dans la Basse-Alsace, & la dignité de Grand-Maréchal héréditaire de l'évêché de Strasbourg, qui y est attachée. Enfin cette Maison à été séparée en deux branches, celle de Muntzenberg & de Lichtenberg; mais elles se sont réunies en 1641. Le dernier Comte, Jean Reynard, n'ayant laissé qu'une fille, mariée au Prince héréditaire de Hesse-Darmstat, le Landgrave d'aujourd'hui en est l'héritier. Il faut remarquer que le dernier Comte de Hanau ne voulut jamais prendre le titre de Prince, disant qu'il s'honoroit davantage de celui de premier Comte de l'Empire qu'il étoit, tous ceux plus anciens que lui ayant passé au rang de Princes. On prétend que les revenus du comté de Hanau seul montent à cinq cents mille florins.

La ville de *Hanau*, située dans une

grande plaine, ſur une petite riviere qui ſe jette dans le Mein, eſt grande & paſſablement fortifiée : on la diviſe en vieille & en nouvelle. La vieille, qui eſt aſſez mal bâtie, tient ſes priviléges de l'Empereur Albert II ; ils ſont très-beaux. C'eſt là qu'eſt le château des Comtes, tenant à une égliſe, dans laquelle eſt leur ſépulture ; elle eſt occupée par les Prétendus Réformés : les Juifs ont une ſynagogue & un quartier dans Hanau ; hors de la ville eſt un beau parc. La ville neuve eſt beaucoup plus belle & mieux bâtie que la vieille ; les rues en ſont larges & tirées au cordeau ; la place d'armes, plantée d'arbres, forme une belle promenade entre les deux villes. La nouvelle fut fondée en 1597 pour des réfugiés Flamands, Wallons, & augmentée le ſiecle ſuivant pour des réfugiés François. Ils ont des égliſes où ils prient Dieu à la Calviniſte dans leur Langue ; ils y ont d'ailleurs établi différentes manufactures & fabriques, qui ont eu beaucoup de ſuccès ; enfin la ville de Hanau fait un aſſez grand commerce par le Mein. A une demi-lieue, ſur le bord du fleuve, eſt un beau château, appelé *Philipſrhue*, du nom du Comte Philippe Reynard qui l'a fait bâtir.

Dans le bailliage de *Bergen*, dépendant du comté de Hanau, est le bourg de ce nom, qui est assez gros & riche; c'est un pays de vignoble, où l'on recueille de très-bons vins. Ce lieu est fameux depuis l'an 1759, par une bataille qu'y livra l'armée Françoise, & dans laquelle elle eut l'avantage.

Muntzenberg est la capitale de l'ancienne seigneurie de ce nom. J'ai dit comment la plus grande partie en parvint aux Comtes de Hanau; cependant la moitié en appartenoit encore à l'Electeur de Maïence, lorsque le Comte de Hanau l'acheta de lui en 1684. Dans cette seigneurie est comprise la ville de *Gelnhausen*, qui a été ci devant Impériale, & qui prétend encore l'être, quoiqu'elle ait été plusieurs fois engagée par les Empereurs aux Comtes de Schwarsbourg & à ceux de Hanau, aux Electeurs Palatins & de Maïence; enfin aux Landgraves de Hesse & de Darmstat, qui ont acheté les droits de tous les autres prétendans; cependant cette ville a toujours la prétention d'être libre.

La seigneurie de Hanau-Lichtenberg a été plusieurs fois partagée, après l'extinction de la Maison de ce nom, entre plu-

ſieurs héritiers, & eſt enfin revenue toute entiere aux Landgraves de Heſſe, & enſuite à ceux de Darmſtat; mais plus de la moitié de cette terre, le château même de Lichtenberg, & la petite ville de Bouxveiler font partie de l'Alſace, & ſont ſous la ſouveraineté du Roi. J'en ai dit quelque choſe en décrivant l'Alſace. Il ne reſte ſous la domination de l'Empire, que le bailliage de *Lichtenau*; le chef-lieu, autrefois ville, eſt ſitué ſur le bord du Rhin, & fait un commerce aſſez conſidérable. Il y a encore trois autres bailliages du Lichtenberg, qui appartiennent à l'Empire.

Le Cercle du Haut-Rhin contient pluſieurs autres comtés & ſeigneuries, la plupart poſſédés par des Maiſons dont j'ai déjà eu occaſion de parler, le reſte par d'autres dont on ſera bien aiſe de connoître l'origine.

Le comté de *Sponheim* avoit autrefois ſes Seigneurs, dont la Maiſon s'éteignit au commencement du quinzieme ſiecle. Une héritiere le porta dans la Maiſon des Electeurs Palatins, entre les différentes branches de laquelle ce comté a été ſouvent partagé; il l'eſt encore entre l'Electeur Palatin régnant, la branche de

Birkenfeld (aujourd'hui des Deux-Ponts, qui est sur le point de succéder à l'électorat), & le Margrave de Bade, qui possede une partie du comté antérieur. En général, le sol en est très-bon & très-fertile; il produit du froment, du lin, du colsa & d'assez bon vin. On y trouve des pâturages, quelques forêts, de bon gibier, de bon poisson, une mine de fer, une de mercure, une saline; en un mot, c'est un pays d'un grand commerce.

Le grand bailliage de *Creutznach* est le meilleur du pays; il appartient à l'Electeur Palatin. La ville est bien bâtie, partagée en ancienne & nouvelle. La premiere est d'une grande antiquité, puisque les anciens Rois Francs y avoient un palais, que l'Empereur Henri IV lui accorda des priviléges au onzieme siecle, & qu'au douzieme elle étoit déjà possédée par les Comtes de Sponheim, qui étoient Avoués d'une abbaye de ce nom, dont on voit encore les ruines, & au dessus celles du château de Sponheim même.

La partie antérieure du comté de Sponheim, qui appartient au Margrave de Bade, renferme le bailliage de *Kircberg*

& la petite ville de ce nom, qui a, dit-on, eu autrefois des Comtes, dont ceux de Sponheim ont hérité.

Le comté ultérieur de Sponheim est possédé, pour ainsi dire, par *indivis*, &, en quelque maniere, partagé entre le Duc des Deux-Ponts & le Margrave de Bade. Quoique montueux, il est assez fertile ; il y a même de bons vignobles le long de la Moselle, des mines de cuivre, de plomb, de fer, des carrieres d'ardoise, d'agate, &c. Le principal bailliage est celui de *Trarbach*, sur la Moselle. C'étoit ci-devant une place forte & de défense, avec un château que l'on nommoit *Gravembourg*. En 1737, les François firent le siége de la ville & du château, vinrent à bout de s'en emparer, & les raserent ; ils en avoient déjà été les maîtres dans le dix-septieme siecle ; & le Roi Louis XIV avoit fait construire, après la paix de Nimegue, une forteresse de l'autre côté de la Moselle, vis-à-vis Trarbach ; on l'appela *Montroyal*. Elle fut rendue & démolie à la paix de Riswick, en 1697. Entre les autres bailliages du comté de Sponheim, est celui de *Birkenfeld*, avec une ville & un château,

qui ont donné le nom à la branche Palatine qui possede actuellement le duché des Deux-Ponts.

C'est dans le Cercle du Haut-Rhin qu'est placé le *haut-comté de Salm*, ainsi nommé pour le distinguer de celui du même nom qui est situé dans le duché de Luxembourg. Ce haut-comté est dans les montagnes des Vosges, frontiere de la Lorraine & de la Basse-Alsace. J'ai déjà eu occasion de dire que l'ancienne Maison des Princes de Salm s'étoit éteinte après avoir été partagée en deux branches, dont l'une étoit tombée dans la Maison de Lorraine par le mariage de Christine de Salm avec François de Lorraine, Comte de Vaudemont. L'autre a fini en 1459, dans la personne de Jeannette de Salm, fille du Comte Simon, qui épousa Jean V, Wild & Rhingrave, qui prit le nom de Salm, & de qui descendent les Seigneurs du haut-comté de Salm, élevés, au dix-septieme siecle, à la dignité de Prince. La Maison de ces Princes de Salm-Rhingraves est actuellement séparée en deux branches, dont l'une est distinguée par le nom de *Salm-Salm*; l'autre est connue sous celui de *Salm-Kirbourg*. C'est la branche de

Salm-Salm qui possede actuellement le haut comté, dont les terres sont assez mêlées avec celles de la Lorraine Allemande, appartenant à la France. Mais le Prince de Salm jouit au moins de la seigneurie des terres où il reconnoît la souveraineté du Roi, tels que Neuvillers, Fenestrange, Badonvillers. La petite ville de Salm est à la source de la Sarre, au pied d'une montagne sur laquelle il y a un château. La résidence du Prince est à Senones, où est une belle abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît, dont j'ai parlé en faisant la description de la Lorraine.

Les Comtes, anciennement connus sous le nom de *Waldgraves* ou *Wildgraves*, *Raugraves* ou *Rhingraves*, en françois Comtes Forestiers ou Sauvages des bords du Rhin, sont des Seigneurs d'une origine très ancienne. Ils étoient déjà connus au douzieme siecle & séparés en deux branches. L'aînée, qui étoit celle des Wildgraves, s'éteignit au milieu du quatorzieme, & celle des Rhingraves en hérita; les Rhingraves se séparerent encore en deux branches, qui se réunirent à la fin du quinzieme siecle; enfin, au dix-septieme ils se sont séparés en trois nouvelles

nouvelles lignes, réduites aujourd'hui à deux; mais qui sont encore subdivisées. La premiere de ces branches est celle de Salm, élevée à la dignité de Prince, & partagée en Salm-Salm & Salm-Kirbourg. Ce dernier rameau ne possede cependant que la moitié de la ville de *Kirn*, chef-lieu du bailliage de Kirbourg, dont il porte le nom. Cette ville est assez commerçante, ayant dans son voisinage des mines de cuivre, de charbon de terre & d'alun. La grande église est commune aux Catholiques & aux Luthériens : on y voit d'anciens tombeaux des Rhingraves de Kirbourg. Le château est au dessus de la ville ; il releve de l'Electeur de Maïence, & la ville de l'Electeur Palatin. Les châteaux de toute cette seigneurie ont été détruits dans les dernieres guerres : en tout, les possessions du Prince de Salm-Kirbourg, de ce côté-là, sont très-mêlées avec celles de différens autres Princes & Seigneurs.

La branche des Rhingraves qui ne sont point encore élevés à la dignité de Princes, se divise en deux rameaux, dont l'un est celui de *Grumbach*. Le chef-lieu des possessions de ces Seigneurs est peu considérable, mais a de beaux privilé-

ges, dont il jouit dès le quatorzieme siecle. Le second rameau est celui des Rhingraves de *Stein*, qui possedent un château de ce nom, autrefois beau & fort, mais qui a été ruiné par les François en 1688. Ces Princes en ont bâti un autre de pur agrément à quelque distance de là. Ces Rhingraves ayant partagé avec les Princes de Salm la succession des anciens Comtes de Daun & de Kirbourg, ceux de Grumbach possedent le beau château de Daun, chef de l'ancien Wildgraviat, & la moitié de la ville de Kirn.

J'ai déjà eu occasion de parler de l'illustre Maison de Nassau, & de ses possessions situées dans le Cercle de Westphalie; il faut dire un mot de celles qui lui appartiennent dans le Cercle du Haut-Rhin. La branche de *Nassau-Weilbourg* y possede le comté de ce nom, sur la Lahn, dans lequel on trouve de bonnes mines d'argent, de cuivre, de fer, & de très-belles forêts. La capitale est bien bâtie, sur le penchant d'une montagne; on y traverse la Lahn sur un pont de pierre. Le château qui sert de résidence au Prince, est d'une bonne architecture, avec de beaux jar-

dins. A peu de distance, est une maison de chasse, & une ménagerie. C'est dans l'étendue de ce comté qu'est le lieu de *Gelheim*, fameux par la bataille qui s'y donna, en 1298, entre Albert II d'Autriche & l'Empereur Adolphe de Nassau. Ce dernier fut tué de la propre main de son compétiteur; son corps fut porté dans un petit couvent du voisinage, & on ne lui éleva d'autre monument qu'une pierre placée sur le champ de bataille avec ces mots en latin : *Adolphe de Nassau, Roi des Romains, tué à Gelheim.*

Le Prince de Nassau-Weilbourg possede environ le tiers du comté de *Sarwerden*; un autre tiers dépend de la Lorraine, sous la souveraineté de la France, & le dernier tiers appartient au Prince de Nassau-Sarbruck.

Les possessions des Princes de Nassau-Sarbruck & de Nassau-Usingen sont contiguës, d'autant plus que ces branches sont séparées il n'y a pas long-temps. Elles consistent dans la ville d'Usingen, sur le ruisseau d'Usbach; le Prince y a un beau château, & y a établi de bonnes manufactures.

Le bailliage d'*Idstein* est d'assez bon rapport, quoique montueux & chargé de

forêts. Il a donné ſon nom à une branche qui s'eſt éteinte il y a environ cinquante ans, & dont les biens ont été partagés entre celles d'Uſingen & de Naſſau-Sarbruck. La petite ville d'Idſtein eſt aſſez jolie. Celle de *Wisbaden* appartient au Prince de Naſſau-Uſingen ; elle eſt fameuſe par ſes eaux minérales, qui ſont fort fréquentées, y attirent des étrangers, & facilitent la population & le commerce ; auſſi la ville eſt-elle à préſent bien bâtie & fort agréable, quoiqu'elle ait eſſuyé en différens temps bien des malheurs. Elle étoit connue des Romains mêmes, & les bains en étoient déjà fréquentés du temps de Pline. Il en eſt parlé dans Ammien Marcellin, & on y trouve encore quelques antiquités. D'ailleurs le rempart que Druſus fit élever pour couvrir le Rhin, paſſoit par là. Depuis, l'on prétend que les Rois François de la premiere race ont eu un palais à Wisbaden ; enſuite on le fortifia ; & l'Empereur Louis de Baviere l'ayant aſſiégé en 1318, fut obligé d'en lever le ſiége : cette ville a beaucoup ſouffert par des incendies pendant le cours du dix-ſeptieme ſiecle ; à préſent elle eſt bien rétablie. Mais ce n'eſt point à Wisbaden que réſide le Prince

de Naſſau-Uſingen ; c'eſt à *Biberich*, où il a un château orné de beaux jardins.

Le comté de *Sarbruck*, appartenant à l'autre branche de Naſſau, confine à la Lorraine & au duché de Deux-Ponts. C'eſt un pays ſablonneux, rempli de forêts, & qui cependant, dans quelques endroits, ſe trouve aſſez fertile ; il eſt traverſé & arroſé par la Sarre. La race des Comtes de Sarbruck étant éteinte en 1380, Jeannette de Sarbruck, leur héritiere, porta ce comté à Jean de Naſſau ſon époux. Depuis ce temps, il n'eſt plus ſorti de cette Maiſon, & a paſſé ſucceſſivement à pluſieurs branches : enfin il eſt échu à celle de Naſſau-Uſingen ; & ſuivant un partage de l'an 1735, un de ces Princes, nommé *Guillaume-Henri*, a eu le comté de Sarbruck, & en a pris le nom. La ville de Sarbruck eſt ſituée ſur la Sarre. Le château dans lequel réſide le Prince, eſt fort beau ; il a été bâti il y a environ trente ans. La ville n'eſt pas grande, mais elle eſt jolie, ayant été rebâtie depuis que les François & les Impériaux l'eurent priſe & repriſe alternativement en 1676 ; alors elle fut brûlée. De l'autre côté de la Sarre, vis-à-vis de Sarbruck, eſt la ville de *Saint-Jean*,

entourée de fossés & de murailles, avec un pont qui communique d'une ville à l'autre, & a donné le nom à Sarbruck même.

Au milieu du comté de Sarbrück, est celui de *Créange* & *Putelange*, qui n'est point immédiat de l'Empire, mais qui relevoit autrefois des Ducs de Lorraine. Par un échange fait en 1766 entre le Roi de France & le Prince de Sarbruck, elle a été mise sous la supériorité territoriale de celui-ci. Cependant les Comtes de Créange sont comptés parmi ceux du Cercle du Haut-Rhin & du Banc de Wétéravie. Ils y ont été admis en 1765. La seigneurie d'*Otweiler* appartient aux Princes de Sarbruck. Le chef-lieu est une petite ville située entre les montagnes; il y a un château. Il y avoit, au siecle dernier, une branche de Nassau, qui portoit le nom d'*Ottweiler*; mais elle est éteinte. La partie de cette seigneurie qui dépendoit de la Lorraine, a été cédée au Prince de Sarbruck par l'échange de 1766.

Le comté de *Waldeck*, dont les possesseurs ont été élevés à la dignité de Princes à la fin du dix-septieme siecle, confine à l'évêché de Paderborn, à la

Hesse, & aux deux électorats de Maïence & de Cologne. Le sol en est généralement fertile, entrecoupé de bois & de montagnes, dans lesquelles on trouve des carrieres d'ardoise, de marbre & d'albâtre, des mines de fer, de plomb, de cuivre & d'or même. La riviere d'Eder, qui traverse ce pays, en charie beaucoup. Il y a d'ailleurs grand nombre de fontaines minérales & médicinales ; il y a des manufactures & du commerce dans le pays. On y compte treize petites villes & un bourg. La plus grande partie des habitans sont Luthériens ; le reste, partie Calvinistes ou Catholiques. Le Prince de Waldeck n'a point encore obtenu de voix comme Prince à la Diete de l'Empire ; cependant il a quitté le Banc des Comtes de Wétéravie, où il avoit depuis longtemps sa place & son suffrage.

On estime que le revenu du comté de Waldeck passe cent mille écus d'Allemagne ; & le Comte est en état d'entretenir quelques troupes. Les Comtes de Waldeck font remonter leur généalogie jusqu'au temps de Charlemagne. Ils prétendent que ce fut cet Empereur qui donna les comtés de Swalenberg & de Waldeck à Witikind, Prince Saxon, que Charle-

magne avoit converti, & qu'il chargea de l'avouerie & de la protection de l'évêché de Paderborn, l'an 780. Le petit-fils de Witikind fut fait Burgrave de Magdebourg, & ce burgraviat resta dans sa postérité jusqu'en 1115. L'avouerie de Paderborn étant plus incommode que profitable aux Evêques de cette ville, ceux-ci la racheterent, à la fin du douzieme siecle, des Comtes de Swalenberg & de Waldeck, dont plusieurs porterent le nom de Witikind, en mémoire de leur premier auteur. Il paroît qu'ils ne conserverent pas non plus le burgraviat de Magdebourg; mais ils se maintinrent dans le comte de Waldeck pendant vingt-une générations, jusqu'au Comte *Josias*, qui mourut en 1588, laissant deux fils, qui formerent deux branches; la premiere portoit le nom d'*Eisenberg*, & la seconde celui de *Wildungen*: celle-ci fut élevée, en 1682, au rang de Prince de l'Empire: mais le Comte Georges-Frédéric, qui obtint cette dignité, n'eut point d'enfans, & fut le dernier de sa branche. Alors l'Empereur voulut bien faire la même grace à la branche d'Eisenberg, qui étoit l'aînée, & qui en jouit encore. Le Prince actuel s'appelle *Frédéric*. Il

n'eſt point encore marié ; mais il a trois freres, dont le ſecond l'eſt depuis peu. Leur pere ſe nommoit *Charles-Auguſte* ; il avoit ſuccédé à ſon frere, & leur grand-pere avoit été le premier de ſa branche élevé à la dignité de Prince.

La principale ville du comté eſt *Corbach*, diviſée, comme tant d'autres de ce pays, en vieille & en nouvelle. La derniere a été établie par des Flamands & des François réfugiés. On voit dans ſon égliſe Luthérienne un beau monument de marbre & d'albâtre, élevé au Comte Georges-Frédéric, le premier qui ait été promu, comme je l'ai dit, à la dignité de Prince de l'Empire. Les François eurent, en 1760, de l'avantage dans une affaire qui ſe paſſa près de Corbach.

La ville de *Wildungen*, qui a donné ſon nom à une des branches de la Maiſon de Waldeck, eſt ſéparée en deux par une vallée. Le Haut-Wildungen eſt ſur une montagne, avec un vieux château ; la nouvelle ville, qui eſt dans le bas, eſt beaucoup plus agréable. Dans le chœur de ſon égliſe eſt un beau mauſolée d'albâtre, élevé au Comte Joſias de Waldeck, qui s'étoit ſignalé en qualité de Généraliſſime des troupes de la Républi-

que de Venise. La petite ville, qui porte le nom de *Waldeck* même, est dans une situation à peu près pareille à celle de Wildungen. Le château a été plusieurs fois pris & repris dans les dernieres guerres, & enfin démoli en 1762.

La petite ville d'*Arolsen* est toute nouvelle ; les rues en sont tirées au cordeau, & les environs très-agréables, au bord de la riviere d'Aar. Elle s'embellit encore tous les jours, depuis que le Prince de Waldeck y a fait bâtir un beau château, où il fait sa résidence ordinaire. *Schaken* est une ancienne abbaye, actuellement occupée par des Dames Chanoinesses Luthériennes nobles, & faisant les grandes preuves. L'Abbesse est toujours de la Maison de Waldeck.

En traitant de la Westphalie, j'ai parlé du comté de *Pyrmont*, fameux par ses eaux minérales, qui est une des plus belles possessions du Prince de Waldeck. Ce n'est que depuis 1631 qu'il a passé de la Maison des Comtes de Gleichen dans celle de Waldeck.

Les terres de la Maison de *Solms* font partie du Cercle du Haut-Rhin. Cette ancienne Maison prétend avoir une origine commune avec celle de Nassau, &

en avoir été séparée au douzieme siecle. Depuis le quinzieme, la Maison de Solms est partagée en plusieurs branches; les trois principales, qui subsistent encore, sont celles de *Brunsfeld*, de *Lick* ou d'*Hohen-Solms*, & de *Laubach*. Les deux premieres ont leurs terres dans le Cercle du Haut-Rhin; mais la troisieme, divisée en plusieurs rameaux, a presque toutes ses possessions en Saxe. Les Comtes de Solms-Brunsfeld ont été élevés, en 1742, à la dignité de Princes de l'Empire. Celui qui regne à présent s'appelle *Guillaume-Christian*, & n'est point encore marié; mais il a quatre freres, deux sœurs, quatre oncles, & six tantes; ainsi cette branche ni cette Maison ne sont pas prêtes à s'éteindre. La branche d'Hohen-Solms est encore bornée au rang de Comte, ainsi que celle de Laubach. Le comté appartenant à la branche de Brunsfeld est traversé par la riviere de la Lahn. Une partie du pays est assez fertile; le reste est en bois & en forêts. La ville capitale a un château assez bien fortifié, quoiqu'à l'antique. Du Comte ou Prince dépendent trois autres petites villes; savoir, *Lein*, *Greifenstein*, qui a donné son nom à une branche de la Maison de Solms, réunie à celle de

Brunsfeld & *Heungen*; & deux abbayes, l'une de Chanoinesses régulieres nobles, nommée *Altenbourg*; l'autre de Bénédictins, nommée *Arensbourg*: celle-ci est riche, ayant plus de trente mille florins de revenu.

La portion appartenante aux Comtes d'*Hohen-Solms* consiste principalement dans la ville de *Lich*, fondée au quatorzieme siecle, dans laquelle se trouve une église collégiale, & dans le bourg d'*Hohen-Solms*, auquel sont joints deux vieux châteaux.

La branche de *Laubach* possede encore dans ce Cercle la petite ville de ce nom; & le rameau de *Rodelheim*, le bourg de ce nom, & la petite ville d'*Assenheim*.

Le comté de *Kœnigstein*, situé dans la Wétéravie & le Cercle du Haut-Rhin, a eu autrefois ses Comtes; mais depuis long-temps ils sont éteints. Il en a été fait ensuite différentes dispositions; à la mort d'un Comte de Stolberg qui le possédoit, en 1581, l'Electeur de Maïence s'en empara au préjudice des freres de ce Comte; enfin, au moyen d'un arrangement, la Maison de Stolberg en a recouvré quelque partie: mais l'Electeur de Maïence possede encore les lieux principaux, qui sont les villes de *Kœnigstein* & d'*Epstein*;

le reste est partagé entre deux branches de la Maison de Stolberg, dont nous aurons occasion de parler.

J'ai déjà dit que le comté d'*Isenbourg* étoit partagé en deux, & que le Bas-Isenbourg appartenoit à l'Electeur de Treves. Le Haut est le seul qui appartient à la Maison des anciens Comtes. Le pays est assez bon, & arrosé par un grand nombre de petites rivieres. La Maison d'Isenbourg tire certainement son origine de Henri, qui en étoit Comte au treizieme siecle, & qui mourut en 1290; mais on ignore quelle étoit celle de ce premier Comte. Il eut trois fils, dont deux formerent les branches du Haut-Isenbourg, qui subsiste, & du Bas-Isenbourg, qui s'est éteinte en 1664. La branche du Haut-Isenbourg hérita par alliance de la terre de Budeingen, que l'Empereur Frédéric III érigea en comté de l'Empire, l'an 1443, en faveur de Diétrick, dont les descendans ont formé, au commencement du dix-septieme siecle, les deux branches principales qui subsistent, d'*Offenback* & de *Budingen*. La premiere est partagée en deux rameaux, & la seconde en trois. La branche d'Isenbourg-Bierstein ou Offenback a été éle-

vée à la dignité de Prince, en 1744, en la maiſon du Comte Guillaume-Emic-Chriſtophe, dont le fils regne actuellement & a des enfans. Les Comtes de la branche de Budingen s'en tiennent au titre de Comte. La réſidence du Prince n'eſt qu'un village, nommé *Bierſtein*; mais il y a dans ſa dépendance deux petites villes, dont l'une eſt *Offenback* ſur le Mein, jolie & bien peuplée; l'autre, nommée *Hain aux trois chênes*, à quelques lieues de Francfort, eſt auprès d'une belle forêt, où les Empereurs alloient ſouvent prendre le divertiſſement de la chaſſe. *Budingen*, réſidence des Comtes de ce nom, eſt auſſi une petite ville, où ils ont un joli château. Les environs fourniſſent du bon vin. Les Comtes, qui forment les rameaux de la branche de Budingen, n'ont que des terres peu conſidérables.

Le comté de *Linange*, ſitué aux environs du Rhin, & preſque tout enclavé dans les terres du Palatinat, eſt un pays fertile, & riche par le produit de ſes forêts & de ſes mines. Il eſt ſéparé en deux parties, actuellement poſſédées par deux Maiſons diſtinctes & différentes, mais qui tiennent également leurs

droits des anciens Comtes de Linange, & ceux-ci font remonter leur origine jusqu'à *Emic*, qui vivoit au douzieme siecle, & dont le fils prenoit déjà la qualité de Comte *par la grace de Dieu*. Au treizieme siecle, *Frédéric de Linange* hérita du comté de *Dabo*, & au quatorzieme, *Frédéric IV* & son frere *Godefroi* partagerent toutes les terres de la Maison de Linange. Frédéric, l'aîné, eut *Grunstat*; & Godefroi, le cadet, eut le comté de Dabo. La branche de Frédéric prit d'abord un assez grand vol, & fut élevée à la dignité de Landgrave; mais elle s'éteignit en 1467, & ses biens passerent à Marguerite, qui avoit épousé René de Westerbourg, sauf quelques morceaux qui furent enlevés par les Seigneurs voisins, malgré les protestations de la branche de Linange-Dabo.

La Maison de *Westerbourg* tire son origine de celle de *Riinckel*, connue dès le treizieme siecle, & dont il subsiste peut-être d'autres branches. Celle de Westerbourg, qui a pris le nom de Linange, est séparée en deux rameaux, qui ont en commun une voix sur le Banc des Comtes de Westphalie. Ils administrent aussi

en commun une partie des deux comtés de Linange & de Westerbourg, & ont quelques villages à chacun en particulier. *Grunstat* est une assez grande ville & bien bâtie. Chacun des rameaux de la Maison y a un château ; l'un des deux étoit autrefois une abbaye. *Westerbourg* est aussi une petite ville ; il n'y a qu'un des rameaux qui y ait son château.

La seconde Maison, qui porte le nom de *Linange*, descend véritablement du Comte Emic, par Godefroi, frere de Frédéric IV, qui eut en partage le comté de Dabo ou Daxbourg, pour lequel elle a une voix sur le Banc des Comtes de Westphalie. Elle se partage en deux branches, & chacune en trois rameaux, qui possedent presque par *indivis* les terres. La premiere porte le nom de *Hartenbourg* ; la seconde a conservé le nom de *Dabo* ; mais il n'y a qu'un rameau qui le porte. Les deux autres portent celui de *Hedesseim* & de *Guntersblum*.

Les autres comtés qui composent le Cercle du Haut-Rhin, sont encore moins considérables que ceux dont je viens de parler. Le comté de *Witgenstein* appartient à la Maison des Comtes de *Sayn*, dont j'ai

j'ai fait mention en décrivant le Cercle de Westphalie. Le comté est partagé entre deux branches, celle de *Witgenstein* & celle de *Berlebourg*; l'une & l'autre possédent les châteaux & petite ville dont ils portent le nom.

Le comté de *Falkenstein* a eu ses Comtes, dont la Maison s'est éteinte, & le comté a été vendu au Duc Charles IV de Lorraine, dont les descendans l'ont conservé. Son petit-fils, le dernier Duc, François I, mort Empereur, se l'est réservé, en cédant la Lorraine à la France, & l'Empereur régnant, son fils, le possede encore. Il en a pris le nom dans les voyages qu'il a faits *incognitò* en France. Les possessions de ce comté, quoique peu considérables, s'étendent sur quelques terres enclavées dans la Lorraine & l'Alsace.

Le comté de *Wartemberg* sur le Rhin, est une terre considérable pour un Particulier tel qu'est le Comte d'aujourd'hui, qui est petit-fils d'un Ministre favori du premier Roi de Prusse, nommé *Jean-Casimir Kolb*, qui, par la faveur de ce Monarque, fut élevé à la dignité de Comte en 1699, & sa terre de Wartemberg érigée en comté d'Em-

pire; cependant il ne fut admis sur le ban des Comtes de Wétéravie qu'en 1707.

J'ai encore à traiter des cinq villes Impériales qui sont du Cercle du Haut-Rhin; *Wormes*, *Spire*, *Francfort*, *Wetzlar*, & *Friedberg*. La premiere est l'ancienne cité des Vangions : j'en ai déjà parlé au commencement de cet article à l'occasion de son Evêque & de son évêché; mais il me reste bien des choses à en dire, comme ville libre & Impériale. Elle a été plusieurs fois ruinée au cinquieme, neuvieme & dixieme siecles; & elle n'a essuyé aucun ravage plus fâcheux & plus complet que celui que lui fit éprouver l'armée Françoise en 1689. On en a porté l'estimation à des sommes considérables. C'est avec regret que je parle des désordres que les troupes Françoises commirent alors dans le Palatinat. C'est un trait qui dépare l'Histoire d'ailleurs si brillante du siecle & du regne de Louis XIV.

La ville de *Worms* fut reconnue libre & Impériale par l'Empereur Charles IV, au quatorzieme siecle, vers 1355 & 1356: ce titre lui fut confirmé au XV[e] siecle & au commencement du seizieme par

l'Empereur Maximilien. Depuis ce temps, elle est en possession de cette liberté, quoique ses Evêques n'aient cessé de la lui disputer. Ces Prélats ont prétendu qu'on devoit appeler des jugemens du Magistrat à leur Tribunal; mais à présent c'est un point généralement convenu, que lorsque ces appels ont lieu, l'Evêque même les envoie à la Chambre Impériale de Wetzlar: il est assujetti à ne faire son entrée dans la ville, qu'après avoir fait le serment de ne point porter atteinte à ses priviléges; d'ailleurs l'Electeur Palatin a un droit de protection sur la ville, & la défend contre les entreprises des Evêques. Le Magistrat consiste dans un Sénat de vingt cinq Membres, dont il y en a treize perpétuels, & les autres sont amovibles: la plus grande partie de ces Magistrats & des Bourgeois sont de la Confession d'Ausbourg, c'est-à-dire Luthériens.

Il s'est fait dans Worms un grand nombre de cérémonies, & de mariages d'Empereurs, de Rois & de Princes. La Diete de l'Empire s'y est souvent assemblée; les plus fameuses sont celles de 1495, 1521, 1525, 1545 & 1578. Il y a quatre grandes églises Luthériennes, dont la plus belle a été rebâtie en 1709. Les

Catholiques ont, indépendamment de l'église cathédrale, quatre collégiales, trois couvens d'hommes, trois de femmes, & un collége, & il y a un quartier affecté aux Juifs. Les environs de Worms produisent les meilleurs vins du Rhin, connus sous le nom de *Lait de Notre-Dame*.

La ville de *Spire* se pique d'une haute antiquité : elle s'appeloit autrefois *Civitas Nemetum*. Elle est située comme Worms, sur le Rhin. J'ai parlé, au commencement de cet article, de ses Evêques & de son évêché. Elle tient ses privileges de l'Empereur Charles IV, comme la ville de Worms; & c'est depuis ce regne (au quatorzieme siecle) qu'elle est libre & Impériale; cependant les Evêques y ont conservé quelques droits, ils nomment à la charge de Préteur, & reglent ce qui concerne la monnoie & les péages; le Magistrat même est obligé de lui prêter serment de fidélité, moyennant qu'il jure de maintenir la ville dans ses franchises & priviléges, avant que d'y faire son entrée, qui, au reste, ne se pratique plus. Le Magistrat est en plus grande partie Luthérien. On y voit encore les ruines d'un ancien palais, que l'on pré-

tend avoir été celui des premiers Rois Francs, & qui a encore servi à ceux de la premiere race, aux descendans de Charlemagne de la seconde, & enfin aux Empereurs Allemands des onzieme, 12^e & 13^e siecles. Charles Quint y établit, en 1530, la Chambre Impériale, l'un des deux grands tribunaux de l'Empire, composé de deux Présidens, l'un Catholique, l'autre Protestant, toujours Comtes de l'Empire, ou grands Seigneurs, & de quinze Conseillers, dont il y en a huit Catholiques & sept Protestans.

Ce tribunal est demeuré à Spire pendant cent trente-huit ans; enfin, en 1688, il a été transféré à Wetzlar, où il subsiste encore. L'occasion de cette translation a été bien cruelle. La ville se rendit, en 1688, sur la premiere sommation qui lui fut faite par le Marquis, depuis Maréchal d'Uxelles; mais l'année suivante les habitans eurent ordre de sortir dans six jours de leur ville, parce que les ordres du Roi étoient d'y mettre le feu; c'est ce qui fut cruellement exécuté, & elle ne fut bientôt qu'un monceau de cendres: la cathédrale même fut comprise dans cet incendie; elle étoit

très-belle, ornée de tours pyramidales aux quatre coins. Elle avoit été achevée par ordre de l'Empereur Henri IV en 1096. Ce Monarque y avoit été enterré, aussi bien que sept autres Empereurs, & trois Impératrices : leurs monumens ont été ouverts & détruits. Spire a resté abandonnée pendant plus de dix ans, jusqu'à la paix de Riswick. Au bout de ce temps, elle a été rétablie jusqu'à un certain point, & les principaux édifices rebâtis; ils consistent dans trois collégiales, dédiées à Saint Guidon, à Saint Germain, & à tous les Saints, quelques paroisses Catholiques, deux couvens d'hommes, autant de femmes, & un collége Catholique, deux grandes églises Luthériennes, & un collége de cette Religion. Mais si ces édifices sacrés sont assez bien rétablis, au moins le reste de la ville se ressent-il encore du désastre de 1689. La Chambre Impériale étant restée à Wetzlar, a fait grand tort à la ville de Spire.

La ville de *Francfort* est peut-être à présent la plus considérable de toutes les villes libres & Impériales; elle est située *sur le Mein*, & on ajoute ordinairement ces mots à son nom, pour la distinguer d'une

autre grande ville qui eſt dans le Cercle de Baſſe-Saxe, Francfort-ſur-l'Oder. Sa ſituation la rend très-commerçante; le pays des environs eſt d'ailleurs agréable, fertile & très-ſain. On aſſure qu'elle étoit connue avant la naiſſance de Jéſus-Chriſt; mais du moins a-t-elle ſervi de réſidence & de fortereſſe aux premiers Rois Francs: c'eſt de cette Nation qu'elle tire ſon nom. Par la ſuite, Charlemagne y a fait de fréquens ſéjours, ainſi que les Empereurs ſes ſucceſſeurs. Inſenſiblement l'uſage s'eſt établi d'y élire les Empereurs, & la Bulle d'or a fait, pour ainſi dire, une loi de cet uſage; de ſorte qu'à préſent les Empereurs & les Rois des Romains y ſont toujours élus & couronnés. L'enceinte de la ville a environ un mille de tour; elle ſe diviſe en quatorze quartiers, où l'on compte environ quatre mille maiſons, tant grandes que petites, & ſoixante-dix mille habitans. Ses fortifications conſiſtent dans un rempart flanqué de tours, &, de diſtance en diſtance, de quelques baſtions; elle eſt par-tout entourée d'un double foſſé plein d'eau. Par delà le foſſé il y a un chemin couvert & un glacis planté d'arbres, auſſi bien que le rempart, qui forment

des promenades très-agréables. Cette enceinte étant considérable, on a besoin d'une garnison nombreuse; aussi la ville entretient-elle dix compagnies d'infanterie, dont trois au moins montent la garde, avec une compagnie de Canonniers. Le Mein partage la ville en deux parties inégales, dont l'une conserve le nom de Francfort, & l'autre porte celui de *Saxen-Hausen.* Il y a dans la premiere partie dix ou douze belles rues; les autres sont étroites & irrégulieres. Dans les principales rues il y a plusieurs grands & beaux hôtels, qui servent aux Electeurs & aux Princes qui se rendent aux Dietes d'élection, ou aux assemblées des Cercles du Haut & du Bas-Rhin. Ainsi l'on remarque le palais de Maïence, celui de Treves, ceux de Hesse-Darmstat, de Solms, de Schonborn, & surtout celui de la Tour-Taxis.

On voit encore dans Francfort un ancien palais, que l'on nomme *le Saalhoff*, ou Cour Salique, parce qu'on prétend qu'il a servi de demeure aux anciens Rois Francs, par qui il fut transmis à l'Empereur Charlemagne, qui le fit agrandir, le trouvant trop petit pour contenir sa nombreuse Cour. L'église de Saint Léo-

nard fut fondée pour ſervir de chapelle à ce palais. Les bâtimens voiſins ſont élevés, dit-on, ſur les mêmes fondemens qui ont ſervi aux anciens ; mais l'architecture en eſt bien différente, étant moderne & bonne. Dans tout le quartier, que l'on appelle *Romerberg*, quartier de l'Empereur, il y a de belles maiſons ; lorſque l'architecture n'eſt pas ſculptée ſur le bâtiment, elle eſt du moins peinte à freſque, quelquefois par d'aſſez bons Maîtres. Les habitans de Francfort ſuivent en partie la Religion Catholique, en partie la Luthérienne. Les Catholiques ſont, pour le ſpirituel, du dioceſe de Maïence ; ils ont dans Francfort trois égliſes collégiales, dont la premiere eſt celle de Saint Barthélemi, d'une architecture gothique, en forme de croix, avec une tour fort élevée. On y voit le tombeau en pierre de Gontier de Schwarsbourg, qui fut élu Roi des Romains, & mourut en 1349.

C'eſt dans cette égliſe que ſe fait le couronnement des Empereurs. Près le maître-autel, eſt une petite chapelle où les Electeurs entrent pour faire la cérémonie de l'élection qui doit précéder le couronnement ; c'eſt à cauſe de cela qu'on l'appelle le Conclave : mais les Electeurs

ne reſtent pas ſi long-temps dans celui-ci, que les Cardinaux à Rome pour élire un Pape ; car les choſes ſont ſi bien diſpoſées d'avance qu'on ſait bientôt à quoi s'en tenir. Les deux autres collégiales ſont dédiées, l'une à Saint Léonard, (elle eſt fort ancienne) ; l'autre s'appelle du *Mont Notre-Dame* ; l'égliſe en eſt décorée en marbre, en ſtuc & en dorures. Il y a auſſi dans Francfort un couvent de Dominicains, un de Carmes, & un de Religieuſes Dominicaines.

Les égliſes Luthériennes y ſont au nombre de ſix, dont la principale appartenoit, au ſeizieme ſiecle, aux Franciſcains, & en a retenu le nom ; une autre s'appelle encore des Dames Blanches, parce qu'elle étoit occupée par des Religieuſes vêtues de blanc. Quoique les Prétendus Réformés ſoient en aſſez grand nombre à Francfort, ils n'y ont point d'égliſe ; ils vont à celle de Rockenheim, à une demi-lieue de la ville ſur les terres de Darmſtat. Les Juifs y ſont auſſi en grand nombre, & y font un grand commerce de brocantage ; mais ils y ſont aſſez gênés par l'obligation de ſe tenir dans un quartier particulier, ou rue fermée par les deux bouts, qu'ils occupent

depuis 1462, & qui eſt toujours très-mal propre, renfermant, en peu d'eſpace, beaucoup de familles.

Il y a dans Francfort pluſieurs belles places avec des fontaines ornées de ſculpture. L'hôtel de ville s'appelle communément le *Roemer*; c'eſt un bâtiment très-vaſte, d'une architecture antique; le rez de chauſſée eſt voûté & ſoutenu par des colonnes, & contient pluſieurs ſalles, qui, en temps de foire, ſont remplies de boutiques, garnies des marchandiſes les plus précieuſes. On monte par le grand eſcalier, orné de peintures à freſque, dans une vaſte galerie, éclairée par en haut, & qui donne entrée dans pluſieurs ſalles plus ou moins grandes, dans l'une deſquelles l'Empereur mange en cérémonie avec les Electeurs après ſon couronnement. C'eſt là auſſi où ſe fait annuellement la cérémonie du *Phiffer Gericht*, dont je parlerai. Tout le plafond de cette ſalle eſt lambriſſé, ſculpté & doré; autour ſont les portraits à freſque des Empereurs qui ont été couronnés à Francfort. De cette ſalle on entre dans une autre, plus petite, où les Electeurs conferent enſemble pour l'élection de l'Empereur, & dreſſent la capitulation

qu'ils font ſigner à celui qu'ils veulent élire. C'eſt dans les archives de la ville qu'eſt conſervée l'expédition originale de la fameuſe Bulle d'or de l'Empereur Charles IV, qui eſt la loi fondamentale & la baſe de la conſtitution actuelle de l'Empire Germanique. On la montre aux Etrangers. Elle forme un petit Volume de quarante-trois feuillets de parchemin, écrit en latin d'un caractere un peu gothique. Le ſceau Impérial eſt dans une boîte d'or, attaché à un cordon de ſoie jaune & noir : le tout eſt renfermé dans une boîte d'écaille doublée de velours jaune ; les armes de la ville de Francfort ſont gravées ſur la boîte.

Je ne peux m'empêcher, à l'imitation des anciens Auteurs que je ſuis, de donner un extrait des principales clauſes & conditions de cette Bulle d'or, ſi intéreſſante pour la connoiſſance de l'Allemagne & de ſon Droit public. C'eſt ce que je ferai après avoir achevé la deſcription abrégée de Francfort & des deux autres villes Impériales qui ſont dans le Cercle du Haut-Rhin.

De la galerie qui donne entrée dans les pieces dont je viens de parler, on paſſe dans d'autres qui ſervent aux dif-

férentes assemblées du Magistrat ou Sénat de Francfort, aux conférences que tiennent entre eux les Députés des différens Cercles voisins, & de celui du Haut-Rhin en particulier. La Bourgeoisie de Francfort est divisée en trois Corps, dont le premier s'appelle la *Compagnie de Limbourg*, du nom d'une famille qui est la plus ancienne & la plus considérable de cette Bourgeoisie, & ne paroît avoir rien de commun avec les Princes & les Comtes de Limbourg, qu'une ressemblance de nom, mais qui porte à peu près les mêmes armes. Les familles qui composent cette partie de la Bourgeoisie, sont ce que l'on nomme proprement les *Patriciens*. Ils ne doivent se mêler d'aucune espece de négoce, mais vivre de leurs biens; moyennant quoi ils sont regardés comme nobles, & en ne s'alliant qu'à d'autres familles nobles, leurs enfans peuvent entrer dans l'Ordre de Malte & dans les chapitres. Les quatorze premiers Sénateurs de Francfort sont tirés tous les ans de ce Corps, par élection du Corps même, qui tient ses assemblées dans un hôtel particulier, & a des Réglemens approuvés par les Empereurs, en 1585 & 1636.

Le second Corps de la Bourgeoisie s'appelle *Frawenstein*; il est composé de Docteurs ou Gradués, & de quelques familles nobles étrangeres, établies depuis long-temps à Francfort, & qui y vivent noblement. Il s'assemble dans l'hôtel de Braunfels, & l'on en tire aussi quatorze Sénateurs. Le troisiéme Corps de la Bourgeoisie est composé des Négocians, Marchands & Artisans, divisés en Tribus. Ils fournissent aussi quatorze Sénateurs, mais qui sont regardés comme étant d'un rang inférieur aux vingt-huit premiers, que l'on nomme, par honneur, Echevins, & les autres seulement Conseillers : ainsi Francfort a trente-deux Sénateurs; mais les dix-huit premiers sont les seuls desquels on tire les Bourgmestres, qui sont à la tête du Sénat : les affaires les plus importantes ne se traitent que par ceux-là, sur-tout depuis certains troubles qui s'éleverent en 1616, & engagerent à exclure les Tribus de la part qu'elles avoient au Gouvernement. Il y a certaines causes que les Bourgmestres & les Echevins jugent sans appel, telles que les criminelles & les civiles jusqu'à une certaine somme; les autres se jugent avec les Conseillers, les appels se por-

tent aux deux Tribunaux suprêmes de l'Empire, la Chambre Impériale & le Conseil Aulique. Les affaires de Police sont réglées par des Députés des deux Corps, aussi bien que l'administration du revenu. Enfin le Conseil Ecclésiastique ou Consistoire est composé de deux Echevins, des plus anciens Ministres, & de deux Conseillers.

Les fameuses foires de Francfort se tiennent deux fois l'année, au printemps & en automne; c'est à la dernière que se fait la cérémonie assez singuliere du *Phiffer Gericht*. Alors les Magistrats de Francfort s'assemblent en habit de cérémonie dans la grande salle, & y reçoivent les Députés des trois villes Impériales, de Nuremberg, de Worms & de Bamberg, qui les remercient du privilége dont elles jouissent, de faire entrer leurs marchandises dans Francfort sans payer de péages. Comme ces Députés entrent dans la grande salle, précédés de tambours & de fifres, c'est de là que vient le nom allemand que porte cette cérémonie.

Il y a dans Francfort deux beaux établissemens qui font honneur à la riche Bourgeoisie de cette ville. L'un est le chapitre noble de *Cronstet*; fondé il

n'y a pas plus de vingt ans, par une vieille fille, noble Bourgeoise de cette ville, morte quelques années après, âgée de quatre-vingt-dix ans, pour des filles du même état qu'elle, & de la même ville. Elle leur a laissé tout son bien, qui s'est trouvé suffisant pour acheter une grande maison qui sert de logement à toutes ces Demoiselles ; elles y sont suffisamment bien entretenues en assez grand nombre, assujetties à vivre dans le célibat, mais seulement tant qu'elles restent dans la maison, ne faisant point de vœux ; elles s'y conduisent en filles dévotes, étant toujours vêtues de noir, & n'assistant ni aux bals, ni aux spectacles publics ; d'ailleurs elles peuvent être également Catholiques ou Luthériennes. Leur temporel est gouverné par trois Administrateurs, tirés du premier Ordre du Sénat. Ce sont eux aussi qui choisissent les Demoiselles, mais toujours dans l'Ordre dont ils sont eux mêmes. On a attaché à cette maison deux Médecins, deux Chirurgiens, & une bonne apothicairerie ; elle fournit même des secours & des remedes aux pauvres de la ville. Depuis peu, l'Empereur a pris ce chapitre noble sous sa protection ; & les Dames portent

portent une marque distinctive & honorifique, consistant en un ruban blanc liséré de rouge, auquel pend une médaille, sur laquelle est d'un côté une croix d'or en champ d'azur, avec ces mots latins, *In hoc signo vinces*, & de l'autre, le nom de l'Empereur Joseph II.

Le second établissement est à peu près du même temps, & dû à un Médecin, Conseiller de la ville de Francfort, nommé *Senkenberg*, mort en 1764; qui a laissé une maison & des fonds considérables pour instruire de jeunes Médecins, & fournir des secours de toute espece aux pauvres malades & sur-tout aux Bourgeois. On trouve réuni dans ces bâtimens tout ce qui peut intéresser un Physicien & un Médecin; cabinet d'histoire naturelle & d'instrumens de physique, laboratoire de chimie, théatre anatomique, jardins de botanique, bibliotheque de Livres scientifiques. On a gravé le nom du Fondateur sur la porte de ce bel établissement.

Le gymnase, ou collége Luthérien de Francfort, contient aussi une bibliotheque publique, bien composée, & assez nombreuse. On y trouve entre autres tous les Livres imprimés à Maïence

par Fauſt & Schœffer, depuis la Bible de 1462.

Saxen-Hauſen, ou la partie de Francfort qui eſt de l'autre côté du Mein, ne renferme que deux quartiers des quatorze qui compoſent la totalité de Francfort. Il n'y a de belle rue que celle qui conduit au pont qui ſépare les deux parties. Ce pont eſt tout en pierre & très-beau. Les deux principales égliſes de Saxen-Hauſen ſont la Luthérienne, autrefois dédiée aux trois Rois, & rebâtie nouvellement; la Catholique, dédiée à Notre-Dame, & qui tient à une commanderie de l'Ordre Teutonique. Les habitans de ce quartier de la ville paſſent pour être un peu groſſiers; les femmes ſur-tout pour acariâtres & méchantes. Le territoire de Francfort contient cinq ou ſix villages, des fontaines d'eaux minérales, & des bains médicinaux. Il y a entre autres une fontaine entourée de murs, que l'on appelle en allemand, *vieux Palais des Rois*, parce que l'on prétend que c'eſt le reſte d'une maiſon de plaiſance du Roi Clodomir, que Francfort regarde comme ſon Fondateur. On trouve effectivement dans ſes environs d'an-

tiens tombeaux qui renfermoient des urnes, des armes antiques, &c.

La ville Impériale de *Friedberg*, située dans un terrein fertile sur l'Eisbach, à quelques lieues au nord de Francfort, étoit autrefois bien plus considérable qu'elle n'est. Elle tient ses principaux privileges de l'Empereur Frédéric II; elle a été plusieurs fois engagée aux Comtes de Schwartzbourg, aux Electeurs de Maïence, &c.; mais elle s'est rachetée: les uns & les autres ont renoncé à leurs prétentions sur elle. Le Magistrat est Luthérien. L'Empereur y entretient un Burgrave ou Châtelain, qui est toujours pris dans un certain nombre de familles nobles des environs; il a différens droits dans la ville, & décide certaines causes avec les Gentilshommes, du nombre desquels il est tiré. En 1762, il se donna, près de Friedberg, une bataille à l'avantage des troupes Françoises.

Enfin, la ville Impériale de *Wetzlar* est située sur la riviere de la Lahn, au milieu des montagnes, entre le landgraviat de Hesse & le comté de Solms-Brunfels. Le Magistrat & la plupart des habitans sont Luthériens; cependant la principale église est une collégiale mi-

partie, & commune aux Catholiques & aux Luthériens. Les Prétendus Réformés y ont aussi une église; les Cordeliers un couvent, & les Jésuites y avoient un collége. La ville n'est pas grande, mais elle a deux fauxbourgs assez considérables. Elle est libre dès le temps de l'Empereur Frédéric I, & son immédiateté de l'Empire ne lui a jamais été contestée; cependant le Landgrave de Hesse-Darmstat a des droits sur cette ville. Il y possede un château, que l'on nomme *Carlsmund*, où il tient une garnison & un Lieutenant. L'Electeur de Treves y a aussi quelques droits en qualité de Prévôt. Le Magistrat s'assemble dans l'hôtel de ville; il est composé de vingt-quatre Membres, dont deux Bourgmestres; il s'arrange pour ses séances avec la Chambre Impériale, établie dans cette ville depuis 1693, la ville de Spire ne s'étant plus trouvée en état de la contenir après les malheurs qu'elle a essuyés, comme je l'ai dit. J'entrerai dans le détail de la composition & des prérogatives de ce Tribunal de l'Empire, après que j'aurai exposé, comme je l'ai promis, ce que contient de plus essentiel la Bulle d'or, & ce qui se passe à l'élec-

tion & au couronnement de l'Empereur & du Roi des Romains à Francfort.

HISTOIRE abrégée du Droit public Germanique, fondé principalement sur la Bulle d'or, dont l'original est conservé à Francfort; & sur les Capitulations des Empereurs, rédigées & signées dans la même ville, depuis l'an 1519 *jusqu'en* 1764.

ON peut regarder la Bulle d'or comme la premiere loi fondamentale de la constiution actuelle de l'Empire. Jusque-là le Corps Germanique s'étoit établi insensiblement, & avoit pris une forme approchante de celle qu'il a aujourd'hui; mais rien n'y étoit définitivement réglé; l'élection de l'Empereur n'avoit point de forme certaine & décidée. Le nombre des Electeurs n'étoit pas même fixé; l'étendue du pouvoir des Vicaires, pendant la vacance de l'Empire, n'étoit point déterminée; la supériorité territoriale & les droits des Princes étoient très-incertains, ceux des villes libres & Impériales encore moins

connus. La Bulle d'or de 1356 a jeté un grand jour sur tous ces articles, quoique ce ne soient que les Traités de Westphalie de 1648 qui aient mis la derniere main à la formation de cette premiere République de l'Europe, dont le Chef est assis sur le premier trône du Monde.

La Germanie étoit pour Charlemagne un pays de conquête. Son pouvoir & ses droits n'y étoient bornés que par la volonté du Conquérant. Il régnoit bien plus despotiquement sur l'Allemagne que sur la France, dont la couronne avoit été décernée librement à Pepin son pere, par le vœu de la Nation, au préjudice des descendans de Clovis. Les Seigneurs François & le Peuple même s'étoient réservé de grands priviléges, tandis que les Allemands n'en avoient aucun. Les Ducs & les Comtes que Charlemagne avoit établis dans les provinces & les villes de l'Allemagne, n'étoient que ses Officiers, tenant tous leurs pouvoirs de lui. Le Clergé reconnoissant de ce que Charlemagne faisoit partager à la Religion la gloire & le profit de ses conquêtes, ne le contrarioit sur rien, mais le flattoit au contraire & le bénissoit sans cesse. Cependant, après sa mort, les

Evêques & les Prêtres furent les premiers inſtrumens dont Dieu ſe ſervit pour humilier les héritiers de la grandeur exceſſive & véritablement inſoutenable de ce Conquérant; cette grandeur ne dura dans toute ſa force pas plus long-temps que celle d'Alexandre, & elle fut de même bientôt diviſée & extrêmement affoiblie. Louis le Débonnaire partagea ſes Etats entre ſes enfans; ils ſe firent la guerre les uns aux autres, & la firent à leur pere même. Non ſeulement la France, la Germanie & l'Italie devinrent bientôt trois Etats différens, mais il ſe forma de petits royaumes, tels que ceux de Bourgogne & d'Arles. Les Papes tirerent un ſi grand parti du reſpect que l'on avoit pour leur dignité, qu'après avoir été les arbitres de tous les différens qui s'élevoient entre les Souverains, ils devinrent Souverains eux-mêmes. Enfin le titre d'Empereur & la Couronne Impériale ſortirent de la Maiſon de Charlemagne, moins de cent ans après ſa mort. Sa deſcendance ſubſiſta encore pendant quatre-vingts ans en France, mais en y eſſuyant des dégoûts & des humiliations, qui furent bientôt ſuivis de ſon extinction. Une nouvelle race, celle des Capétiens, porta la cou-

ronne de France, & depuis ce temps, les possessions & les intérêts de l'Allemagne & de la France sont devenus absolument distincts & séparés.

Sous les Empereurs Saxons, dont la grandeur étoit si inférieure à celle de Charlemagne, les Ducs & les Comtes augmenterent leur pouvoir, au point qu'ils devinrent presque indépendans des Souverains qui les avoient institués. Ils s'arrogerent le droit de les élire, & celui même de leur désobéir & de leur faire la guerre. Enfin ils rendirent leurs dignités héréditaires; c'est un avantage qu'ils conserverent sur les Ecclésiastiques, qui pouvoient porter des coups encore plus violens à l'autorité des Empereurs, mais que la loi du célibat empêchoit du moins de transmettre ce pouvoir dans leurs familles. Dès le onzieme siecle, les droits des Empereurs étoient déjà bornés à celui de nommer aux bénéfices ecclésiastiques & aux fiefs; mais avec cette différence, que quand ils avoient conféré un fief, il ne sortoit plus de la famille du feudataire qu'à l'extinction de celle-ci, au lieu que la disposition des évêchés se renouveloit à chaque vacance. Les Empereurs pouvoient d'abord décorer

qui ils vouloient des titres les plus honorifiques ; ils avoient aussi le droit de convoquer les Dietes & d'en fixer la durée ; ils y paroissoient & y décidoient en Souverains absolus : mais par la suite ce n'a été qu'avec le consentement de cette même Diete qu'ils ont pu faire la guerre, promulguer des loix pour l'Empire, juger les différens d'Etats à Etats, & condamner les criminels de leze-Majesté & les révoltés. Ainsi, bornés à la prérogative d'accorder de grandes graces, ils n'ont plus été les maîtres de les révoquer. Ceux qui les avoient obtenues, se sont crus en droit de se faire la guerre les uns aux autres, de former des alliances, d'assembler de petites Dietes, composées de leurs vassaux, de juger les différens qui s'élevoient entre eux, d'imposer des taxes sur leurs sujets, & des péages sur les Marchands & les marchandises qui passoient chez eux, &c.

Les Empereurs des Maisons de Franconie & de Souabe, qui régnerent pendant le onzieme & le douzieme siecle, éprouverent déjà le pouvoir que donnoit aux Papes le droit de les couronner, & l'obligation où ces Princes croyoient être de ne prendre le titre magnifique d'Em-

pereur qu'après avoir fait le voyage de Rome ; mais ce fut bien pis, lorſque s'éleva la grande querelle des inveſtitures. Les excommunications lancées contre ces Souverains, les révoltes autoriſées par les Papes, mirent la dignité Impériale à deux doigts de ſa perte, & cauſerent du moins la ruine du pouvoir Impérial par-delà les monts. La Maiſon de Souabe s'éteignit au milieu du treizieme ſiecle. Rodolphe de Hasbourg, & ſes premiers ſucceſſeurs des Maiſons d'Autriche & de Luxembourg parurent avoir oublié l'Italie, autant que ceux de la Maiſon de Saxe avoient oublié la France. Ils concentrerent leur autorité dans l'Allemagne, ſe contentant de décorer de quelques titres pompeux les Princes & Seigneurs Italiens, & de leur donner des inveſtitures de pure cérémonie. Ils accordoient des priviléges à ceux qui vouloient bien les leur demander ; mais ils ne tiroient de l'Italie ni ſubſides ni ſervices militaires ; auſſi les Dietes ne furent-elles bientôt compoſées que de Princes & Seigneurs Allemands. Ceux-ci s'attribuerent le droit d'élire l'Empereur ; mais on fut long-temps avant que de convenir du nombre & de la qualité

de ceux qui devoient contribuer à cette élection. Enfin ce point important fut fixé par la Bulle d'or. Nous allons voir ce que l'Empereur Charles IV régla à cet égard, en remarquant que ce n'est presque que par occasion qu'il parle du reste des affaires des Etats de l'Empire, qu'il établit les droits dont les Princes doivent jouir dans l'étendue de leur domination, & ceux des villes libres & Impériales, dont le titre & le nom n'ont commencé à être en usage qu'au quatorzieme siecle, quoique les priviléges sur lesquels est fondée leur liberté, aient été pour la plupart accordés au treizieme.

La *Bulle d'or* a été publiée dans deux Dietes générales de l'Empire, tenues la même année, l'une à Nuremberg & l'autre à Metz ; ce fut dans celle-ci qu'elle fut achevée, & que les Electeurs remplirent, pour la premiere fois, dans une Cour pléniere, tenue par l'Empereur Charles IV, les fonctions des grands offices attachés à leurs dignités. L'expédition originale & principale de cette Bulle fut déposée à Francfort, parce que ce lieu étant celui des élections des Empereurs, c'est là que l'on a le plus souvent besoin de consulter cette loi. Elle est écrite en

latin; & comme toutes les loix ont besoin d'être exactement interprétées & bien entendues, il est défendu dans l'Empire d'avoir égard aux traductions allemandes ou françoises qui en ont été faites, & ordonné de s'en tenir au texte latin. On voit sur l'empreinte du sceau qui y est attaché, la représentation d'une ville, avec cette inscription latine: *Roma, caput Mundi, regit orbis frœna rotundi*; c'est-à-dire, *Rome, capitale du Monde, tient les rênes du globe entier*; ce qui annonce le préjugé reçu alors généralement, que les Empereurs ne l'étoient véritablement que lorsqu'ils avoient été couronnés à Rome.

Après un préambule magnifique, dont le style ressemble tout-à-fait aux sermons du quatorzieme siecle, l'Empereur déclare qu'il publie cet Edit perpétuel & irrévocable, après en avoir délibéré dans sa Cour pléniere & solennelle, avec & en présence des Princes Electeurs Ecclésiastiques & séculiers, & des autres Princes, Comtes, Barons, Gentilshommes & Villes, lui Empereur étant assis sur le trône Impérial, revêtu des ornemens Impériaux, le sceptre en main, & la couronne sur la tête.

La Bulle d'or eſt diviſée en chapitres, & chaque chapitre en articles. Le premier en renferme vingt-ſix, dont le principal objet eſt de pourvoir à la ſûreté des Electeurs, qui doivent ſe rendre à Francfort, ville libre & Impériale, où ils doivent procéder librement à l'élection d'un Roi des Romains, futur Empereur. Il eſt ordonné que non ſeulement on ne mettra aucun obſtacle à leur voyage depuis le lieu de leur réſidence ordinaire juſqu'à cette ville, mais encore que les différens Electeurs feront tenus de s'aider mutuellement, & tous les Princes, par les terres deſquels ils paſſeront, de les faire eſcorter & de leur prêter main-forte. Ces Electeurs ſont déſignés, & l'on nomme le premier le Roi de Boheme, Archi-échanſon de l'Empire (1). Depuis, on n'eſt pas convenu généralement de cette prééminence; en tous cas, la queſtion ne peut avoir lieu qu'à l'élection de l'Empereur: d'ailleurs le Roi de Boheme n'aſſiſte point aux Dietes ordinaires, & ne contribue en rien aux charges de l'Empire, ni à ſes

(1) C'étoit l'Empereur Charles IV lui-même qui poſſédoit alors ce royaume.

délibérations. Le second Electeur nommé dans la Bulle d'or, est l'Archevêque de Cologne, Archichancelier de l'Empire en Italie ; & le troisieme, l'Archevêque de Treves, Archichancelier dans les Gaules (1). Le Comte Palatin du Rhin, Grand-Maître d'hôtel de l'Empereur, est le cinquieme Electeur; le Duc de Saxe, Archimaréchal de l'Empire, le sixieme; le Marquis de Brandebourg, Archichambellan, le septieme & dernier. La Bulle d'or permet aux Electeurs, lorsqu'ils ne peuvent se rendre en personne aux élections, d'y envoyer des Ambassadeurs chargés de leurs pleins pouvoirs, pour donner leurs voix à qui il leur plaira; mais ni les Electeurs même, ni leurs Représentans, ne doivent avoir à leur suite plus de deux cents personnes, dont cinquante Cavaliers armés seulement. Il est ordonné aux Bourgeois de Francfort

---

(1) L'Archevêque de Maïence n'est point nommé dans le premier chapitre, parce qu'il n'est point convoqué, c'est lui au contraire qui convoque les autres, en qualité d'Archichancelier de l'Empire en Allemagne; l'élection de l'Empereur devant se faire dans son diocese, dont la ville de Francfort fait partie.

de ne laiſſer, au moment de l'entrée des Electeurs au Conclave, ſéjourner aucun Etranger dans la ville, excepté les Electeurs ou leurs Ambaſſadeurs avec leurs ſuites, bornées comme je viens de le dire.

Le ſecond chapitre, diviſé en dix articles, preſcrit les formes de l'élection qui doit ſe faire à la pluralité des voix, qui ne pouvoient être alors partagées, le nombre des Electeurs étant impair. Il eſt expreſſément ſpécifié que, quand un des Electeurs aura trois voix pour être Empereur, il peut ſe donner la ſienne, pour avoir ainſi la pluralité.

Le troiſieme & le quatrieme chapitre reglent quelques points de cérémonial peu intéreſſans, & quelques fonctions des Electeurs.

Par le cinquieme, il eſt réglé que l'Empire venant à vaquer, l'Electeur Palatin en ſera Vicaire dans les pays qui avoiſinent le Rhin, & que l'Electeur de Saxe le ſera de ceux où l'on ſuit le Droit Saxon.

Par les ſixieme, ſeptieme & huitieme, les droits de ſouveraineté, ou ce que l'on appelle en Allemagne *ſupériorité territoriale*, eſt accordée aux Electeurs dans toute l'étendue des terres & pays de leur

électorat. La succession aux électorats séculiers est assurée aux fils aînés ou plus proches héritiers du sang des Electeurs. En cas de minorité, le Régent ou Administrateur de l'électorat doit être le plus proche parent du mineur, & cet Administrateur doit jouir de toutes les prérogatives attachées à la dignité électorale jusqu'à la majorité de son pupille, sans préjudice, est-il dit, des droits & coutumes du royaume de Boheme.

Le chapitre neuvieme est destiné à établir le droit des Electeurs sur les mines d'or, d'argent & autres métaux, & sur les salines, &c. qui se trouvent dans leurs terres.

Le dixieme accorde à tous les Electeurs le droit de battre monnoie.

Le onzieme leur permet de juger sans appel leurs sujets & vassaux, soit par eux-mêmes ou par leurs Juges, sauf le cas de déni de Justice, pour lequel on pourra se pourvoir immédiatement au Tribunal suprême de la Cour Impériale (1).

(1) Il n'y avoit, du temps de Charles IV, d'autre Tribunal suprême Impérial que le Conseil Aulique ; ce n'est qu'à la fin du quinzieme siecle que la Chambre Impériale a été établie.

Le chapitre douzieme traite de l'assemblée des Electeurs & des Princes ecclésiastiques & séculiers, qui devoit se tenir tous les ans, un mois après Pâque, dans une ville Impériale, pour conférer sur les affaires générales de l'Empire (1).

Les chapitres treizieme, quatorzieme, quinzieme, seizieme & dix septieme révoquent tous les priviléges accordés par les Empereurs aux Princes, Seigneurs & Villes de l'Empire, s'ils ne sont conformes à ce qui est porté dans la Bulle d'or; en suppriment quelques autres contraires à la tranquillité publique; défendent les conspirations, les ligues, & les défis dans lesquels les formalités requises n'auroient pas été observées.

Les chapitres dix-huitieme & dix-neuvieme contiennent des formules de lettres de convocation & de procuration pour ceux qui doivent représenter les Electeurs aux Dietes d'élection & autres.

Enfin, tous les autres chapitres, depuis

---

(1) Telle est l'origine des Dietes qui se sont tenues pendant long-temps, tantôt dans une ville, tantôt dans une autre, & qui, depuis plus d'un siecle, paroissent fixées à Ratisbonne, où la Diete est à présent perpétuelle.

le XX^e^ jusqu'au XXX^e^, sont de plus en plus favorables aux Electeurs, honorables pour ces Princes, & reglent leurs rangs & leurs fonctions, sur-tout au couronnement de l'Empereur, qui doit se faire à Aix-la-Chapelle, par l'Archevêque de Cologne, Evêque diocésain de cette ville Impériale. Le cérémonial du festin qui doit suivre, y est réglé. Les droits pécuniaires dus aux Officiers de l'Empereur, par les Princes qui prennent l'investiture de leurs fiefs, y sont fixés & modérés. Il est aussi question dans ce chapitre, de ceux qui remplissent les fonctions des Electeurs séculiers, en cas d'absence de ces Princes. Ces dignités secondaires étoient (& sont encore) attachées à des Maisons nobles qui les tiennent en fief des Electeurs, & en arriere-fief de l'Empereur (1).

Enfin, dans le trentieme & dernier chapitre, l'Empereur Charles IV pourvoit à

(1) Les Sous-Officiers héréditaires de l'Empire ne suppléent les Electeurs absens, que quant au cérémonial; d'ailleurs, ils n'ont à se mêler ni de l'Election de l'Empereur, ni des affaires de l'Empire, pour lesquelles les Electeurs nomment des Ministres, Plénipotentiaires, ou Ambassadeurs.

l'éducation & à l'inſtruction des jeunes Princes deſtinés à ſuccéder aux électorats. Il veut que dès l'âge de ſept ans on commence à leur apprendre les Langues reçues & uſitées dans l'Empire (1).

Telles ſont en ſubſtance les diſpoſitions de la Bulle d'or; elle fut reçue avec applaudiſſement par-tout l'Empire. Elle faiſoit partager aux Princes Electeurs l'éclat qui environne le trône Impérial, & préparoit la voie aux autres Princes & Seigneurs pour prétendre aux mêmes prérogatives, à quoi ils ont réuſſi juſqu'à un certain point. L'Empereur, entouré d'une Cour ſi brillante, n'en a pas été plus puiſſant; tout au contraire, n'ayant aucuns domaines ni aucun revenu territorial attachés à ſa dignité, & ne pouvant que faire des graces à des Princes puiſſans, ſans pouvoir les en priver, & ſans avoir, en qualité d'Empereur, aucun moyen de s'en faire craindre, ſon brillant perſonnage ſe trouva très-difficile à ſoutenir, juſqu'à ce qu'environ cent cinquante

(1) C'eſt-à-dire, outre l'allemand, regardé comme leur Langue naturelle, le latin, l'italien, le françois & l'eſclavon; cette derniere langue ſe parle effectivement dans la Boheme & une partie des provinces Autrichiennes.

ans après la publication de la Bulle d'or, les grandes alliances que contracterent les Empereurs de la Maison d'Autriche, les mirent en état de soutenir avec beaucoup d'éclat leur dignité, & de rendre effectifs les droits attachés depuis si long-temps à la couronne qu'avoit autrefois portée Charlemagne.

Au commencement du seizieme siecle, Charles-Quint brigua l'Empire, vacant par la mort de son grand pere Maximilien. D'un côté, il n'étoit guere possible de le lui refuser ; de l'autre, il étoit dangereux de l'accorder à l'héritier de la Monarchie Espagnole, & de tous les pays possédés ci-devant par les Ducs de Bourgogne. Le seul moyen qu'imaginerent les Electeurs & les Princes & Etats de l'Empire, fut d'imposer au futur Empereur certaines loix, & de l'obliger à s'y soumettre avant son couronnement, de maniere que ce fut une condition *sine quâ non* de son élection. Les droits de l'Empereur, des Electeurs, des Princes, des Comtes, de la Noblesse immédiate, & des villes Impériales, soit que l'on considere tous ces Etats (1) comme étant

(1) On se sert généralement en Allemagne du terme

réunis en Dietes, ou chacun d'eux en particulier, exerçant dans leurs pays la supériorité territoriale qui leur a été accordée, tous ces droits y sont parfaitement établis, distingués & assurés. Ceux des Ecclésiastiques qui avoient déjà été réglés par le Concordat Germanique fait en 1448 entre l'Empereur Frédéric III & le Pape Nicolas V, furent alors renouvelés & constatés de nouveau. Je vais entrer dans quelques détails sur cette capitulation, d'autant plus importante, qu'elle a servi de base à toutes celles qui se sont faites depuis. C'est à Francfort que ces capitulations ont toutes été signées; raison de plus pour que je m'étende à leur sujet, après avoir parlé de la premiere; certainement ce sont les loix les plus sacrées de l'Empire d'Allemagne, puisqu'elles obligent également le Chef & tous les Membres du Corps Germanique. Les Electeurs ont seuls dicté les premieres de ces loix; mais par la suite les Princes & Etats de l'Empire qui composent la Diete, ont pris part à leur rédaction, & c'est à présent au nom de

---

d'état de l'Empire, pour désigner un Membre du Corps Germanique.

nement de Charles-Quint au trône Impérial; c'est ce que l'on appelle *la paix publique ou perpétuelle*; elle fut publiée dans la Diete de Worms en 1495, la seconde année du regne de Maximilien premier. On y abolit l'usage barbare des défis & combats particuliers : on défendit de même les petites guerres d'Etats à Etats de l'Empire; on prononça la peine du ban contre les infracteurs de cette loi pacifique, & l'on établit pour son maintien un Tribunal qui subsiste encore sous le nom de Chambre Impériale. Comme elle tient actuellement ses séances à Wetzlar, l'une des villes Impériales du Cercle du Haut-Rhin; j'entrerai, à la fin de ce Volume, dans quelques détails au sujet de ce Tribunal.

Revenons à la capitulation de Charles-Quint. Il jura de maintenir non-seulement les loix reçues dans l'Empire, mais tous les droits appartenans à la dignité Impériale, aux Electeurs, aux Princes ecclésiastiques & laïques, & aux villes libres & Impériales; les droits du Chef ont été, depuis cette époque, bien gênés par ceux des Membres. On ne pouvoit disputer à l'Empereur la prérogative de conférer les dignités les plus respecta-

bles ; mais s'il pouvoit faire des Princes, il fut réglé qu'il ne dépendroit pas de lui de les faire jouir des priviléges des Membres du Corps Germanique, à moins que le Corps entier assemblé en Diete n'y consentît.

Le droit de premieres prieres, dont j'ai parlé il n'y a qu'un moment, subsistoit avant Charles-Quint, & ne lui a point été disputé, non plus qu'à ses successeurs ; les Empereurs l'exercent dans tous les chapitres & communautés Religieuses. Ce droit n'a jamais paru d'assez grande conséquence pour être envié au Chef de l'Empire. Celui d'accorder des priviléges ou des dispenses, d'établir des foires franches, de faire battre monnoie, ne s'accordoit autrefois que par l'Empereur même ; mais Charles-Quint & ses successeurs ont été, pour ainsi dire, obligés de les communiquer à un grand nombre de Princes & Etats de l'Empire.

Le droit de donner les investitures des grands fiefs, celui de conférer ceux qui viennent à vaquer par l'extinction des familles, & d'accorder des expectatives pour ceux qui pourroient vaquer un jour, étoient & sont encore des droits réservés à l'Empereur.

Il n'appartient qu'à lui de convoquer les Dietes, d'y présider, de proposer les matieres sur lesquelles on y doit délibérer, de rassembler les suffrages, de décider en cas de partage, d'autoriser les délibérations qui y sont prises; enfin, après avoir congédié la Diete, de faire exécuter ce qui y a été arrêté (1).

On consent que l'Empereur perçoive les revenus de l'Empire, & jouisse des domaines attachés à la dignité Impériale; mais ces domaines sont réduits à rien, & l'étoient déjà du temps de Charles-Quint: les revenus provenans des impositions sont très-modiques, & ont des destinations qui ne permettent pas à l'Empereur de les appliquer à son profit particulier (2).

Les droits des sept Electeurs qui étoient

(1) Mais, après tout, l'Empereur n'est que le Président de cet auguste Sénat, & il est obligé de se soumettre à la pluralité des voix.

(2) C'est cette pauvreté réelle du magnifique & brillant état d'Empereur, qui a obligé d'élire des Princes qui eussent des possessions héréditaires, qui les missent en état de soutenir la dignité Impériale; mais d'un autre côté, la richesse personnelle de l'Empereur met en danger la liberté des autres Membres de l'Empire, & les a souvent obligés de se liguer contre lui.

déjà établis par la Bulle d'or, sont confirmés ici & même un peu étendus. Celui de déposer les Empereurs n'y est pas spécialement exprimé ; mais il y a des Publicistes qui le regardent comme implicitement compris dans le droit d'élire, & les Electeurs l'avoient exercé entre le regne de Charles IV & celui de Charles-Quint. Celui-ci fut obligé de leur promettre de ne point les gêner dans leurs délibérations, soit qu'ils s'assemblassent en Corps électoral ou en Diete générale de l'Empire ; de ne point chercher à rendre l'Empire héréditaire dans sa famille ; de ne prendre aucune résolution importante sans la leur communiquer, soit qu'il s'agît de faire la paix ou la guerre, ou d'accorder des priviléges de grande importance, ou d'imposer des contributions nouvelles dans l'Empire.

Charles-Quint promit également de conserver à tous les Etats ou Membres principaux du Corps Germanique, la supériorité territoriale dans leurs pays, de ne pas permettre qu'ils fussent jugés autrement que par les Tribunaux suprêmes de l'Empire, ou par la Diete. Il reconnut à cette Diete le droit tout-à-fait important de

confirmer, renouveler ou changer les loix de l'Empire, ce qui diminua infiniment celui qu'avoit toujours eu l'Empereur de proposer ces loix & de les établir seul : il promit de ne déclarer ni faire la guerre sans le consentement de la Diete ; de ne point changer sans elle les réglemens concernant le commerce, ou les monnoies ; de lui laisser à régler les taxes & les contributions de l'Empire ; de ne mettre sans son aveu aucune personne au ban de l'Empire ; de laisser juger à cette auguste Assemblée les grandes causes personnelles & féodales des Membres de l'Empire, même au préjudice des grands Tribunaux, tels que le Conseil Aulique & la Chambre Impériale : enfin Charles-Quint promit de ne conférer les grandes charges de l'Empire qu'à des Seigneurs Allemands, & de ne se servir que des Langues allemande ou latine dans ses chartes & expéditions.

Charles-Quint & même ses successeurs ont observé le contenu de cette premiere capitulation ; & quand quelqu'un d'eux s'en est écarté pendant son regne, on y a toujours ramené son successeur, en lui faisant renouveler les engagemens de Charles-Quint : on les a même rendus

de plus en plus étroits. Les Empereurs ont toujours perdu de leur pouvoir, & la Diete & les Etats de l'Empire ont gagné du terrein. Les grands changemens arrivés dans l'Empire quant à l'état de la Religion & des affaires eccléſiaſtiques, y ont beaucoup contribué. Luther avoit commencé à ſe faire connoître vers 1520; ſa doctrine avoit été condamnée par le Pape & par l'Empereur; mais quelques Princes avoient pris ſon parti, & bientôt ce parti étoit devenu ſi conſidérable, qu'il avoit excité une véritable guerre civile dans l'Empire. En 1530, Charles V ayant convoqué la Diete à Ausbourg, & y préſidant lui-même, les partiſans de Luther préſenterent une proteſtation contre la condamnation de cet héréſiarque. C'eſt de là qu'ils ont été nommés *Proteſtans*, & c'eſt là qu'ils donnerent leur fameuſe confeſſion de foi, connue ſous le nom de *Confeſſion d'Ausbourg*. Cependant les troubles augmenterent, & ne furent calmés que par la paix de Religion, dont les conditions ſont contenues dans le recez de la Diete d'Auſbourg, tenue en 1555, une des dernieres années du regne de Charles-Quint, pen-

dant laquelle ſon frere Ferdinand gouvernoit l'Allemagne en qualité de Roi des Romains. Cette pacification de l'an 1555 eſt regardée à préſent comme une des loix fondamentales de l'Empire; elle eſt la baſe de tous les arrangemens qui ont été faits depuis, ſinon pour concilier la façon de penſer des Princes & peuples des deux Religions, au moins pour les engager à vivre en paix.

La capitulation de l'Empereur *Ferdinand I*, ſucceſſeur de Charles-Quint, ne differe de celle de ſon frere aîné, qu'en ce que Ferdinand confirme & promet de maintenir cette paix de Religion de 1555.

Maximilien II ſuccéda à ſon pere Ferdinand premier, en 1564, & ſigna la même capitulation, à l'exception qu'il promit de réunir à l'Empire les fiefs qui en avoient été démembrés, dans quelques pays & provinces qu'ils fuſſent ſitués, & de n'en aliéner ni démembrer dorénavant aucuns ſans le conſentement le plus exprès de tous les Etats de l'Empire aſſemblés en Diete.

La capitulation de *Rodolphe II*, fils de Maximilien, eſt abſolument ſemblable.

Celle de *Matthias*, second fils de Maximilien II, & successeur de Rodolphe, contient quelques nouvelles clauses. Cet Empereur monta sur le trône en 1612, & mourut en 1619. Il s'engagea plus positivement à regarder comme loix fondamentales de l'Empire, la paix publique, celle de Religion, enfin ce qui pouvoit maintenir la tranquillité entre les Catholiques & les Protestans, & qui malheureusement ne produisit point cet effet. L'Empereur Matthias s'obligea de plus à ne pouvoir employer les subsides & impositions qu'il tireroit des Etats de l'Empire, à d'autres objets qu'à ceux pour lesquels ils auroient été originairement accordés pour le bien commun de l'Empire, sans pouvoir les appliquer à son avantage personnel. On obligea l'Empereur lui-même, à plus forte raison les autres Princes Autrichiens ses enfans ou parens, à prendre les investitures pour les fiefs qu'ils possedent dans l'Empire ; à composer le Conseil Aulique, au moins en plus grande partie, d'Allemands nés dans l'Empire, & non pas d'Autrichiens ses vassaux ou sujets : enfin, les Electeurs lui déclarerent qu'ils pouvoient élire un Roi des Romains de son vivant, &

même malgré lui, si les Etats de l'Empire, assemblés en Diete, le jugeoient nécessaire.

Ferdinand II, cousin de l'Empereur Matthias, lui succéda en 1619, & régna jusqu'en 1637.

En travaillant à la capitulation de son fils *Ferdinand III*, il fut décidé que ces capitulations seroient rédigées dorénavant, non par les Electeurs seuls, mais par tous les Etats ou Membres principaux de l'Empire, qu'ils y concourroient tous, & les présenteroient, de concert, à signer à l'Empereur, dont elles feroient la loi & celle de l'Empire pendant son regne; que l'Empereur ni les Electeurs ne pourroient plus, sans ce concours, non seulement aliéner les domaines de l'Empire, faire des guerres dans lesquelles l'Empire se trouvât obligé d'entrer, ni des alliances & des traités de paix qui l'engageassent; qu'ils ne pourroient de même établir de nouvelles contributions, ni créer de nouveaux péages, convoquer des Dietes, faire de nouvelles loix, ni changer rien aux anciennes, mettre un Etat de l'Empire au ban, disposer des grands fiefs, ni en accorder l'expectative, concéder le droit de

de battre monnoie, ni enfin régler aucune affaire importante qui intéressât le Corps Germanique. Au contraire, il fut décidé que les Electeurs pourroient s'assembler quand ils voudroient, & convoquer la Diete entiere des Etats, même sans l'aveu de l'Empereur, s'il le refusoit : enfin on résolut dans cette capitulation importante, de réformer le Conseil Aulique, qui paroissoit avoir besoin de l'être.

Ce fut sous l'Empereur Ferdinand III, en 1648, que se conclurent les deux fameux Traités de Munster & d'Osnabruck, connus sous le nom collectif de *Traités de Westphalie*. Ces Traités sont devenus le véritable code politique de l'Empire, & le seul en vigueur. Ils ont changé absolument la face de l'Allemagne, en retranchant des provinces entieres, qui ont été cédées à la France, telle que l'Alsace, & les trois évêchés de Metz, Toul & Verdun. Un grand nombre de bénéfices ecclésiastiques, évêchés, abbayes, prélatures & chapitres ont été sécularisés, convertis en principautés séculieres & héréditaires, & accordés à des Princes Protestans. Quelques autres terres ont été cédées à ces mêmes Princes, & enlevées à d'autres; ainsi

l'archevêché de Bremen, l'évêché de Verden & la Poméranie ont passé sous la domination du Roi de Suede; l'archevêché de Magdebourg, les évêchés d'Halberstat, de Minden & de Camin à l'Electeur de Brandebourg; les évêchés de Schwerin & de Ratzebourg au Duc de Mekelbourg; l'alternative perpétuelle de l'évêché d'Osnabruck a été établie en faveur de la Maison de Brunswick; l'abbaye d'Hirschfeld a été sécularisée & affectée à la Maison de Hesse. Il a été fait un nouveau partage des biens de la Maison Palatine entre la branche de Baviere, qui a été alors revêtue de la dignité électorale, & la branche aînée qui a conservé la plus grande partie des terres & l'ancien titre d'électorat Palatin : enfin l'Empire a reconnu absolument la liberté des Suisses, & leur indépendance de l'Empire. D'ailleurs on mit alors la derniere main à la liberté déjà établie de professer la Religion Luthérienne. On admit même une troisieme Religion dans l'Empire; ce fut celle des Prétendus Réformés ou Calvinistes. On convint que l'année 1624 seroit l'époque d'après laquelle l'état de la Religion Catholique & Protestante dans

l'Empire seroit réglé ; de sorte que tout ce que les Protestans prouveroient qu'ils possédoient cette année-là, leur resteroit ; & que tout ce qu'ils avoient usurpé depuis, seroit restitué aux Catholiques. Il fut décidé que dorénavant tout Bénéficier Catholique qui embrasseroit la Religion Protestante, perdroit son bénéfice. L'autorité spirituelle du Pape & des Prélats Catholiques fut déclarée suspendue à l'égard des Protestans d'Allemagne. On augmenta le nombre des Conseillers de la Chambre Impériale ; il fut réglé qu'ils seroient en partie Catholiques & en partie Protestans, & que dorénavant l'Empereur admettroit quelques Protestans dans son Conseil Aulique ; que la Diete de l'Empire étant composée de votans des deux Religions, mais d'un plus grand nombre de Catholiques que de Protestans ; jamais aucune affaire ne pourroit être décidée à la pluralité de toutes les voix Catholiques contre les Protestans ; & que dans les affaires mixtes, les députations & commissions de la Diete seroient toujours composées de Membres des deux Religions. L'autorité de la Diete fut étendue à décider, conjointement avec les Electeurs,

tous les objets intéressant le Corps Germanique ; guerre, paix, alliances, levées de troupes, fortifications, contributions, impositions, subsides, finances, monnoies, &c. Enfin, on renvoya à la prochaine Diete le projet d'une capitulation perpétuelle, pour être proposée à tous les Rois des Romains, futurs Empereurs, lors de leur élection, & la réformation de l'administration de la Justice dans l'Empire.

Les Couronnes de France & de la Suede se rendirent garantes des Traités de Westphalie, & furent reconnues comme telles par tout le Corps Germanique (1).

Quoique l'autorité des Empereurs paroisse avoir été très-bornée par les Traités de Westphalie, cependant le regne de Ferdinand III n'est pas celui où les Empereurs de la Maison d'Autriche ont perdu le plus de terrein. Sous ce regne,

---

(1) La puissance de la Suede s'étant fort affoiblie au commencement de ce siecle, il n'est presque plus question de cette garantie à son égard ; mais la France n'a jamais cessé de s'en prévaloir. Elle a dans toutes les occasions soutenu la liberté des Princes de l'Empire contre les Empereurs.

le Collége électoral fut augmenté d'un nouveau Membre, & celui des Princes de huit, la plupart vassaux de la Maison d'Autriche, & qui se sont piqués de témoigner leur reconnoissance par leur dévouement à cette auguste Maison.

Ferdinand III mourut en 1657, & l'Empire vaqua pendant quinze mois ; ce fut alors qu'il fut question de mettre la couronne Impériale sur la tête de Louis XIV, qui n'étoit alors âgé que de quatorze à quinze ans. Peu s'en fallut que ce Monarque ne réunît sur sa tête toutes les possessions de Charlemagne ; car il n'en auroit pas moins épousé l'Infante d'Espagne, & hérité de cette seconde Monarchie, à laquelle étoit jointe la souveraineté des Pays-Bas, & de la plus grande partie de l'Italie : mais cette belle chimere s'évanouit ; & ce fut *Léopold* qui, en 1658, & à l'âge de dix-huit ans, succéda à l'Empereur *Ferdinand III* son pere. La capitulation de Léopold contient une confirmation précise de toutes les clauses des Traités de Westphalie, intéressantes pour le Corps Germanique, & du dernier *recez* (1) de

(1) On appelle recez, le résultat & la conclusion des Dietes ; & celui-ci est le dernier, parce qu'aucune

la Diete de l'Empire de 1654, qui continent les mêmes clauses que ces Traités. L'Empereur Léopold mourut en 1705 (1).

Alors on agita la question de savoir si la mort de l'Empereur la faisoit cesser. La Diete décida qu'elle subsisteroit du moins pendant l'interregne ; & l'Empereur *Joseph*, fils de Léopold, ne fut pas plutôt élu, qu'il la continua. La même question se présenta, & fut jugée de même, lorsque *Charles VI* succéda à Joseph son frere : enfin c'est à présent un point tout-à-fait décidé, que cette Diete, commencée il y a plus de cent vingt ans, est regardée comme perpétuelle. De même, la capitulation de l'Empereur Joseph, presque en tout semblable à celle de Léopold, a été copiée pour l'Empereur Charles VI ; peu s'en est fallu même qu'elle n'ait servie à l'Empereur *Charles VII*, de la Maison de Baviere, élu en 1741, dans

Diete de l'Empire n'a fini depuis celle-là ; la suivante, qui a été assemblée à Ratisbonne en 1662, durant encore.

(1) Sous son regne, le Collége Electoral fut augmenté d'un neuvieme Membre, l'Electeur d'Hanovre. L'extinction de la Maison Electorale de Baviere a depuis peu remis le nombre des Electeurs à huit.

une circonſtance qui auroit pu engager à y faire de grands changemens ; mais il étoit de l'intérêt général de maintenir tous les Etats du Corps Germanique dans les droits dont ils s'étoient mis ſucceſſivement en poſſeſſion ; & cet intérêt ne pouvant pas varier, on ſe contenta d'ajouter à la capitulation de Charles VII quelques articles de peu de conſéquence, dont il n'a plus été queſtion dans la capitulation de *François I*, ni dans celle de *Joſeph II*, glorieuſement régnant. Comme celle-ci eſt la loi actuelle de l'Empereur & de l'Empire, je vais en rappeler les principales diſpoſitions. Elle a été ſignée à Francfort au mois de Mars 1764, lorſque Sa Majeſté Impériale régnante a été élue Roi des Romains.

ARTICLE PREMIER.

L'Empereur s'oblige avant tout, & par ce premier article, à prendre ſous ſa fidele garde & protection la Chrétienté, le Siége de Rome, le Pape & l'Egliſe Romaine, en qualité d'Avocat ou Avoué de cette Egliſe (1).

---

(1) Les Electeurs de la Confeſſion d'Ausbourg proteſtent, tant en leurs noms qu'en ceux des Princes &

Il promet de maintenir dans tous leurs droits, non seulement les Electeurs, conformément à la Bulle d'or, mais tous les Princes, Comtes, Seigneurs & Etats de l'Empire, y compris la Noblesse libre & immédiate. Il s'engage à n'en priver aucun de sa voix & séance à la Diete, & de ne le mettre au ban de l'Empire que du consentement de tous les Princes & Etats qui composent la Diete; de n'y donner entrée à aucun Prince, Comte & Seigneur, sans qu'il ait satisfait à toutes les conditions prescrites, & qu'il n'ait obtenu le consentement du Collége électoral, & de celui dans lequel il doit être admis; de confirmer & conserver les pactes de familles & les expectatives obtenues en regle; mais de n'en

Etats de la même Religion, contre cet article, n'entendant y être engagés de leur part, ni que l'Avocatie de l'Eglise Romaine puisse jamais être alléguée contre eux, ni exercée à leur préjudice d'une façon contraire aux paix publique & de Religion, ni aux Traités de Westphalie; soutenant que l'Empereur doit à leur Religion la même protection qu'à la Religion Romaine, le tout conformément auxdits Traités & Loix fondamentales de l'Empire; & le futur Empereur en convient.

point accorder de nouvelles sans le consentement des Etats assemblés (1).

ARTICLE II.

Il s'engage à ne jamais prétendre, directement ou indirectement, à rendre l'Empire héréditaire dans sa famille; à ne point s'en saisir à titre d'hérédité, à ne le point faire passer à ses héritiers; mais à laisser aux Electeurs le droit de lui nommer un successeur; à ne point interpréter seul les Loix & les Constitutions de l'Empire, ni les Traités de paix; à ne point permettre que son Conseil Aulique ou la Chambre Impériale, qui jugent en son nom, les interpretent; mais à renvoyer ces grandes questions à la Diete de l'Empire.

---

(1) Quand l'Empereur est élu après un interregne, il promet de ratifier tout ce que les Vicaires ont fait pendant la vacance du trône; mais l'Empereur régnant, ayant été élu Roi des Romains du vivant de l'Empereur François son pere, il lui a succédé sans vacance ni interregne; par conséquent la clause concernant les Vicaires de l'Empire ne se trouve point dans sa capitulation; en revanche, il a promis de ne point se mêler des affaires pendant la vie de l'Empereur son pere, ce qu'il a fidélement exécuté.

Il promet de punir ceux qui écriroient quelques livres, libelles ou mémoires capables de troubler le repos & la tranquillité de l'Empire; d'empêcher l'impression de tout Ouvrage qui blâmeroit les Conftitutions & les Loix reçues dans l'Empire, & qui échaufferoit ceux d'une Religion contre les autres.

ARTICLE III.

Il jure de maintenir les Electeurs dans tous leurs droits & prérogatives; de permettre au Collége électoral de s'affembler librement; de n'envoyer à cette Affemblée aucun Commiffaire de fa part; de maintenir les arrangemens faits pour le Vicariat de l'Empire en cas de vacance; de conferver aux Ambaffadeurs des Electeurs à la Cour Impériale, le rang qu'ils doivent avoir au deffus de ceux des Princes qui ne font point Rois, & des Républiques quelles qu'elles foient; voulant même que ces Ambaffadeurs Electoraux précedent les Princes qui ne font point Electeurs, & qui fe trouveroient en perfonne à la Cour Impériale. En même temps il maintient les Princes ayant voix à la Diete de l'Empire, dans la préféance fur ceux qui n'en ont pas, auffi bien que fur

les Princes Etrangers, & fait le même réglement pour les Comtes.

ARTICLE IV.

Il promet de n'engager l'Empire dans aucune guerre sans le consentement des Electeurs, Princes & Etats assemblés en pleine Diete; &, dans le cas de guerre de l'Empire, de ne faire construire aucunes nouvelles forteresses, ni faire relever les anciennes sans le consentement des Princes & Etats sur les terres desquelles elles sont situées; de ne faire aucune levée de troupes chez ces Princes & Etats sans leur consentement; de n'introduire aucunes troupes étrangeres dans l'Empire, ni de tirer celles de l'Empire hors de leurs limites sans le consentement de la Diete; de ne placer aucun quartier de troupes, ni d'ordonner le logement de gens de guerre dans le lieu où la Chambre Impériale tient ses séances; de ne point gêner les Princes & Etats dans le droit qu'ils ont de contracter des alliances soit entre eux, soit avec des Etrangers; de n'en contracter aucune, ni faire aucun Traité de paix pour l'Empire, sans le consentement de la Diete assemblée; de ne faire aucunes recrues dans les Etats de

l'Empire; de n'y faire paſſer aucunes troupes; de n'en tirer aucunes ſubſiſtances ſans l'agrément des Etats, & ſans payer tout ce qui ſera conſommé.

ARTICLE V.

De ne jamais augmenter les impoſitions, contributions & contingens des Etats de l'Empire, fixés par les anciennes matricules; de n'accorder ni exemptions ni modérations à aucun Etat, & de payer lui-même les taxes auxquelles il ſera impoſé pour ſes pays héréditaires.

ARTICLES VI & VII.

De maintenir tous les réglemens de Police & de Commerce reçus dans l'Empire.

ARTICLE VIII.

De ne point accorder de nouveaux priviléges, & de ne point permettre qu'on établiſſe de nouveaux péages ſans le conſentement de la Diete.

ARTICLE IX.

De maintenir les anciens réglemens concernant la monnoie; d'en faire de

nouveaux, & de réprimer les abus qui se sont glissés à ce sujet dans l'Empire; de ne plus accorder le droit de battre monnoie à aucun Etat de l'Empire, sans le consentement unanime des Electeurs & du Cercle dans lequel il est compris.

ARTICLE X.

De ne rien aliéner du domaine Impérial sans le consentement des Etats; mais au contraire de travailler à recouvrer les domaines aliénés, engagés ou négligés mal à propos, sur-tout en Italie.

ARTICLE XI.

De ne rien changer à l'ancienne forme des investitures, & de ne rien exiger de ceux qui les prennent, que ce qu'il a été de tout temps d'usage de payer, & de ne disposer des grands fiefs qui viendroient à vaquer, soit par extinction des familles, soit par félonie ou confiscation, que de l'aveu de la Diete.

ARTICLE XII.

De rétablir, de concert avec la Diete, la division de l'Empire en Cer-

cles ; d'en fixer & d'en régler l'administration.

ARTICLE XIII.

En cas que la Diete actuelle de Ratisbonne vienne à finir, de n'en point convoquer d'autre que du consentement des Etats ; mais quand elle sera ainsi convoquée & assemblée, d'y présider, & d'y faire observer les réglemens & les formalités convenables.

ARTICLE XIV.

Par un article particulier, il s'engage à s'opposer à ce que la Cour de Rome ne contrevienne en rien au Concordat Germanique, ni aux droits qui appartiennent aux personnes ecclésiastiques, ni même aux séculiers, de quelque rang qu'ils soient dans l'Empire.

ARTICLE XV.

A maintenir la supériorité territoriale des Princes & Etats qui en jouissent dans l'Empire ; à ne point étendre les priviléges qui peuvent en exempter, empêcher au contraire les sujets de s'y soustraire, en conservant cependant les libertés dont la Noblesse immédiate de l'Em-

pire, & les Etats Provinciaux jouissent de tout temps.

ARTICLE XVI.

Le futur Empereur promet de ne pas souffrir que l'on traduise ceux de la Nation Allemande hors des Tribunaux établis dans l'Empire; de ne créer aucun Tribunal, ni même faire aucune nouvelle Loi, sans le consentement des Etats assemblés en Diete; de ne déranger, par aucun acte d'autorité, le cours de la Justice dans les Tribunaux; de ne pas souffrir qu'aucun Ministre enleve au Conseil Aulique ce qui lui appartient, ni que celui-ci se mêle de ce qui ne lui appartient pas; il s'oblige à se faire rendre compte à lui-même dans le Conseil Aulique des affaires les plus importantes.

ARTICLE XVII.

Il promet de s'occuper de la réformation des Tribunaux de l'Empire, particuliérement de la visitation de la Chambre Impériale de Wetzlar, & de procurer l'exécution des jugemens qui auront été rendus en regle par ce Tribunal.

ARTICLE XVIII.

Il s'oblige à laisser jouir de l'exemp-

tion des Tribunaux ſuprêmes de l'Empire, ceux d'entre les États qui ont obtenu les priviléges que l'on appelle *de non evocando*, & *de non appellando*; mais de n'accorder dorénavant que très-difficilement de pareils priviléges. Il promet de réformer le Tribunal de *Rotweil* en Suabe, & d'en ſupprimer les abus.

ARTICLE XIX.

Le futur Empereur pourvoira à ce que tout ſoit remis dans l'Empire, tant par rapport aux poſſeſſions qu'aux priviléges & à la Religion, ſur le même pied qu'il étoit lors des Traités de Weſtphalie.

ARTICLE XX.

On ne mettra perſonne au ban de l'Empire, qu'en obſervant les plus grandes formalités, & du conſentement de tous les Etats. Le cas arrivant, l'Empereur promet de ne s'approprier ni à lui, ni à ſa Maiſon, les biens ni les fiefs du banni.

ARTICLE XXI.

Si quelqu'un a été dépouillé de ſes biens par violence & contre les regles, l'Empereur

pereur promet de les lui faire rendre, & de réparer le dommage.

ARTICLE XXII.

Il s'engage à ne conférer aucune dignité au préjudice des Etats de l'Empire, & à ne soustraire à leur obéissance aucun de ceux qui sont leurs vassaux ou leurs sujets, sous prétexte de les élever à une dignité éminente.

ARTICLE XXIII.

De ne jamais conférer le droit de succéder, sur-tout aux grands fiefs de l'Empire, aux enfans nés d'un mariage inégal ou disparat.

Par les derniers articles de la capitulation, l'Empereur promet de ne se servir dans sa Cour Impériale, d'autres langues que de l'allemande & de la latine; d'ordonner que les procédures & les jugemens du Conseil Aulique se rendront toujours dans l'une ou l'autre de ces deux langues; de ne confier les emplois les plus importans de sa Cour, sur-tout la garde & le soin de sa personne, & les commissions politiques du premier ordre, avec le caractere d'Ambassadeurs, qu'à des naturels Allemands; de donner au

Duc de Savoie l'investiture du Montferrat & des autres fiefs de l'Empire ; de le confirmer dans sa qualité de Vicaire & Général de l'Empire en Italie ; enfin, de mettre la derniere main à la capitulation perpétuelle, qui doit servir, une fois pour toutes, de loi à tous les Empereurs & Rois des Romains, présens & à venir.

Il est aisé de voir, par le contenu de cette capitulation, que rien n'a été omis pour borner le pouvoir des Empereurs, & les empêcher de profiter de la grandeur de leur titre & de leur dignité, pour dominer sur le Corps Germanique. On y a parfaitement réussi ; mais ce qu'il est impossible d'empêcher, c'est que l'héritier des grandes possessions, des prétentions & des droits encore plus étendus de la Maison d'Autriche, ne soit un Monarque très-puissant, un voisin très-redoutable, & un Co-Etat de l'Empire que tous les autres sont obligés de ménager, puisqu'il est vrai de dire que, s'il étoit ambitieux, à peine tout le reste des Etats de l'Empire réuni viendroit-il à bout de le contenir, encore moins de l'abattre.

HISTOIRE abrégée du grand Tribunal de l'Empire, nommé la Chambre Impériale, établi dans la ville libre & Impériale de Wetzlar, dans le Cercle du Haut-Rhin.

J'AI déja dit que la Chambre Impériale avoit commencé en 1495, & que ce Tribunal avoit été destiné pour assurer la paix publique. Elle fut d'abord composée d'un Grand-Juge, tiré de la plus haute Noblesse, & de seize Conseillers. Sa premiere résidence fut à Francfort, d'où elle fut transférée à Worms, à Nuremberg, à Ausbourg, à Ratisbonne, & enfin à Spire, où elle fut fixée en 1530, & où elle est restée jusqu'en 1689, qu'elle a passé à Wetzlar, où elle est encore. Dans son état actuel; elle a un Grand-Juge, à la nomination de l'Empereur. C'est toujours un Prince ou un Comte de l'Empire; deux Présidens à la même nomination, qui sont au moins Comtes ou Barons immédiats; l'un doit être Protestant, & l'autre Catholique; & dix-huit Conseillers, dont moitié Catholiques &

moitié Proteſtans. Ils ſont nommés alternativement par l'Empereur, les huit Electeurs & huit Cercles de l'Empire ; le Cercle du Bas-Rhin n'en nommant point, parce qu'il y a trois Electeurs dans ce Cercle ſeul. Il faut remarquer qu'en 1648 le nombre des Membres de cette Chambre avoit été conſidérablement augmenté. Il avoit été réglé qu'il y auroit quatre Préſidens, dont deux Catholiques & deux Proteſtans, & cinquante Conſeillers, dont vingt-ſix Catholiques & vingt-quatre Proteſtans. On a tâché pendant quelque temps de les ſoutenir à ce nombre ; mais, faute de pouvoir aſſigner des appointemens convenables, on eſt obligé de ſe contenter de la moitié ; & depuis 1719, il n'en ſubſiſte plus que le nombre que je viens de dire.

La Chambre Impériale juge en dernier reſſort & ſans appel toutes les cauſes civiles des Etats de l'Empire, qui n'ont point de raiſons particulieres pour ſe ſouſtraire à ſa juriſdiction ; mais il y en a un grand nombre qui s'en exemptent par des priviléges de l'Empereur, que l'on appelle *de non appellando*. Les Electeurs & Princes qui les obtiennent, font juger eux-mêmes, en dernier reſſort, les

causes civiles de leurs vassaux ; & ceux-ci, quoiqu'arriere-vassaux de l'Empire, ne peuvent appeler de ces jugemens à la Chambre Impériale. La plupart des Electeurs & des grands Princes jouissent actuellement de ce privilége, soit en totalité pour toute espece d'affaires, soit du moins pour les causes au dessous d'une certaine somme, Les grandes villes Impériales jouissent même de cette exemption limitée. Les causes féodales & les appels de celles jugées hors de l'Allemagne, sont réservés au Conseil Aulique. Quant aux affaires criminelles, la Chambre Impériale n'en connoît jamais, parce que celles des sujets se jugent en dernier ressort par les Princes ou Villes qui jouissent de la supériorité territoriale, & que les causes des Princes & Etats de l'Empire sont décidées par le Corps des Etats assemblés en Diete. La Chambre Impériale doit cependant connoître de toutes les infractions à la paix publique ; c'est même là l'objet de sa premiere institution : mais elle n'a actuellement ni le pouvoir ni les moyens nécessaires pour faire exécuter les ordres qu'elle donne dans la vûe de maintenir cette

paix. L'usage est que la Chambre commette l'exécution de ses jugemens à quelque Prince assez puissant pour les faire respecter ; mais il arrive souvent que ces commissions ne font qu'augmenter le désordre. La Partie qui se croit lésée, use presque toujours d'un moyen qui arrête les procédures de la Chambre ; c'est le recours à la Diete ; & quoique souvent on emploie ce recours assez mal-à-propos, il arrive presque toujours qu'il élude l'exécution des jugemens, & que les affaires dans lesquelles les Princes & Etats de l'Empire sont intéressés, ne finissent point. Celles des particuliers y sont portées par appel des Sentences de leurs Juges naturels. Celles des Princes pourroient l'être de même par appel des Jugemens des *Austregues* ; mais, comme je viens de le dire, le recours à la Diete empêche presque toujours l'effet des appels de ces Jugemens. Il faut ici expliquer ce que veut dire le mot *Austregues* : ce sont des Arbitres désignés par les anciennes Loix de l'Empire, pour juger les différens de Princes à Princes, & d'Etats à Etats. Il sont toujours pris dans le même ordre que les Parties qui plaident ensemble ; de sorte qu'un Prince, un Comte

ou une Ville eſt toujours l'Auſtregue de quelques autres ; mais il arrive ſouvent que ces Arbitres ne s'accordent pas, ou que s'ils rendent un Jugement, la Partie léſée n'en eſt pas contente ; c'eſt alors qu'on devroit appeler à la Chambre Impériale.

La Chambre Impériale ſe partage ordinairement en deux Bureaux, chacun ayant à ſa tête un des deux Préſidens ; l'un de ces Bureaux, que l'on nomme *le Tribunal*, juge les procès à l'Audience, qu'on diſtingue encore en deux, grande & petite Audience. Les Jugemens ſe prononcent dans la grande, au nom du Grand-Juge, par le Préſident, aſſiſté d'un certain nombre de Conſeillers. La petite Audience ſe tient par quelques Conſeillers, qui décident ſeuls les cauſes légeres & ſommaires. Dans le Sénat, ou Chambre du Conſeil, ſe jugent les affaires de rapport ſur Mémoires. Les Requêtes ſont toujours adreſſées au Grand-Juge, mais répondues par les Préſidens & Conſeillers ; les Arrêts ſont intitulés du nom de l'Empereur, comme ceux des Cours Souveraines en France le ſont au nom du Roi. Cependant il y a un moyen très-uſité de ſe pourvoir contre ces Arrêts ; c'eſt la

révision des actes & pieces. On s'adresse, pour l'obtenir, à l'Electeur de Maïence, qui nomme, pour les revoir, d'autres Juges que ceux qui les ont examinés d'abord : lorsqu'il se trouve que la Partie qui a sollicité la révision, a tort, elle est condamnée à l'amende, sinon elle est rétablie dans tous ses droits ; elle peut même prendre à partie les premiers Juges, s'il est prouvé qu'ils aient malversé.

Tout le monde convient qu'il y a long-temps que cette Chambre a besoin d'être réformée. Dès son institution, on établit qu'elle seroit visitée tous les ans pour cet effet, par une Commission, à la tête de laquelle seroit l'Electeur de Maïence. Mais ces visites furent mal faites dans les temps de troubles, & enfin entiérement abandonnées en 1582, jusqu'en 1654, que le dernier recez de l'Empire les ordonna sérieusement. On en a fait un article des capitulations des Empereurs, mais qui a eu peu d'exécution. Cependant, en 1706, on a recommencé à y procéder ; ce que l'on a fait encore quarante ans après, au commencement du regne de l'Empereur François premier : mais cette opération nécessaire

n'est point encore portée à son point de perfection.

Je me propose de parler du Conseil Aulique, lorsque j'en serai à l'Autriche & à la ville de Vienne, résidence ordinaire de l'Empereur & de ce Conseil; je parlerai de même de la Diete, lorsque je traiterai de la ville de Ratisbonne.

Fin du cinquante-unieme Volume.

TABLE

DES MATIERES

Contenues dans le cinquante-unieme Volume.

TABLEAU géographique & historique de l'Empire d'Allemagne, tiré des Auteurs qui ont écrit en françois au seizieme siecle. Page 1
Cercle de Westphalie. 4
Cercle du Bas-Rhin ou Electoral. 160
Electorat de Treves. 167
Electorat de Maïence. 187
Palatinat. 212
Cercle du Haut-Rhin. 260
Landgraviat de Hesse. 290
Histoire abrégée du Droit public Germanique, fondé principalement sur la Bulle d'or, dont l'original est conservé à Francfort; & sur les Capitulations des Empereurs, rédigées & signées dans

la même ville, depuis l'an 1519 jusqu'en 1764. 373

Histoire abrégée du grand Tribunal de l'Empire, nommé la Chambre Impériale, établi dans la ville libre & Impériale de Wetzlar, dans le Cercle du Haut-Rhin. 419

FIN de la Table.

ERRATA

Pour le cinquante-unieme Volume.

PAGE 12, ligne 10, dignités, *lisez* Dignitaires, dont le premier, &c. le second, &c.
P. 23, l. 14, Clivis, *lisez* Clivus.
P. 35, l. 7, de qui, *lisez* de là.
P. 47, l. 22, on ignore la naissance, *lisez* la date de la, &c.
P. 49, l. 9, Haberstat, *lisez* Halberstat.
P. 67, l. premiere, fortifiée, *lisez* fortifié.
Ibid. l. 20, *ôtez* a.
P. 73, l. 12, & la, *lisez* & le.
P. 78, l. 18, à son, *lisez* à l'un de ses.
P. 93, l. 4, éruption, *lisez* irruption.
P. 99, l. 7, le sépare, *lisez* les sépare.
P. 116, l. 27, couvertes, *lisez* remplies.
P. 122, l. 24, qui lui, *lisez* à laquelle ils.
P. 132, l. 26, cet honneur, *lisez* l'honneur de les célébrer.
P. 141, l. 13, *lisez* ce Monarque y obtint plusieurs places.
P. 145, l. 6, *ôtez* archevêché & évêché.
P. 157, l. 8, tribu, *lisez* tribus.
P. 160, l. 8, banc, *lisez* ban.
P. 175, l. 19, quitté, *lisez* quittée.
P. 181, l. 21, qui a, *lisez* qui ont été donnés.
P. 183, l. 13, & qu'elle, *lisez* que cette ville est.
P. 192, l. 14, l'an 82, *lisez* l'an 103.
P. 196, l. 4, 1101, *lisez* 1011.
P. 199, l. derniere, autres qui, *lisez* autres dont les églises.
P. 220, l. 23, *lisez* 1410.
P. 224, l. 9, Louis VI, *lisez* Louis V.
P. 228, l. 12, enfans légitimes, *lisez* n'eut point d'enfans.

P. 254, l. 21, est entré, *ajoutez* dans la Maison Palatine.
P. 262, l. 10, 623, *lisez* 697.
Ibid. l 24, 788, *lisez* 798.
Ibid. l. 26, 815, *lisez* 834.
P. 267, l. derniere, fut Evêque, *lisez* fut Administrateur de l'évêché.
P. 281, l. 5, Prieures, *lisez* Prieurs.
P. 288, l. 20, aux grands pieds, *lisez* au grand pied.
P. 303, l. 13, indivis, *lisez* indivise.
P. 314, l. premiere, jardins, *ajoutez* en sont, &c.